

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Pages 143, 173 & 188 comportent une numérotation fautive: p. 243, 273 & 88.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

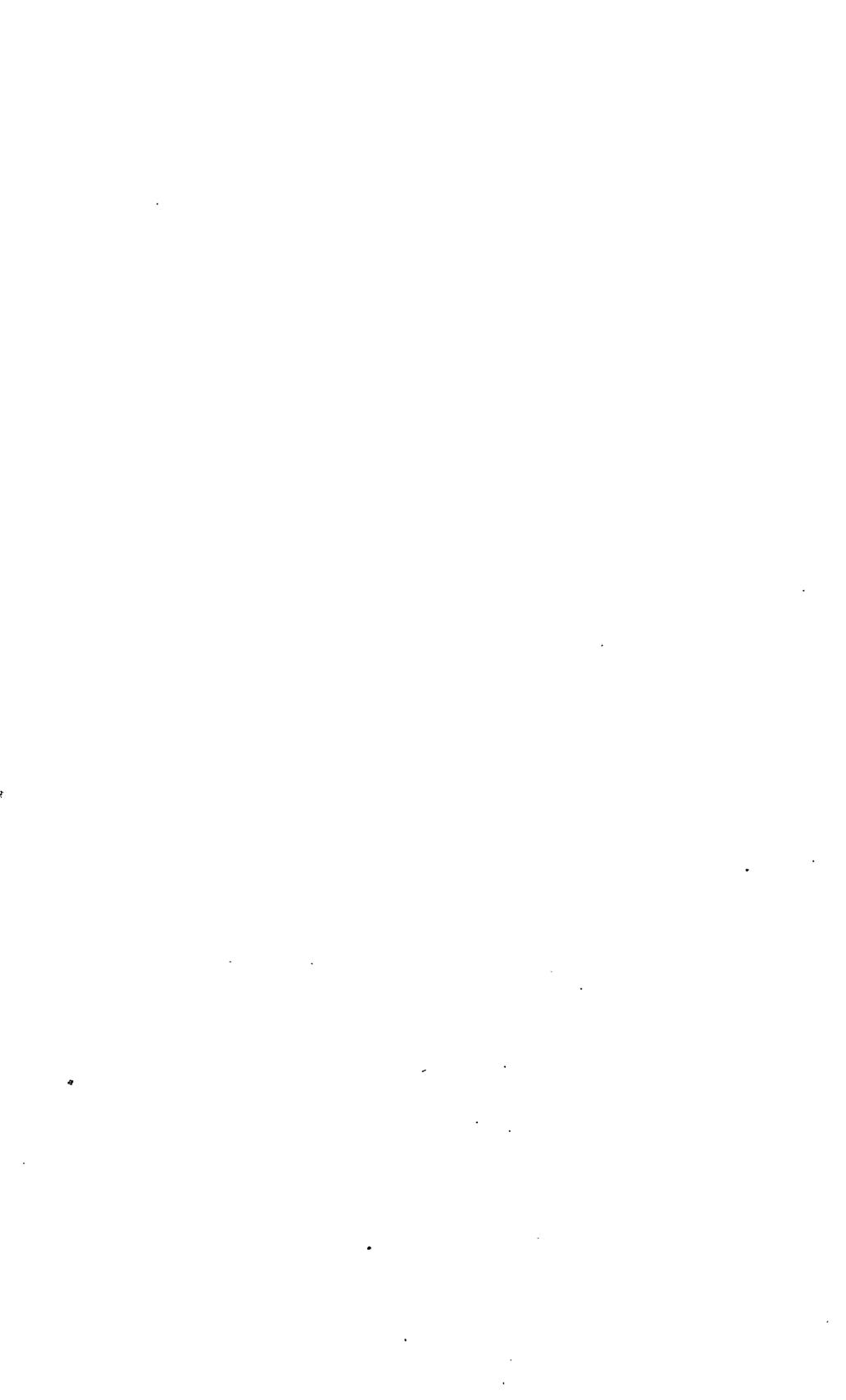
10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							✓				

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XX



JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE HENRY CHARLES KEITH
PETTY-FITZMAURICE, MARQUIS DE LANSDOWNE, GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL, ETC. ETC., ETC.

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION

DU

CINQUIÈME PARLEMENT

1886

VOL. XX

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

CANADA.



JOHN J. McGEE,

Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-neuvième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Coambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dixième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-unième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DEUXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KRITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député-Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, sénior, député de Notre très-fidèle et Bien-aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Séigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au treizième jour de février courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à JEUDI le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit vingt-deuxième jour de décembre courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand seau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 25 Février 1886.

Jeudi, le vingt-cinquième jour du mois de février, en la quarante-neuvième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la quatrième session du cinquième parlement du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents étaient, —

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Bellerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de, s
Campbell
(Sir Alexander),
Carvell,
Chaffers,
Clemow,

Cochrane,
DeBlois,
Dever,
Dickey,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glazier,
Haythorne,
Howlan,
Kaulbach,
Lacoste,

Macdonald,
McInnes,
McDonald,
McKay,
McKindsey,
McMaster,
McMillan,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,
O'Donohoe,
Ogilvie,

Pâquet,
Pelletier,
Plumb,
Poirier,
Power,
Read,
Robitaille,
Scott,
Smith,
Sutherland,
Trudel,
Wark,

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 24 février 1886.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi, le 25 du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. STREATFIELD,
Secrétaire du gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et Son Excellence le Très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Cain et Calstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huisier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est un plaisir pour moi, en ouvrant cette session, d'avoir à vous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

La paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et il est du devoir de mon gouvernement de prendre les mesures de précaution qui assurent aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant il vous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Les projets de loi, qui vous ont été soumis, la dernière session, relativement à la refonte des Statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, vous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de votre action législative. Les Statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Il vous sera aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires.

Votre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et vous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

D'autres propositions vous seront présentées, parmi lesquelles des projets de loi pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; régler les caisses d'épargne des Postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des Sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; l'établissement d'une ferme expérimentale et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les états du dernier exercice financier vous seront présentés et vous verrez que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée ; mais je regrette d'ajouter que le soulèvement dans le Nord-Ouest, a largement accru les dépenses du pays.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Il a été préparé un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous recommande d'étudier, avec le plus grand soin, ces diverses questions et les autres sujets qui pourront se présenter à votre attention, et j'ai la ferme confiance que le résultat de vos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable sir Alexander Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur-général, demain.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable Smith, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport des bibliothécaires du parlement pour l'année 1885.

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit :—

A l'honorable le Sénat du Canada réuni en parlement :

Les bibliothécaires conjoints du parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1885.

Ils désirent attirer l'attention de la Chambre :

1° Sur une collection très complète de brochures reliées qu'on trouvera sous l'entête d'Economie politique dans le catalogue supplémentaire de cette année. Ces brochures couvrent la période comprise depuis 1827 jusqu'à la fin de 1885, et renferment l'histoire de l'origine et des progrès de la loi agraire, l'établissement du libre échange en Angleterre et le développement de ce que l'on appelle aujourd'hui le Fair Trade.

2° Sur une collection d'*Essais choisis* dans les différentes revues anglaises et disposés par ordre de matières et numérotés. On trouvera dans ces volumes tout ce qui a été publié de remarquable, depuis plusieurs années, sur l'économie politique, les colonies, articles biographiques et historiques. En autant que possible on a indiqué le caractère de ces essais, l'école à laquelle ils appartiennent et les sources qui les ont inspirés. L'expérience et les suggestions des membres de cette Chambre permettront d'améliorer le système de classification dont on s'est servi. Cette collection a été réunie à la suggestion d'un membre distingué de la Chambre des Communes et les bibliothécaires la soumettent avec plaisir à l'examen des deux Chambres.

3° On trouvera aussi une collection de tous les discours reproduits dans le *Times* de Londres, depuis le mois de septembre dernier, dans lesquels sont traitées par les hommes publics de l'Angleterre, les plus importantes questions du jour : Economie politique, affaires coloniales, etc. Un volume spécial contiendra les débats du parlement impérial, maintenant en session, pour qu'on y puisse référer, sans attendre la publication du Hansard.

4° Un autre volume renferme tous les articles de journaux, rapports, discours et brochures qui ont paru sur la question de la fédération impériale, depuis la première réunion de l'association en juillet 1884 jusqu'au dernier discours prononcé par le chef du gouvernement à Londres, en janvier 1886. Cette collection sera complétée par l'addition de tout ce qui sera publié de remarquable sur cette question.

Les bibliothécaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur la nécessité de sauvegarder la bibliothèque en limitant le nombre des personnes qui ont le privilège d'emporter des livres. L'an dernier cette faveur a été accordée à près d'un millier de personnes dont la presque totalité résident à Ottawa. Malheureusement l'expérience démontre que bien peu apprécient ce privilège. Sans aucun scrupule, on enlève des gravures, on fait des coupures dans le texte, lorsqu'il serait facile de copier un extrait, puis on rapporte à la bibliothèque un livre mutilé. Ou bien on les prête à tous les amis de la famille; parfois on les expédie par la malle, à des centaines de milles. Certaines séries d'ouvrages ont été tellement maltraitées qu'il n'en reste plus que des lambeaux. Dans d'autres cas ces livres ont été empruntés par des personnes qui les ont gardés tout en affirmant qu'elles les avaient rendus. Les meilleures éditions de nos classiques anglais, et surtout celles qui auraient été très utiles aux membres des deux Chambres déjà sur l'âge et dont les yeux apprécient un caractère clair et distinct, ont dû être mises sous clef pour les soustraire aux mutilations de ceux qui abusent du privilège de la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont d'avis qu'il est essentiel de modifier les règlements relativement à l'usage qui permet aux étrangers d'emprunter des livres par l'entremise des membres du parlement pendant la session. Il serait aussi désirable de s'entendre sur le nombre de volumes que les députés eux-mêmes peuvent emprunter. On éprouve toujours de la difficulté à faire rendre les volumes empruntés par les étrangers au nom de députés.

Les bibliothécaires expriment l'opinion que le règlement qui fixe à trois le nombre d'ouvrages qu'un membre peut prendre à la fois pourrait être plus libéral en portant ce nombre à six. Mais ils regrettent qu'en dépit de ce règlement certains députés empruntent des volumes en nombre variant de six à soixante. Il est évident que ceci peut affecter sérieusement l'efficacité de la bibliothèque.

Parmi les abus à signaler et qu'il faudrait voir disparaître, est celui qui fait que les députés ont insisté, contrairement aux règles de la bibliothèque à emporter avec eux des volumes de la collection des brochures canadiennes. Il s'en est suivi des pertes d'ouvrages précieux et les lacunes qui restent à combler dans cette section protestent contre cet abus. Un grand nombre de ces brochures sont devenues très rares et ne pourraient se remplacer que difficilement. Les documents sessionnels impériaux ont aussi souffert de la même façon, et il a été constaté dernièrement qu'un rapport très important sur les actes du parlement avait été, de propos délibéré, enlevé à la collection de 1875. On a mutilé ainsi cette série lorsqu'on aurait pu se procurer ce rapport à Londres pour un shilling.

Pour la première fois, le catalogue des additions faites à la bibliothèque pendant l'année, est présenté sous une double forme qui donne les ouvrages par noms d'auteurs et par sujets, ce qui facilitera beaucoup les recherches.

La classification des titres a été faite par ordre alphabétique; ce catalogue annuel est susceptible d'améliorations qui se feront à l'avenir. Depuis 1880, l'index des ouvrages nouveaux a été publié seulement par noms d'auteurs, et les bibliothécaires espèrent qu'ils seront autorisés à présenter au Parlement un catalogue par ordre de matières depuis 1880 jusqu'à ce jour.

Pendant la dernière session, des membres de la Chambre des Communes dont les bibliothécaires apprécient les conseils et les avis, ont fait quelques observations relativement à son économie interne et aux réformes qu'il faudrait y apporter. Deux observations surtout sont à noter: on a fait observer que des livres portés au catalogue ne se trouvaient plus à la bibliothèque et qu'il était impossible de savoir ce qu'ils étaient devenus. Ceci est vrai; mais c'est une conséquence de la violation de sages règlements et de la trop grande facilité accordée aux étrangers d'emprunter les livres de la bibliothèque et de l'indifférence que quelques députés apportent à l'observation des règlements. Une autre observation tendait à dire que le système de catalogue suivi à la bibliothèque est défectueux et qu'il était difficile de se rendre compte des livres qui y sont contenus. Les bibliothécaires désirent faire remarquer, en justice pour la mémoire de l'homme distingué qui les a précédés et dont ils ne peuvent espérer d'atteindre le mérite qu'après de longues années de travail, qu'après avoir étudié le système qu'il a adopté, il serait difficile de l'améliorer dans son ensemble, sans faire des dépenses qui ne seraient point compensées par les résultats obtenus. Tous les systèmes connus de cataloguer les livres ont leur côté faible. "Quelque système que vous adoptiez," dit une autorité en cette matière, "vous regretterez toujours de ne pas avoir donné la préférence à un autre." Un écrivain "du Times" développait cette opinion comme suit, au mois de janvier dernier :

"Sir Antoine Panizzi, le géant des bibliographes, représentait l'art de faire un catalogue comme le travail littéraire le plus difficile et le plus ingrat. Il a insisté sur ce point devant les comités, les commissions et les bureaux, et l'attaque qu'il a dirigée contre le conseil et les membres de la Société Royale en 1837, au sujet de leur catalogue, qu'il était alors occupé à préparer, avait été provoquée par leur manque de sympathie pour le travail du bibliothécaire. Son échec—car c'en était un—dans la tâche d'indexer la bibliothèque du musée britannique—(son travail imprimé en 1841, n'allant pas plus loin que la lettre A)—a été une nouvelle preuve de la sagesse de sa manière de voir sur l'impossibilité d'atteindre la perfection en bibliographie. Ce grand catalogue encore sous presse, après une révision de 45 ans, par

M. M. J. Winter Jones, W. B. Rye, Thomas Watts, Geo. Bullen, Coventy Patmore, W. R. S. Ralston, Emanuel Dentsch, G. W. Porter, Richard Garnett, Russell Martineau, et une foule d'autres spécialistes, est loin de donner satisfaction, les erreurs et les défauts qui l'émaillent étant aussi nombreux que les feuilles d'automne dans la Vallombreuse. La science de la bibliographie est encore à son berceau, en dépit du zèle déployé par les bibliothécaires anglais et américains, pendant les quinze dernières années pour couvrir leurs rayons de traités sur les mystères et l'art de faire un catalogue.

Le système suivi à la bibliothèque du parlement est le suivant :

Le catalogue est divisé en deux sections, une contient les ouvrages sur le droit, la politique et la statistique, l'autre comprend les ouvrages sur les arts, la littérature, et les sciences. Tous les livres sont classifiés d'après les matières qu'ils traitent, de sorte que, pour les fins de consultation, l'on peut trouver sous son titre général chacun des livres que renferme la bibliothèque. Les livres sont placés sur les rayons dans le même ordre qu'ils figurent au catalogue : tous les livres de la même catégorie sont placés les uns à la suite des autres. Pour trouver les œuvres d'un certain auteur ou les différents travaux sur un même sujet, il est nécessaire de consulter les deux tables qui renvoient à la page ou aux pages du catalogue où l'on trouvera ces noms ou ces titres. Ainsi tous les ouvrages sur le droit constitutionnel se trouvent à la page 21-56 du catalogue des livres de droit, et tous les ouvrages sur l'histoire du Canada sont inscrits entre les pages 1270 et 1338 du catalogue. L'index est le guide sûr du catalogue et le catalogue renferme tout ce qui est ou doit être dans la bibliothèque. On ne doit pas s'attendre à ce qu'une personne à laquelle ce système n'est pas familier, puisse, sans aide, comprendre l'index et le catalogue. Il est impossible d'obtenir un tel résultat dans une bibliothèque tant soit peu considérable ; et il est peu de bibliothèques où quiconque puisse, sans restriction, consulter les catalogues. En règle générale les experts et les employés de la bibliothèque, seuls, peuvent se servir avec profit des catalogues d'une grande bibliothèque.

On espère que les additions faites depuis l'année dernière donneront satisfaction à ceux qui sont le plus en état de jouir des avantages d'une bibliothèque. Le fait que durant des sessions prolongées les députés fatigués des longues séances et des études légales ou politiques, demandent naturellement des ouvrages dont la lecture puisse les récréer, a porté les bibliothécaires à acheter des livres qui répondent à cette fin. Il a fallu remplacer les œuvres de certains auteurs de renom, détériorées par l'usage ; l'on a aussi ajouté à la bibliothèque un nombre assez considérable des dernières productions littéraires. On verra aussi que l'on a ajouté à la bibliothèque tous les travaux récemment publiés sur le droit constitutionnel, le système de Torrens, la question de la tempérance, les commissions et l'administration des chemins de fer, l'économie politique, etc. Ils attirent aussi votre attention sur les dernières éditions des principaux ouvrages de droit, surtout de droit international, les travaux récents sur l'opération de l'acte de banqueroute de 1881, et sur l'acte du cens électoral de 1884, en Angleterre, un grand nombre de manuels touchant l'application des nouvelles lois électorales dans le même pays, ainsi que les derniers ouvrages sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Grande-Bretagne.

Les livres achetés depuis l'an dernier sont en parfait ordre ; excellente reliure, caractères agréables à l'œil ; les hommes de goût trouveront plaisir et profit à les consulter. Nos rayons offrent tout ce qui peut charmer l'intelligence et lui fournir toutes informations désirables au point de vue de la politique et des différentes professions. Mais si l'on continue à transformer la bibliothèque en cabinet de lecture ouvert à tous, dès la prochaine session un grand nombre de ces volumes seront brisés, salis et mutilés, et nullement présentables à ceux pour lesquels la bibliothèque a été organisée et maintenue.

Nous sommes heureux de faire rapport que la section canadienne est presque complète sur certains sujets ; on a pu obtenir la plus grande partie des ouvrages sur les guerres de la conquête (1756-60) et la guerre de 1812, ainsi que nombre de traités et d'études sur la philologie et l'ethnographie des races sauvages de l'Amérique du Nord. Bon nombre d'additions importantes ont été faites dans chacune des subdivisions de cette section.

Les bibliothécaires désirent attirer l'attention du Parlement sur le fait que le catalogue de la bibliothèque n'a pas été imprimé depuis 1857, à l'exception de la partie légale qui a paru en 1880 ; il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de cette édition qui a peu de valeur aujourd'hui, étant nécessairement très incomplète vu les additions faites à la bibliothèque depuis cette époque. Au Parlement à juger de la nécessité d'une nouvelle édition, à une date rapprochée.

Les bibliothécaires suggèrent respectueusement qu'au moins le catalogue de la section canadienne soit réimprimé cette année. La méthode adoptée dans le commencement et suivie depuis doit être changée pour répondre aux besoins du jour.

Il suffira aux membres de jeter un coup d'œil sur la section canadienne du catalogue pour se convaincre de la nécessité d'une refonte le plus tôt possible.

Le tout respectueusement soumis,

A. D. DECELLES, B.G.,
MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

Bibliothèque du Parlement,
25 février 1886.

(Pour la liste des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session No. 16.)

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 26 Février 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De John Hullam et autres, de Toronto, province d'Ontario.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de la justice relatif aux pénitenciers pour l'année expirée le 30 juin 1885 ; aussi le dix-huitième rapport annuel du département de la marine pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1885.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 15.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, le huitième rapport annuel du département de la marine, pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la Session No. 11.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture de la quatrième session du cinquième parlement,

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Shipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George ; Gouverneur Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en ouvrant cette session, ait pu avoir le plaisir de nous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et nous sommes respectueusement d'avis avec Votre Excellence qu'il est du devoir de votre gouvernement de prendre les mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous recevons les chaleureuses félicitations de Votre Excellence sur l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien, et l'assurance qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler " la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, il nous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les projets de lois qui nous ont été soumis à la dernière session relativement à la refonte des Statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, nous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, et que les Statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Votre Excellence ayant bien voulu nous dire qu'il nous serait aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires, nous assurons Votre Excellence que ce sujet recevra notre considération la plus attentive.

Votre Excellence nous a aussi informés que notre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement ; nous nous occuperons également avec soin de l'examen de ce projet.

Nous avons appris avec satisfaction que le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé de plus que d'autres propositions nous seront présentées, parmi lesquelles des projets de lois pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; régler les caisses d'épargne des Postes dans la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; l'établissement d'une ferme expérimentale et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Nous assurons humblement Votre Excellence que ces divers sujets et tous autres soumis à nos délibérations seront étudiés par nous avec le plus grand soin ; et nous avons, avec Votre Excellence, la ferme confiance que le résultat de nos délibérations contribuera, avec la bénédiction de Dieu, à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 1er Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odel,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Stevens,—De F. Pâquette et autres, des townships de Benford, Hereford et Auckland, dans les comtés de Stanstead et Compton.

Par l'honorable M. Plumb,—De Archibald McDonald et autres, de Stromness, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Clemow,—De E. B. Eddy et autres, de Hull, province de Québec,—de la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, et du chemin de fer Canada Atlantic de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Lewin,—De la banque du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De John Fullum et autres, de Toronto, province d'Ontario; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Banque Midland du Canada."

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Télesphore Ouimet) objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, appelé comme

témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884.

La question de concours ayant été mise sur icelle elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bolduc :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Wits, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en ouvaant cette session, ait pu avoir le plaisir de nous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite des troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et nous sommes respectueusement d'avis avec Votre Excellence qu'il est du devoir de votre gouvernement de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous recevons les chaleureuses félicitations de Votre Excellence sur l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et l'assurance qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie-Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, il nous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les projets de lois qui nous ont été soumis la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, et que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Votre Excellence ayant bien voulu nous dire qu'il nous serait aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires, nous assurons Notre Excellence que ce sujet recevra notre considération la plus attentive.

Votre Excellence nous a aussi informés que notre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement ; nous nous occuperons également avec soin de l'examen de ce projet.

Nous avons appris avec satisfaction que le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé de plus que d'autres propositions nous seront présentées, parmi lesquelles des projets de lois pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; régler les caisses d'épargne des postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; l'établissement d'une ferme expérimentale, et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Nous assurons humblement Votre Excellence que ces divers sujets et tous autres soumis à nos délibérations seront étudiés par nous avec le plus grand soin ; et nous avons, avec Votre Excellence, la ferme confiance que le résultat de nos délibérations contribuera, avec la bénédiction de Dieu, à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Montmagny pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 55.)

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 2 Mars 1886.

Les membres présent étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donahoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferrier,—De sir A. T. Galt et autres.

Par l'honorable M. Girard,—De Louisa Colling, supérieure, et autres, membres de la " Société des Sœurs compagnes fidèles de Jésus," de Prince-Albert, dans les territoires du Nord-Ouest.

L'honorable M. Gowan a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Gowan a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte portant une nouvelle disposition concernant les prêteurs sur gages."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bolduc :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Landsdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Wiltts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en ouvrant cette session, ait pu avoir le plaisir de nous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite des troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et nous sommes respectueusement d'avis avec Votre Excellence qu'il est du devoir de votre gouvernement de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous recevons les chaleureuses félicitations de Votre Excellence sur l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et l'assurance qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie-Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleures moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, il nous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les projets de lois qui nous ont été soumis la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, et que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Votre Excellence ayant bien voulu nous dire qu'il nous serait aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires, nous assurons Votre Excellence que ce sujet recevra notre considération la plus attentive.

Votre Excellence nous a aussi informés que notre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement; nous nous occuperons également avec soin de l'examen de ce projet.

Nous avons appris avec satisfaction que le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé de plus que d'autres propositions nous seront présentées, parmi lesquelles des projets de lois pour les fins suivantes: Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclama-

tions contre la Couronne; régler les caisses d'épargne des postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada; l'établissement d'une ferme expérimentale, et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Nous assurons humblement Votre Excellence que ces divers sujets et tous autres soumis à nos délibérations seront étudiés par nous avec le plus grand soin; et nous avons, avec Votre Excellence, la ferme confiance que le résultat de nos délibérations contribuera, avec la bénédiction de Dieu, à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Après débats,

La question de concours ayant été mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir Alexander Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte d'Interprétation."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable sir Alexander Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte du bureau des Postes, 1875."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 3 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Mead,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mcdonald (C.-B.)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boëduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cavell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable Président,—D'Edward Gervais et autres, de Westmeath.

Par l'honorable M. Robitaille,—De T. J. Lamontagne, armateurs, et autres, de Ste-Anne des Monts,—du révérend Jos. H. Laurent et autres, de New-Port, tous deux du district de Gaspé, province de Québec.

Par l'honorable M. Turner,—De la compagnie de bômes et de glissoires des rivières du Sable et des Espagnols,—de la corporation de la cité d'Hamilton.

Par l'honorable M. Grant,—De la banque de Picou.

Par l'honorable M. McKindsey,—De George L. Birrell et autres,—de la compagnie de prêt de London et Ontario (à responsabilité limitée).!

Par l'honorable M. Power,—De la banque Union d'Halifax.

Par l'honorable M. Sullivan,—De T. P. Cook et autres, d'Harrowsmith.

Par l'honorable M. Allan,—De la Chambre de Commerce de Toronto.

Par l'honorable M. Smith,—De la compagnie du chemin de fer d'Ontario-Ouest au Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De F. Pâquette et autres, des townships de Barford, Hereford et Auckland, dans les comtés de Stanstead et Compton ; demandant que le droit d'exportation sur les billots provenant des bois abattus dans leurs endroits soit supprimé.

D'Archibald MacDonald et autres, de Stromness, dans la province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine Hat ou Dunmore, dans le territoire d'Assiniboia et la frontière du Canada et des États-Unis.

De E. B. Eddy et autres, de la cité de Hull, dans la province de Québec ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie manufacturière E. B. Eddy."

De la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ; demandant la continuation de son acte constitutif, une extension du délai fixé pour la construction de sa voie ferrée et certains autres amendements à son dit acte constitutif.

De la compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada ; demandant l'autorisation d'émettre des bons hypothécaires au-delà du montant qu'elle est actuellement autorisée à émettre, et aussi certains autres amendements à son acte constitutif.

De la Banque du Nouveau-Brunswick ; demandant l'adoption d'un acte qui réduise son capital.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Pflumb, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 4 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDodald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
(<i>Sir Alexander,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Dickey,—De sir George Stephens et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Read,—De Thomas Howard et autres, de Bath.

Par l'honorable M. Vidal,—De S. T. Macdonald, de la ville de Windsor, province d'Ontario, et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. Turner,—Du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Par l'honorable M. Plumb,—De H. et A. Allan et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De sir A. T. Galt et autres; demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire un chemin de fer depuis un point situé entre Dunmore et Setbridge jusqu'à la frontière du Canada et des États-Unis, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Alberta."

De Louisa Colling, supérieure, et autres, membres de la Société des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus; demandant à être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus," dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre le projet des statuts révisés du Canada, déposé devant le Parlement le 4 février 1885, avec lesquels ont été incorporés les actes passés dans la session tenue dans les 48^e et 49^e années du règne de Sa Majesté. Parties I et II:

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 29.*)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 4.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des affaires et une liste des actionnaires de la compagnie britannique canadienne de prêt et de placement, en date du 31 décembre 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 56.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 3 mars, 1886.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ; et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Les honorables messieurs Bowell, Foster et White (Cardwell), et messieurs Allison, Baker (Missisquoi), Bergin, Blondeau, Bourassa, Charlton, Desjardins, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Taylor, Trow et Vanasse, agiront au nom de cette Chambre, comme membres du dit comité mixte des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Boucherville, de, Gowan, Haythorne, Lacoste, Odell, Plumb, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Sullivan, Turner, Vidal et Wark, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme membre du comité mixte des deux Chambres sur les impressions.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Allan, Archibald, Bellerose, Botsford, Boyd, Carvell, Chaffers, Clemow, Cochrane, Ferrier, Hamilton, Lacoste, Lewin, MacInnes (Burlington), McMaster, Odell, Pâquet, Plumb, Ross, Ryan, Smith, Thibaudeau, Trudel, Turner et Wark, composent un comité des banques et du commerce pendant la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Alexander, Allan, Boucherville, de, Campbell (sir Alexander), Carvell, Cochrane, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hamilton, Kaulbach, Leonard, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, Macdonald (Colombie-Britannique), MacInness (Burlington), Montgomery, Nelson, O'Donohue, Ogilvie, Plump, Power, Robitaille, Ryan, Schultz, Scott, Smith, Stevens, Sutherland, Turner et Vidal, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pendant la présente session, auquel tous bills sur ces sujets seront renvoyés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Alexander, Archibald, Armand, Botsford, Campbell (sir Alexander), Chaffers, Cormier, DeBlois, Dickey, Ferrier, Flint, Girard, Grant, Hamilton, Howlan, Leonard, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McInnes (Colombie-Britannique), McKay, McKindsey, Macmaster, McMillan, Macfarlane, Nelson, Odell, O'Donohoe, Pelletier, Power, Read, Robitaille, Ryan, Scott, Smith et Vidal, composent un comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Almon, Archibald, Armand, Bellerose, Bolduc, Botsford, Campbell (sir Alexander), Carvell, DeBlois, Dever, Ferrier, Flint, Girard, Gowan, Glasier, Grant, Guévremont, Haythorne, Howlan, Lacoste, McInnes (Colombie-Britannique), McKay, McMillan, Macfarlane, Montgomery, Nelson, O'Donohoe, Ogilvie, Pâquet, Pelletier, Poirier, Power, Read, Reesor, Schultz, Scott, Sullivan, Sutherland et Trudel, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Bolduc, Boucherville, de, Haythorne, Howlan, Macfarlane, Plumb, Shultz, Scott, Thibaudeau, Trudel et Vidal, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire

publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte du bureau des Postes,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 5 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (B.-C.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRÏÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Allan,—De la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et de la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne

Par l'honorable M. Turner,—De la compagnie du chemin de fer de Jonction Nord et Nord-Ouest, et de la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et la baie de James.

Par l'honorable M. Girard,—De A. P. Irwin et autres, d'Emerson, province du Manitoba.

Par l'honorable M. Plumb,—De Flora Birrell, de la cité d'Hamilton, et de la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Edouard Gervais et autres, de Westmeath, et de T. N. Cook et autres, d'Harrow smith ; demandant que l'on amende l'Acte de Tempérance de 1878 en exigeant, pour sa mise et son maintien en vigueur, la majorité des trois cinquièmes des électeurs, et en exceptant de son application l'ale, le porter, le lager-beer et les vins légers.

De F. J. Lamontagne et autres, de Ste-Anne des Monts, et du révérend Joseph St. Laurent, curé, et autres, de Newport, dans le district de Gaspé ; demandant qu'une prime fixe soit accordée aux pêcheurs qui font la pêche, soit en bâtiments, soit en bateaux.

De la compagnie des estacades et glissoires des rivières Sable et des Espagnols d'Algoma (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par lettres patentes sous l'autorité des statuts révisés de la province d'Ontario ; demandant un acte qui l'autorise à construire des jetées et estacades à l'embouchure de la rivière des Espagnols.

De la corporation de la cité de Hamilton ; demandant qu'il ne soit plus dépensé d'argent pour assister les immigrants qui viennent au Canada.

De la banque de Pictou ; demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital et pour d'autres objets.

De George L. Birrell et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de : "Compagnie d'Assurance du Canada la Tecumseh."

De la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée) ; demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs pour le transfert de ses débetures et obligations, qui facilite la preuve de leur titre à ceux qui réclament autrement que par transfert des actions et débetures de la compagnie, et qui l'autorise à émettre des actions et à tenir des livres de transfert en Angleterre et en Irlande.

De la banque Union d'Halifax ; demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital-social.

De la chambre de commerce de Toronto ; demandant que l'acte 8 Victoria, ch. 24, soit amendé ; qu'elle soit autorisée à acquérir des immeubles et à contracter des emprunts sur leur garantie, et aussi à créer un fonds de gratification pour le bénéfice de ses membres.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Ouest ; demandant que son acte constitutif soit amendé pour lui permettre de construire un embranchement de la cité de Hamilton à la ville de Windsor, et pour d'autres objets.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le rapport du maître-général des postes pour l'année expirée le 30 juin 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 7.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre un état sous l'Acte 48 et 49 Victoria, chapitre 3, intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Keewatin."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 35.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

OTTAWA, 3 mars, 1886.

Dans l'affaire de Flora Birrell, pétitionnaire, demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé à jeudi le 25e jour de mars courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 8 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

Alexander,	Ferguson,	Mc Kay,	Power,
Allan,	Ferrier,	Mc Kindsey,	Read,
Al'non,	Flint,	Mc Millan,	Reesor,
Archibald,	Girard,	Macdonald (C.-B.),	Robitaille,
Armand,	Glasier,	MacInnes	Ross,
Baillargeon,	Gowan,	(Burlington),	Ryan,
Bellerose,	Grant,	Montgomery,	Scott,
Bolduc,	Guévremont,	Nelson,	Stevens,
Botsford,	Hamilton,	Northwood,	Sullivan,
Boucherville, de,	Haythorne,	Odell,	Sutherland,
Campbell	Howlan,	O'Donohoe,	Thibaudeau,
(Sir Alexander),	Kaulbach,	Ogilvie,	Trudel,
Chaffers,	Leonard,	Pâquet,	Turner,
Clemow,	Lewin,	Pelletier,	Vidal,
Dever,	McDonald (Cap B.),	Plumb,	Wark.
Dickey,	McInnes,	Poirier,	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Gowan,—D'Alexander Manning et autres,—de A. R. Boswell et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Sullivan,—De Benjamin Webster Folger et autres,—de Hiram Calvin et autres.

Par l'honorable M. Leonard,—De la compagnie de terre et de homestead de la Saskatchewan (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De sir George Stephen et autres, de Montréal; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique."

De Thomas E. Howard et autres, de Bath et autres lieux; demandant à être constitués en corporation comme compagnie de Charbonnage et de Transport de la Rivière-à-l'Arc.

De S. S. Macdonell et autres, de la ville de Windsor et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie centrale canadienne de machines à vapeur volatives Forbes."

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation concernant son pouvoir d'emprunt, confirmant l'arrangement du bail existant entre elle et les compagnies des chemins de fer du Nord, d'Hamilton et du Nord-Ouest, et à l'effet aussi de prolonger le délai pour commencer et compléter son chemin de fer au Nord à partir de son point de jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique.

De H. et A. Allan et autres, armateurs et agents maritimes; demandant que l'acte canadien de la marine soit amendé en obligeant les navires à porter des lumières inextinguibles comme signaux de détresse, comme l'exige l'acte de la marine marchande de la Grande-Bretagne.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
Lundi, 8 mars, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De John Fullum et autres, de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " La Banque Midland du Canada " ;

D'Archibald MacDonald et autres, de Stromness, dans la province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer entre Medicine Hat ou Dunmore, dans le territoire d'Assiniboia, et la frontière du Canada et des États-Unis ;

De E. B. Eddy et autres, de la cité de Hull, dans la province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie Manufacturière E. B. Eddy " ;

De la banque du Nouveau-Brunswick demandant l'adoption d'un acte qui réduise son capital ;

De sir A. T. Galt et autres ; demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire un chemin de fer depuis un point situé entre Dunmore et Lethbridge jusqu'à la frontière du Canada et des États-Unis, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Alberta " ;

De la compagnie des estacades et glissoires des rivières à la Martre et des Espagnols d'Algoma (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par lettres patentes sous l'autorité des Statuts Révisés de la province d'Ontario, demandant un acte qui l'autorise à construire des jetées et estacades à l'embouchure de la rivière des Espagnols ;

De George L. Birrell et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance du Canada ' la Tecumseh ' " ;

De la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs pour le transfert de ses débentures et obligations, qui facilite la preuve de leur titre à ceux qui réclament autrement que par transfert des actions et débentures de la compagnie, et qui l'autorise à émettre des actions et à tenir des livres de transfert en Angleterre et en Irlande ;

De la chambre de commerce de Toronto, demandant que l'acte 8 Victoria, ch. 24, soit amendé ; qu'elle soit autorisée à acquérir des immeubles et à contracter des emprunts sur leur garantie, et aussi à créer un fonds de gratification pour le bénéfice de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président temporaire.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 8 mars, 1886.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés au Sénat, lequel expirera jeudi le 11 du courant, soit prolongé à jeudi le 1er jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président temporaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Howlan, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Lundi, 8 mars, 1886.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes du Sénat et en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande qu'Arthur Fosbery, Ernest Bérubé et Edward Fitzgerald soient nommés pages.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 6 mars 1886.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à onze membres.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (No 16.)

Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et, dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, sous l'autorité de l'acte 46 Victoria, chapitre 8, article 15. (No 22.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'à cette date, en conformité de l'Acte 48 Victoria, chapitre 41. (No 23.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'île du Prince-Edouard et les autorités fédérales depuis la dernière session du parlement au sujet de la réclamation faite le premier pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetés

et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Public, ou aucuns de ses subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs. (No 26.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse (partielle) à Adresse—Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario relativement à la limite occidentale de cette dernière province; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'Ontario; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'Ontario pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite. (No 28.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1835 au 1er mars 1836. (No 31.) (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre—Etat donnant la date et l'heure du départ de Toronto et de l'arrivée à Brockville de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1882, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre; aussi, la date et l'heure du départ de Brockville et d'Ottawa et de l'arrivée à Ottawa et à Brockville de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période. (No 19.)

Réponse à Ordre—Liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires, de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier. (No 19b.)

Réponse à Ordre—Etat indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemin de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés. (No 20.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par D. B. Woodworth et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence. (No 21.)

Etat des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le gouverneur général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 Victoria, chapitre 7, article 32, paragraphe 2. (No 24.)

Réponse à Ordre—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884 jusqu'à ce jour. (No 25.)

Réponse à Ordre—Copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre Saunders et Wood, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des Territoires du Nord-Ouest. (No 27.)

Projet des Statuts Révisés du Canada déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 43ème et 49ème années du règne de Sa Majesté. (No 29.)

Réponse à Ordre—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont soumis pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié

dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat. (No 30.)

Réponse à Adresse—Copie de tous papiers, lettres, correspondance et minutes du conseil concernant l'érection de Port-Mulgrave, dans le comté de Guysboro', comme sous-port de Port-Hawkesbury, dans le comté d'Inverness. (No 32.)

Réponse à Ordre—Relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada, chaque année, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'au 1er juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année. (No 33.)

Réponse à Ordre—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Donanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34.)

Le tout respectueusement soumis,

ROBT. READ,
Président, Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, en conformité de l'acte 31 Victoria, chapitre 1, section 14, un état de la distribution des Statuts du Canada, pendant l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 29a)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, le rapport annuel du département de l'intérieur pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 8.)

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender les divers actes relatifs à la Chambre de commerce de la cité de Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau "l'Acte d'interprétation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau "l'Acte des postes, 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 9 Mars 1886.

Les membres présent étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes, (U.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donahoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Cap. B.)</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Bolduc,—De la banque d'Union du Bas-Canada.

Par l'honorable M. Flint,—De Samuel V. Wilmot, gardien, et de James T. Bell, greffier du conseil de comté du comté d'Hastings.

Par l'honorable M. Power,—De la compagnie de colonisation des terres de la Puissance (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Sutherland,—De Thomas C. Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, de la province de Manitoba.

Par l'honorable M. Robitaille,—De George P. Fauvel, maire, et autres, de Malbaie, district de Gaspé.

Par l'honorable M. Plumb,—De la compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara, et de la compagnie du chemin de fer Sud du Canada,—du baron Giralamo Cosentine, de la cité de Sherbrooke, province de Québec,—de la compagnie du pont du sud du Canada, et de John McIntyre et autres, de Fort-William, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Read,—De la compagnie canadienne de cuivre, une compagnie dûment incorporée sous les lois établis de l'Etat d'Ohio, l'un des États-Unis de l'Amérique,—de la compagnie de fer Anglo Américaine, une compagnie incorporée sous les lois en vigueur dans l'Etat d'Ohio, l'un des États-Unis de l'Amérique, et aussi de la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario.

Conformément à l'ordre jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest; demandant un acte qui définisse son pouvoir d'emprunt et qui l'autorise à émettre des débetures-actions.

De la compagnie de prêts sur immeubles et d'épargnes; demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs et qui l'autorise à émettre des débetures-actions.

De la compagnie du chemin de fer du Nord et de jonction du Nord-Ouest; demandant un acte qui amende son acte constitutif en l'autorisant à établir un embranchement de Burlington à un point situé sur la rivière Niagara, et sous d'autres rapports.

De la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie James; demandant un acte qui l'autorise à construire sa ligne par section et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux.

De A. R. Irwin et autres, d'Emerson, province de Manitoba; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest," pour construire un chemin de fer allant d'Emerson au Portage-la-Prairie avec un embranchement aboutissant à la frontière occidentale de la province; et

De la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada; demandant un acte qui définisse son pouvoir d'emprunt et l'autorise à créer des débetures-actions.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Howlan, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N^o 2,

Mardi, 9 mars, 1886.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande qu'Andrew Wilson soit nommé pour le présent messenger sessionnel au même salaire que les pages, et qu'à la première vacance qui aura lieu parmi les pages, il soit placé sur la liste des pages.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Robitaille soit ajouté au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports et plans d'explorations des ingénieurs chargés par le gouvernement de déterminer le tracé d'un chemin de fer dans l'Île du Cap-Breton entre le Port-Hawkesbury et Sydney et Louisbourg ; avec un état faisant voir la longueur en milles de chaque route explorée, le coût estimatif de chaque ligne, la hauteur des points culminants et la moyenne par mille des inclinaisons sur chacune de ces lignes.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Haythorne a appelé l'attention sur l'envasement du port de Tracadie dans l'Île du Prince-Edouard, et a demandé au ministre dirigeant en cette Chambre si des mesures doivent être prises l'été prochain pour rendre à ce port son utilité première.

Débat.

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McKindsey, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, qu'elle soit ajournée à mardi, le 23^e jour de mars courant, à 8 heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Flora Birrell, de la cité d'Hamilton, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage d'avec William Henry Birrell,

L'honorable M. Plumb a présenté certains papiers, l'avis et le rapport de la signification de l'avis.

L'avis et le rapport de la signification de l'avis ont été alors lu par le greffier comme suit :

CANADA, } Je, Edward Green, de la ville de Chatham, dans le comté
Province d'Ontario. } de Kent, huissier, dépose sous serment :

Que je connais William Henry Birrell, nommé dans l'avis ci-annexé.

Que le dit William Henry Birrell demeure depuis plusieurs mois en la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique.

Que le quatrième jour de février mil huit cent quatre-vingt-six, j'ai signifié au dit William Henry Birrell, une copie conforme du dit avis ci-annexé, en lui remettant et délivrant à lui-même la dite copie en la cité de Détroit.

Que pour effectuer la dite signification j'ai dû faire un trajet de quatre-vingt-quinze milles.

Assermenté par devant moi, en la cité de }
Chatham, dans le comté de Kent, ce }
10e jour de février A.D. 1886.

EDWARD GREEN.

JAMES WARREN,
Commissaire, Haute Cour de Justice pour le comté de Kent.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera présentée au parlement du Canada à sa prochaine session, de la part de Dame Flora Birrell, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, province d'Ontario, en obtention d'un acte de divorce d'avec son mari William Henry Birrell, ci-devant de la cité de London, dans le comté de Middlesex, province d'Ontario, marchand, pour cause de sévices, d'adultère et de bigamie.

BLAKE, KERR, LASH & CASSELS,
Solliciteurs pour la demanderesse.

Toronto, 25 août, A. D., 1885.

L'honorable M. Plumb a alors présenté à la Chambre la copie des procédures du jugement final dans la cour Suprême de Détroit, en Chancellerie.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Hamilton, a proposé :
Que la pétition de Flora Birrell, de la cité d'Hamilton, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Henry Birrell, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de la dite Flora Birrell a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats,"

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte portant une nouvelle disposition concernant les prêteurs sur gages,"

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi, le dix-neuvième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés,

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte des impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les divers actes relatifs à la Chambre de Commerce de Toronto,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte des Postes, 1875."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Président a déclaré la Chambre ajournée à mardi, le vingt-troisième jour de mars courant à huit heures du soir.

Mardi, 23 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.B.)</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Houlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Girard,—Des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par l'honorable M. Robitaille,—De Thomas Blaylock, B.A., et autres, du comité de secours du comté de Bonaventure,—du révérend Alphonse Bélanger et autres, de la Malbaie,—de Robert Pye, maire de Douglas Ouest, et autres,—de Jas. Collas, maire, et autres,—de Jacques Bond, maire, et autres,—du révérend P. C. Saindon et autres, de Saint-Maxime du Mont Louis,—de David Clark, maire, et autres, de la Baie de Gaspé, et de T. LeBoutillier et autres, de York, Gaspé Nord.

Par l'honorable M. Flint,—De Robert Henry et autres.

Par l'honorable M. McClelan,—De la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph, et de la corporation de la cité de Guelph.

Par l'honorable M. Nelson,—De John Andrew Mara, M.P.P., de Kamloops, et autres, de la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. McKay,—De Andrew T. Drummond et autres.

Par l'honorable M. Plumb,—De Lucius S. Oille et autres, de Sainte-Catherine,—de la banque de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, et de la compagnie de vapeurs de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Grant,—De James King.

Par l'honorable M. Scott,—Du Très-Révérénd B. B. Usher, évêque, et autres, de l'église réformiste épiscopale en Canada.

Par l'honorable M. Macdonald,—D'Edward Wilson, D.D., et autres,—du premier synode de l'église réformiste épiscopale du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Alexander Manning, et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Chemin de fer du Lac au Rocher, Souris et Brandon."

De A. R. Boswell et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Houille et de Chemin de fer de Médecine Hat."

De Benjamin Webster Folger, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie d'assurance et d'aide mutuelle de Kingston, (à responsabilité limitée)."

De Hiram A. Calvin, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie Calvin, (à responsabilité limitée)."

De la compagnie de terres et de bien-fonds de la Saskatchewan (à responsabilité limitée) demandant un acte l'autorisant à réduire son capital, et pour d'autres objets.

De la Banque Union du Bas-Canada; demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital et à changer son nom en celui de "La Banque Union du Canada."

Du conseil de comté du comté d'Hastings; demandant qu'il ne soit passé aucune loi sur la faillite.

De la compagnie de colonisation des terres fédérales (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser tout actionnaire de la compagnie à renoncer à ses actions en recevant en échange des terres ou autres propriétés de la compagnie, et pour d'autres objets.

De Thomas C. Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie au Lac des Bois."

De George P. Fauvel, maire, et autres, de la Malbaie, dans le district de Gaspé; demandant qu'il soit accordé une prime fixe aux pêcheurs qui font la pêche, soit en bâtiments, soit en bateaux.

De la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara; demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux.

De la compagnie de Pont du Sud du Canada; demandant qu'il soit passé un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux.

Du baron Girolamo Cosentini, de la cité de Sherbrooke, province de Québec; demandant un acte de naturalisation.

De John McIntyre et autres, de Fort-William; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Minéral du lac Supérieur."

De la Compagnie Canadienne de Mines de Cuivre, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs, et pour d'autres objets.

De la Compagnie Anglo-Américaine de Mines de fer, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario; demandant un acte à l'effet de l'autoriser à augmenter son capital par l'émission d'actions privilégiées et pour d'autres objets.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée)." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre un rapport des Commissaires de la Police de la Puissance, pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session, No 44.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, copie des contrats passés par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis la dernière session du parlement.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:

(Voir documents de la session No 35c.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 14 avril 1885, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Canada au sujet de la présence de sauvages américains sur le territoire canadien; copie des communications d'officiers de la police à cheval et des ordres en conseil ou des instructions départementales se rapportant à ce sujet, qui n'ont pas encore été publiés dans le rapport annuel de la division des Sauvages du département de l'Intérieur; aussi un état de l'augmentation ou de la diminution de la population sauvage du Nord-Ouest, le dit état devant être basé sur le nombre des Sauvages qui ont été payés lors des traités passés en 1871 et les années suivantes, et sur le nombre de ceux qui sont payés actuellement; aussi copie des renseignements non encore imprimés sur le nombre de Sauvages qui se sont livrés aux travaux agricoles, et copie des plaintes (s'il en existe) présentées par la société protectrice des aborigènes, les évêques et le clergé des divers corps de missionnaires du Nord-Ouest ou par d'autres personnes au sujet du traitement des Sauvages du Nord-Ouest; aussi un état approximatif des approvisionnements alimentaires fournis aux dits Sauvages depuis la date du traité No. 1 de 1871.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session No. 38c.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre, un état des noms et salaires des personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, indiquant leurs emplois ou promotions (section 58, paragraphe 2, de l'acte du service civil).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 50.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait commandé de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :
Lansdowne.

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie sincèrement de l'adresse que vous avez adoptée et de l'assurance de support qu'elle contient. Je recommande maintenant à votre considération les mesures qui vous seront présentées.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, le 12 mars, 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 24 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>(Sir Alexander,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDodald (Cap.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Girard,—De J. Royal et autres, et de R. E. Mitchell et autres.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Mercredi, 24 mars, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, demandant la continuation de son acte constitutif, une extension du délai fixé pour la construction de sa voie ferrée et certains autres amendements à son dit acte constitutif ;

De la compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada, demandant l'autorisation d'émettre des bons hypothécaires au-delà du montant qu'elle est actuellement autorisée à émettre, et aussi certains autres amendements à son acte constitutif ;

De Thomas E. Howard et autres, de Bath et autres lieux, demandant à être constitués en corporation comme compagnie de charbonnage et de transport de la rivière à l'Arc ;

De S. S. Macdonell et autres, de la ville de Windsor et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie Centrale Canadienne de machines à vapeur rotatives Forbes" ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, demandant un acte qui amende son acte constitutif relativement à son pouvoir d'emprunter ; qui confirme une convention de bail conclue par elle avec les compagnies des chemins de fer du Nord et d'Hamilton et du Nord-Ouest, et qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever les travaux de sa ligne au nord à partir de son point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique ;

De la banque Union d'Halifax, demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital social ;

De A. R. Irwin et autres, d'Emerson, province de Manitoba, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest," pour construire un chemin de fer allant d'Emerson au Portage La Prairie, avec un embranchement aboutissant à la frontière occidentale de la province ;

De la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, demandant un acte qui définit son pouvoir d'emprunt et l'autorise à créer des débetures-actions, et pour d'autres objets ;

D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon" ;

De A. P. Baswell et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer et de charbonnages de Medicine Hat" ;

De Benjamin Webster Folger et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'Assurance et d'aide mutuelle de Kingston et Pembroke (à responsabilité limitée)" ;

De Hiram A. Calvin et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie Calvin (à responsabilité limitée)" ;

De la compagnie de terres et de homesteads de Saskatchewan (à responsabilité limitée), demandant un acte à l'effet de l'autoriser à réduire son capital et pour d'autres objets ;

De la Banque Union du Bas-Canada, demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital et à changer son nom en celui de "La Banque Union du Canada" ;

De la compagnie de Colonisation des terres fédérales (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser tout actionnaire de la compagnie à renoncer à ses actions en recevant en échange des terres ou autres propriétés de la compagnie, et pour d'autres objets ;

De la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux ;

De la compagnie du Pont du Sud du Canada, demandant qu'il soit passé un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux ;

De John McIntyre et autres, du Fort William, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Minéral du Lac Supérieur."

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes ; des avis en ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et elles ne sont pas de nature à exiger la publication d'autres avis, savoir :

De Louisa Colling, supérieure, et autres, membres de la Société des Sœurs Fidèles, Compagnies de Jésus, demandant à être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs Fidèles, Compagnies de Jésus" dans les territoires du Nord-Ouest.

Du baron Girolamo Consistentini, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, demandant un acte de naturalisation.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Flora Birrell, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec William Henry Birrell, et a constaté que la soixantième et douzième règle a été dûment observée.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 24 mars, 1886.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour des bills privés qui expire demain, soit prolongé à jeudi le premier jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Québec, pour l'année 1885.

Aussi.—Un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Iberville, pour l'année 1885.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session No. 55.*)

L'honorable sir Alexander Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé :
"Acte relatif à l'assurance."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi le huitième jour d'avril prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que Flora Birrell soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du bill, et que copie du dit bill soit signifiée à William Henry Birrell, son époux, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Flora Birrell comparaisse devant cette Chambre le huitième jour d'avril prochain pour être interrogée, à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec son dit mari ; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint son mari, en vertu d'un contrat ou autrement, avec son consentement, vivait séparé d'elle et dispensé d'elle, en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous la protection de son mari et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toutes correspondances et requêtes adressées au gouvernement relativement à la vente des propriétés du gouvernement dans la seigneurie de Sorel.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'Interprétation,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte du Bureau de Poste, 1885,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 40, après "postes" insérez : "par lettre enregistrée adressée à ce ministre à Ottawa."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été,

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs à la Chambre de Commerce de la cité de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le rapport du commissaire du corps de police à cheval du Nord-Ouest, 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir documents de la session, No 8a.)

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à vendredi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 26 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (B.-C.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glaser,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRÉRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Sullivan,—Du révérend E. Béliveau et autres.

Par l'honorable M. Boyd,—De la compagnie de vapeurs de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ; demandant un acte qui amende les divers actes relatifs à la dite compagnie en ce qui concerne ses bons hypothécaires de seconde classe et sous d'autres rapports.

De Thomas Blaylock, B.A., président, et autres, du comité de secours du comté de Bonaventure ; demandant une nouvelle aide au gouvernement pour soulager la détresse de la population menacée de famine dans le dit comté.

Du révérend Alphonse Bélanger et autres, de la Malbaie,—de Robert Pye, maire de Douglas-Ouest, et autres,—de Jas. Collas, maire, et autres,—de Jacques Bond, maire, et autres,—du révérend P. C. Saindon et autres, de Saint-Maxime du Mont Louis,—de David Clark, maire, et autres, de la baie de Gaspé, et de T. Leboutillier et autres, de York, Gaspé-Nord ; demandant qu'il soit accordé une prime fixe aux pêcheurs faisant la pêche soit en bâtiments, soit en bateaux.

De Robert C. Hervey et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du Pont de Brockville et New-York."

De la compagnie du chemin de fer de Guelph; demandant certains amendements à son acte constitutif.

De la corporation de la cité de Guelph; demandant qu'il ne soit plus dépensé d'argent pour assister les immigrants venant au Canada.

De John Andrew Mara, M.P.P., de Kamloops et autres, de la province de la Colombie-Britannique; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan."

Du très révérend B. B. Usher, évêque, et autres, de l'église épiscopale réformée en Canada; demandant que le bill pour incorporer le premier synode en Canada de l'église épiscopale réformée ne soit pas adopté.

D'Andrew T. Drummond et autres, de la cité de Montréal; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest."

De Lucius S. Oille et autres, directeurs de la compagnie du Pont de la frontière de Niagara; demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel la dite compagnie doit commencer et achever ses travaux.

De la banque d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse; demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital.

De James King; demandant que sa réclamation d'indemnité pour avoir fait le transport des malles de Pietou à l'île du Prince-Edouard, soit prise en considération.

Du très révérend Edward Wilson, D.D., évêque, et autres, du premier synode en Canada de l'église épiscopale réformée; demandant à être constitués en corporation sous ce même nom.

L'honorable M. McMillan a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte relatif aux pharmaciens."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Power :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les rapports adressés à quelque membre du gouvernement ou à quelque département du gouvernement entre le 1er juillet 1884 et le 1er mars 1885 par le lieutenant-gouverneur Edgar Dewdney au sujet des griefs et du mécontentement allégués des colons établis dans le voisinage du Fort-Carlton et dans d'autres endroits.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 29 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander)</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Allan,—De la chambre de commerce de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Howlan,—De Richard H. Bull, de New-York, et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. Power,—De R. R. Fitch et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De J. Royal et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Caisse d'Épargne Scolaire ;"—et

De R. E. Mitchell et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Minnesota et Manitoba."

L'honorable M. Alexander a appelé l'attention sur l'importance d'étudier les moyens de favoriser l'industrie de la pêche sur les côtes maritimes du Canada, cette industrie étant l'une des plus importantes du pays, et a demandé quelles nouvelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour réaliser cet objet désirable.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation."

(En comité.)

Le titre a été lu de nouveau et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit:

Page 1, ligne 13, retranchez "tous autres" et insérez: "les."

Page 1, ligne 14, retranchez "un" et insérez: "tout autre."

Page 1, ligne 22, après "vacante" insérez: "comme s'ils ussent été faits par le ministre pour qui ou à la place de qui le premier a agi."

Ordonné, que la clause suivante soit ajoutée au bill:

" 3. La quinzième section du dit acte est par le présent abrogée et remplacée par la suivante:

" 15. Quiconque obtiendra la passation d'un acte de nature privée ou personnelle devra payer entre les mains de l'imprimeur de la reine les frais d'impression de cinq cents exemplaires de cet acte en langue anglaise, et de deux cent cinquante exemplaires en langue française."

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 30 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (G.B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (G.B.)</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Garvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>

PRÉRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McKay,—D'Archibald Campbell et autres.

Par l'honorable M. Clemow,—De la Chambre de Commerce d'Ottawa.

Par l'honorable M. Hamilton,—De la compagnie de mine de houille et de fer de Picton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend E. Béliveau et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Ste-Ursule, Mattawan et Lac Témiscamingue."

De la compagnie de vapeurs de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte à l'effet de changer son siège social.

De la Chambre de Commerce de la cité de Toronto ; demandant que l'acte à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer soit adopté.

De Richard F. Bull et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du passage sous-marin du détroit de Northumberland ;"—et

De R. R. Fitch et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Brandon, Battleford et Edmonton."

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
30 mars 1886.

Le comité mixte des deux chambres pour les impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son second rapport.

A la suite de l'avis portant appel de soumissions pour les ouvrages d'impression et de reliure du Parlement, plusieurs sont parvenues au comité; mais ayant été informés que le gouvernement se propose d'établir un bureau d'impression, le comité recommande que les soumissions ainsi reçues et qui sont maintenant à la garde de son greffier, soient renvoyées par ce dernier, sans être décachetées, à leurs auteurs respectifs.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président, (Sénat.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 1er mars 1886, demandant une copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Télesphore Quimet) objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, appelé comme témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session n° 69a)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, — Un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district du Saguenay pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session n° 55.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'inspection," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première et la seconde clause ont été lues et agréées.

La troisième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 23, après "censés" insérez : "entre autres choses."

La quatrième et la cinquième clauses ont été lues et agréées.

La sixième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 2, ligne 34, retranchez : "pour la somme qui aura été fixée" et insérez : "suivant qu'il aura été prescrit."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 9.

NON-CONTENTS : 19.

Ainsi elle a été résolue négativement.

La dite sixième clause et les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux pharmaciens,"

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 29 mars, 1886.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable sir Adolphe Caron, les honorables messieurs Blake et Laurier, et messieurs Cameron (Huron), Colby, Daly, Davies, Desjardins, Fortin, Macmillan (Middlesex), Ouimet, Sriver, Tassé, Weldon, Wells et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre soit concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOUBINOT,

Greffier de la Chambre.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 15 avril 1885, demandant une copie de la correspondance échangée entre le département de la justice et des membres du Parlement ou d'autres personnes relativement à l'enquête qui a été faite l'été dernier sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et sur les difficultés auxquelles ont donné lieu cette administration.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session n° 69.)

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 31 Mars 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

Alexander,	Dever,	McClelan,	Plumb,
Allan.	Dickey,	McDonald (Cap-B.),	Poirier,
Almon,	Ferguson,	McInnes (C.-B.),	Power,
Archibald,	Ferrier,	McKay,	Read,
Armand,	Flint,	McKindsey,	Robitaille,
Baillargeon,	Girard,	McMillan,	Ross,
Bellerose,	Glasier,	Macdonald (C.-B.),	Ryan,
Bolduc,	Gowan,	MacInnes	Scott,
Botsford,	Grant,	(Burlington),	Smith,
Boucherville, de,	Guévremont,	Montgomery,	Stevens,
Boyd,	Hamilton,	Nelson,	Sullivan,
Campbell	Haythorne,	Northwood,	Sutherland,
(Sir Alexander,	Howlan,	Odell,	Thibaudeau,
Carvell,	Kaulbach,	O'Donohoe,	Trudel,
Chaffers,	Lacoste.	Ogilvie,	Turner,
Clemow,	Leonard,	Pâquet,	Vidal,
Cochrane,	Lewin,	Pelletier,	Wark.
DeBlois,			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Hamilton,—De la Chambre de commerce de Montréal.

Par l'honorable M. Howlan,—De Samuel Prowse et autres.

Par l'honorable M. Sullivan,—De R. C. Carter et autres.

Par l'honorable M. Read,—De Peter De Guerre, de la cité de Toronto, et de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Par l'honorable M. McDonald,—De Henry N. Paint et autres.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 31 mars, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest, demandant un acte qui définisse son pouvoir d'emprunt et qui l'autorise à émettre des débentures-actions ;

De la compagnie de prêts sur immeubles et d'épargnes, demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs et qui l'autorise à émettre des débentures-actions ;

De la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie James, demandant un acte qui l'autorise à construire sa ligne par sections et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ;

De la compagnie canadienne de mines de cuivre, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs et pour d'autres objets ;

De la compagnie anglo-américaine de mines de fer, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant un acte à l'effet de l'autoriser à augmenter son capital par l'émission d'actions privilégiées et pour d'autres objets ;

De John Andrew Mara, de Kamloops, et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan ; "

D'Andrew T. Drummond et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest ; "

De Lucius S. Oille et autres, directeurs de la compagnie du pont de la frontière de Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel la dite compagnie doit commencer et achever ses travaux ;

De la banque d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital ;

Du très révérend Edward Wilson, D.D., évêque, et autres, du premier synode en Canada de l'église épiscopale réformée, demandant à être constitués en corporation sous ce même nom ;

De la compagnie de vapeurs de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), mandant la passation d'un acte à l'effet de changer son siège social ;

De Richard H. Bull, de la cité de New-York, et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie du passage sous-marin du détroit de Northumberland ; "

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Ouest, demandant que son acte constitutif soit amendé pour lui permettre de construire un embranchement de la cité de Hamilton à la ville de Windsor et pour d'autres objets ;

De Thomas C. Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer et de Navigation de Portage-la-Prairie au Lac des Bois ;"

De R. R. Fitch et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Brandon, Battleford et Edmonton."

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

L'honorable M. Howland a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du tunnel du détroit de Northumberland."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le sept avril.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Kamouraska pour l'année 1885.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Arthabaska pour l'année 1885.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la Session No 55.)

L'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'il soit résolu que cette Chambre exprime l'avis qu'il est à la fois juste et expédient que la section centrale ou région des Prairies et la section occidentale ou région du Pacifique de la Confédération soient chacune représentées dans le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Après débat.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. McInnes, savoir :

Qu'il soit résolu que cette Chambre exprime l'avis qu'il est à la fois juste et expédient que la section centrale ou région des Prairies et la section occidentale ou région du Pacifique de la Confédération soient chacune représentées dans le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Après un nouveau débat.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Atnon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Cap B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De W. Jackson et autres, de Fort Qu'Appelle.

Par l'honorable M. Clemow,—D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Archibald Campbell et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "La Banque Coloniale du Canada."

De la chambre de commerce de la cité d'Ottawa; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte constitutif relativement à l'admission de membres et pour d'autres objets;—et

De la compagnie des houilles et des fers de Pictou; demandant un acte qui amende son acte constitutif.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

30 mars 1886.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (N° 35a.) (*Document de la session seulement.*)

Correspondance échangée entre la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le département de l'intérieur, tel que requis par la résolution de la Chambre des Communes, du 20 février, 1882. (N° 35b.) (*Document de la session seulement.*)

Copie des contrats pour le chemin de fer du Pacifique Canadien passés depuis la dernière session du Parlement. (Sénat.) (N° 35c.) (*Document de la session seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique du Canada, qui ont été dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie-Anglaise, les territoires du Nord-Ouest, Kéwatin, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Île du Cap-Breton, jusqu'au 1er janvier 1885 ; aus-i indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions du Canada, respectivement. (N° 36.) (*Document de la session seulement.*)

Rapports des dépenses encourues pour le recensement de 1881, en conformité de l' "Acte concernant les recensements et les statistiques, 1879." Aussi,—Rapport des travaux faits et état des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin." (N° 39.) (*Document de la session seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Sommaire des compagnies constituées sous l'autorité des actes relatifs aux compagnies par actions, de 1869 et 1877, depuis le 6 mai 1869, jusqu'au 31 décembre 1885. (N° 9a.)

Réponse supplémentaire à Ordre.—Copie des rapports requis de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en vertu de l'acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement.

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elle.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un pourcentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la construction du chemin de fer de Toronto et Ottawa; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc. (N^o 19a.)

Réponse à Ordre.—Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui. (No 20a.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E.; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge. (No 22a.)

Projet des Statuts Révisés du Canada soumis au Parlement le 4 février, 1885, dans lesquels ont été incorporés les actes passés durant la session tenue dans les 48^e et 49^e années du règne de Sa Majesté. Part. I et II. (Sénat.) (No 29.)

Etat conforme à l'Acte 31 Vic., chap. 1, clause 14, concernant la distribution des Statuts du Canada. (Sénat.) (No 29a.)

Réponse à Ordre.—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettés de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879. (No 30a.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas \$	100		
“ “ “	étaient de	100 à \$	500
“ “ “	“ “ “	300 “	500
“ “ “	“ “ “	500 “	1,000
“(s'il en est)”	“ excédaient		1,000

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant \$1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargnes du gouvernement. (No 37.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent M. G. H. Deschênes, et à M. Antoine LeBel, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par MM. Deschênes et LeBel, sur ce qu'ils avaient retirés à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de M. Dingman, lors de sa visite à l'agence pour Viger en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'Edouard Morin et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages. (No 38.)

Réponse à Ordre,—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885. (No 38a.)

Réponse à Adresse,—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa-quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet. (No 38b.)

Réponse à Ordre,—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. (No 42.)

Rapport du commissaire de la police fédérale, en conformité de l'Acte 31 Victoria, chap. 73. (No 44.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885. (No 45.)

Réponse à Ordre,—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs. (No 46.)

Réponse à Adresse,—Copie des mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé. (No 47.)

Réponse à Ordre,—Relevé de la somme payée à P. M. Barker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée. (No 47a.)

Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 Vic., chap. 37, clause 15. (No 49.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de Richibouctou ou de Kingston. (No 51.)

Message du Gouverneur-Général transmettant à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial au gouvernement du Canada. (No 53.)

Réponse à Adresse.—Copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885. (No 54.)

Rapport des baptêmes, mariages et décès, dans les districts d'Iberville, de Montmagny et de Québec, pour l'année 1885. (No 55.)

Rapport des transactions de la compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne, au 31 décembre 1885. (No 56.)

Réponse à Adresse.—Relevé du montant des boni donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'Artemisia, Bentinck, Egremont, Glenelg, Normanby et par la ville de Durham. Aussi, un relevé du montant dépensé par le gouvernement provincial pour aider aux voies ferrées dans les limites des dits townships. (No 57.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St-Jean pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau-Brunswick, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances. (No 58.)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1^{er} janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les pilliers construits dans la dite rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la Cie du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses. (No 59.)

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président (Sénat).

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre,—La correspondance, les rapports des ministres de la justice et les ordres en conseil sur le sujet de la législation provinciale, 1867-1884.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 15a.)

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts sur immeubles et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats,"

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé en retranchant les mots "pour la somme qui aura été fixée", dans la 34^e ligne de la 2^e page, et en insérant à la place les mots : "Suivant qu'il aura été prescrit"; et en retranchant les mots "de la somme ainsi fixée", dans la 36^e ligne de la dite page, et en insérant à la place les mots : "Suivant qu'il aura été prescrit en la même manière".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été mise alors sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Ordonné, que la sixième clause soit amendée comme suit :

Page 2, ligne 34, retranchez les mots : "pour la somme qui aura été fixée", et insérez : "Suivant qu'il aura été prescrit".

Page 2, ligne 36, retranchez les mots : "de la somme qui aura été ainsi fixée", et insérez : "Suivant qu'il aura été prescrit en la même manière".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gowan secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Sullivan a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour l'amender comme suit :

Page 1, ligne 23, après "censés" retranchez "entre autre choses."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

Elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte relatif à l'assurance".

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux pharmaciens" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McO'lelan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferrier,—Du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.

Par l'honorable M. Girard,—De C. W. Moberly et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du bureau de commerce de Montréal; demandant la passation d'un acte qui amende son acte d'incorporation relativement à l'admission de ses membres, à la valeur qu'elle peut posséder en immeubles et à d'autres objets:

De Samuel Prowse et autres ; demandant qu'il soit accordé une prime fixe aux pêcheurs qui font la pêche soit en bâtiments, soit en bateaux.

De R. C. Carter et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord."

De Peter DeGuerre, de la cité de Toronto ; demandant une récompense pour certaines inventions relatives aux chemins de fer.

De la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec ; demandant que son acte constitutif soit amendé pour lui permettre d'établir des embranchements et pour d'autres objets ;—et

De Henry N. Paint et autres ; demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour la construction d'un pont sur la Passe Lennox, à ou près les fles Brûlées, Cap-Breton.

L'honorable M. DeBoucherville, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. DeBoucherville, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi, le neuvième jour d'avril courant.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Qu'il soit résolu que cette Chambre désire exprimer l'opinion que le gouvernement canadien devrait faire de plus urgentes démarches auprès du gouvernement impérial pour l'engager à négocier une extension du traité d'extradition existant actuellement avec les Etats-Unis, de manière à comprendre dans ce traité le délit d'abus de confiance.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des deux Chambres des impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts sur immeubles et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à l'assurance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi. le douzième jour d'avril courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Plumb,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Avril 1886.

Les membres présent étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (Cap. B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes, (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donahoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—Du Bureau de Commerce d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dite du Nord."

De la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada; demandant que le bill soumis au parlement pour établir une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada ne devienne pas loi.

De C. W. Moberly et autres; demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition afin d'être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie;—"

De W. Jackson et autres de Fort Qu'Appelle; demandant qu'il soit passé un acte allouant au "Chemin de fer de Fort Qu'Appelle et de la Montagne à Bois," une gratification en terre équivalent à 6,400 acres par chaque mille construit par le dit chemin de fer.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le montant total des réclamations qui ont été jusqu'ici admises par le gouvernement en indemnité des pertes subies par la Compagnie de la Baie d'Hudson et par des particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest, à venir au 1er mars 1886, avec mention des personnes indemnisées et des sommes allouées.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Qu'il soit résolu que d'après le désir général des membres du Parlement et dans l'intérêt public, le Parlement fédéral ne devrait pas observer autant de fêtes religieuses qu'il le fait à présent; que le Mercredi des Cendres, le Vendredi Saint et Noël soient les seuls jours de fête religieuse, la fête de la Confédération et l'anniversaire de la naissance de la reine les seuls autres jours de fête, qu'observera le parlement.

La question de concours ayant été mise sur icelle, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Qu'un comité spécial soit nommé pour prendre en considération et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat ou y ajouter; que ce comité se compose des honorables messieurs Botsford, de Boucherville, Dickey, Howlan, Pelletier, Power, Odell, Scott et du proposant et qu'il fasse rapport au Sénat sans retard.

L'honorable M. Alexander a proposé en amendement :

Que les noms des honorables messieurs O'Donohoe et McClelan soient ajoutés au dit comité.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre,—un arrangement entre la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignecto (à responsabilité limitée), et Sa Majesté la reine Victoria représentée par le ministre des chemins de fer et canaux du Canada.

(Voir Documents de la Session No. 68.)

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux pharmaciens."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 4, retranchez " du " et insérez : " passé depuis la Confédération par le."

Page 1, ligne 18, retranchez " le bay rum."

Page 1, ligne 12, après " parfumerie " insérez : " le bay rum."

La deuxième clause a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Boyd a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les divers amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Ryan, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

Alexander,	Dever,	McDonald (C.-Bret.),	Power,
Allan,	Dickey,	McInnes (C.-B.)	Read,
Almon,	Ferguson,	McKay,	Robitaille,
Archibald,	Ferrier,	McKindsey,	Ross,
Armand,	Flint,	McMillan,	Ryan,
Baillargeon,	Girard,	Macdonald (C.-B.)	Schultz,
Bellerose,	Glasier,	MacInnes	Scott,
Bolduc,	Gowan,	(Burlington),	Stevens,
Botsford,	Grant,	Montgomrry,	Sullivan,
Boucherville, de,	Guévremont,	Nelson,	Sutherland,
Boyd,	Haythorne,	Northwood,	Trudel,
Campbell	Howlan,	Odell,	Turner,
(Sir Alexander),	Kaulbach,	O'Donohoe,	Vidal,
Carvell,	Lacoste,	Pâquet,	Wark,
Chaffers,	Leonard,	Pelletier,	
Clemow,	Lewin,	Plumb,	
DeBlois,	McClelan,	Poirier,	

PRIÈRES :

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Almon,—De John D. Wynaught et autres, et de James E. Stafford et autres.

Par l'honorable M. Robitaille,—De Charles Stuart et autres, de Gaspé.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 6 avril, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De R. E. Mitchell et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Minnesota et Manitoba " ;

Du révérend E. Béliveau et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer Ste-Ursule, Mattawan et lac Témiscamingue " ;

D'Archibald Campbell et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Banque Coloniale du Canada " ;

De la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, demandant que son acte constitutif soit amendé pour lui permettre d'établir des embranchements et pour d'autres objets.

Votre comité a aussi examiné la pétition de C. W. Moberly et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à fin d'être incorporés sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie. "

Les pétitionnaires ont établi le fait que la pétition voulue n'a pu être présentée dans le délai prescrit par ce que le principal promoteur de la mesure, venu de la Colombie Britannique, où le chemin de fer projeté doit être construit, n'est arrivé à Ottawa qu'après l'expiration du délai dans lequel les pétitions en obtention de bills privés doivent être présentées ; et aussi parce qu'une lettre d'instructions, adressée par le même promoteur à ses agents à Ottawa, s'est égarée en cours de transmission. Votre comité recommande en conséquence que la 49^{ème} règle soit suspendue dans ce cas-ci et que les intéressés aient permission de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, demandant un acte qui amende les divers actes relatifs à la dite compagnie en ce qui concerne ses bons hypothécaires de seconde classe et sous d'autres rapports, et il a constaté qu'elle veut avoir l'autorisation de construire un embranchement de Birtle à la frontière nord-ouest de la province de Manitoba, et de là une extension jusqu'à la rivière aux Carottes, dans les territoires du Nord-Ouest ; au sujet de cette extension, la compagnie n'a pas donné d'avis, mais comme elle a prouvé qu'un avis pour une charte distincte relative à cette extension a été partiellement publié, les promoteurs étant pour la plupart actionnaires de la dite compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ; et comme il est désirable que le prolongement en question soit construit par la dite compagnie en vertu d'une même charte, votre comité, ayant trouvé les avis suffisants sans les autres rapports, recommande de suspendre la 51^{ème} règle en tant qu'il s'agit de la dite extension.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Henry W. Paint et autres, demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour la construction d'un pont sur la passe Lennox à ou près des îles Brulées, Cap-Breton ; et a constaté qu'il

n'a pas été publié d'avis de cette pétition. Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^{ème} règle dans ce cas-ci, vu que les circonstances qui ont donné lieu à la demande se sont produites trop tard pour qu'on ait pu publier les avis ordinaires, et d'autant que la construction du dit pont ne peut porter aucun préjudice à des droits individuels.

Le tout respectueusement soumis.

A. LACOSTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de Henry W. Paint et autres, tel que recommandé par le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de C. W. Moberly et autres, tel que recommandé par le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, tel que recommandé dans le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Girard,—De Duncan MacArthur, de Winnipeg, et autres.

Par l'honorable M. Macdonald,—De C. W. Moberly et autres.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que la dernière pétition mentionnée, de C. W. Moberly, et autres demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour leur incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootnay," soit maintenant lue et reçue.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la réception des rapports des bills privés soit prolongé à jeudi, le vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont du Sud du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, seconde par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

Alexander,	De Blois,	McClelan,	Pelletier,
Allan.	Dever,	McDonald (Cap-B.),	Plumb,
Almon,	Dickey,	McInnes (C.-B.),	Poirier,
Archibald,	Ferguson,	McKay,	Power,
Armand,	Ferrier,	McMaster,	Read,
Baillargeon,	Flint,	McKindsey,	Robitaille,
Bellerose,	Girard,	McMillan,	Ross,
Bolduc,	Glasier,	Macdonald (C.-B.),	Schultz,
Botsford,	Gowan,	MacInnes	Scott,
Boucherville, de,	Grant,	(Burlington),	Stevens,
Boyd,	Guévremont,	Montgomery,	Sullivan,
Campbell	Haythorne,	Nelson,	Sutherland,
(Sir Alexander,	Howlan,	Northwood,	Trudel,
Carvell,	Kaulbach,	Odell,	Turner,
Chaffers,	Leonard,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Lewin,	Fâquet,	Wark.

PRIÈRES :

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Girard,—De R. G. Bell et autres, et de Michael Blake et autres, de la province du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du bureau de commerce d'Ottawa ; demandant que le bill constituant une cour de commissaires de chemins de fer soit passé.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le Nord-Ouest.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux pharmaciens,"

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé en amendement :

De retrancher " maintenant " et d'insérer " d'hui en six mois."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	Leonard,	Pelletier,
Archibald,	Dever,	Lewin,	Power,
Armand,	Flint,	McClelan,	Scott,
Baillargeon,	Girard,	McInnis (C.-B.),	Stevens,
Bellerose,	Grant,	McMaster,	Vidal,
Boyd,	Haythorne,	Miller (Président),	Wark.—25.
Chaffers,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Glasier,	Macdonald (C.B.)	Pâquet,
Bolduc,	Gowan,	MacInnes	Plumb,
Botsford,	Howlan,	(Burlington),	Read,
Boucherville, de,	Kaulbach,	Montgomery,	Robitaille,
Campbell	McDonald (C.B.),	Nelson,	Ross,
(Sir Alexander),	McKay,	Northwood,	Sullivan,
Carvell,	McKindsey,	Odell,	Sutherland,
Dickey,	McMillan,	O'Donohoe,	Turner.—31.
Ferguson,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'y insérer une disposition portant que " le présent acte ne pourra être appliqué dans les comtés qui ont adopté l'Acte de Tempérance du Canada."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McClelan,	Power,
Armand,	Girard,	McInnes (C. B.),	Read,
Baillargeon,	Grant,	McMaster,	Scott,
Bellerose,	Haythorne,	Miller (Président),	Vidal,
Boyd,	Leonard,	Pelletier,	Wark.—22.
Chaffers,	Lewin,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Ferguson,	Macdonald (C.B.)	Pâquet,
Bolduc,	Gowan,	MacInnes	Plumb,
Botsford,	Howlan,	(Burlington),	Poirier,
Boucherville, de,	Kaulbach,	Montgomery,	Robitaille,
Campbell	McDonald (C.B.),	Nelson,	Ross,
(Sir Alexander),	McKay,	Northwood,	Sullivan,
Carvell,	McKindsey,	Odell,	Sutherland,
Dickey,	McMillan,	O'Donohoe,	Turner.—30.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que le titre soit amendé en retranchant "aux" et en insérant : "à la vente de l'alcool par les."

La question ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de retrancher tous les mots après "breveté", dans le troisième paragraphe de la première clause, et d'insérer à la place les mots : "non susceptible d'être consommé comme breuvage".

La question ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Girard,	McInnes (C.B.),	Power,
Armand,	Gowan,	McMaster,	Read,
Bellerose,	Grant,	Miller (Président),	Scott,
Boyd,	Haythorne,	Pâquet,	Stevens,
Chaffers,	Lewin,	Pelletier,	Vidal,
Dever,	McClelan,	Poirier,	Wark.—24.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Ferguson,	McMillan,	O'Donohoe,
Botsford,	Glasier,	Macdonald (C.B.),	Plumb,
Campbell	Howlan,	Montgomery,	Sullivan,
(Sir Alexander),	Kaulbach,	Nelson,	Sutherland,
Carvell,	McKay,	Northwood,	Turner.—22.
Dickey,	McKindsey,	Odell,	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé comme il suit :

Page 1, ligne 15, retranchez depuis le mot "breveté" jusqu'au mot "susceptible" dans la 16e ligne, et insérez : "non".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Boyd a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Calvin (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine-Hat," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Carvell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i> <i>Allan,</i> <i>Almon,</i> <i>Archibald,</i> <i>Armand,</i> <i>Baillargeon,</i> <i>Bellerose,</i> <i>Bolduc,</i> <i>Botsford,</i> <i>Boucherville, de,</i> <i>Boyd,</i> <i>Campbell</i> <i>(Sir Alexander)</i> <i>Carvell,</i> <i>Chaffers,</i> <i>Clemow,</i> <i>Cochrane,</i>	<i>DeBlois,</i> <i>Dever,</i> <i>Dickey,</i> <i>Ferguson,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Flint,</i> <i>Girard,</i> <i>Glasier,</i> <i>Gowan,</i> <i>Grant,</i> <i>Guévremont,</i> <i>Haythorne,</i> <i>Howlan,</i> <i>Kaulbach,</i> <i>Lacoste,</i> <i>Leonard,</i>	<i>Lewin,</i> <i>McClelan,</i> <i>McDonald (C.-B.),</i> <i>McInnes (C.-B.),</i> <i>McKay,</i> <i>McKindsey,</i> <i>McMaster,</i> <i>McMillan,</i> <i>Macdonald (C.-B.),</i> <i>MacInnes</i> <i>(Burlington),</i> <i>Montgomery,</i> <i>Nelson,</i> <i>Northwood,</i> <i>Odell,</i> <i>O'Donohoe,</i>	<i>Pâquet,</i> <i>Pelletier,</i> <i>Plumb,</i> <i>Poirier,</i> <i>Power,</i> <i>Read,</i> <i>Robitaille,</i> <i>Ross,</i> <i>Scott,</i> <i>Stevens,</i> <i>Sullivan,</i> <i>Sutherland,</i> <i>Trudel,</i> <i>Turner,</i> <i>Vidal,</i> <i>Wark.</i>
--	--	---	---

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John D. Wynaught et autres ; de James E. Statford et autres, et de Charles Stuart et autres, de Gaspé ; demandant qu'il soit adopté une loi qui accorde aux bâtiments et aux bateaux de pêche une prime de pêche fixe et permanente.

De Duncan MacArthur ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie."

Sur motion de l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Ferrier, Wark, Plumb, DeBoucherville, Pelletier, Power, Kaulbach, McInnes, Carvell, Dever et du proposant, soit nommé pour aviser aux meilleurs moyens de procurer aux honorables membres de cette Chambre les facilités nécessaires pour leur permettre de suivre les débats de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'un comité sur la condition sanitaire de la salle des séances et des alentours soit nommé, ce comité devant se composer des honorables messieurs Scott, Botsford Allan, Pâquet, DeBoucherville, Robitaille, Almon, T. R. McInnes, McKindsey, Sullivan et du proposant.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," et que la pétitionnaire se rende à la barre de la Chambre pour y être entendue par son conseil,

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par le greffier comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, le mercredi vingt-quatrième jour de mars 1886, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-quatrième jour de mars 1886 et le huitième jour d'avril 1886.

Donné sous mon seing en la salle du Sénat, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce huitième jour d'avril 1886, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre la pièce suivante :

Conformément à l'avis du greffier du Sénat au sujet de la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," lequel avis a été en même temps que le dit bill signifié au défendeur William Henry Birrell—j'ai l'honneur de vous faire savoir que le dit défendeur est ici présent et prêt à comparaître sur l'ordre du Sénat.

GEO. C. GIBBONS,
Conseil du défendeur.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le défendeur William Henry Birrell soit maintenant appelé à la barre de la Chambre pour y être interrogé sur son identité comme défendeur.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors William Henry Birrell a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté il a été examiné comme suit :

Q. Etes-vous William Henry Birrell mentionné dans le bill maintenant devant le Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell ? "

R. Je suis William Henry Birrell mentionné dans ce bill.

Q. Vous a-t-on signifié une copie du bill présentement en délibération devant le Sénat et aussi un avis du greffier relatif à la seconde lecture de ce bill, et en quel temps ?

R. On m'a signifié une copie de ce bill et le dit avis le 30ème jour de mars 1886. Je représente ces pièces.

Le dit William Henry Birrell a alors reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. Plumb a déclaré de son siège que la pétitionnaire Flora Birrell est incapable de comparaître présentement pour cause de mauvaise santé; qu'elle est en cours de voyage, venant du Sud; et qu'elle comparaitra devant tout comité spécial auquel pourra être renvoyé le dit bill.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet examen. Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Flora Birrell soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle.

La dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Dickey, Nelson, McKindsey, Flint, Turner, Vidal, Clemow, Read et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'examiner les témoins sous serment, et que l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la cour Supérieure en chancellerie de Détroit et les procédures ultérieures présentées au Sénat à la lecture de la pétition de la dite Flora Birrell soient renvoyées au dit comité, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du tunnel du détroit de Northumberland," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, seconde par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexandre Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin.</i>	<i>O' Donohoe,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRÏÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De R. T. Bell et autres, et de Michael Blake et autres, de la province du Manitoba; demandant qu'il soit passé un bill pour constituer en corporation la compagnie de chemin de fer et de navigation du Portage la Prairie et du lac des Bois.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

Vendredi, 9 avril, 1886.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell," présente ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité recommande qu'il lui soit permis d'employer un sténographe pour prendre les témoignages rendus devant lui.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Read, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable Dickey, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien et entre le gouvernement canadien et son agent général à Londres au sujet d'une subvention à accorder à une ligne de vapeurs devant établir un service entre Vancouver, le terminus du chemin de fer canadien du Pacifique et le Japon, la Chine, l'Inde et l'Australie ; aussi au sujet du transport des malles et des troupes de Sa Majesté, d'Angleterre à destination de l'Orient, par la voie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Que le contrat passé avec messieurs Holland frères soit modifié de manière à augmenter le tirage des "Débats du Sénat," afin que ces "Débats" puissent être adressés aux journaux des comtés et à des particuliers dans tout le Canada.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de 'Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus,'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie Calvin (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la banque Continentale du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la banque Anglo-Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Alvon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Cap B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Ordonné que les portes soient ouvertes.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De D. N. Stanton et autres, des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. O'Donohoe,—De Colin Campbell et autres, de Toronto.

Par l'honorable M. Power,—De l'honorable Loran E. Baker, de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—Un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Gaspé pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir documents de la session No 55.*)

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de toutes communications échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses fonctionnaires et des particuliers au sujet d'une certaine quantité de dynamite importée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en 1885, par la maison H. H. Fuller et Cie, et qui a été saisie par les autorités douanières pour prétendue évaluation au-dessous de la valeur et aussi une copie de tous certificats et autres documents accompagnant ces communications.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, dans la Colombie-Britannique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le pont suspendu Union," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le canal de la Baie de Burlington," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les assurances."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les clauses une à cinquante inclusivement ont été séparément lues et agréées.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Robitaille a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le comité ait droit de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Read a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,
Baillargeon,
Bellerose,

Clemow,
DeBlois,
Girard,

Glasier,
Leonard,

McClelan,
Read.—10.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,
Armand,
Bolduc,
Botsford,
Boucherville, de,
Boyd,
Campbell
(Sir Alexander),
Chaffers,

Dever,
Ferguson,
Flint,
Gowan,
Guévremont,
Haythorne,
Howlan,
Kaulbach,

Lewin,
McInness (C.B.),
McKay,
McKindsay,
Macdonald (C.B.),
Miller (Président),
Montgomery,
Nelson,

O'Donohoe,
Pelletier,
Plumb,
Smith,
Stevens,
Sullivan,
Vidal,
Wark.—32.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise alors sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la banque Anglo-Canadienne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la pétition de Colin Campbell et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour être constitués en corporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Ste-Marie" soit lue et reçue maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que la pétition de Loran E. Baker, de Yarmouth, dans le comté de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être incorporée sous le nom de "La compagnie de vapeurs de Yarmouth" soit lue et regue maintenant.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (C.-B.)</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De A. W. Nicholson, G.W.P., et R. Alder Temple, G.S., de la Grande division des fils de Tempérance de la Nouvelle-Ecosse, et de R. Alder Temple, président, et de Patrick Monaghan, secrétaire de la branche du Dominion Alliance de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été revoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Mardi, 13 avril, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Banque de Pictou, demandant un acte qui l'autorise à réduire son capital et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest, demandant un acte qui amende son acte constitutif en l'autorisant à établir un embranchement du village de Burlington à un point situé sur la rivière Niagara, et sous d'autres rapports ;

De Robert C. Hervey et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du Pont de Brockville et New-York";

De Duncan McArthur de la cité de Winnipeg et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie."

Votre comité a aussi examiné la pétition de C. W. Moberly et autres, demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootnay," et votre comité a trouvé suffisantes les raisons données pour expliquer le retard apporté à la présentation de la pétition voulue, et il recommande en conséquence que la 49^e règle soit suspendue dans ce cas-ci et que permission soit accordée aux intéressés de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Loran E. Baker, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de vapeurs de Yarmouth," et le délai apporté à la présentation de la pétition voulue ayant été expliqué d'une manière satisfaisante, votre comité recommande en conséquence que la 49^e règle soit suspendue dans ce cas-ci et que permission soit accordée aux intéressés de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Votre comité a aussi examiné la pétition de R. C. Carter et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord"; il a constaté qu'un avis de cette pétition a été dûment publié dans la *Gazette du Canada*, mais qu'aucun avis n'a été publié dans des journaux locaux; votre comité recommande néanmoins la suspension de la 51^e règle dans ce cas, en autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de Loran E. Baker, tel que recommandé dans le huitième rapport du comité spécial des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de C. W. Moberly et autres, tel que recommandé dans le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:

Par l'honorable M. Macdonald,—De C. W. Moberly et autres.

Par l'honorable M. Power,—De Loran E. Baker, de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, fidèles compagnes de Jésus," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Consentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Consentini," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Shuswap à O'Kanagan," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Nelson, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Banque de Pictou," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie dite 'The Dominion Lands Colonization Compagny (Limited),' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, (Burlington), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine Hat " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, dans la Colombie-Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le pont suspendu Union," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, [secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre de nouveau la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les assurances,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé : Que le dit ordre du jour soit rayé, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDodald (Cap-B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>(Sir Alexander,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De Daniel Burke et 2,921 autres, du comté d'Huron,—de James A. Stewart et 413 autres, du comté d'Essex,—de Robert Brown et 1,341 autres, du comté de Welland, et de Thomas S. Ward et 1,532 autres, du comté de Wellington, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McKindsey,—De W. H. Robinson et 513 autres, du comté de Dufferin,—de John O. Connor et 570 autres, des comtés de Perth, Peel et Oxford,—de D. Cross et 300 autres, du comté d'Halton,—de W. F. Birmingham et 3,515 autres, du comté de Middlesex, et de Jacob Zimmer et 3,204 autres, du comté de Waterloo, province d'Ontario.

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington),—De John Young et 4,285 autres, du comté de Wentworth, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Allan,—De J. B. Lloyd et 580 autres, du comté de York,—de John Deane et 916 autres, du comté d'Ontario, et de C. L. Vail, M.D., et 1,213 autres, du comté de Lambton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Northwood,—De J. E. Weldon et 4,273 autres, du comté de Kent, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Read,—De Lewis B. Stinson et 45 autres, du comté de Prince Edward,—de Spence Ventress et 642 autres, du comté de Northumberland,—de Peter McPherson et 1,233 autres, des comtés de Lennox et Addington, et de James Bakins et 600 autres, du comté de Durham, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Turner,—De George Lobsinger et 669 autres, du comté de Bruce,—de J. M. Freedale et 556 autres, du comté de Norfolk,—de George Hall et 454 autres, du comté de Brant,—de David Hill et 391 autres, du comté d'Haldimand,—de John H. Wilber et 1,555 autres, du comté d'Elgin, et de James Noye et autres, de Denfield et Komoka, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McMillan,—De John Cameron et 298 autres, du comté de Glengarry, et de C. P. Adams et 250 autres, du comté de Stormont, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Clemow,—De A. P. Morgan et 480 autres, du comté de Peterborough, et de Louis Bergeron et 412 autres, du comté de Carleton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Sullivan,—De Milton Jones et autres, du township d'Elgin et Philipsville,—de R. Beaupré et 345 autres, du comté de Frontenac,—de Curtis Kyle et 157 autres, de Lanark,—du Révérend James McCormac et 1,400 autres, du comté de Renfrew, et de P. Doheny et 3,192 autres, des comtés-unis de Leeds et Grenville, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Gowan,—De John Lang et 531 autres, du comté de Grey,—de C. S. Blackwell et 138 autres, du comté de Victoria, et de David Dunn et 4,791 autres, du comté de Simcoe, province d'Ontario.

Par l'honorable M. O'Donohoe,—De W. A. Thomas et 4,400 autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Daniel M. Stanton, de la cité de New-York, et Adna P. Balch, de Hanover, dans l'Etat de New Hampshire, contracteurs ; demandant que le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien," ne soit pas passé.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera le jeudi 15 du courant, il soit ajourné au mercredi 28 du courant à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le nom de l'honorable M. Plumb soit ajouté au comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé :

Que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de R. C. Carter et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie de télégraphe américain le Nord," tel que recommandé dans le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Après débat, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit ajournée à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le canal de la baie de Burlington," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Nelson, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill soit remis à jeudi le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque du Nouveau-Brunswick," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la banque de Picton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie James," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite 'The Dominion Lands Colonization Company (limited),' " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été ordonné, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, dans la Colombie-Britannique."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Gowan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le pont suspendu Union."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Montgomery a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif au prolongement du chemin de fer Intercolonial, à partir d'un point à ou près de Stellarton à la ville de Pictou," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance Tecumseh du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Phumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander)</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington),—Du conseil de la ville de Milton.

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend Ebenezer Robinson, surintendant du district de Victoria, Colombie-Britannique, de l'église Méthodiste,—du révérend Ebenezer Robinson, président de la branche de la Colombie du " Dominion Alliance," —de I. M. M. Duff, président de la branche du Dominion Alliance de Québec,—du révérend Duncan McGregor, M.A., président de l'Union Congrégationaliste d'Ontario et Québec,—de W. H. Lambly, R.W.G., conseiller de la très-digne grande loge de l'ordre indépendant des Bons Templiers du Canada,—du révérend D. C. McDowell, président de la conférence méthodiste de Guelph,—de C. F. Braun, secrétaire de la conférence de l'association Évangélique de l'Amérique du Nord,—de J. K. Macdonald, C.W.C.T., de l'ordre indépendant des Bons Templiers, de la province de Québec,—du révérend LeRoy Hooker, président de la conférence de l'église Méthodiste de Montréal,—de S. H. Blake, président de l'association chrétienne des jeunes gens de Toronto,—du très révérend lord évêque de Montréal,—du très révérend Alexander McKnight, D.D., président de l'assemblée général de l'église Presbytérienne en Canada,—de Henry Plow, le très digne patriarche de la grande division des fils de la tempérance, province de Québec,—de S. H. Blake, président de la branche du Dominion Alliance d'Ontario,—et du révérend O. Fortier, B.A., président de la société de tempérance de l'église de la Ste-Trinité, Winnipeg.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De A. W. Nicholson, G.W.P., et R. Alder Temple, G.S., de la Grande division des fils de Tempérance de la Nouvelle-Ecosse, et de R. Alder Temple, président, et de Patrick Monaghan, secrétaire de la branche du Dominion Alliance de la Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il ne soit apporté à l'acte de tempérance de 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif ou à rendre plus difficile l'adoption ou l'application.

De C. W. Moberley et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay, dans la Colombie-Britannique."

De Loran E. Baker, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse ; demandant à être constituée en corporation sous le nom de "Compagnie de Vapeurs d'Yarmouth (à responsabilité limitée).

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Le dit rapport a été lu comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
Jeudi, le 15 avril, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des rapports des bills privés qui expire jeudi, le vingt-deux courant, soit prolongé à lundi, le troisième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie Calvin (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 35, après "sauf" insérez : "le dix-huitième article et aussi sauf".

Dans le préambule :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "demandé" dans la 17e ligne et insérez : "relativement à la dite succession et à".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medecine Hat," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez " en vertu du présent acte ".

Page 2, ligne 4, retranchez " seront et ".

Page 2, ligne 3, retranchez depuis " mentionnés " jusqu'à " convoqueront ".

Page 4, ligne 39, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " devenir " et insérez : " pourra ".

Page 4, ligne 42, après " fait " insérez : " tiré ".

Page 4, ligne 45, retranchez depuis " fait " jusqu'à " et " dans la 47^e ligne et insérez : " tiré, accepté ou endorsed sera censé l'avoir été dûment avec valable autorisation, jusqu'à preuve du contraire ".

Page 5, ligne 4, retranchez depuis " sans " jusqu'à " pourvu " dans la 5^e ligne et insérez " valable autorisation ".

Page 5, ligne 30, retranchez depuis " journal " jusqu'à " pendant " dans la 31^e ligne et insérez : " publié à Medecine Hat ou dans le journal qui se publiera le plus à proximité de cet endroit ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compa-

gnie du chemin de fer du Pacifique de l'ouest d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 8, après "présents" insérez : "ou représentés par fondés de pouvoirs".

Page 3, ligne 19, après "embranchement" retranchez jusqu'à "pourvu" dans la 22e ligne, et insérez : "et contre les péages et revenus en provenant, suivant que les dites obligations le spécifieront".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la banque de Pictou," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la banque Anglo-Canadienne," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, retranchez "sept".

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "pourront".

Dans le préambule :

Page 1, ligne 1, retranchez "Alfred Haskin."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell," a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, n° 8,

Judi, 15 avril, 1886.

Le comité spécial auquel, par ordre de votre honorable Chambre, a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell", avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi du jeudi, huitième jour d'avril courant, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

Page 2, retranchez la quatrième clause.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis "neuf" jusqu'à "il" dans la 13e ligne et insérez : "par suite de la conduite du dit William Henry Birrell".

Page 1, ligne 23, retranchez "est devenu" et insérez : "a déposé à la Cour de Circuit du comté de Wayne, Etat du Michigan, une déclaration faisant connaître son intention de devenir".

Et en conformité de la soixante-et-dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte en même temps les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Flora Birrell, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, jeudi le vingt-neuvième jour d'avril courant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de Terrebonne, pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 55.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la Chambre de Commerce de Toronto," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 47, après " corporation " insérez " à l'égard de ce fonds de gratification."

Page 3, ligne 4, retranchez depuis " gratification " jusqu'à " 9 " dans ligne 8.

Page 3, ligne 20, après " d'assurance " insérez " et toutes dispositions semblables " dans tout acte passé par le parlement au cours de sa session actuelle ".

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par M. Lewin, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, jeudi le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Union d'Halifax," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi, le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de banque Union du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi, le vingt-neuvième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi, le trentième jour d'avril courant.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître général des postes, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture du Canada pour l'année 1885. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 10.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, le vingt neuvième-jour d'avril courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif au canal de la baie de Burlington," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Sullivan : que la cinquante-unième règle soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de R. C. Carter et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord," conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport des ordres permanents et des bills privés,

L'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que la dite motion soit adoptée.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Dickey :

Que la considération de la dite motion soit remise à jeudi, le 29e jour d'avril courant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Dickey,	Poirier,	Power,	Wark.—5.
Lewin,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	DeBlois,	Macdonald, (C.B.)	Pelletier,
Baillargeon,	Dever,	McKay,	Plumb,
Bolduc,	Ferguson,	McKindsay,	Read,
Boucherville, de,	Flint,	Macdonald (C.B.),	Smith,
Boyd,	Howlan,	Miller (Président),	Vidal.—21.
Clemow,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance Tecumseh du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsay, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à mercredi, le vingt-huitième jour d'avril courant, à huit heures du soir.

Mercredi, 28 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. O'Donohoe,—De George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la banque Canadienne-Britannique.

Par l'honorable M. Girard,—De la municipalité de Cornwall, province de Manitoba.

Par l'honorable M. McDonald,—De James W. Grant et autres, de Gabarus, Cap-Breton,—de George Scott et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse, et de Peter Desveaux et autres, de Main-à-Dieu, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Ferrier,—De Thomas Webster, D. W. P., et James A. Jones, D. Scribe de la division de district de l'ordre des fils de tempérance dans le comté de Brant.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Daniel Burke et 2,921 autres, du comté d'Huron,—de James A. Stewart et 413 autres, du comté d'Essex,—de Robert Brown et 1,341 autres, du comté de Welland,—de Thomas S. Ward et 1,532 autres, du comté de Wellington,—de W. H. Robinson et 513 autres, du comté de Dufferin,—de John O. Connor et 570 autres, des comtés de Perth, Peel et Oxford,—de D. Cross et 300 autres, du comté d'Halton,—de W. F. Birmingham et 3,515 autres, du comté de Middlesex,—de Jacob Zimmer et 3,204 autres, du comté de Waterloo,—de John Young et 4,285 autres, du comté de Wentworth,—de J. B. Lloyd et 580 autres, du comté de York,—de John Deane et 916 autres, du comté d'Ontario,—de C. L. Vail, M.D., et 1,213 autres, du comté de Lambton,—de J. E. Weldon et 4,273 autres, du comté de Kent,—de Lewis B. Stinson et 45 autres, du comté de Prince-Edouard,—de Spence Ventress et 642 autres, du comté de Northumberland,—de Peter McPherson et 1,233 autres, des comtés de Lennox et Addington,—de James Eakins et 600 autres, du comté de Durham,—de George Lobsinger et 669 autres, du comté de Bruce,—de J. M. Tweedale et 556 autres, du comté de Norfolk,—de George Hall et 454 autres, du comté de Brant,—de David Hill et 391 autres, du comté d'Haldimand,—de John H. Wilber et 1,555 autres, du comté d'Elgin,—de James Noye et autres, de Denfield et Komoka,—de John Cameron et 298 autres, du comté de Glengarry,—de C. P. Adams et 250 autres, du comté de Stormont,—de A. P. Morgan et 480 autres, du comté de Peterborough,—de Louis Bergeron et 412 autres, du comté de Carleton,—de Milton Jones et autres, du township d'Elgin et Philipsville,—de R. Beaupré et 345 autres, du comté de Frontenac,—de Curtis Kyle et 157 autres, de Lanark,—du Révérend James McCormac et 1,400 autres, du comté de Renfrew,—de P. Dohony et 3,192 autres, des comtés-unis de Leeds et Grenville,—de John Lang et 631 autres, du comté de Grey,—de C. S. Blackwell et 138 autres, du comté de Victoria,—de David Dunn et 4,791 autres, du comté de Simcoe,—de W. A. Thomas et 4,400 autres, de la cité de Toronto, tous de la province d'Ontario ; demandant qu'on amende l'Acte de Tempérance de 1878 en exigeant, pour sa mise et son maintien en vigueur, la majorité des trois cinquièmes des électeurs, et en exceptant de son application l'ale, le porter, la lager-beer et les vins légers et le cidre.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les prêteurs sur gages,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi, le cinquième jour de mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que la pétition de George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la banque Canadienne-Britannique, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition demandant que leur acte d'incorporation soit amendé, soit maintenant lu et reçu.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De sir A. T. Galt et autres,

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que la pétition de sir A. T. Galt et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour leur incorporation sous le nom de *The St. Gabriel Levee and Dyke and Railway Company*, soit maintenant lue et reçue.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 22 avril, 1886.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada, et priant leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

JNO. GEO. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, le et les Communes du Canada, assemblés en parlement, approchons humblement de Votre Majesté dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada, et de prier Votre Majesté de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du Canada à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre demande en Votre favorable et gracieuse considération.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 22 avril, 1886.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par la Chambre vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes, 1875," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 40, retranchez "enregistrée".

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, qu'il soit pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, après "interim" insérez : "en vertu d'un arrêté en conseil".

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, qu'il soit pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille de Medecine-Hat," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie Calvin" (à responsabilité limitée), et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec des amendements additionnels, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Dans le préambule.

Page 1, ligne 14, après "constituée", insérez : "avec les pouvoirs ci-dessous énoncés".

Page 1, ligne 18, retranchez depuis "effet" jusqu'à "et" dans la ligne 19.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures pratiqués dans la glace," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte refondu des chemins de fer, 1879," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie manufacturière E. B. Eddy," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer minéral du lac Supérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite "*The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite "*The Saskatchewan Land and Homestead Company (Limited)*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de transport des mines de houille de la rivière aux Arcs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du St. Laurent et de l'Atlantique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer ' Le premier Synode de l'Eglise Episcopale réformée en

Canada' et pour d'autres fins s'y rattachant," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la compagnie de charbon et de fer de Picton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du pont de Brockville et New-York," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le transfert du phare du Cap Race, Terre-neuve, et ses dépendances, au Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 29 Avril 1886.

Les honorables membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Plumb</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (B.-Bret.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ogilvie,—Du révérend B. B. Usher, évêque de l'église épiscopale réformée, et autres.

Par l'honorable M. Plumb,—De la compagnie du pont de la rivière Niagara.

Par l'honorable M. Grant,—De S. Archibald, président de l'Alliance de Tempérance du comté de Pictou.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil de ville de la ville de Milton, comté de Halton, Ontario ; demandant que l'acte de tempérance soit abrogé, ou que pouvoir soit donné d'en soumettre l'abrogation au suffrage, à la réquisition d'un tiers des électeurs des circonscriptions électorales où cet acte est en vigueur, ou que la vente de la bière et des vins légers soit permise dans ces circonscriptions.

Du révérend Ebenezer Robinson, surintendant du district de Victoria, Colombie-Britannique, de l'église Méthodiste,—du révérend Ebenezer Robinson, président de la branche de la Colombie du " Dominion Alliance,"—de I. M. M. Duff, président de la branche du Dominion Alliance de Québec,—du révérend Duncan McGregor, M.A., président de l'Union Congrégationaliste d'Ontario et Québec,—de W. H. Lambly, R.W.G., conseiller de la très-digne grande loge de l'ordre indépendant des Bons Templiers du Canada,—du révérend D. C. McDowell, président de la conférence méthodiste de Guelph,—de C. F. Braun, secrétaire de la conférence de l'association Évangélique de l'Amérique du Nord,—de J. K. Macdonald, G.W.C.T., de l'ordre indépendant des Bons Templiers, de la province de Québec,—du révérend LeRoy Hooker, président de la conférence de l'église Méthodiste de Montréal,—de S. H. Blake, président de l'association chrétienne des jeunes gens de Toronto,—du très révérend lord évêque de Montréal,—du très révérend Alexander McKnight, D.D., président de l'Assemblée générale de l'église Presbytérienne en Canada,—de Henry Plow, le très digne patriarche de la grande division des fils de la tempérance, province de Québec,—de S. H. Blake, président de la branche du Dominion Alliance d'Ontario,—et du révérend O. Fortier, B.A., président de la société de tempérance de l'église de Sainte-Trinité, Winnipeg ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie James," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'un tunnel et du chemin de fer du détroit de Northumberland," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 1, après " l'emplacement " insérez : " les plans et devis."

Page 2, ligne 2, après " fer " insérez : " et de ses raccordements avec d'autres voies ferrées."

Page 2, lignes 4 et 5, retranchez " un prolongement " et insérez : " des prolongements."

Page 2, ligne 9, retranchez depuis "avec" jusqu'à "et" dans la ligne 10 et insérez : "le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, le chemin de fer de Shédiac et du Cap Tormentine et le chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de Prince-Edouard."

Page 2, ligne 19, } retranchez "autre."

" " 20, }

" " 23, } retranchez "autres."

" " 24, }

Page 3, ligne 25, après "Charlottetown" insérez : "et dans un journal de la cité de Saint-Jean."

Page 5, ligne 18, après "travaux" insérez : "dans les trois ans," et retranchez "dix" et insérez : "huit."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

JEUDI, 29 avril 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De sir George Stephen et autres, de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de jonction Saint-Laurent et Atlantique" ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph, demandant certains amendements à son acte constitutif ;

De J. Royal et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "La Caisse d'Épargne Scolaire" ;

De la chambre de commerce de Montréal, demandant la passation d'un acte qui amende son acte d'incorporation relativement à l'admission de ses membres, à la valeur qu'elle peut posséder en immeubles et à d'autres objets ;

D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer canadien septentrional du Pacifique" ;

De Lorán E. Baker, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de vapeurs de Yarmouth (à responsabilité limitée)."

Votre comité a aussi examiné la pétition de Colin Campbell et autres, demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Victoria et Sault Sainte-Marie" ; votre comité a trouvé suffisantes les raisons données pour expliquer le retard apporté à la présentation de la pétition voulue et il recommande en conséquence que la 49e règle soit suspendue dans ce cas-ci et que permission soit accordée aux requérants de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Votre comité a aussi examiné la pétition de sir A. T. Galt et autres, demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, et le retard apporté à la présentation de la pétition voulue ayant été expliqué d'une manière

satisfaisante, il recommande en conséquence que la 49^e règle soit suspendue dans ce cas-ci, et que permission soit accordée aux requérants de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

A. LACOSTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de Colin Campbell et autres, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son neuvième rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. O'Donohoe,—De Colin Campbell et autres.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,
29 avril, 1886.

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son quatrième rapport :

Le rapport du sous-comité chargé d'apurer les comptes d'impressions et pour autres fins,—ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'an dernier, et le compte des impressions du Parlement, bilan annuel pour l'exercice 1884-85,—lesquels sont annexés aux présentes. Les ayant approuvés, le comité les recommande respectueusement à l'attention des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président, Sénat.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
29 avril, 1886.

Le sous-comité auquel a été renvoyé la vérification des comptes d'impression de l'année dernière et le rapport du comptable, présente le rapport suivant :

Votre sous-comité a examiné avec soin le rapport annuel des comptes d'impression du Parlement pour l'exercice commençant le 1^{er} juillet, 1884, et finissant le 30 juin, 1885, et après avoir comparé les divers items de dépenses avec les comptes acquittés, et les pièces justificatives qui s'y rapportent, et s'être ainsi assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité les a certifiés et signés en conséquence.

Votre sous-comité regrette d'avoir à dire que le manuscrit du rapport annuel des comptes sus-mentionnés, bien qu'ayant été remis aux mains de l'Auditeur-Général depuis plusieurs mois pour vérification et signature, n'a pas encore été renvoyé au greffier du comité, pour être soumis au comité, comme d'habitude, nonobstant que le dit greffier, comme il l'affirme, en ait demandé le renvoi plusieurs fois verbalement, ainsi que par la lettre suivante :

OTTAWA, 22 mars, 1886.

J. L. McDougall, écr.,
Auditeur-Général.

CHEZ MONSIEUR,—Comme le Sénat doit s'assembler de nouveau demain, une réunion du sous-comité chargé de la vérification des comptes d'impression peut être

convoqué à tout instant ;—voudriez-vous être assez bon pour me renvoyer le rapport annuel tel qu'il vous a été transmis pour vérification. Je me suis donné beaucoup de trouble pour l'examen de votre rapport imprimé des comptes d'impressions, de papier d'imprimerie et de reliure, tel qu'inscrit aux pages 129 et 130 de votre rapport annuel, et je constate que nous sommes d'accord pour les totaux. Mais à la page 131, l'item "moins le coût de rapports, etc., \$6,895.58," est inexact ; cette somme ayant été débitée dans mon rapport annuel de l'année précédente, tel qu'examiné par M. Bissonnette et certifié par vous-même. Dans la même page encore, le coût d'impression des bills privés est placé à \$380. Je n'ai pu faire entrer cette somme dans mon rapport annuel, pour l'année 1884-85, vu que la Chambre était encore en session au 30 juin, à l'expiration de l'exercice, et qu'elle aurait pu être affectée par la législation avant la clôture du Parlement. Le dépôt n'ayant été fait au Receveur-Général que le 30 juillet, 1885, cette somme doit entrer dans les comptes de l'exercice 1885-86, et non dans ceux de l'exercice 1884-85.

J'ai reçu une somme de \$10,000, par lettre de crédit, en mai dernier, pour remboursement du coût de l'impression des rapports des départements. Vous ne faites aucune mention de cette somme, quoiqu'elle ait été mise à mon crédit en 1884-5, et que je doive, en conséquence, en rendre compte dans mon compte de recettes et dépenses pour cette année.

Votre, etc.,

HENRY HARTNEY.

La lettre ci-dessus étant restée sans réponse, la communication suivante a été adressée à M. McDougall, par ordre du sous-comité :

OTTAWA, 6 avril, 1886:

J. L. McDUGALL, écr.,
Auditeur-Général.

CHER MONSIEUR.—A une assemblée du sous-comité d'audition du comité mixte des Impressions du Parlement, ce matin, il a été

Ordonné,—Que l'Auditeur-Général soit invité à répondre, pour l'information du comité, à la lettre qui lui a été adressée par le greffier du comité, le 22 mars dernier, et à renvoyer en même temps le manuscrit du compte d'impressions du Parlement, le rapport annuel, qui lui a été présenté dans la forme ordinaire, pour vérification et approbation.

Je dois ajouter que le sous-comité s'est ajourné à vendredi prochain, à 10 a.m.

Votre, etc.,

HENRY HARTNEY.

L'ordre ci-dessus est resté sans réponse ; mais le greffier du comité a trouvé sur son bureau le manuscrit de l'état de compte, portant sur l'endos les mots suivants, écrits au crayon : "J'assisterai à l'assemblée du comité vendredi, et je donnerai des explications.

J. L. McD.

Le vendredi, l'Auditeur-Général a comparu devant le sous comité ; mais tout en admettant verbalement l'exactitude du rapport annuel, tel que soumis par le greffier, il ne l'a pas signé ou certifié exact, il se borna à dire qu'il enverrait une communication écrite ; celle-ci a été reçue le 12 du mois courant, et elle est comme suit :

OTTAWA, 12 avril 1886.

MONSIEUR.—Je me permettrai d'attirer l'attention du comité sur l'insuffisance du crédit voté pour les impressions diverses, contrôlées par l'Imprimeur de la Reine, pour faire face aux frais d'impression des rapports des départements et que ceux-ci distribuent au Parlement.

Je suggérerais que le comité invite le Secrétaire d'Etat à recommander au gouvernement d'ouvrir un crédit additionnel de manière que les \$9,454.83 maintenant

portées au compte du crédit voté pour les impressions de l'année dernière et tous les frais d'impression de cette année puissent être couverts par le montant entier du crédit. Je pense qu'un crédit additionnel de \$16,000 pour cette année, et d'environ \$6,000 pour l'année prochaine, serait nécessaire.

Si ma suggestion était adoptée on pourrait faire un règlement de compte, qui indiquerait exactement le montant pour lequel le crédit voté pour les impressions du Parlement et celui voté pour impressions diverses sont censés pourvoir. Cet arrangement n'entraînerait évidemment aucune dépense additionnelle, mais il offrirait le moyen de classer convenablement les dépenses sous leurs deux chefs respectifs.

Très-respectueusement,

J. L. McDOUGALL,
Auditeur-Général.

HENRY HARTNEY, écr.,
Greffier du comité mixte des Impressions.

La lettre ci-dessus, qui ne répond aucunement à l'ordre envoyé par le sous-comité à l'Auditeur Général, le 6 courant, et qui n'est pas non plus une réponse à la lettre que lui avait adressée le greffier du comité, le 22 mars dernier;—l'Auditeur semble ainsi ne pas reconnaître le comité, prive celui-ci du résultat de la vérification des comptes d'impressions par son département, et rejette sur le sous-comité la responsabilité entière de certifier ces comptes; en conséquence, le comité a passé à l'unanimité la résolution suivante qu'il offre comme recommandation :—

Résolu.—Que vu que l'Auditeur Général, tout en reconnaissant verbalement l'exactitude des recettes et des dépenses, telles qu'établies au rapport annuel du greffier du comité, n'a pas signé ce rapport, en la forme ordinaire, sans assigner aucune raison pour cela, et que l'apurement qu'il a fait de ces comptes n'a, en conséquence, aucune valeur, le sous-comité recommande qu'à l'avenir, ces comptes ne lui soient plus transmis pour vérification, mais qu'ils soient apurés par le sous-comité, comme cela se fait présentement, en sus de la vérification faite par le département de l'Auditeur,—et que cette partie de la troisième résolution du premier rapport du comité des Comptes Publics, session 1880, qui prescrit que les paiements pour impressions faits sous l'autorité du comité des Impressions du Parlement seront vérifiés par l'Auditeur Général, soit rescindée.

Le sous-comité recommande aussi, conformément au 8e rapport du comité, pendant la dernière session, que le greffier du comité envoie immédiatement aux divers fabricants de papiers des circulaires demandant des soumissions pour le papier d'imprimerie nécessaire pour l'année prochaine.

Le sous-comité recommande de plus qu'il ne soit apporté aucun changement au système actuel d'assurance sur les feuillets imprimés, les volumes reliés, etc., contenus dans les bâtiments occupés par les entrepreneurs d'impressions et de reliure, parce qu'ils sont considérés comme étant d'une nature très périssable.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) D. BERGIN,
ROBERT READ,
A. VIDAL,
A. DESJARDINS,
JAS. TROW.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin, 1885. Le comité constatera que ce relevé n'est pas signé par l'Auditeur-Général. Je

lui en ai adressé, il y a quelque temps, une copie à cette fin, mais elle ne m'a pas encore été renvoyée.

Le huitième rapport du comité adopté à la session dernière contient la résolution suivante :

Résolu,—Considérant que les différents contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'imprimerie doivent expirer le 31 décembre prochain, le sous-comité recommande de les continuer pendant une année à partir de cette date, et que pendant la vacance, il soit publié des avis demandant des soumissions pour l'exécution des impressions et de la reliure nécessaires au Parlement de la Puissance du Canada, pour des périodes de cinq et dix ans, devant commencer le 1er janvier, 1887, et se terminer le 31 août dans la cinquième ou la dixième année, suivant le cas, au lieu du 31 décembre; telles soumissions devant être envoyées dans une enveloppe cachetée, adressée au greffier du comité mixte des Impressions du Parlement, pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la session prochaine du Parlement de la Puissance, après quel temps aucune soumission ne sera reçue; telles soumissions devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra obtenir (sur demande) du greffier du comité.

Les calculs établissant la valeur de telles soumissions seront basés sur la quantité des travaux exécutés pendant l'exercice 1883-84, comme on les voit dans les comptes en détail, et les différents termes, conditions et dispositions spécifiés dans la dite formule en blanc seront obligatoires pour les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle seront dressés les divers contrats. Il est aussi recommandé que la quantité de papier d'imprimerie requise pour chaque année soit achetée par soumissions pendant la session, et emmagasinée pour être distribuée quand il y aura lieu, ce qui, il est à espérer, assurera l'uniformité quant à sa fabrication et à sa couleur.

Conformément à la première partie de cette résolution, j'ai préparé les contrats pour leur continuation pendant un an, et je les ai présentés aux divers entrepreneurs pour y apposer leur signature. Les entrepreneurs pour la fourniture du papier d'imprimerie et pour la reliure ont signé tous deux, mais les entrepreneurs des impressions ont refusé de le faire, et m'ont adressé la lettre suivante :

OTTAWA, 27 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Comme vous l'a dit M. MacLean, hier, nous désirons nous disculper de toute intention de causer du retard afin d'en retirer quelque profit. Nous avons eu le soin de nous assurer vers quel temps nous serions en possession du matériel requis pour le changement dans le format et le caractère des "Débats". et nous n'avions aucune autre intention que d'exécuter le travail, en nous en rapportant au gouvernement pour ce qu'il jugerait juste et raisonnable de faire. Si nous prenons en bloc les impressions du gouvernement et du parlement, vous comprendrez facilement que la partie la plus onéreuse et la moins profitable ne peut pas être exécutée à aussi bas prix que le tout.

De fait, nous n'hésitons nullement à dire que le contrat actuel des impressions du Parlement ne saurait être maintenu, et que si nous devions nous en tenir à ce seul contrat, il nous faudrait invoquer la générosité du Parlement. Nous ne voulons aucunement nous permettre de suggérer ou demander quoi que ce soit; mais pour nous rendre au désir que vous avez exprimé hier, de voir le service des impressions dont vous êtes chargé, y compris les "Débats", exécuté d'une manière plus satisfaisante, nous dirons que si le contrat des impressions des départements nous est continué pour une autre année, de même que la Chambre l'a fait pour le contrat des impressions parlementaires, nous tâcherons d'avoir le caractère requis par les changements apportés dans l'impression des "Débats."

Bien à vous,

(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

H. HARTNEY, écrivain,

Greffier du comité des Impressions,
Chambre des Communes.

Le 31 décembre dernier le contrat des impressions prenait fin. Le 2 janvier, je reçus la lettre suivante de MM. MacLean, Roger et Cie :—

OTTAWA, 2 janvier, 1886.

MONSIEUR.—Notre contrat avec le parlement pour les impressions des deux Chambres étant expiré le 31 écoulé, nous avons cru convenable, au cas où nous serions requis de continuer ce même service pour toute la durée de l'année qui commence, de vous informer, qu'en sus des taux fixés pour le contrat qui vient d'expirer, nous vous demanderons une avance de trente-cinq pour cent.

Nous pensons, en faisant cette demande, avoir de bonnes et valables raisons, entre autres les suivantes :

1. Les unions ouvrières ont imposé une augmentation des salaires de 10 pour cent, ce qui nous cause un déficit de \$4,000 par année non prévu lors de la passation de notre contrat.

2. Le fait de nous retrancher la partie la plus profitable du travail, ou en d'autres termes, de changer le format, nous fait perdre les avantages sur lesquels nous comptions lorsque nous avons fait notre soumission.

3. L'incertitude dans laquelle nous sommes quant à la continuation du contrat pour les impressions des départements.

Nous désirons vivement vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de mettre le comité mixte des Impressions dans une position désavantageuse ni de vous mettre personnellement dans l'embarras.

Nous nous proposons de continuer les travaux d'impression et de les exécuter aussi fidèlement, sans contrat, tel que nous l'avons fait lorsque nous étions liés par ses clauses, et ce jusqu'à ce que le parlement ait le loisir de prendre d'autres arrangements.

Mais nous vous prions de soumettre cette correspondance au comité comme une pétition que nous lui adressons respectueusement.

Bien à vous,

(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

H. HARTNEY, écr.,

Greffier du comité mixte
des impressions du Parlement.

Dans une entrevue subséquente que j'eus avec les imprimeurs, ils convinrent de compléter l'impression des rapports des départements à être soumis au parlement pendant cette session, conformément aux conditions et prix mentionnés dans le dernier contrat. Je n'ai pas encore reçu de pièces justificatives, et l'on ne m'a pas demandé si je n'ai payé de deniers à compte des avances mentionnées par les imprimeurs.

Pour mettre à exécution l'autre partie de la résolution, j'ai publié, pendant la vacance, des annonces demandant des soumissions pour l'impression et la reliure requises par le parlement. En réponse, j'ai reçu sept soumissions, sous enveloppes cachetées, que je sou mets maintenant au comité.

Comme la dernière partie de la résolution prescrit que la fourniture du papier d'imprimerie nécessaire chaque année sera achetée par voie de soumissions pendant la session, le comité devra prendre des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'année prochaine.

J'ai aussi reçu de l'Auditeur-Général la lettre suivante au sujet de l'assurance :

BUREAU DE L'AUDITEUR,

OTTAWA, 17 novembre 1885.

CHEZ MONSIEUR.—Je remarque que deux paiements ont été faits par vous en octobre, 1885, au montant de \$57.50, pour assurance sur les documents de la session.

Vous trouverez ci-jointe copie d'un ordre en conseil enjoignant aux divers départements de l'administration de discontinuer le système des assurances sur les propriétés publiques.

Comme le même mode d'action est applicable dans le cas actuel, ne serait-il pas opportun de vous assurer des idées du comité à ce sujet ?

Bien à vous,

(Signé) J. L. McDougall,
Auditeur-Général.

A. H. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité des Impressions.

COPIE d'un Ordre en Conseil passé le 5 juillet 1881.

Sur la recommandation du ministre intérimaire de l'Intérieur, le comité du Conseil Privé, a pris en considération la question générale de l'assurance des propriétés publiques contre les dangers d'incendie ; et il est d'avis, et il avise humblement Votre Excellence que, vu le nombre considérable et le caractère varié des propriétés appartenant à la couronne en Canada, ainsi que la grande distance qui les sépare, il serait d'une sage économie pour le gouvernement d'assurer lui-même ses propres risques, tant sur les propriétés mobilières que sur les immobilières, et il recommande de laisser s'éteindre toutes polices existantes (s'il en est) et de n'en pas souscrire de nouvelles ; il recommande aussi que copie de cet ordre, s'il est approuvé par Votre Excellence, soit adressé à chaque département du gouvernement.

Attesté.

(Signé) J. O. Côté,
Greffier du Conseil Privé.

Je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur le manque d'espace dans le bureau de distribution. Le travail n'y peut être fait d'une manière sûre et satisfaisante par suite de l'encombrement.

La somme de \$80,000—même montant que l'an dernier—a été insérée dans les évaluations budgétaires comme montant probable nécessaire pour solder le service des impressions du parlement pour l'an dernier.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité conjoint des Impressions.

SALLE DU COMITÉ,
6 mars, 1886.

Av.

DT. COMPTES DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet, 1884, au 30 juin, 1885.

	RECETTES.	t	Pièces justificatives, No.	DÉPENSES.	\$ cts.
1884-5.	A crédit, impressions du Parlement..... Remboursements, impressions des rapports des dé- partements.....	70,000 00 10,000 00	1884-5. 1 2 3 4 5 6 7 8 9	Par impression, 20 p. c. retenus sur le de nier compte... do jusqu'au 31 décembre, 188', en entier... do à compte jusqu'au 30 juin 1885... Reliure..... Papier d'impression..... Lithographie..... Assurance..... Salaires... { Montant soldé..... \$4,945 50 } Frais de port..... { Remise de fonds de retraite. 79 50 } Rapports géologiques..... Divers.....	6,965 86 14,764 18 26,038 18 2,428 60 21,278 62 2,786 00 82 50 5,028 00 80 49 1,268 99 291 58 80,000 00

HENRY HARTNEY,
Greffier des impressions du Parlement.

Examiné et trouvé exact.
 D. BERGIN,
Président.
 ROBT. READ,
 JAMES TROW,
 ALPH. DESJARDINS,
 A. VIDAL,

COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, etc.—*Suite.*

MEMO.

A balance de papier en magasin—
 1,064 rames de grand raisin, à \$2.534 \$5,211 60
 333 ²/₆ rames de papier-tellière, à 97 ¹/₂ 325 03

 \$5,536 63

Dépenses comme ci-dessus \$80,000 00

RAMBOURNEMENTS—

A compte des rapports des départements.... \$10,000 00

Dépense totale, impressions du Par-
 lement..... \$70,000 00

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit:
 Le Sénat..... \$19,538 50
 La Chambre des Communes..... 51,463 50

 \$70,000 00

SALLE DU COMITÉ,
 30 juin 1885.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à Flora Birrell,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain:

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Nelson, secondé par l'honorable M. McInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à l'extension du chemin de fer Intercolonial à partir d'un endroit à ou près de Stellarton jusqu'à la ville de Pietou,"

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par les Communes au bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Union de Halifax," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dick ey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et changer son nom en celui de 'La Banque Union du Canada,'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte du bureau des postes, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par les Communes au bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'interprétation,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie manufacturière E. B. Eddy," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer minéral du lac Supérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie dite : *The Sable and Spanish Boom and Slide Company (limited)*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie de terres et homesteads de la Saskatchewan (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de chemins de fer et de transport des mines de houille de la Rivière-aux-Arcs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario Central," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte incorporant la banque Anglo-Canadienne," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 30 Avril 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.)</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal,—Du révérend Donald John McLean, modérateur du Synode de Montréal et Ottawa de l'église presbytérienne en Canada, et du conseil du village de Georgetown, dans le comté de Halton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité de Cornwallis, dans la province de Manitoba, et de Thomas Webster, D.W.P., et James A. Jones, D. Scribe, de la division des fils de la température du comté de Brant ; demandant qu'il ne soit apporté à l'acte de tempérence aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

De James W. Grant et autres, de Gabarus, Cap-Breton,—de George Scott et autres, et de Peter Desveaux et autres, de Main-à-Dieu, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il soit accordé une prime fixe aux pêcheurs qui font la pêche soit en bâtiments, soit en bateaux.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Boyd, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance Tecumseh du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite 'The Dominion Lands Colonization Company (limited),' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 38, retranchez la troisième clause.

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 29 avril, 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter son cinquième rapport :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à l'Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.
2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.
3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le numéro du bail ; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886. (No 20b.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario. (No 28a.) (*Documents de la session.*)

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (No 35.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Cie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 Vic., chap. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. (No 35d.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de Gravenhurst à Callander, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de \$12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander. (No 35e.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la Cour Suprême relativement à l'Acte des Licences de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la révision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'Acte; aussi copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs, leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement. (No 41.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation. (No 43.)

Mémoire de Sir Alexander Campbell, sur l'affaire Louis Riel, condamné et exécuté pour haute trahison. (No 43a.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quel qu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur Hugh Richardson, juge, concernant le procès de Riel, à Régina. Aussi copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès. (No 43b.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (No 43c.)

Réponse à Adresse,—

1° Copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet. (No 43d.)

Pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général:—De A. B. Dumet et autres, de Régina, T. N.-O., et de A. G. Hamilton et autres, de Moosomin, T. N.-O.; demandant séparément que la sentence prononcée contre Louis Riel ne soit modifiée

en aucune manière, que la loi suive son cours et que la clémence de l'Exécutif soit refusée.

Communication signée par James Boddy, secrétaire de district, au nom de la loyale association orangiste de Toronto-Ouest; demandant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel; et

Lettre adressée à l'honorable Conseil Privé, signée par Charles O'Hara, de Cranbourne, dans la province de Québec, journalier; exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel. (No 43e.)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel. (No 43f.)

La Reine vs. Riel, accusé et convaincu de haute trahison—Rapport du procès à Régina—Appel à la Cour du Banc de la Reine, Manitoba—Appel au Conseil Privé d'Angleterre—Pétition pour l'examen du condamné par des médecins-experts—Liste des pétitions pour la commutation de la sentence. (No 43g.)

Réponse à Ordre.—Relevé du nombre de métis des territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, Buttes de Tondre, Vallée de la Qu'Appelle, Régina, Crique-aux-Erables, Calgary, Fort-McLeod, Crique Pincher, Edmonton, Saint-Albert, Fort Saskatchewan, Victoria, Fort Pitt, Battleford, Prince-Albert, Batoche, Lac-aux-Canards, Fourches de la Saskatchewan, Fort-à-la-Corne, Comptoir de Cumberland, Mâchoire de l'Orignal, et Willow Bunch, dans les territoires du Nord-Ouest,—aussi, aux Grands Rapides, dans le Kivatin, et à Winnipeg et Griswold, dans le Manitoba, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le Manitoba, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du Manitoba qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date. (No 45a.)

Réponse supplémentaire à Ordre.—Copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert et des districts environnants, dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position. (No 45b.)

Rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des métis du Nord-Ouest présentées par des colons établis le long de la Saskatchewan du Sud et dans le voisinage, à l'ouest du rang 26, 2ème méridien ouest, dans les établissements connus sous les noms de Saint-Louis de Langevin, Saint-Laurent ou Batoche et Lac-aux-Canards. (No 45c.)

Il est recommandé qu'en sus du nombre ordinaire pour documents de la session, il soit imprimé 10,000 copies, en chaque langue, des réponses ci-dessus, Nos 43, 43a, 43b, 43c, 43d, 43e, 43f, 43g, 45a, 45b et 45c.

Rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre, 1885. (No 48.) (*Distribution et documents de la session.*)

Etat donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, spécifiant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue. Section 58, par. 2, "Acte du Service Civil." (No 48a.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse.—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (No 52.) (*Distribution et documents de la session.*)

Réponse à Adresse (finale).—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès. (No 52 a et b.) *Ne rien imprimer en duplicata.*

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1885. (No 52c.)

Le comité recommande que les réponses précédentes Nos 52a, b et c, soient imprimées à 10,000 exemplaires, dans chaque langue, pour distribution, en sus du nombre ordinaire pour documents de la session.

Rapports de l'ingénieur-en-chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat, de l'agent du gouvernement fédéral dans la Colombie Anglaise, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo. (No 62.) (*Documents de la session.*)

Copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo. (No 62a.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de \$72,791,837, mentionnée par le ministre des finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada. (No 64.) (*Distribution et documents de la session.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines dépêches du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, et d'autres papiers au sujet de l'affaire de Aspee Bay. (No 75.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par l'honorable député-gouverneur en conseil, le 19 mai 1885, concernant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest. (No 20c.)

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 29 mars 1886, concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson. (No 20d.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886. (No 22b.)

Réponse à Ordre.—Copie de tous rapports faits par l'inspecteur Sweetnam concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de Pickering, comté d'Ontario, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de Pickering en décembre 1883 ; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur Sweetnam et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste ; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport. (No 30b.)

Réponse à Ordre.—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés, ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de

douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34a.)

Réponse partielle à Adresse (du Sénat).—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada au sujet de la présence de sauvages américains sur le territoire canadien; copie des communications d'officiers de la police à cheval et des ordres en conseil ou des instructions départementales se rapportant à ce sujet, qui n'ont pas encore été publiés dans le rapport annuel de la division des Sauvages du département de l'Intérieur; aussi un état de l'augmentation ou de la diminution de la population sauvage du Nord-Ouest, le dit état devant être basé sur le nombre des Sauvages qui ont été payés lors des traités passés en 1871 et les années suivantes, et sur le nombre de ceux qui sont payés actuellement; aussi copie des renseignements non encore imprimés sur le nombre de Sauvages qui se sont livrés aux travaux agricoles, et copie des plaintes (s'il en existe) présentées par la société protectrice des aborigènes, les évêques et le clergé des divers corps de missionnaires du Nord-Ouest ou par d'autres personnes au sujet du traitement des Sauvages du Nord-Ouest; aussi un état approximatif des approvisionnements alimentaires fournis aux dits Sauvages depuis la date du traité No 1 de 1871. (No 38b.)

Réponse à Ordre.—Copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885. (No 38d.)

Réponse à Adresse.—Copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est. (No 38e.)

Réponse à Adresse.—Copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelque agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du Nord-Ouest qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions. (No 38f.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'Orford, au sujet de ses devoirs relativement à l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage. (No 38g.)

Réponse à Ordre.—Copie,—

1° de tous contrats passés avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2° de tous comptes de I. G. Baker et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années. (No 38h.)

Réponse à Ordre.—Relève indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1885; le total reçu de chaque port d'exportation où tels droits ont été perçus avec le détail des sommes prélevées chaque année, les noms de chaque personne ayant payé ces droits, et le montant qu'il ou elle a payé chaque année. (No 40.)

Réponse à Adresse.—Numéro et titre de toutes causes entrées pour plaiderie en la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, *in banco*, la date de chaque entrée d'icelles, la date de la plaiderie et celle du jugement dans chaque cause; l'état devant comprendre toutes les causes depuis le 1er mai 1879 jusqu'au 31 décembre 1884, et spécifier celles dans lesquelles des questions ont surgit par suite de la mise en application de l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, ou de l'Acte des Licences pour la vente des liqueurs de 1883, ont été soulevées, ainsi que les

cités ou comtés dans lesquels les dites actions ont été prises, ou les dites questions ont été d'abord soulevées. (No 41a.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de Bayfield et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de Bayfield. (No 41b.)

Réponse à Ordre,—Relevé du montant payé à P. R. Jarvis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui. (No 47b.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'île du Prince-Édouard, pour le remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872 sur le poisson exporté par eux aux États-Unis; aussi, copie de toutes les instructions qui lui ont été données, ainsi que de toute correspondance échangée entre le commissaire et le gouvernement ou aucun des départements, relativement au dit remboursement, à la preuve ou au rapport du dit commissaire. (No 60.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre les Sauvages de la réserve de Fort-William, ou aucune personne de leur part et le département des Sauvages, et entre le département et l'agent des Sauvages, soit par télégraphe ou autrement, au sujet des mesures prises en vertu des licences accordées pour la coupe du bois. (No 61a.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de F. N. Gisborne, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des Îles Brier et Long, comté de Digby, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme. (No 63.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous mémoires, ou papiers concernant les relations commerciales entre les États-Unis et le Canada, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, le ministre anglais à Washington ou le gouvernement des États-Unis, au sujet de relations commerciales avec les États-Unis. Aussi copie de tous rapports, s'il en est, faits à ce sujet par des agents du gouvernement canadien. (No 65.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton pendant l'année finissant le 31 décembre 1885; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté. (No 66.)

Réponse à Ordre,—Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon. (No 66a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce. (No 66b.)

Réponse à Ordre,—Etat du coût de la gare du chemin de fer à St-Jean, N.-B., et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses installations, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués. (No 66c.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 Vic., ch. 4, et 48-49 Vic., ch. 58, "pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de Saint-Jean et d'Halifax par la route praticable la plus courte possible;" de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquels tels paiements ont été faits. (No 67.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la Nouvelle-Écosse et des mesures législatives qui l'affectent. (No 67a.)

Copie d'une convention intervenue entre la Cie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en date du 4 mars 1886. (No 68.)

Réponse à Adresse (Sénat) (1885).—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et aucun député au Parlement ou autre personne, relative à l'enquête tenue, l'été dernier, au sujet de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, et des difficultés survenues dans l'administration de la dite institution. (No 69.)

Réponse à Adresse (Sénat).—Copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Télesphore Ouimet) objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, appelé comme témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884. (No 69a.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1881 et 1885, à des travaux de nature à faire la concurrence au travail libre; la nature du travail ainsi exécuté; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier et les lieux où les articles ainsi fabriqués ont été vendus. (No 69b.)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de diverses dépêches du gouvernement impérial au sujet des certificats de qualification des ingénieurs dans la marine marchande anglaise. (No 70.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant:—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date. (No 71.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, minutes de témoignages, rapports, mémoires, télégrammes ou autres documents quelconques concernant ou la destitution de Brenthon Dodge, de Kentville, dans le comté de King, Nouvelle-Ecosse, de l'office de percepteur du port de Kentville, Nouvelle-Ecosse. (No 72.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les saisies faites au port de Winnipeg ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, les dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas. (No 73.)

Réponse à Adresse.—Copie de la preuve, du résumé du juro et de tous les autres documents formant le dossier du procès de Louison Mongrain pour le meurtre de David D. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de Louison Mongrain. (No 74.)

Relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation on est mentionnée dans le discours du trône. (No 77.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada pour la pêche chacune des années pendant lesquelles le Traité de Washington a été en opération; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par

chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche. (No 77a.)

Réponse à Adresse.— Copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la force de police maritime du Canada, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant en commun avec les pêcheurs Canadiens de privilèges concédés par le Traité de Washington ; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force. (No 77c.)

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-gardien J. B. Desormeau, protestant contre sa destitution, portant de très graves accusations contre certains fonctionnaires et réclamant une indemnité.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter un bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill, avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Après " seront " insérez " s'ils sont évoqués par *certiorari*."

Page 2, ligne 19.—Après " lui " insérez " pour le motif que ce juge de paix a " outrepassé sa juridiction."

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis " l'ordre " jusqu'à " 7 " dans la ligne 44, et insérez :—6. La cour autorisée à infirmer une condamnation prononcée ou un " ordre décerné par un juge de paix, ou quelque procédure faite devant lui, pourra " prescrire par ordre général qu'aucune demande tendant à l'infirmerie d'une con- " damnation prononcée ou d'un ordre décerné par ce juge de paix, ou de toute autre " procédure faite devant lui et évoqué à quelque cour que ce soit par writ de *certiorari* " ne sera admise à moins qu'il ne soit justifié que le défendeur a consenti, soit de- " vant un ou plusieurs juges de paix du comté ou lieu dans lequel a été prononcée la " condamnation ou décerné l'ordre, soit devant un juge ou quelque autre officier de " justice, selon que le prescrira cet ordre général un engagement valablement cautionné " par une ou plusieurs personnes, ou que le défendeur a fait dépôt de la somme qui " aura été fixée de la même manière, comme assurance qu'il donnera donnera " suite effectivement au writ de *certiorari* à ses propres frais et dépens, sans retard " volontaire ou simulé, et qu'il paiera à sa partie, s'il lui est enjoint de le faire, dans " le cas où la condamnation, l'ordre ou autre procédure serait confirmée, tous ces " frais et dépens taxés suivant la procédure de la cour qui a confirmé la condamna- " tion, l'ordre ou la procédure.

Page 3, ligne 10.—Retranchez depuis “impérial” jusqu’à “10” ligne 21, et insérez :—“9. Aucun ordre, condamnation ou procédure ne sera infirmé ou amendé, et aucun défendeur ne sera remis en liberté, parce que l’on alléguera que la preuve d’une proclamation ou d’un arrêté du Gouverneur en conseil n’a pas été faite; mais il sera judiciairement pris connaissance de cette proclamation ou de cet arrêté du Gouverneur en conseil.”

Page 3, ligne 26.—Après “renvoyer” insérez “sur le champ.”

Page 3, ligne 27.—Retranchez depuis “évoqué” jusqu’à “11” ligne 31, et insérez, “d’adopter des procédures pour leur exécution, comme s’il y avait eu délivrance d’un writ de *procedendo* ce qui sera fait immédiatement.”

Sur motion de l’honorable M. Vidal, secondé par l’honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte modifiant l’acte concernant les épizooties,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Smith, secondé par l’honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte constituant en corporation la Compagnie d’Aide et d’Assurance Mutuelles de Kingston et Pembroke (à responsabilité limitée),” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Sullivan, secondé par l’honorable M. O’Donohoe, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte à l’effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Wark, secondé par l’honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte concernant la compagnie dite ‘The Canadian Copper Company,’” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Flint, secondé par l’honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte constituant en corporation la compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Vidal, secondé par l’honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' The Anglo-American Iron Company, ' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la chambre de commerce de la cité d'Ottawa, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De R. J. Hopper et autres, (et vingt-quatre autres pétitions semblables), de la Pointe Saint-Charles et Saint-Gabriel.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'il s'agit de la pétition de sir A. T. Galt et autres, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son dixième rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—De H. Beauprand et autres, de la cité de Montréal.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer par tunnel du Détroit de Northumberland, "

L'honorable M. Howlan a proposé, secondé par l'honorable M. Montgomery :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Haythorne a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Power :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender comme suit :

Page 3, clause 12, ligne 38, retrancher depuis " ingénieurs " jusqu'à " la " dans la 40e ligne et insérer " et solliciteurs qui seront effectivement rendus à. "

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a décidé que la dite motion en amendement était hors d'ordre, étant présentée contrairement aux prescriptions de la soixante-dixième règle de la Chambre.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Haythorne a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Power :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Boucherville, de,	Grant,	Pâquet,	Stevens,
Dever,	Haythorne,	Pelletier,	Wark.—11.
Girard,	McInnes (C.B.),	Power,	

NON CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	McKay,	Poirier,
Almon,	DeBlois,	McKindsey,	Robitaille,
Archibald,	Dickey,	McMillan,	Ross,
Baillargeon,	Flint,	Macdonald (B.C.),	Smith,
Bolduc,	Glasier,	Miller (Président),	Sutherland,
Botsford,	Guévremont,	Montgomery,	Turner,
Boyd,	Howlan,	O'Donohoe,	Vidal.—31.
Chaffers,	Kaulbach,	Plumb,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell,"

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre l'enquête prise devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," ainsi que les pièces produites devant ce comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération de l'adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, relativement à la représentation au Parlement du Canada des différents territoires qui en forment partie,

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Plumb, a proposé :

De concourir avec la Chambre des Communes, en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et."

La question de concours ayant été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé à la dite adresse à Sa Majesté la Reine en remplissant le blanc avec les mots " Sénat et ".

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Plumb, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, dans les mots suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne, comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; chevalier de l'ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, le Sénat et du Canada, réunis en Parlement, avons adopté une adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, relativement à la représentation au Parlement du Canada, des territoires qui en forment partie, et demandons respectueusement à votre Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse de la manière que Votre Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

SÉNAT,

May, 1886.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse à la quelle il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures pratiqués dans la glace,"

sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable Plumb, il a été ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du Pont de Brockville et New York," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sutherland il a été

ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi 3 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (Cap B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alvon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffés,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McMillan,—De l'assemblée de l'Eglise Presbytérienne St. Mathew's, Osnabruck, comté de Stormont.

Par l'honorable M. Grant,—De Charles J. Wolfe, président, et R. R. Duncan, secrétaire de l'Alliance de Tempérance du comté de King, de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Vidal,—Du "Blue Ribbon Club" de Victoria,—de la première Eglise Presbytérienne de Victoria,—de la loge de persévérance de l'ordre indépendant des bons templiers de Victoria,—de Cécilia Spafford, présidente de l'union chrétienne de tempérance des femmes,—des surintendants de l'Eglise Méthodiste,—De l'Eglise Baptiste du Calvaire de Victoria, tous de la province de la Colombie-Britannique,—de la conférence de l'Eglise Méthodiste du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard,—de la conférence de Niagara de l'Eglise Méthodiste,—de W. McKenzie et autres, de Morrisburg, province d'Ontario,—de C. E. Ewing, le très digne patriarche des fils de tempérance de la province de Québec, et de James McKennon, très digne patriarche des fils de tempérance de l'Île du Prince-Edouard.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du très révérend B. B. Usher, évêque, et autres fonctionnaires de l'église épiscopale réformée, connue sous le nom de "Eglise Réformée d'Angleterre"; demandant que le bill à l'effet d'incorporer le premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée soit amendé de manière à ne point déroger aux droits et aux privilèges des pétitionnaires.

De la compagnie du Pont de la rivière Niagara; demandant que le bill modificatif de l'Acte du Pont de la frontière de Niagara, soit amendé par retranchement du second article du dit bill.

De S. Archibald, président de l'Alliance de Tempérance du comté de Picton; demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'Acte de Tempérance, 1878, tendant à en altérer le caractère prohibitif ou à rendre plus difficile l'adoption et l'application.

De Colin Campbell et autres; demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

L'honorable M. Power a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à la maison de réforme pour les jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour exprimer l'opinion que, dans l'intérêt public, les vacances qui surviendront dans le Sénat, par suite de décès ou par toute autre cause, ne soient pas remplies, avant que le peuple du pays ait en l'occasion, aux prochaines élections générales, d'exprimer ses vues sur la constitution du Sénat.

Après débats.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander, Leonard, Power.—3.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan, Chaffers, Kaulbach, Pelletier,
Almon, Clemow, McDonald, (Cap-B.), Plumb,

Archibald,	DeBlois,	McKay,	Read,
Armand,	Dever,	McKindsey,	Robitaille,
Baillargon,	Dickey,	McMillan,	Smith,
Bellerose,	Ferrier,	Macdonald, (C.-B.)	Sullivan,
Bolduc,	Girard,	Miller (Président),	Sutherland,
Botsford,	Glasier,	Montgomery,	Turner,
Boucherville, de,	Guévremont,	Ogilvie,	Vidal.—39.
Boyd,	Haythorne,	Pâquet,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Ouest," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements fait par le Sénat au bill sans amendement.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant l'emploi des amendes et confiscations," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le transfert du phare du Cap Race, Terre-neuve, et ses dépendances au Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer le premier Synode de l'église épiscopale réformée en Canada et pour d'autres fins s'y rattachant," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les épizooties,"

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la chambre de commerce d'Ottawa,"

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 4 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKendsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.)</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Power,—De Patrick Monaghan, président de l'association du Scott Acte du comté d'Halifax,—de A. W. Nicholson, président de la ligue de la loi et de l'ordre dans le comté de Hants, tous deux de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend Donald John McLean, modérateur du Synode de Montréal et Ottawa de l'Eglise Presbytérienne en Canada, et du conseil du village de Georgetown, dans le comté de Halton ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

De R. J. Hopper et autres (avec vingt-quatre pétitions semblables), de la Pointe St Charles et St. Gabriel; demandant que le bill pour incorporer la compagnie de digue et de chemin de fer de St. Gabriel, devienne loi; et de

H. Beaugrand et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de digue et de chemin de fer de St. Gabriel.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mardi, 4 mai, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa, demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte constitutif relativement à l'admission de ses membres et pour d'autres objets;

De la compagnie des houilles et des fers de Pictou, demandant un acte qui amende son acte constitutif.

Le tout respectueusement soumis.

A. LACOSTE,
Président.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite 'The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (limited)'," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie manufacturière E. B. Eddy," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie

du chemin de fer minéral du lac Supérieur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 19, retranchez " élu."

Page 4, ligne 28, retranchez depuis " obligations " jusqu'à la fin de la 12e clause.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 24, retranchez " seront et."

Page 1, ligne 25, retranchez depuis " en " jusqu'à " sous " et insérez : " corporation."

Page 1, ligne 29, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " tracer " et insérez : " pourra."

Page 1, ligne 34, retranchez " de " et insérez : " pourra."

Page 1, ligne 37, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " ériger " et insérez : " pourra."

Page 2, lignes 30 et 31, retranchez " seront et."

Page 6, ligne 41, retranchez " tous les " et insérez : " les mêmes."

Page 6, ligne 42, retranchez depuis " générales " jusqu'à " possesseurs " dans la 44e ligne et insérez " que s'ils étaient."

Page 7, ligne 24, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " devenir " et insérez " pourra."

Page 7, ligne 45, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " construire " et insérez " pourra."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Nelson, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemins de fer et de transport des mines de houille de la Rivière-aux-Arcs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 24, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 25, retranchez " à constituer " et insérez " constituée."

Page 1, ligne 26, retranchez " seront et " et retranchez depuis " en " jusqu'à " sous " dans la ligne 27 et insérez " corporation."

Page 1, ligne 30, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à la fin de la deuxième clause.

Page 1, ligne 33, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " tracer " et insérez " pourra."

Page 2, ligne 1, retranchez " de " et insérez " pourra."

Page 2, ligne 3, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " ériger " et insérez " pourra."

Page 2, ligne 7, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " acheter " et insérez " pourra."

Page 2, ligne 9, retranchez " d'acheter " et insérez " pourra acheter."

Page 2, ligne 11, retranchez " d'."

Page 3, ligne 29, retranchez depuis " directeurs " jusqu'à " répartir " dans la 30e ligne et insérez " pourront."

Page 6, ligne 31, retranchez " tous les " et insérez " les mêmes."

Page 6, ligne 33, retranchez depuis " générales " jusqu'à " possesseurs " dans la ligne 34, et insérez " que s'ils étaient."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer central d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Dans le préambule.

Page 1, ligne 6, retranchez " leurs " et insérez : " les."

Page 1, ligne 7, retranchez " qu'ils ont " et insérez " qu'elle a "

Page 1, ligne 8, retranchez " autorisant la compagnie " et insérez " l'autorisant."

Dans le titre.

Retranchez "la compagnie du" et insérez "le"

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste donnant les noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. DeBoucherville, a proposé :

Que le droit de \$200 payé pour le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte à l'effet de constituer en corporation les Sœurs de Charité des territoires du Nord-Ouest," sanctionné le 1er mai 1885, soit remboursé aux pétitionnaires en obtention du dit bill.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte refondu des chemins de fer, 1879," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de charbon et de fer de Picton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des sauvages," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Picton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'Aide et d'Assurance mutuelle de Kingston et Pembroke, à responsabilité limitée," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas,"

L'honorable M. Kaulbach a proposé, secondé par l'honorable M. Dever :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McKay,	Ogilvie,
Archibald,	Haythorne,	McKindsey,	Power,
Botsford,	Howlan,	McMillan,	Smith,
Boyd,	Kaulbach,	Macdonald (C.B.),	Sutherland,
Clemow,	Leonard,	Miller (Président),	Turner.—23.
Dever,	McInnes (C.B.),	Montgomery,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Bellerose,	Chaffers,	Flint,
Baillargeon,	Boucherville, de,	DeBlois,	Vidal.— 8.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatives de Forbes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles,"

L'honorable M. Vidal a proposé, secondé par l'honorable M. Power :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord Ouest du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit le seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et de Nipissingue," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 3 mai, 1886.

Résolu.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur-général, le prie de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada—en la manière que Son Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône—en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOUBINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que la dite adresse collective des deux Chambres du Parlement à Sa Majesté et aussi l'adresse collective à Son Excellence le gouverneur-général soient présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Dickey, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 5 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet.</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDodald (Cup B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Plumb,—du conseil municipal de la corporation de la ville de Palmerston, comté de Wellington et province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De l'assemblée de l'Église Presbytérienne Saint-Mathew's, Osnabrock, comté de Stormont,—de Charles J. Wolfe, président, et R. R. Duncan, secrétaire de l'Alliance de

Tempérance du comté de King, de la Nouvelle-Ecosse,—du "Blue Ribbon Club," de Victoria,—de la première Eglise Presbytérienne de Victoria,—de la loge de persévérance de l'ordre indépendant des bons templiers de Victoria,—de Cécilia Spafford, présidente de l'union chrétienne de tempérance des femmes,—des surintendants de l'Eglise Méthodiste,—de l'Eglise Baptiste du Calvaire de Victoria, tous de la province de la Colombie-Britannique,—de la conférence de l'Eglise Méthodiste du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard,—de la conférence de Niagara de l'Eglise Méthodiste,—de W. McKenzie et autres, de Morrisburg, province d'Ontario—de C. E. Ewing, le très digne patriarche des fils de tempérance de la province de Québec, et de James McKennon, très digne patriarche des fils de tempérance de l'Île du Prince-Edouard; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 2.

MERCREDI, 5 mai, 1886.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport:

Votre comité recommande qu'une dépense ne devant pas excéder la somme de cent cinquante piastres (\$150) soit autorisée, pour compléter, autant que faire se pourra, la série des statuts provinciaux antérieurs à la confédération, qui sont à l'usage du bureau du greffier en loi.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,
Président

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Union d'Halifax" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Sutherland, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes de lettres patentes pour des terres situées dans le

township 8, rangs 1 et 2, est

" 8, " 1 et 2, ouest

" 9, " est

" 9, " 1 et 2, ouest

" 10, " 1 et 2, est

" 10, " 1 et 2, ouest,

et aussi pour les sections 11 et 29 du township 10, 2e rang, ouest, et pour toutes autres terres comprises dans l'arpentage du goulet de la rivière Sale, avec indication des patentes délivrées et des personnes à qui elles l'ont été; aussi copie de toutes demandes de scrips avec une liste des scrips délivrés et un état donnant les noms des personnes qui ont reçu de tels scrips à la suite de ces demandes, ou en rapport avec ces terres ou pour en tenir lieu.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie des lettres, télégrammes, minutes des délibérations en Conseil et mémoires, adressés au gouvernement fédéral par le gouvernement local de l'Île du Prince-Édouard ou par quelque députation de ce dernier gouvernement, depuis le 1er janvier dernier, sur le sujet de l'accomplissement des conditions stipulées pour l'entrée de cette province dans la Confédération—avec les réponses faites à ces communications—aussi copie de toutes lettres ou télégrammes sur le même sujet, reçus du secrétaire d'État pour les colonies ou du haut commissaire fédéral à Londres, depuis le 1er janvier 1886.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-garde J. E. Durocher, protestant contre sa destitution et portant de graves accusations contre certains fonctionnaires.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des falsifications," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des poids et mesures de 1879," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les commissions des employés publics du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant l'emploi des amendes et confiscations."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. McClelan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif au transfert du phare du Cap Race, Terre-neuve, à la Puissance du Canada. "

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des impressions du Parlement, Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, qu'elle soit remise à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte portant une nouvelle disposition concernant les prêteurs sur gages, " Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité mixte des impressions du parlement, Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorn, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite 'The Canadian Copper Company,' " a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite 'Anglo-American Iron Company,' " a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à la maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, " Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a

été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant les épizooties," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la chambre de commerce de la cité d'Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario-Central."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des sauvages."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 6 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste.</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow.</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBtois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Patrick Monaghan, président de l'association du Scott Act du comté d'Halifax.—de A. W. Nicholson, président de la ligue de la loi et de l'ordre dans le comté de Hants, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie de charbon et de fer de Pictou," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la com-

pagnie du chemin de fer de jonction de Guelph," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "à" dans la 15^e ligne et insérez : "qui souscriront des actions dans le capital social de la compagnie ou qui prêteront."

Page 1, ligne 16, après "deniers" insérez "auront droit."

Page 1, ligne 18, retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "tous" dans la ligne 19 et insérez "à."

Page 1, ligne 21, après "acte" insérez "et outre le maire, le préfet, le *reeve* ou autre chef de la corporation municipale, deux autres de ses membres pourront être nommés directeurs de la compagnie en addition au nombre de directeurs autorisé par le présent acte."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la protection des eaux navigables," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'un comité spécial composé des honorables messieurs soit nommé pour recueillir des renseignements sur les produits naturels alimentaires qui existent actuellement dans les territoires du Nord-Ouest, et sur les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter ces produits, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, pièces et documents.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant l'emploi des amendes et confiscations," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le transfert du phare du cap Race, Terre-neuve, et ses dépendances, au Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix,"

Sur motion de l'honorable Mr. Vidal, secondé par l'honorable Mr. Montgomery, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les différentes clauses du bill ont été lues et agréées.

Il a été proposé d'ajouter au bill la clause suivante :

4. "Le présent acte ne sera exécutoire qu'après la passation d'un contrat pour assurer la construction d'un chemin de fer devant aller du détroit de Canso à Sydney ou à Louisbourg dans l'Île du Cap-Breton."

Objection ayant été faite à la dite motion et la question de concours ayant été posée sur icelle le comité s'est divisé :

Contents :—9.

Non-contents :—23.

Ainsi elle a été rejetée.

Il a alors été proposé d'ajouter au bill la clause suivante :

4. "Le présente acte ne sera exécutoire qu'après la conclusion d'un arrangement pour assurer la continuation du service de passage entre le terminus du chemin de fer au débarcadère de Pictou et la ville de Pictou."

Une question d'ordre ayant été soulevée,

La dite motion a été déclarée hors d'ordre.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a faire rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de punir les séductions et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer central du Nord-Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Girard, il a été ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nippissingue," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures pratiqués dans la glace."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 4, après " pratiqué " insérez : " ou avoir fait pratiquer."

La deuxième clause a été lue et agréée.

La troisième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 34, retranchez " dix " et insérez : " cinq."

La quatrième clause a été lue et agréée.

Le titre a été lu et amendé comme il suit :

Ligne 3, retranchez " et " ; après " ouvertures " insérez : " et excavations."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi 7 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKendsey,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Leonard,—Du conseil des artisans et travailleurs de la cité de Saint-Thomas.

Par l'honorable M. Plumb,—De Joseph Walton et autres (avec trois pétitions semblables), de Verdun, Côte Saint-Paul et Saint-Henri.

Par l'honorable M. Vidal,—Des Templiers Royaux de Tempérance, et de l'Union de Tempérance d'Ontario des femmes chrétiennes.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre, un contrat conclu entre la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, et la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 84.*)

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal de la corporation de la ville de Palmerston, province d'Ontario ; demandant que le bill (No 104) à l'effet d'amender "l'Acte de tempérance du Canada, 1878," devienne loi.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie

du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 33, retranchez depuis "à" jusqu'à "dans" et insérez : "Sherbrooke."

Dans le préambule :

Page 1, ligne 3, retranchez "West Farnham" et insérez : "Sherbrooke."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du Pont de Brockville et New-York," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "personnes" jusqu'à "deviendront" dans la 14e ligne et insérez "qui."

Page 1, ligne 16, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "sous" dans la 17e ligne et insérez "en corporation."

Page 1, ligne 32, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "construire" dans la 33e ligne et insérez "pourra."

Page 2, ligne 1, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "faire" et insérez "pourra."

Page 2, ligne 5, retranchez "à" et insérez "pourra."

Page 2, ligne 22, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "pourront" et insérez "provisaires."

Page 2, ligne 38, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "convoqueront" dans la 39e ligne et insérez "provisaires."

Page 2, ligne 45, retranchez "avant d'agir."

Page 3, ligne 15, retranchez "pourront."

Page 3, ligne 17, après "effet" insérez "à laquelle assemblée devront être présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant les deux tiers au moins en somme du capital de la compagnie, pourront."

Page 3, lignes 35 et 36, retranchez "et posséderont."

Page 3, ligne 37, retranchez depuis "qualités" jusqu'à "les" et insérez "qui ont."

Page 4, ligne 7, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "devenir" et insérez "pourra."

Page 4, ligne 12, retranchez depuis "secrétaire" jusqu'à "lieront" dans la 13^e ligne.

Page 4, ligne 21, retranchez depuis "sans" jusqu'à "pourvu" dans la 23^e ligne et insérez : "valable autorisation."

Page 5, ligne 24, retranchez depuis "effet" jusqu'à "La" dans la 36^e ligne et insérez : "Les articles huit, neuf, quatorze, quinze, dix-sept, dix-huit et dix-neuf du chapitre 67 des statuts refondus de la ci-devant province du Canada, s'appliquent aux lignes de télégraphe que construira la compagnie."

Page 5, ligne 41, retranchez depuis "payer" jusqu'à "en" dans la 42^e ligne.

Page 7, ligne 20, retranchez depuis "ci-dessus" jusqu'à "l'approbation" et insérez : "ne devront être exercés qu'avec."

Page 8, ligne 4, retranchez "ou qui pourra l'être."

Page 8, ligne 9, retranchez depuis "consolidation" jusqu'à "en" dans la ligne 10, et insérez : "Si cette dernière compagnie est."

Page 8, ligne 47, retranchez "une assemblée tenue" et insérez : "des assemblées tenues."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 7 mai, 1886.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la banque Britannique Canadienne, demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir des amendements à son acte d'incorporation ; le retard apporté à la présentation de la pétition voulue ayant été expliqué d'une manière satisfaisante, votre comité recommande de suspendre la quarante-neuvième règle dans ce cas ci et que permission soit accordée aux requérants de présenter leur pétition, comme ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

A. LACOSTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la banque Britannique-Canadienne, tel que recommandé dans le douzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Turner,—De George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la banque Britannique-Canadienne.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada, et pour d'autres fins s'y rattachant," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Macdonald (C.B.), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé : Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' The Saskatchewan Land and Homestead Company (limited),' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' Anglo-American Iron Company,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 32, retranchez " ainsi que ses successeurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite 'The Canadian Copper Company,'" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant; et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 31, retranchez "ainsi que ses successeurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte relatif au prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou,"

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en y ajoutant la clause suivante :

4. "Le présent acte ne sera exécutoire qu'après la passation d'un contrat pour assurer la construction d'un chemin de fer devant aller du détroit de Canso à Sydney ou à Louisbourg dans l'île du Cap Breton."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Chaffers,	McDonald (C.B.)	Pelletier,
Armand,	Guévremont,	McInnes (C.B.)	Power,
Baillargeon,	Leonard,	Pâquet,	Trudel—14.
Bellerose,	McClelan,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	Lacoste,	Ogilvie,
Almon,	Dever,	McKay,	Plumb,
Archibald,	Dickey,	McKindsey,	Schultz,

Bolduc,	Ferrier,	McMillan,	Smith,
Botsford,	Girard,	Macdonald (C.B.),	Sutherland,
Boucherville, de,	Grant,	Miller (Président),	Turner,
Boyd,	Haythorne,	Montgomery,	Vidal,
Carvell,	Howlan,	Nelson,	Wark—34.
Clemow,	Kaulbach,		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte qui accorde un subside à la compagnie de transport maritime de chemin de fer de Chignectou,"

L'honorable M. Dickey a proposé, secondé par l'honorable M. Smith :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Grant,	Pelletier,	Power.—7.
Chaffers,	McInnes (C.B.),	Poirier,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Archibald,	DeBlois,	McKay,	Robitaille,
Baillargeon,	Dever,	McKindsey,	Smith,
Bellerose,	Dickey,	Macdonald (C.-B.),	Trudel,
Botsford,	Girard,	Miller (Président),	Turner,
Boucheville, de	Haythorne,	Montgomery,	Vidal,
Carvell,	Howlan,	Plumb,	Wark.—26.
Clemow,	Kaulbach,		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la banque Britannique-Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la banque de Yarmouth," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le Bureau de Commerce de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Chaffers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargnes et pour l'autoriser à émettre des débentures actions," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 25, retranchez depuis "montant" jusqu'à "plus," dans la ligne 26, et insérez : "du capital ou des actions verçées, fixes et permanentes, intactes et non retirables de la compagnie."

Page 1, ligne 28, retranchez depuis "du" jusqu'à "dont," et insérez "capital ou des actions souscrites, fixes et permanentes."

Page 1, ligne 35, retranchez depuis "déterminant" jusqu'à "ou" dans la ligne 30, et insérez "le capital ou les actions verçées et intactes, fixes ou permanentes de la compagnie."

Page 2, ligne 10, retranchez "des dettes sociales" et insérez "de la dette sociale."

Page 3, ligne 13, retranchez "les président et directeurs de"

Page 3, ligne 21, retranchez "daté de" et insérez "exécuted en"

Page 3, ligne 22, retranchez depuis "188" jusqu'à la fin de l'annexe.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre

lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts et d'épargne du Canada-Ouest et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 26, retranchez depuis "montant" jusqu'à "plus" dans la ligne 27, et insérez: "du capital ou des actions versées, fixes et permanentes, intactes et non " retirables de la compagnie."

Page 1, ligne 29, retranchez depuis "du" jusqu'à "dont," et insérez: "capital " ou des actions souscrites, fixes et permanentes."

Page 1, ligne 35, retranchez depuis "déterminant" jusqu'à "ou" dans la ligne 37, et insérez: "le capital ou les actions versées et intactes, fixes ou permanentes de " la compagnie."

Page 2, ligne 12, retranchez "des dettes sociales" et insérez: "de la dette sociale."

Page 3, ligne 17, retranchez "les président et directeurs de"

Page 3, ligne 23, après "le" insérez: "premier"

Page 3, ligne 24, après "le" insérez: "premier"

Page 3, ligne 25, retranchez "daté le" et insérez "exécutée en"

Page 3, ligne 26, retranchez depuis "18" jusqu'à la fin de l'annexe.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 26, retranchez depuis "montant" jusqu'à "plus" dans la ligne 27, et insérez: "du capital ou des actions versées, fixes et permanentes, intactes et non " retirables de la compagnie."

Page 1 ligne 29, retranchez depuis "du" jusqu'à "dont," et insérez "capital ou " des actions souscrites, fixes et permanentes."

Page 1, ligne 36, retranchez depuis "déterminant" jusqu'à "ou" dans la ligne 37, et insérez: "le capital ou les actions versées et intactes, fixes ou permanentes de " la compagnie."

Page 2, ligne 12, retranchez "des dettes sociales" et insérez: de la dette sociale."

Page 3, ligne 17, retranchez "les président et directeurs de"

Page 3, ligne 25, retranchez "daté de" et insérez "exécutée en"

Page 3, ligne 26, retranchez depuis "188" jusqu'à la fin de l'annexe."

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des impressions,

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à la maison de réforme pour les jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les épizooties."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Nelson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas,"

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport,

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des falsifications," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des poids et mesures de 1879" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant les commissions des employés publics du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles."

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi 10 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alton,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botstord,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (Cap B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Archibald,—De David Townsend et autres, de Louisburg, et du révérend Philias F. Bourgeois et autres, de Main-à-Dieu, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Vidal,—De J. E. Jeandron et 1816 autres, de la cité de Québec, et de W. F. Howland et 9558 autres, de la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil des artisans et travailleurs de la cité de St-Thomas ; demandant que le bill pour prolonger le temps de la votation aux élections des membres de la Chambre des Communes devienne loi.

De Joseph Walton et autres (avec trois pétitions semblables), de Verdun, Côte St-Paul et St-Henri ; demandant qu'il soit passé un bill à l'effet d'incorporer la compagnie de digue et de chemin de fer de St-Gabriel.

Des Templiers Royaux de Tempérance, et de l'Union de Tempérance d'Ontario des femmes chrétiennes ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

De George Young Smith et autres directeurs, provisoires de la Banque Britannique-Canadienne ; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'ordre en conseil autorisant la délivrance de lettres patentes en faveur de Dame Longdale pour le lot n° 133 situé dans la paroisse de Sainte-Agathe, Manitoba.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la défense produite sous forme de plaidoyer par le préfet du pénitencier de St-Vincent-de-Paul Laviolette, à la fin de l'enquête tenue en 1884 par messieurs Moylan et Baillairgé sur l'administration de ce pénitencier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par les Communes au bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la protection des eaux navigables,"

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer Central du Canada,"

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Power a proposé en amendement :

Que vu les concessions de terre accordées à la dite compagnie par des ordres en conseil, le comité reçoive instruction de s'enquérir des relations existant entre la compagnie et certains de ses prétendus directeurs, qui sont membres de la Chambre

des Communes, et de s'enquérir aussi au sujet de tout contrat provisoire conclu pour la construction du dit chemin ou de quelque portion d'icelui.

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a déclaré la dite motion en amendement hors d'ordre.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du pont de Brockville et de New-York."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels ils demandent son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que les amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Smith a présenté à la Chambre,—le rapport de la deuxième expédition à la Baie d'Hudson, sous le commandement du lieutenant A. R. Gordon, R.N., 18c5.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 85.)

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acté à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McInnes (C.-B.), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain et qu'il soit le premier ordre de ce jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 11 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

Alexander,	Dickey,	McDonald (C.-Bret.),	Poirier,
Allan,	Férier,	McInnes (C.-B.)	Power,
Almon,	Flint,	McKay,	Reed,
Archibald,	Girard,	McKindsey,	Robitaille,
Armand,	Glasier,	McMillan,	Scott,
Baillargeon,	Grant,	Macdonald (C.-B.)	Smith,
Bellrose,	Gutremont,	Montgomery,	Stevens,
Botsford,	Haythorne,	Nelson,	Sullivan,
Boucherville, de,	Howlan,	O'Donohoe,	Sutherland,
Carvell,	Kaulbach,	Ogilvie,	Trudel,
Chaffers,	Lacoste,	Pâquet,	Turner,
Clemow,	Leonard,	Pelletier,	Vidal,
DeBlois,	McClelan,	Plumb,	Wark,
Dever,			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—Du conseil de la ville de Owen-Sound,—de M. D. Neil et autres, de Barrie, province d'Ontario, et de J. A. Cameron, J.P., et autres, de Thurso et autres endroits.

Par l'honorable M. Read,—De la corporation de la ville de Lindsay.

Par l'honorable M. Leonard,—De Christopher Dale et autres, de Pickering.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissing," a fait rapport qu'il avait examiné la dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 23, retranchez " seront et."

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " tracer " et insérez " pourra."

Page 1, ligne 36, retranchez " de " et insérez " pourra " et retranchez depuis " nécessaires " jusqu'à la fin de la 2e clause.

Page 2, ligne 14, retranchez " à l'avenir."

Page 2, ligne 35, retranchez " seront et."

Page 3, ligne 20, retranchez depuis " directeurs " jusqu'à " pourront," dans la 21e ligne.

Page 4, ligne 22, retranchez " élu."

Page 4, ligne 27, retranchez " ainsi."

Page 4, ligne 28, retranchez depuis " souscriptions " jusqu'à " éliront " dans la 29e ligne et insérez " et qui seront présents ou représentés par fondés de pouvoirs."

Page 4, ligne 39, retranchez " jour " et insérez " mercredi."

Page 5, ligne 1, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " actionnaires," dans la 2e ligne, et insérez " après avoir obtenu l'autorisation des."

Page 5, ligne 4, après " fin " insérez " (à laquelle assemblée devront être présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant les deux tiers au moins en somme du capital de la compagnie) sont par le présent."

Page 6, ligne 29, retranchez depuis " eus " jusqu'à " possesseurs " dans la 30e ligne, et insérez " s'ils étaient."

Page 7, ligne 9, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " devenir " et insérez " pourra."

Page 7, ligne 12, après " fait " insérez " tiré."

Page 7, ligne 14, retranchez depuis " secrétaire " jusqu'à " sera " dans la 15e ligne.

Page 7, ligne 16, retranchez depuis "fait" jusqu'à "et" dans la 18e ligne, et insérez "tiré, accepté ou endossé, sera censé l'avoir été avec valable autorisation jusqu'à preuve du contraire."

Page 7, ligne 24, retranchez depuis "émis" jusqu'à "pourvu" dans la 25e ligne, et insérez "sans valable autorisation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Olemov, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, n° 8,
Mardi, 11 mai, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De C. W. Moberley et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootnay dans la Colombie-Britannique".

De Colin Campbell et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Ste-Marie."

Votre comité a aussi examiné la pétition de H. Beaugrand et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," et a constaté qu'on n'a pas publié d'avis de cette pétition ; mais comme la mesure projetée est urgente et qu'elle doit être très utile aux localités intéressées, votre comité recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Votre comité a aussi examiné la pétition de George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la Banque Britannique Canadienne, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation, et a constaté qu'on n'a pas publié d'avis de cette pétition ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, la mesure proposée n'étant pas de celles pour lesquelles il est nécessaire de donner avis, et le comité auquel le bill sera renvoyé pouvant le reste veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette omission.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
President.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de George Young Smith et autres, directeurs provisoires de la Banque Britannique Canadienne, tel que recommandé dans le treizième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de H. Beaupré et autres, de la cité de Montréal, tel que recommandé dans le treizième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause ayant été lue, il a été proposé que la dite clause soit agréée.

Objection ayant été faite à la dite motion, il a été proposé que le Président laisse le fauteuil.

Objection ayant été faite à la dite motion, et la question ayant été mise sur icelle, Le comité s'est divisé.

Contents.—27 :

Non-contents.—23 :

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et
La Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Grévrement,
 il a été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de
 Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a
 été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-
 Gabriel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a
 été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882," auquel
 elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a
 été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
 bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer
 délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures," et
 pour informer cette Chambre que les communes ont agréé les amendements faits par
 le Sénat aux dits bills sans amendement.

Aussi, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de che-
 min de fer et de transport des mines de houille de la rivière aux Arcs."

Aussi, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du che-
 min de fer minéral du lac Supérieur."

Aussi, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du che-
 min de fer de Shuswap et Okanagan."

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte por-
 tant une nouvelle disposition concernant les prêteurs sur gages,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a
 été
 Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant les actes con-
 cernant la Banque Britannique Canadienne," a été lu la seconde fois.
 Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Almon, il a été
 Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la Banque de Yarmouth," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la Chambre de Commerce de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Turner, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire."

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la protection des eaux navigables," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes, au bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 12 Mai 1886.

§ Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McUelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De David Townsend et autres, de Louisburg, et du révérend Philius F. Bourgeois et autres, de Main-à-Dieu, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il soit accordé une prime fixe aux pêcheurs qui font la pêche soit en bâtiments, soit en bateaux.

De J. E. Jeandron et 1,816 autres, de la cité de Québec, et de W. F. Howlan et 9,558 autres, de la province d'Ontario; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke, à responsabilité limitée," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la chambre de commerce de la cité d'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Dans le préambule :

Pago 1, ligne 1, retranchez " de la cité ".

Dans le titre :

Retranchez " de la cité ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Power a présenté à la Chambre, un bill intitulé: " Acte pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par l'inspecteur des pénitenciers à l'occasion de l'évasion d'un certain prisonnier nommé Fortier, du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, le ou vers le 1er octobre 1884, ainsi que copie des témoignages reçus à l'enquête qui a précédé ces rapports et de tous documents formant partie du dossier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause ayant été lue,

Il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 6, après "filles" insérez: "qu'il savait être"

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été rejetée.

Il a été proposé d'amender la dite clause comme il suit :

Page, 1, ligne 7, retranchez depuis "elle" jusqu'à "si" dans la 8e ligne.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, et elle a été rejetée.

La dite première clause ayant été lue de nouveau, il a été

Ordonné, qu'elle soit amendée comme il suit :

Page 1, ligne 7, retranchez "de la séduire et"

Page 1, ligne 8, après "est" insérez "dans l'un ou l'autre cas" et retranchez "dix" et insérez "douze"

La deuxième clause ayant lue,

Il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 17, après "mariage" insérez "lorsque la promesse a été approuvée par les parents ou le tuteur de la femme ou fille."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue négativement.

La dite clause ayant été lue de nouveau,

Il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 18, après "individu" insérez "ayant plus de vingt et un ans."

La question de concours ayant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

Contents.—27.

Non-contents.—11.

Ainsi, elle a été résolue affirmativement.

Il a été proposé d'amender de nouveau la dite clause comme il suit :

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "prescrit" jusqu'à "3" dans la 25e ligne.

La question de concours ayant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

Contents.—23.

Non-contents.—14.

Ainsi, elle a été résolue affirmativement.

La troisième clause a été lue et adoptée.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 4, retranchez "dix" et insérez "douze."

Page 2, ligne 7, retranchez "cinq" et insérez "dix."

Page 2, ligne 9, retranchez "dix" et insérez "douze."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 1, retranchez "de pouvoir à" et insérez "d'établir de nouvelles dispositions pour."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Paquet a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte expliquant l'acte intitulé : 'Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de constructions et corporations de commerce en état d'insolvabilité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les stations agronomiques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à la maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Écosse," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des impressions du parlement,
 Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les offenses contre la personne."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 12, retranchez " et pourra être contrainte ".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
 L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour modifier l'Acte relatif aux falsifications,"

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que l'ordre du jour soit rayé et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures, 1879,"

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que l'ordre du jour soit rayé et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les commissions aux employés publics."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 13 Mai 1886.

Les honorables membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guséremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlais,</i>	<i>McDonald (B.-Bret.),</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil de la ville d'Owen Sound,—de W. D. Neil et autres, de Barrie,—de John A. Cameron et autres, de Thurso et autres endroits, et de Christopher Dale et autres, de Pickering; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

De la corporation de la ville de Lindsey; demandant l'abrogation de l'acte connu sous le nom de "Scott Act" ou son amendement de manière à autoriser la vente des vins légers, de la bière et du cidre sous le contrôle du gouvernement et des municipalités.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer Central du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de punir la réduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles,"

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Wark, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Nelson, secondé par l'honorable M. Macdonald (C.-B.), a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, pour ajouter les mots suivants au commencement de la 1ère clause : " Quiconque ayant plus de seize ans."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en substituant dans la 2e ligne de la seconde clause, les mots " vingt-et-un ans " aux mots " dix-huit ans."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte refondu du revenu de l'Intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant les cas de la couronne réservés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique," auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite "The Canadian Copper Company," et aussi le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite "Anglo-American Iron Company," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque d'Épargne Scolaire,"

L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Archibald, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)"

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les trois clauses du bill ont été lues et agréées.

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée au bill comme clause 4.

"4. Le contrat passé le quatrième jour de mars de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six, entre la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée) et Sa Majesté la reine, représentée au dit contrat (dont copie est contenue en l'annexe ci-dessous) par le ministre des chemins de fer et canaux du Canada, est par le présent approuvé et confirmé."

Ordonné, que l'annexe suivante soit ajoutée au bill :

ANNEXE.

Le présent contrat, passé ce quatrième jour de mars l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six,

Entre "la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée)" appelée ci-après la compagnie, d'une part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée ici par le ministre des chemins de fer et canaux du Canada, ci-après appelé le ministre, d'autre part;

Fait foi qu'en considération de la subvention qui, ainsi qu'il le sera convenu et arrêté ci-après, doit être versée à la compagnie, ses successeurs et ayants-cause par Sa Majesté la reine Victoria, ses héritiers et successeurs, de la manière ci-dessous mentionnée, la dite compagnie stipulant pour elle-même, ses successeurs et ayants-

cause, convient avec Sa Majesté, et lui promet et accorde, ainsi qu'à ses héritiers et successeurs, ce qui suit:—

1. La compagnie s'engage à acquérir le droit de passage du conseil de comté du comté de Cumberland, province de la Nouvelle-Ecosse, ou des propriétaires, occupants et locataires de tous terrains nécessaires pour son entreprise, soit en pleine propriété, soit autrement.

2. La compagnie s'engage à effectivement et fidèlement construire, établir, compléter et équiper, dans de bonnes conditions de solidité et de façon, conformément, aux termes de la proposition par elle faite au gouvernement, en date du trois février A. D. mil huit cent quatre-vingt-deux, (dont ci-joint copie pour plus de sûreté) un chemin de fer à navires, à travers l'isthme de Chignecton, entre la province de la Nouvelle-Ecosse et celle du Nouveau-Brunswick, depuis Tidnish sur la baie Verte, dans le golfe Saint-Laurent, jusqu'à un point situé à ou près l'embouchure de la rivière La Planche dans la baie de Fandy; ayant des élévateurs hydrauliques capables de monter et descendre des steamers et autres navires du port d'au moins mille tonneaux chacun, chargés en plein; et sur lequel ces mêmes navires puissent être transportés suivant la ligne et le parcours tracés sur la carte ci-jointe: avec docks suffisants et sûrs à chaque terminus du chemin de fer, où puissent se tenir à l'abri six steamers ou navires du tonnage susmentionné (lesquels docks seront agrandis dans la suite par la compagnie, au besoin); et avec les ponts, ponceaux et autres ouvrages nécessaires au chemin. Et elle prend à sa charge toutes les opérations d'études et de tracé sur le terrain, les confections de plans et autres travaux dits de bureau, s'obligeant à faire exécuter le tout utilement et selon les règles de l'art.

3. Les pentes devront se rapprocher le plus possible du plan horizontal, et l'alignement de la ligne droite; et la chaussée sera bien et solidement construite et exécutée.

4. Les rails seront d'acier, du poids de cent dix livres au moins à la verge courante, reliés au moyen d'éclisses en acier et fixés sur la voie de la meilleure manière connue.

5. La compagnie établira en lieux convenables, aux termini, du chemin de fer, tels et tous garages, traversées ou autres passages qui seront nécessaires ou commodes pour la circulation.

6. La compagnie poursuivra avec diligence la confection des travaux qui sont commencés, de manière qu'ils soient bien achevés et pourvus de l'équipement nécessaire pour les usages auxquels ils sont destinés, le tout au gré du ministre, le ou avant le premier jour de juillet A. D. mil huit cent quatre-vingt-neuf.

7. Après l'entière confection du dit chemin de fer, la compagnie aura à le maintenir, vraiment et fidèlement, ainsi que les travaux d'art et le matériel roulant, en parfait état de réparation, exploitation et service, de manière à être toujours en mesure et pouvoir d'effectuer les transports pour lesquels cette voie sera faite; et la compagnie devra exploiter et exploitera le chemin de fer dans ces conditions d'efficacité, en percevant sur les navires et les chargements tels péages qui auront été approuvés par le gouverneur en conseil.

8. Sa Majesté, stipulant pour elle-même et pour ses héritiers et successeurs, convient avec la compagnie et lui promet et accorde, ainsi qu'à ses successeurs et ayants cause, ce qui suit, savoir:—

1. Si les dits chemin de fer et docks, avec les travaux accessoires de l'entreprise, sont faits et complétés sous tous rapports conformément au présent contrat, alors, mais en ce cas seulement, et aussi longtemps que, pendant la durée de vingt années à dater de la dite acceptation par le gouverneur en conseil, ce chemin de fer à navires sera maintenu en bon état et fera les services susmentionnés à la satisfaction du gouvernement, une subvention, sur le pied de (\$170,602) cent soixante-dix mille six cent deux piastres par an, sera payable à la compagnie, à la fin de chaque semestre, par versements de (\$85,301) quatre-vingt-cinq mille trois cent une piastres; mais il est entendu et expressément convenu que cette subvention ne sera accordée à la

compagnie pour aucune période de temps, au cours des vingt années, durant laquelle les conditions susmentionnées n'auraient pas été observées.

2. La compagnie ne pourra demander au gouvernement du Canada que le versement de telle portion de la subvention payable comme ci-dessus (et cette portion ne devra jamais excéder le montant alors échu ou payable) qui ferait faute pour porter les bénéfices nets de l'entreprise à sept pour cent par an, calculés sur le capital-actions et obligations de la compagnie (\$5,500,000).

3. Au cas où les bénéfices de l'entreprise viendraient à excéder sept pour cent par an de ce capital, la compagnie convient d'abandonner au gouvernement du Canada de Sa Majesté la moitié de ce qui en excèdera les sept pour cent, jusqu'à entier remboursement de la subvention qu'elle aura reçue de lui.

4. Comme les termes de paiement fixé par l'acte du parlement du Canada, 45^e Victoria (1882) chapitre 55, pour la subvention accordée à la compagnie, sont modifiés jusqu'à un certain point par la présente convention, cette dernière est faite sous réserve de l'approbation du parlement à sa prochaine session.

5. S'il survenait entre les parties à cette convention quelque contestation sur des choses y relatives, le pouvoir de la résoudre est spécialement donné ici au ministre des chemins de fer et canaux du Canada, dont la décision sera définitive.

En témoin de quoi, le directeur-gérant de la compagnie, nommé par l'acte d'incorporation de celle-ci, et son secrétaire, ont apposé leurs signatures et le sceau de la compagnie à la présente convention; et l'honorable ministre des chemins de fer et canaux l'a signée et fait sceller et contre-signer par le secrétaire du ministre des chemins de fer et canaux du Canada.

Signé et délégué par le directeur-gérant et le secrétaire de la compagnie ci-dessus dénommée, après apposition préalable de son sceau commun, en présence de

Signature :

HECTOR CAMERON,
De Toronto, Canada.

Signé, scellé et délivré par le ministre et le secrétaire des chemins de fer et canaux en présence de

Signature :

H. A. FISSLAULT.

Signatures :

A. G. G. KETCHUM,
Directeur-gérant.
HENRY KENDRICK,
Secrétaire.
[L.S.]

Signatures :

J. H. POPE,
Ministre des chemins de fer et canaux.
A. P. BRADLEY,
Secrétaire. [L.S.]

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été (sur division) alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la protection des eaux navigables."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte expliquant l'acte intitulé : ' Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province de Manitoba contre le Canada,' " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer Saint-Gabriel, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Dickey, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 14 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Felletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Alexander,—De Warren Totten et autres, de la ville de Woodstock, province d'Ontario.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la banque de Yarmouth, " a fait rapport qu'il

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la banque Britannique-Canadienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la chambre de commerce de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 27, après "Montréal" insérez "ou de tout commissaire autorisé à recevoir des affidavits devant servir dans la cour supérieure du Bas-Canada."

Le dit amendement a été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, ils a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault-Sainte-Marie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit;

Page 1, ligne 21, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 22, retranchez " en vertu des dispositions du présent Acte.

Page 1, ligne 24, retranchez depuis " constitués " jusqu'à " sous " dans la ligne 25 et insérez " en corporation."

Page 1, ligne 28, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " tracer " dans la ligne 29 et insérez " pourra."

Page 2, ligne 8, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " construire " et insérez " pourra."

Page 2, ligne 42, retranchez " seront et ".

Page 3, ligne 17, retranchez depuis " Directeurs " jusqu'à " répartir " dans la ligne 19, et insérez " pourront."

Page 3, ligne 34, retranchez depuis " personne " jusqu'à " a " dans la ligne 36.

Page 4, ligne 11, retranchez " élu."

Page 4, ligne 41, retranchez depuis " effet " jusqu'à " émettre " dans la ligne 42 et insérez " (à laquelle assemblée devront être présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant les deux tiers au moins en somme du capital de la compagnie, pourront "

Page 6, ligne 21, retranchez depuis " auraient " jusqu'à " possesseurs " et insérez " s'ils étaient "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par l'inspecteur Moylan ou par toute autre personne chargée par le gouvernement de faire rapport sur l'évasion des nommés Harwood et Williams, prisonniers au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en 1881, ainsi que copie des témoignages reçus aux enquêtes qui ont précédé ces rapports, et de tous autres documents formant partie du dossier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été,

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'enquête faite par l'inspecteur Moylan sur certaines plaintes ou accusations portées contre Romuald Gadbois, un des employés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à la fin de l'année 1884 ou au commencement de l'année 1885, ainsi que copie des témoignages reçus à cette enquête et de tous autres documents formant partie du dossier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été,

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. McInnes (C.B.), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des lettres patentes portant nomination de John O'Donohoe au Conseil privé, copie des lettres du très honorable sir John A. Macdonald à leurs Grandeurs certains évêques de la province d'Ontario et copie de toutes autres lettres et papiers ainsi que des ordres en conseil se rapportant à la dite nomination ou à sa révocation.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les statuts révisés du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les prêteurs sur gages,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas,"

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances,

compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les stations de fermes expérimentales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux-à-vapeur, 1882."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte expliquant l'Acte intitulé : 'Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada.'"

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 17 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alvon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (Cap B.),</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. McInnes (New-Westminster) a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste donnant les noms des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes qui ont reçu des billets de demi-prix et des passes gratuites sur les lignes ou parties de lignes possédées ou exploitées par la compagnie du chemin de fer du Pacifique et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, entre le 1er novembre dernier et le 1er avril 1886.

Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la chambre de commerce de la cité d'Ottawa."

Aussi, "Acte constituant en corporation la compagnie du pont de Brockville et de New-York."

Aussi, "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maski-
agr   au lac Nipissing," et pour informer cette Chambre que les Communes ont
ns  ng les amendements faits par le S  nat aux dits bills sans am endement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitul   :
"Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables," auquel
elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a   t   lu la premi  re fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, second   par l'honorable M. Smith, il a   t  
Ordonn  , que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitul   :
"Acte concernant l'int  r  t dans la province de la Colombie-Britannique," auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a   t   lu la premi  re fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, second   par l'honorable M. Smith, il a   t  
Ordonn  , que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitul   :
"Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-
Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a   t   lu la premi  re fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, second   par l'honorable M. Flint, il a   t  
Ordonn  , que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitul   :
"Acte    l'effet de modifier et refondre telles que modifi  es les dispositions statutaires
relatives    l'immigration chinoise," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a   t   lu la premi  re fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, second   par l'honorable M. Smith, il a   t  
Ordonn  , que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitul   :
"Acte modifiant de nouveau 'l'Acte des terres f  d  rales, 1883,'" auquel elle demande
le concours de cette Chambre.

Le dit bill a   t   lu la premi  re fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, second   par l'honorable M. Smith, il a   t  
Ordonn  , que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
bill intitul   : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de
Jonction de Guelph," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agr  -
les amendements faits par le S  nat au dit bill, avec divers amendements auxquels elles
demandent le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont   t   alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 1, apr  s "et," ins  rez : "quant    la corporation municipale de
" la cit   de Guelph."

Page 2, ligne 1, retranchez depuis "maire" jusqu'   "de" dans la ligne 3.

Les dits amendements ayant été lus de nouveau,
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits par la Chambre des Communes
au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général
pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie
d'une lettre ou mémoire adressé par T. G. Baillargé, l'un des membres de la com-
mission chargée de faire une enquête sur l'administration du pénitencier de Saint-
Vincent-de-Paul en 1884, à Godefroi Laviolette, préfet de ce pénitencier, le requé-
rant de retrancher de sa réplique à la défense du sous-préfet Téléphore Onimet,
tout ce qui pouvait être considéré comme une attaque ou une plainte dirigée contre
l'inspecteur, l'autre membre de la commission d'enquête; aussi copie de la réponse
de M. Laviolette à cette réquisition; copie du rapport sur l'état de cette institution
présenté par le dit préfet à l'inspecteur, après la visite ordinaire de ce dernier,
au commencement de l'année courante (vers le mois de février 1886); et copie de
la décision rendue par le ministre de la justice sur le rapport que lui ont fait mes-
sieurs Moylan et Baillargé, à la suite de l'enquête tenue par eux en 1884 au sujet de
l'administration du dit pénitencier.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans
l'affirmative, et il a été,

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général
par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé:

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que la Chambre se forme en comité général mardi prochain le 18 du courant
pour prendre de nouveau en considération le bill reçu de la Chambre des Communes
sous le No 3, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en
certains cas."

L'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé :

De retrancher les mots "mardi prochain le 18 du courant" et d'insérer "d'hui à
trois mois."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est
divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Carvell,	Haythorne,	Read,
Armand,	DeBlois,	Montgomery,	Smith,
Baillargeon,	Ferrier,	O'Donohoe,	Sullivan,
Bellerose,	Flint,	Pâquet,	Sutherland,
Bolduc,	Girard,	Pelletier,	Trudel,
Boucherville, de,	Guévremont,	Plumb,	Wark.—24.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Botsford,	Leonard,	McKindsey,	Power,
Clemow,	McClelan,	McMillan,	Scott,

Dever,	McDonald (Cap-B.)	Millor (Président),	Stevens,
Howlan,	McInnes (C-B.),	Nelson,	Vidal.—18.
Kaulbach,	McKay,		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendé, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

7.30 .PM.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883," a été lu la seconde.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les réserves de la couronne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la Colombie Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte portant une nouvelle disposition concernant les prêteurs sur gages,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les stations de fermes expérimentales,"

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

L'honorable M. Alexander a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas renvoyé à un comité général maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général d'hui à six mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à huit ont été séparément lues et agréées.

La neuvième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 41, retranchez "seront transmis francs de port" et insérez : "pourront être transmis."

Page 4, ligne 1, retranchez "sauf les règlements que prescrira" et insérez : "suivant les règlements passés pour la transmission des colis postaux par."

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés. Alors, sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. O'Donohoe :—“ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des lettres patentes portant nomination de John O'Donohoe au Conseil privé, copie des lettres du très honorable sir John A. Macdonald à leurs Grandeurs certains évêques de la province d'Ontario et copie de toutes autres lettres et papiers ainsi que des ordres en conseil se rapportant à la dite nomination ou à sa révocation.”

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomrry,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guvèremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De William Kettleman, grand conseiller des Templiers Royaux de Tempérance,—de F. S. Spence, G.W.C.T., de la grande loge du Canada de l'ordre indépendant des Bons Templiers, et du conseil de l'Alliance de la Puissance.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Warren Trotten et autres, de la ville de Woodstock, province d'Ontario; demandant que l'on amende l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, en exceptant la bière et les vins légers de son application; qu'une pétition signée par un tiers des électeurs suffise pour provoquer un vote tendant à l'abrogation de cette loi; que les suffrages de la majorité des électeurs soient nécessaires pour l'adoption de cette dernière; que les dispositions relatives à l'obligation de rendre témoignage soient modifiées de manière à correspondre à la loi commune; et enfin qu'une loi soit rendue pour l'inspection des boissons.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

13 mai 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :—

Copie de lettres de James A. Dickey, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet des Selkirk, renfermant des extraits de son journal, au sujet des conditions atmosphériques, des avalanches, etc. (No 35f.)

Relevé des dépenses couvertes par le crédit de \$2,300,000 pour défrayer les frais et pertes occasionnées par les troubles du Nord-Ouest, du 1er juillet, 1885, au 15 mars, 1886 ;—et

Relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Cie de la Baie d'Hudson. (No 50).

Réponse supplémentaire à Adresse,—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Île du Prince-Edouard au gouvernement impérial au même sujet. (No 76 et 76a.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869. (No 77b.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le Manitoba. (No 81.) (*Documents de la session.*)

Rapport sur la seconde exploration de la Baie d'Hudson, commandée par le lieutenant A. R. Gordon, de la Marine Royale, 1885. (No 85.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants Chinois arrivés en Canada depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.

2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.

3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.

4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.

5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.

6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.

7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada.

8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.

9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période. (No 86.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à Ordre,—Etat comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson ; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet. (No 38i.)

Réponse à Adresse,—Relevé de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus. (No 44b.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires. (No 44a.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885 ; de la quantité de liqueurs exportées, et de leur valeur estimative. (No 47b.)

Réponse à Ordre,—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885. (No 47c.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47d.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent payées à des députés de la Chambre des Communes ou à des sénateurs pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun; les dates du commencement et de l'expiration de leur services; ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé pour quoi, et la date des paiements. (No 52d.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total de licences ou permis de coupe de bois, accordés depuis le 1er de février 1883, et la superficie totale couverte par ces licences ou permis;

2. Le montant total des boni ou premiums payés pour ces licences ou permis;

3. Les nom et domicile de chaque personne qui a obtenu une telle licence ou permis; le numéro de la licence ou permis; la superficie couverte par chaque licence ou permis; la date de la demande; le premiums ou bonus, par mille carré, payé pour chaque licence ou permis; si l'arpentage de chaque concession ou superficie couverte par la licence ou le permis a été fait par le gouvernement avant d'accorder la demande afin de s'assurer de la valeur des terrains demandés; et tous les renseignements que peut avoir le gouvernement sur la quantité, la qualité et l'essence du bois dans chaque concession; aussi, l'endroit où se trouve située la concession à exploiter; aussi les noms de tous les concessionnaires de ces permis, et la considération exprimée dans la concession;

4. Les droits de la couronne ou droits de souche imposés ou imposables pour chaque licence ou permis;

5. Dans chaque cas où une licence ou un permis a été accordé, si la concession à exploiter a d'abord été mise à l'enchère après publication d'un avis demandant des soumissions, et si elle a été vendue au plus offrant, ou bien si elle a été accordée sur demande du concessionnaire sans avoir été mise en adjudication;

6. Copie de toutes pétitions, remontrances, réclamations ou communications adressées ou présentées au gouvernement au sujet de telles licences ou permis de coupe de bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à telles concessions, licences ou bois et de la décision prise par le gouvernement à ce sujet. (No 61.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de \$43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23. (No 61b.)

Réponse à Ordre,—Copie d'un rapport par M. Joseph Simard, arbitre de la Puissance, en date du 16 octobre 1883, recommandant de payer à George Lavoie, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages. (No 66c.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des chemins de fer demandant, de la part de Jean-Baptiste Plante, de Saint-Charles, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance. (No 66d.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. Aussi le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution. (No 77c.)

Réponse à Ordre,—Etat spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations militaires pendant qu'elle siégeait à Winni-

peg; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements. (No 80.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la milice et de la défense et tous fonctionnaires de ce département et tous officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, tous officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique de tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 80a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms des paie-mâtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, leur paie, et la période de leur service. (No 80b.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et tout fonctionnaire de ce département et tous officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, tous officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique de tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 80c.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet. (No 82.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance relative à la destitution d'Isaac McLeod, éc., de Strathlorn, Inverness, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes. (No 83.)

Copie d'une convention intervenue entre Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux et la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en date du 7 novembre, 1885. (No 84.)

Cartes indiquant la température de la région de la Baie d'Hudson, et de la partie est du Canada, depuis septembre 1884, jusqu'à octobre 1885, par Andrew R. Gordon. (No 85a.)

Votre comité recommande aussi que, comme les volumes des Journaux et des documents de la session pour les sessions de 1884 et 1885, sont d'une grosseur plus considérable que celle mentionnée dans le contrat, il soit accordé à M. W. McG. Mortimer une somme additionnelle de cinq centins par volume, pour les volumes reliés pendant les dites années; laquelle augmentation devra l'indemniser de tout ouvrage supplémentaire de quelque description que ce soit.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président, Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer Saint-Gabriel," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 26, retranchez depuis "qui" jusqu'à "deviendront" dans la 27^{me} ligne.

Page 2, ligne 5, après "Charles" insérez "Les plans et devis des dits ouvrages seront soumis à l'approbation de l'inspecteur de la cité de Montréal."

Page 7, ligne 18, après "Acte" insérez: "et, s'appliqueront à tous égards au chemin de fer et à la levée dont les ouvrages devront comprendre un système efficace de drainage par écluses ou autrement, ainsi que les traversées nécessaires, établies de manière que l'on puisse facilement accéder au fleuve St.-Laurent ou en venir."

Page 7 ligne 23, après "Acte" insérez les clauses A, B, C.

Clause A.

Si la cité de Montréal, entreprend d'agrandir ou élargir son aqueduc, comme elle en a l'intention, ou d'exécuter des travaux pour la réparation, l'amélioration ou l'entretien de cet aqueduc, la dite compagnie ne sera pas en droit de réclamer de compensation en raison des dommages qu'elle pourrait souffrir par suite de l'exécution de ces travaux; en outre, la compagnie devra construire les dits chemins de fer, levée ou digue de manière à ne causer aucun dommage au dit aqueduc ni à ses appareils et accessoires, et à arrêter, embarrasser, gêner ou empêcher aucunement le fonctionnement de tout ou partie du dit aqueduc et de ses appareils et accessoires.

Clause B.

Si la compagnie refuse ou néglige de commencer et achever les dits travaux dans le délai établi par l'article vingt-deux du présent acte, les privilèges que cet acte lui accorde, cesseront et prendront fin par là; et en conséquence, la cité de Montréal pourra exécuter ou faire exécuter et continuer ou faire continuer les travaux susmentionnés:

Clause C.

Le présent acte ne crée aucun privilège exclusif; il n'empêchera ni la cité de Montréal ni le gouvernement du Canada de faire tous travaux nécessaires pour prévenir les débordements du fleuve Saint-Laurent.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 15, retranchez depuis "constituée" jusqu'à "Banque" dans la 18e ligne et insérez: "sont par le présent constitués en corporation sous le nom de"

Page 1, ligne 20, retranchez "énumérées" insérez "dénomées."

Page 2, ligne 41, retranchez depuis "règlement" jusqu'à "qu'ils" dans la 42e ligne.

Page 3, ligne 2, après "patrons" insérez: "et ces statuts, règles et règlements seront obligatoires pour la banque et ses officier et pour les déposants."

Page 4, ligne 12, retranchez depuis "faire" jusqu'à la fin de la 15e clause, et insérez: "que si son représentant légal, ou son père, sa mère ou son tuteur consent à signer avec lui la quittance à donner."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, in informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant les stations de fermes expérimentales,"

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en y ajoutant la clause suivante :—

" Aucune personne ne sera nommée à la direction d'une station agronomique, à moins d'avoir passé, d'une manière satisfaisante, un examen constatant qu'elle a les connaissances voulues pour remplir un tel emploi; cet examen embrassera les sujets indiqués et sera conduit d'après les règlements adoptés par le gouverneur en conseil."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Grant,	O'Donohoe,	Scott,
Almon,	Kaulbach,	Paquet,	Stevens,
Bellerose,	Leonard,	Pelletier,	Trudel,
Chaffers,	McClelan,	Power,	Wark.—19.
Dever,	McInnes (C.B.),	Reesor,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Girard,	Macdonald (C.B.),	Read,
Armand,	Haythorne,	Miller (Président),	Ross,
Baillargeon,	Howlan,	Montgomery,	Smith,
Botsford,	McDonald (Cap-B.),	Nelson,	Sullivan,
Carvell,	McKay,	Ogilvie,	Sutherland,
Clemow,	McKindsey,	Plumb,	Turner,
DéBlois,	McMillan,	Poirier,	Vidal.—29.
Ferrier,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. McInnes (C.B.), secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé

en comité de toute la Chambre pour être amendé en retranchant la deuxième clause et en substituant la clause suivante :

“ Le gouverneur en conseil pourra établir premièrement une station agricole pour la province du Manitoba ; secondement une autre pour la province de la Colombie-Britannique, et troisièmement une autre pour les territoires du Nord-Ouest ; aussi pour être amendé en retranchant les lignes 26, 27, 28, 29 et 31 dans “ la quatrième clause.”

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé en amendement à l'amendement de l'honorable M. McInnes (C.-B.) d'ajouter après le mot “ Canada ” “ pourvu qu'une subvention soit accordée aux autres provinces “ en vue de les aider à établir une station agronomique sous leur contrôle.”

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a décidé que la motion en amendement à la motion principale et la motion en amendement à l'amendement sont hors d'ordre.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée) ” et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez depuis “ suit ” jusqu'à la fin du bill, et insérez : “ les articles quatre, cinq et six de l'acte de la quarante-deuxième Victoria, chapitre “ quarante-neuf, intitulé : “ Acte relatif aux sociétés de construction opérant dans la “ province d'Ontario ; s'appliquant à la dite compagnie comme si elle était une “ société de construction.”

Dans le préambule.

Page 1, ligne 3, retranchez depuis “ pétition ” jusqu'à “ et ” dans la ligne 11, et insérez : “ que les articles ci-dessous mentionnés soient rendus applicables à la dite “ compagnie.”

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l'effet de punir la séduction et les offenses de même nature et de faire de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte relatif à la compagnie de colonisation des terres du Canada,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte relatif à la représentation des territoires du Nord-Ouest dans le parlement du Canada,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de télégraphe Nord-Américaine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les statuts révisés du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux banques insolubles, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité,"

L'honorable M. Ogilvie a proposé, secondé par l'honorable M. McKay :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baillargeon,	Kaulbach,	Pelletier,	Scott,
Grant,	Leonard,	Power,	Stevens,
Haythorne,	McClelan,	Reesor,	Wark—14.
Howlan,	Pâquet,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Girard,	Montgomery,	Ross,
Allan,	McDonald (Cap.B.),	Nelson,	Schultz,
Botsford,	McKay,	Odell,	Smith,
Boucherville, de,	McKindsey,	Ogilvie,	Sullivan,
Dever,	McMillan,	Plumb,	Turner,
Ferrier,	Macdonald (C.B.),	Read,	Vidal—26.
Flint,	Miller (Président),		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise alors sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé au dit comité pour être pris de nouveau en considération.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie de jonction de chemin de fer du Nord et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

A six heures, Son Honneur a quitté le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte refondu du revenu de l'intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux salaires de certains juges de la cour suprême de juridiction d'Ontario."

(En comité).

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant la loi concernant les cas réservés de la couronne."

(En comité).

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions relativement à l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les première et deuxième clauses ont été retranchées.

La troisième clause a été lue et adoptée.

La quatrième clause a été retranchée.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Le préambule a été lu et amendé comme il suit :—

Page 1, ligne 2, après " preuve" insérez : " afin que l'on puisse établir plus facilement l'existence de statuts provinciaux en certains cas."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Mr. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 19 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDodald (Cap-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre, une réponse à adresse du Sénat en date du 4 mai 1886, demandant une liste des noms de toutes les personnes qui occupent en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 20b.)

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, adressée à la fin de juin 1883 au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, requérant ce fonctionnaire d'attirer l'attention du sous-préfet de cette institution sur certaines accusations portées contre ce dernier, le ou vers le 18 juin 1883, par le journal "l'Étendard" qui l'accusait de s'être ingéré abusivement dans les élections du comté de Laval en 1883, ainsi que copie de la réponse du dit sous-préfet; aussi copie d'une deuxième lettre du département de la justice, branche des pénitenciers, au dit préfet, au sujet d'une nouvelle accusation portée par le même journal qui se plaignait que le sous-préfet Ouimet avait employé des prisonniers pour faire sa correspondance et en particulier pour préparer la réponse ci-dessus mentionnée, et requérant le préfet de demander des explications à son subordonné à ce sujet, avec la réponse du sous-préfet; aussi copie de tous mémoires, documents, etc., qui peuvent faire partie du dossier, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs en date aux pièces mentionnées en premier lieu.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des témoignages de Jean-Baptiste Désormeaux, de J. E. Durocher et de Hector Demers, ci-devant employés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que copie des témoignages de Félix Lesage, garde, de Léandre Mazuret, économe, de Noël Beauparlant, instructeur cordonnier, d'Adolphe Lefebvre, messenger, et de Godfroi Laviolette, préfet, tous appelés à rendre témoignage en 1884 à l'enquête tenue sur l'administration du dit pénitencier par messieurs Moylan et Baillargé, commissaires nommés à cette fin.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de Levée et de chemin de fer Saint-Gabriel."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au parlement du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKinsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 8, après " convenu " insérez : " par écrit."

La deuxième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 11, après " contrat " insérez " par écrit."

Les troisième et quatrième clauses ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre un memorandum en réponse à la question suivante, faite par l'honorable M. Macdonald :

Le gouvernement a-t-il été informé que des bateaux toueurs américains ont fait le touage dans les ports de la Colombie-Britannique, et en dedans de la limite des trois milles, dans des eaux canadiennes ?

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session n° 88.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 20 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlots,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Turner,—De Francis Dolby et 27 autres, d'Elora,—de Hiram H. Kipps et 19 autres, du village de Princeton,—d'Alexander McIntyre et 32 autres, de Nord-Norwich,—de M. T. Morrison et 33 autres, de Mono,—de M. B. Brown et 81 autres, de la ville d'Orangeville, et de Thomas Morton, M.D., et 128 autres, du village de Shelburne,—et de Thomas Webster et autres, de Paris, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McKindsey,—De D. Dewar et 152 autres, de la ville de Milton,—de James Alexander et 67 autres, de Nelson,—de William Chisholm et 21 autres, du township de Trafalgar, et du révérend J. B. Morrell et 167 autres, de la ville de Oakville, tous du comté de Halton, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De William Kettleman, grand conseiller des Templiers Royaux de Tempérance, —de F. S. Spence, G.W.C.T., de la Grande Loge du Canada de l'ordre indépendant des Bons Templiers, et du Conseil de l'Alliance de la Puissance ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Allan, du comité mixte de la bibliothèque, a présenté son rapport. Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le comité mixte de la bibliothèque du parlement a l'honneur de faire le rapport suivant:—

L'attention du comité a de nouveau été attirée sur la nécessité de limiter le nombre des personnes ayant accès à la bibliothèque pendant la vacance, et de prévenir la perte et la mutilation des livres. Il a été ordonné que toutes personnes, trouvées, ou soupçonnées d'être, en contravention des règlements de la bibliothèque, soient rapportées aux présidents des deux Chambres, et que les privilèges dont ces personnes jouissaient soient annulés en attendant leur décision.

Le comité a appris avec regret que, pendant la présente session, les journaux, les comptes publics et autres documents semblables, ont été mutilés par certaines personnes désireuses de s'épargner le trouble de copier, et qu'une page entière d'un volume relié de la *Gazette* de Montréal, contenant la lettre de l'archevêque Taché sur les affaires du Nord-Ouest, en a été délibérément arrachée. Le comité désire exprimer énergiquement sa réprobation d'une conduite qu'il est impossible de réprimer et qui menace de détruire l'utilité de la bibliothèque.

Les ouvrages canadiens de la bibliothèque sont maintenant si nombreux et si importants, et le catalogue tellement rempli et imparfait, qu'il est devenu nécessaire de le faire réimprimer, et le comité recommande que la somme de deux mille piastres soit affectée spécialement à cette fin.

Un sous-comité chargé d'examiner certaines lettres et pétitions concernant la position et les salaires de quelques-uns des officiers et messagers de la bibliothèque, a été nommé, et le rapport du dit sous-comité, ci-joint, a été adopté.

Il a été jugé à propos d'ordonner que les ouvrages des principaux écrivains allemands soient obtenus dans la langue originale, pour l'usage des personnes à qui cette langue est naturelle ou familière.

On a recommandé de faire imprimer une liste mensuelle des livres qui seront ajoutés de mois en mois à la bibliothèque au cours de l'année, et chaque liste mensuelle devra être envoyée aux membres des deux Chambres.

ANNEXE A.

Le sous-comité chargé d'examiner les lettres et pétitions de certains officiers et messagers de la bibliothèque fait rapport comme suit:—

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

1. Que dans le cas de M. A. H. Todd, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier de \$1,600 accordé à M. Todd, par ordre en Conseil du 27 novembre 1885, lui soit payé, et que le paiement de ce salaire date du 1er juillet 1885, ainsi que l'augmentation statutaire qui lui est due depuis le 1er juillet 1884.

2. Que dans le cas de M. Laperrière, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier du mois où il a été mis à la retraite lui soit payée, ainsi que sa pension de retraite pour le même mois.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau ' l'Acte relatif aux banques insolubles, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 3, retranchez depuis " suit " jusqu'à " 2 " dans la 34e ligne ; ce qui comprend toute la première clause."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, que le comité l'avait chargé de faire rapport comme suit :

Votre comité recommande que l'honorable membre chargé de ce bill ait permission de le retirer vu qu'il a exprimé le désir, à la demande des promoteurs, de n'y pas donner suite pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que permission lui soit donnée de retirer le dit bill.

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 16 juillet, 1885, pour copie des mémoires, lettres ou télégrammes adressés au département de l'intérieur ou à quelqu'un des membres du Conseil Privé au sujet des règlements sur les terres et les bois, applicables aux terres fédérales dans la Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 61c)

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre une réponse à une adresse, en date du 7 avril, 1886, pour copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 32b)

L'honorable M. Plumb a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 5 avril, 1886, pour un état indiquant le montant total des réclamations qui ont été jusqu'ici admises par le gouvernement en indemnité des pertes subies par la compagnie d'Hudson et par des particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest, à

venir au 1er mars, 1886, avec mention des personnes indemnisées et des sommes allouées.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 52e*)

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport fait par le préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul sur la réconciliation de cet officier avec ses deux aides : le sous-préfet et le gardien en chef, ordonnée par le ministre de la justice et mentionnée dans le rapport annuel de l'inspecteur pour 1884-85, page XXV, lignes 21, 22, 23, 24.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'*addenda* à la défense du préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et déposé à la fin de l'enquête de 1884; et aussi copie de la réplique du susdit préfet à la réponse faite par le sous-préfet Ouimet aux accusations portées contre lui par le préfet.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur l'enquête par lui faite sur la désertion du nommé Dorion, un des prisonniers alors détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avec copie des témoignages et de tous autres documents qui se rapportent à cette désertion, entre autres, de la décision du gouvernement sur le rapport susmentionné.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la baie d'Hudson," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constitutif de la compagnie de chemin de fer de Kootenay et d'Athabaska," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (C.-B.), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la compagnie canadienne du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Aussi, le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée)."

Aussi, le bill intitulé : "Acte concernant la chambre de commerce de Montréal."

Aussi, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin du Pacifique Nord et Winnipeg," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender un acte relatif à une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte intitulé : 'Acte concernant les offenses contre la personne,'" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis "lui" jusqu'à la fin du bill, et insérez ce qui suit comme paragraphe 2 : "2. L'accusé sera admis à témoigner pour lui-même."

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer Saint-Gabriel," l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Trudel, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour l'amender de nouveau en ajoutant ce qui suit comme clause D :

Clause D.

“ La compagnie sera tenue d'indemniser tous propriétaires qui souffriront des dommages dans leurs biens par suite d'inondations ou d'autres dégâts que causerait la construction ou l'entretien des ouvrages ou de partie des ouvrages de la compagnie.

“ 2. Les articles de l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et les amendements de cet acte, relatifs aux terrains et à leur évaluation, s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à l'estimation des dommages ici prévus et à l'indemnité à laquelle ils donneront lieu.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Chaffers,	Haythorne,	Pâquet,
Baillargeon,	DeBlois,	Leonard,	Pelletier,
Bellerose,	Girard,	McDonald (Cap.-B.),	Power,
Bolduc,	Grant,	McInness (Cap.-B.),	Scott,
Boucherville, de,	Guévremont,	O'Donohoe,	Trudel.—20.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Glasier,	Macdonald (Cap.-B.),	Ross,
Allan,	Howlan,	Montgomery,	Smith,
Almon,	Kaulbach,	Ogilvie,	Sullivan,
Botsford,	McClelan,	Plumb,	Sutherland,
Clemow,	McKay,	Read,	Turner,
Cockrane,	McKindsey,	Reesor,	Vidal,
Ferrier,	McMillan,	Robitaille,	Wark.—29.
Flint,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale.

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du sixième rapport du comité mixte des deux Chambres des impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte concernant les statuts révisés du Canada.”

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à certaines constructions dans et sur les eaux navigables."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée)."

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord et de Jonction du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 21 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemov,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>		

PRÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De William Bennett, modérateur, et John Gray, D.D., greffier du Synode de Toronto et de Kingston de l'Église Presbytérienne du Canada.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur les plaintes portées par McCarthy, gardien en chef du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre Hector Demers, garde dans cette institution, en 1884 ; aussi copie des témoignages pris à l'occasion de ces plaintes, copie de la décision rendue par le ministre de la justice, ainsi que de tous autres documents relatifs à ces plaintes.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur les plaintes portées par Ouimet, sous-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre J. E. Durocher, ex-garde dans cette institution, en 1884 ; aussi copie des témoignages pris à l'occasion de ces plaintes, copie de la décision rendue par le ministre de la justice ainsi que de tous autres documents relatifs à ces plaintes.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports présentés ou de la correspondance échangée au sujet de la destitution de Stanilas A. Bourque de l'emploi de télégraphiste qu'il remplissait à la station de Canaan sur le chemin de fer Intercolonial ; aussi copie des rapports présentés ou de la correspondance échangée au sujet de la destitution de Donat Cormier de l'emploi qu'il remplissait dans les bureaux du chemin de fer Intercolonial à Moncton.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien prendre en considération l'opportunité de modifier la loi de milice de manière à améliorer notre organisation militaire par la création d'une réserve composée d'hommes ayant servi dans la milice active.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Alexander, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des contrats passés pour la construction du chemin de fer dit "la ligne courte" entre Montréal, Saint-Jean et Halifax.

Après débat.

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, le 25 du courant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les assurances," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 5, après "assurance" insérez "1886."

Page 2, ligne 15, après "intérieure" insérez :

"(j) Le mot 'licence' comprend un certificat d'enregistrement."

"(k) Le mot 'police' comprend un certificat de membre se rattachant en "aucune manière à l'assurance sur la vie."

Page 2, ligne 38, après "compagnie" insérez "ou personne."

Page 3, ligne 31, après "vie" insérez : "ou".

Page 8, ligne 6, après "compagnies" insérez : "canadiennes".

Page 8, ligne 7, retranchez "trois" et insérez : "deux".

Page 8, ligne 9, après "acte", insérez : "pourvu néanmoins, qu'un résumé préliminaire des opérations de l'année, jusqu'au trente-et-un décembre inclusivement, comprenant les recettes de l'année en argent provenant des primes, le nombre et le montant des polices émises et délivrées, qui sont en vigueur ou sont devenues des créances, et qui ont été payées jusqu'à cette date, soit transmis au surintendant des assurances dans les quinze premiers jours de janvier de chaque année."

Page 8, ligne 10, après "compagnies" insérez : "canadiennes".

Page 9, ligne 9, après "d'assurance" insérez : "ou un reçu provisoire, ou".

Page 9, ligne 16, après "ci-dessus" insérez : "et qui en sera convaincue devant deux juges de paix ou un magistrat ayant les pouvoirs de deux juges de paix, sera passible, pour la première infraction, d'une amende d'au moins vingt piastres avec dépens, et d'au plus cinquante piastres avec dépens, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, d'un mois au moins et de trois mois au plus; et pour la seconde ou toute subséquente infraction, le contrevenant sera puni d'un emprisonnement, avec travail forcé, de trois mois au moins et de six mois au plus.

"2. Lorsque l'amende sera recouvrée, une moitié appartiendra à Sa Majesté et l'autre moitié au dénonciateur."

Page 10, ligne 4, après "affaires" insérez :

"2. Le surintendant ainsi nommé recevra des appointements qui n'excéderont pas quatre mille piastres par an."

Page 11, ligne 33, après "licence" insérez : "et n'être pas autorisée à poursuivre ses opérations".

Page 12, ligne 14, après "retirée" insérez :

"12. Toute compagnie actuellement autorisée, toute compagnie qui recevra une licence à l'avenir conformément au présent acte, toute compagnie faisant des assurances sur la vie en vertu de l'article trente-deux de cet acte, contribuera annuellement aux dépenses du bureau du surintendant pour une somme proportionnée au produit brut des primes qu'elle aura touchées en Canada pendant l'année précédente; et cette somme se paiera à la demande du surintendant.

"13. La contribution annuelle des compagnies faisant les assurances contre l'incendie ou contre les risques de la navigation intérieure, pour les opérations de cette nature exclusivement, ne devra pas excéder huit mille piastres en totalité."

Page 12, ligne 39, après "assurances" insérez : "seulement."

Page 12, ligne 43, après "contractée" insérez : "ou d'un certificat de membre délivré."

Page 13, ligne 3, après "police" insérez : "ou le certificat."

Page 17, ligne 12, après "articles", insérez : "vingt-cinq"; après "vingt-sept" retranchez "et", et après "vingt-huit" insérez : "vingt-neuf, trente et trente-et-un".

Page 17, ligne 35, après "plan" insérez :

"2. Toute telle corporation ou association pourra être autorisée par le ministre, au moyen d'une licence, conformément aux prescriptions du présent acte, à fonctionner au Canada, à condition de déposer entre ses mains cinquante mille piastres; et elle aura ensuite le droit d'exercer ses opérations aussi longtemps qu'elle continuera à payer ses pertes jusqu'à concurrence de la limite énoncée dans ses certificats ou polices, et qu'elle satisfera à toutes les prescriptions du présent acte et aux demandes du surintendant des assurances.

"3. Outre ce dépôt de cinquante mille piastres, le ministre, sur le rapport du surintendant, approuvé par le conseil du trésor, pourra toujours exiger que ces compagnies effectuent entre ses mains tout autre dépôt qui aura pu être recommandé dans le rapport ainsi approuvé, ou qu'elles le confient à des fidéi-commisaires, nommés par le ministre et acceptant le fidéi-commis tel que le déterminera le gouverneur en conseil."

Page 18, ligne 41, après "décès" insérez: "et cette police ne contiendra aucune stipulation incompatible avec cette clause."

Page 20, ligne 18, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "46", ligne 20, et insérez: "pourra lui être retirée par le ministre."

Page 21, ligne 25, après "compagnie" insérez "ou personne."

Page 21, ligne 34, après "compagnie" insérez "ou personne."

Page 22, ligne 4, après "compagnie" insérez "ou personne."

Page 22, ligne 28, retranchez depuis "1877" jusqu'à "abroge" inclusivement, dans la ligne 31.

Dans l'annexe.

Page 24, ligne 26, après "actif" retranchez "net" et insérez "en billets."

Dans tout le bill.

Retranchez tous les renvois à l'année du règne, au chapitre et à l'article des dispositions antérieures, qui se trouvent à la fin de chaque article et de chaque formule de l'annexe.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi P.M.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill en dernier lieu mentionné.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les clauses une à quatorze ont été lues séparément et agréées.

Les clauses une à vingt-quatre ont été lues et remises.

Les clauses vingt-quatre à vingt-sept lues et agréées.

La vingt-huitième clause lue et remise.

Les dernières clauses du bill lues séparément et agréées.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau,

Alors sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au parlement du Canada."

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kootenay et d'Athabaska," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait au bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les offenses contre la personne."

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait par les Communes au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la caisse d'épargne scolaire," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, le vingt-cinquième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 25 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bo'duc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Povrier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Hiram H. Kipps et 19 autres, du village de Princeton,—d'Alexander McIntyre et 32 autres, de Nord-Norwich,—de M. T. Morrison et 33 autres, de Mono,—de M. B. Brown et 81 autres, de la ville d'Orangeville, et de Thomas Morton, M.D., et 128 autres, du village de Shelburne,—de D. Dewar et 152 autres, de la ville de Milton,—de James Alexander et 67 autres, de Nelson,—de William Chisholm et 21 autres, du township de Trafalgar, et du révérend J. B. Morrell et 167 autres, de la ville de Oakville, tous du comté de Halton, province d'Ontario; demandant que l'on amende l'acte de Tempérance du Canada, 1878, en exceptant la bière et les vins légers de son application; qu'une pétition signée par un tiers des électeurs suffise pour provoquer un vote tendant à l'abrogation de cette loi; que les suffrages de la majorité des électeurs soient nécessaires pour l'adoption de cette dernière; que les dispositions relatives à l'obligation de rendre témoignage soient modifiées de manière à correspondre à la loi commune; et enfin qu'une loi soit rendue pour l'inspection des boissons.

De Francis Dalby et 27 autres, d'Elora; demandant que l'on amende l'acte de tempérance du Canada, 1878, de manière qu'une majorité des trois-cinquièmes des électeurs soit nécessaire pour l'adoption de cette loi, et que la bière, le porter, la lager beer, les vins légers et le cidre soient exemptés de son application; et

De Thomas Webster et autres, de Paris, province d'Ontario; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
Mardi, 25 mai, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson," votre comité a constaté qu'aucune pétition n'a été présentée à votre honorable Chambre, et qu'aucun avis n'a été publié dans la " Gazette du Canada " et dans les journaux locaux ; votre comité recommande néanmoins de suspendre les cinquante-unième et cinquante-septième règles de votre honorable Chambre dans ce cas, vu que des raisons suffisantes ont été données pour expliquer l'absence de pétition et l'absence de publicité, et d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces omissions.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que les cinquante-et-unième et cinquante-septième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'il s'agit du bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés, dans son quatorzième rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez " et corporations."

Page 1, ligne 15, retranchez depuis " présent " jusqu'à " constitués " dans la 16^e ligne, et insérez " autorisée sont."

Page 3, ligne 24, après " rue " insérez : " ni ne posera de fils conducteurs à une hauteur moindre que vingt-deux pieds au-dessus de la surface de la rue."

Page 8, ligne première, retranchez depuis " avec " inclusivement jusqu'à " liera " dans la 2^e ligne.

Page 8, ligne 11, retranchez depuis " sans " jusqu'à " pourvu " dans la 13^e ligne, et insérez : " valable autorisation."

Page 8, ligne 26, après " autre " insérez : " pourvu toutefois que le taux exigible pour la transmission d'une dépêche de dix mots de texte par les lignes de la compagnie entre deux points quelconques en *Canada* n'excède pas vingt-cinq centins, et que le prix exigible pour chaque mots de texte au-dessus de dix dans la dite " dépêche ne soit pas de plus d'un centin."

Page 8, ligne 36, après " dépêche " retranchez " privée " et insérez : " sauf le cas où on lui donnerait légitimement autorisation ou ordre de le faire.

Page 8, ligne 38, après " sommaire " insérez : " devant un juge de paix."

Page 8, ligne 40, retranchez " trois " et insérez : " six."

Page 8, ligne 41, retranchez depuis " fois " jusqu'à la fin de la 25e clause.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constitutif de la compagnie de chemin de fer de Kootenay et d'Athabaska," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23 et 24, retranchez " et corporations"

Page 1, ligne 25, retranchez depuis " présent " jusqu'à " constituée " et insérez : " autorisée sont "

Page 2, ligne 3, retranchez " seront et "

Page 3, ligne 37, retranchez " élu "

Page 4, ligne 9, retranchez " sont par le présent "

Page 4, ligne 12, retranchez " autorisés à " et insérez : " (à laquelle assemblée " devront être présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires repré-

" sentant les deux tiers au moins en somme du capital de la compagnie) pourront "

Page 5, ligne 19, retranchez depuis " auraient " jusqu'à " possesseurs " dans la ligne 20, et insérez " s'ils étaient "

Page 5, ligne 46, après " fait " insérez : " tiré "

Page 6, ligne 2, retranchez depuis " secrétaire " jusqu'à " liera " dans la 3e ligne

Page 6, ligne 4, après " fait " insérez : " tiré "

Page 6, ligne 6, retranchez " avoir " et insérez : " l'avoir " et après " dûment " retranchez " fait "

Page 6, ligne 13, retranchez depuis " émis " jusqu'à " pourvu " et insérez : " sans " valable autorisation "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables,"

L'honorable M. Plumb a proposé, secondé par l'honorable M. Smith :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Howlan :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre pour être amendé, en ajoutant les mots suivants à la première clause : " L'expression légalement construit, signifie et comprend tout ouvrage non contraire à la loi en vigueur dans le lieu de sa construction, à l'époque de cette construction," et aussi en ajoutant après " ci-dessus," dans la première ligne de la page 2, les mots : " excepté les dispositions du premier et du cinquième articles."

La question de concours ayant été prise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 8, après " rattachant " insérez : L'expression " ouvrage légalement construit " signifie et comprend tout ouvrage non contraire à la loi en vigueur dans le lieu de sa construction, à l'époque de cette construction.

La septième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 1re, après " ci-dessus " insérez : " excepté les dispositions du premier et du cinquième articles.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 1, retranchez depuis "2" jusqu'à "conseil," ligne 4, et insérez l'article suivant comme article A :—

ARTICLE A.

"La compagnie ne commencera pas le dit tunnel, ni aucun des travaux en dépendant, avant que les plans du tunnel et des ouvrages s'y rattachant aient été soumis au gouverneur en conseil et approuvés par lui, ni avant qu'elle se soit conformée aux conditions qu'il jugera de l'intérêt public d'imposer à l'égard des dits tunnel et travaux ; et la compagnie ne pourra modifier ces plans, ni s'en écarter que sur autorisation du gouverneur en conseil et aux conditions qu'il imposera."

Page 2, ligne 18, retranchez depuis "compagnie," jusqu'à "5," dans la ligne 28, et insérez ce qui suit comme article B et C :—

ARTICLE B.

"Lorsque le dit tunnel sera terminé et prêt à être livré au trafic, les trains de tous chemins de fer actuellement construits ou qui seront construits à l'avenir venant aboutir au tunnel ou dans son voisinage (y compris les wagons de toute autre compagnie de chemin de fer qui pourront circuler sur ces chemins de fer), auront le droit de passer par le dit tunnel à des taux uniformes pour les personnes et les marchandises, de sorte qu'il n'y ait aucune différence dans le tarif des prix exigés pour ce passage en faveur ou au détriment d'aucun chemin de fer dont les trains ou le trafic traverseront le tunnel."

ARTICLE C.

"La compagnie pourra s'unir ou se fusionner avec toute compagnie de chemin de fer, ou elle pourra louer et vendre son tunnel et son chemin de fer à toute compagnie de chemin de fer, aux termes et conditions qui seront arrêtés et convenus ; pourvu que cette fusion, vente ou location soit approuvées par le gouverneur en conseil ; et la compagnie pourra vendre ou louer son tunnel et son chemin de fer au gouvernement du Canada."

Page 2, ligne 31, retranchez "trois desquels formeront," et insérez "une majorité desquels formera."

Page 3, ligne 12, retranchez "trois desquels formeront" et insérez "une majorité desquels formera"

Page 3, ligne 47, retranchez "soit directeurs ou non."

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise."

(En comité.)

Quel que temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Girard, du dit comité, a fait rapport qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les clauses une à huit ont été séparément lues et agréées.

Ordonné, que le bill soit amendé comme il suit :

Page 4, ligne 43, après "patentes" insérez ce qui suit comme clause A.

Clause A.

La clause 38 de l'Acte des Terres Fédérales, y compris ses paragraphes, est abrogée, et la clause suivante, avec ses paragraphes, lui est substituée :—

38. Si une personne ou compagnie désire aider, par des avances en argent, des colons ayant l'intention de s'établir sur des homesteads dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, et s'assurer du remboursement de ses avances, cette personne ou compagnie devra s'adresser au ministre de l'Intérieur, lui faisant connaître le plan ou le projet proposé, les mesures à prendre pour son exécution, et le montant qu'elle se propose d'avancer aux colons, et le ministre de l'Intérieur pourra sanctionner et autoriser le plan ou projet ou refuser sa sanction et autorisation.

(a) Si le plan ou projet est ainsi sanctionné, et si la personne ou compagnie place en conséquence quelque colon sur un homestead, un état des dépenses faites par elle pour payer le coût *bonâ fide* de la traversée et la subsistance de tel colon et de sa famille; pour la construction de bâtiments sur son homestead (auxquels la moitié au moins des avances devra être appliquée); pour l'achat de chevaux, bétail, instruments d'agriculture, et grains de semence; plus une somme suffisante pour l'intérêt payable sur le montant avancé pour une période convenue, afin de permettre au colon d'obtenir un rendement de la culture de son homestead,—sera fourni au ministre de l'Intérieur, et soumis, après avoir reçu son approbation, avec les pièces justificatives convenables, à l'agent local qui les examinera et les vérifiera tant au moyen des dites pièces justificatives qu'en interrogeant le colon, ainsi que la dite personne ou compagnie ou son représentant, et certifiera sur l'état même le résultat de sa vérification par écrit signé de lui. Et alors tel colon pourra donner et exécuter une reconnaissance par écrit du montant qui lui aura été ainsi avancé, et pourra par ce même acte constituer une hypothèque sur son homestead pour la somme ainsi

avancée, pourvu qu'elle n'excède pas six cents piastres, et pour l'intérêt sur icelle, à un taux n'excédant pas huit pour cent par année.

(b) Telle reconnaissance et hypothèque sera conforme à la cédule Q ci-annexée, et un duplicata d'icelle devra être déposé entre les mains de l'agent local, et ensuite le porteur de l'hypothèque aura droit d'exiger le paiement de telle somme ainsi avancée et de l'intérêt sur icelle par les moyens légaux ordinaires : Pourvu toujours que le terme à être fixé pour le paiement du premier versement de l'intérêt sur telle avance ne tombe pas plus tôt que le 1er novembre de chaque année, non plus que dans une période de moins de deux ans après l'établissement du colon sur le homestead ; et pourvu aussi que le colon ne soit pas tenu de payer le capital ni aucune partie de telle avance dans une période de moins de cinq ans à dater de son établissement sur le homestead.

(c) Dès que telle reconnaissance et hypothèque sera dûment exécutée et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division territoriale dans les limites de laquelle le homestead sera situé, elle constituera, sera et demeurera une première hypothèque sur le homestead après l'émission des lettres pour le homestead, jusqu'à ce qu'elle soit payée et éteinte d'après la loi.

(d) Si le colon ne remplit pas les conditions d'établissement requises pour l'obtention des lettres patentes dans le temps limité, et en la manière prescrite par l'Acte des terres fédérales, et perd ainsi le droit qu'il avait à ce titre, le porteur de l'hypothèque constituée sur son homestead pourra s'adresser au ministre de l'Intérieur et demander des lettres patentes pour ce homestead, et sur preuve de ces faits, à la satisfaction du ministre, il recevra des lettres patentes en son nom pour telle propriété, et le titulaire de ces lettres sera tenu de placer un colon *bond fide* sur le homestead, soit en le lui vendant ou autrement, dans un délai de deux ans de la date de ce titre. Et à défaut de ce faire dans la dite période, il sera tenu et obligé, sur demande, de vendre le dit homestead à toute personne qui désirera s'établir comme colon *bond fide* sur la propriété, pour telle somme qui pourra suffire au paiement du montant de l'hypothèque et de l'intérêt ainsi que des dépenses faites pour l'obtention du titre et la conservation du homestead, sous peine, en cas de refus, de privation absolue de la dite propriété, et de tous droits sur icelle, ainsi que des lettres patentes ou autre titre y relatif. Mais si le colon a acquis le droit de recevoir des lettres patentes pour la terre ainsi hypothéquée et ne fait aucune demande de ces lettres, le porteur de l'hypothèque pourra obtenir les lettres patentes ou le certificat au nom de la personne qui a droit de les recevoir, ou de son représentant légal, et dès lors telle charge deviendra une hypothèque statutaire sur le dit homestead.

La clause 5 de l'acte 43 Vic., chap. 42, intitulé : " Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèques sur propriété foncière," et tous les amendements à la dite clause, s'appliqueront à toute hypothèque créée en vertu des dispositions de cet acte.

FORMULE Q.

Reconnaissance et hypothèque.

Je, soussigné, A. B., possédant à titre de homestead le quart N. O. de la section
 , township rang ouest du méridien, reconnait
 par les présentes avoir reçu de C. D. comme avance, en vertu des dispositions de
 l'acte des terres fédérales et de ses amendements, pour faciliter mon établissement
 sur le dit homestead, la somme de piastres, telle qu'indiquée par
 l'état ci-annexé et certifié par l'agent local des terres du gouvernement fédéral,
 laquelle somme je m'engage à payer au dit C. D., ses représentants ou ayant droit,
 dans un délai de ans, à dater d'aujourd'hui, avec intérêt sur icelle au
 taux de pour cent par an, payable semi annuellement les premiers jours
 des mois de et de chaque année, le premier versement à échoir le
 jour de prochain. Et comme garanti de tel paiement je
 constitue par les présentes une première charge et hypothèque sur le dit homestead,
 suivant les dispositions du dit acte et de ses amendements.

Et je, E. F., épouse du dit A. B., cède et abandonne mon droit de douaire sur le dit homestead en faveur du dit C. D.

En foi de quoi les parties y mentionnées ont exécuté les présentes ce
jour de 188

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Les formules ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant les stations de fermes expérimentales."

Aussi, le bill intitulé: "Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-anglaise," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve dans certains cas," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une, deux et trois, ont été séparément lues et agréées.

La quatrième clause ayant été lue,

Il a été proposé de la remplacer par la clause suivante :

"Toute personne ayant droit de voter à l'élection d'un membre sous le présent acte aura droit de voter à l'élection des membres devant composer le conseil des territoires du Nord-Ouest."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été rejetée.

La dite quatrième clause ayant été lue de nouveau, elle a été agréée.

Les clauses cinq à seize ont été séparément lues et agréées.

La clause dix-sept a été lue et remise.

Les clauses dix-huit à vingt-cinq ont été séparément lues et agréées.

La vingt-sixième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 6, ligne 24, retranchez "à vote ouvert" et insérez "au scrutin."

Objection ayant été faite à la dite motion, la question de concours a été mise sur icelle et le comité s'est divisé :

CONTENTS : 16.

NON-CONTENTS : 20.

Ainsi elle a été rejetée.

La dite vingt-sixième clause a été lue de nouveau et agréée.

Les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Les annexes ont été lues et agréées.

La dix-septième clause a été lue de nouveau et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Odell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en
comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le
chemin de fer canadien du Pacifique."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Macdonald a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait
examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :
Que la motion de l'honorable M. Trudel pour appeler l'attention de
cette Chambre sur les graves erreurs commises dans les affirmations de deux
des honorables membres du gouvernement dans deux manifestes dont l'un a
le caractère d'un document officiel, imprimés et répandus dans le public, l'un
intitulé : "In re Louis Riel, convicted of treason and executed therefor"; le
second : "La question Riel, lettre de l'honorable J. A. Chapleau," et pour deman-
der au gouvernement s'il a l'intention de corriger ces erreurs par une déclaration
additionnelle sur le même sujet ou de quelque autre manière," soit remis à demain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 26 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.)</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemon,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le télégramme suivant soit signé par Son Honneur le Président, comme représentant le Sénat, et envoyé à l'honorable sir Alexander Campbell, C.C.M.G., maître-général des postes, etc. :

A l'honorable

Sir ALEXANDER CAMPBELL, C.C.M.G.,

Maître-général des postes, Québec.

Les membres du Sénat du Canada désirent vous exprimer leur profond regret de ce qu'une grave maladie soit venue suspendre temporairement les relations qui existent entre vous, comme ministre dirigeant du Sénat, et eux-mêmes ; ils désirent également vous transmettre leurs sincères félicitations à l'occasion du rétablissement partiel de votre santé, qui vous a permis de vous rendre à Québec pour passer en Angleterre. Vous souhaitant, sous la protection de la Providence, une heureuse traversée de l'Atlantique, ils ont le ferme espoir que votre santé sera bientôt entièrement rétablie et que vous pourrez reprendre l'exercice de ces fonctions officielles que vous avez remplies pendant si longtemps et avec tant de distinction au Sénat, dans les conseils du gouvernement et dans l'administration ministérielle.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De la Grande Division des fils de la Tempérance, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du révérend William Bennett, modérateur, et du révérend John Gray, D.D, greffier du Synode de Toronto et de Kingston de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport comme suit :—

L'honorable sénateur chargé de ce bill ayant exprimé le désir, à la demande des promoteurs, de n'y pas donner suite pendant la présente session, votre comité recommande que permission soit donnée de retirer ce bill et que les droits payés, moins les frais d'impression et de traduction, soient remboursés aux intéressés.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord et de Jonction du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 19 après " Acte " insérez : " et modifiée par le troisième article du présent acte."

Page 2, ligne 41 après " autorisées " insérez la clause A.

CLAUSE A.

3. Attendu que, par le contrat passé entre Sa Majesté la reine et la compagnie, lequel est contenu dans l'annexe B du présent acte, il est convenu que si certain événement prévu arrive, le parlement du Canada pourra résilier le bail y mentionné et prendre possession de cette portion du dit chemin de fer qui est située entre Gravenhurst et Callender, libre de toute hypothèque, en se chargeant de la dette par bons ou débetures de la compagnie, jusqu'à concurrence de huit mille piastres par mille de cette section du chemin de fer, et en payant, en sus de ce montant de huit mille piastres par mille pour la dette contractée ainsi par bons ou débetures, et de la subvention versée à la compagnie, tout autre somme d'argent représentant la valeur que pourrait avoir alors le dit chemin de fer et qui devra être constatée de la manière indiquée au contrat :

Et attendu, que lorsqu'il a consenti à la dite convention, le gouvernement présu-
mait que la dépense de la compagnie pour la dite section de la voie par elle entreprise n'excéderait pas vingt mille piastres par mille, mais que maintenant que ce chemin est presque entièrement construit, il se trouve que la dépense sera bien supérieure à cette somme et qu'il est expédient de disposer que le droit qu'a le parlement de prendre possession du chemin de fer devra, sauf le proviso ci-dessous, être exercé par lui à la condition de se charger de la dette par bons ou débetures de la compagnie, jusqu'à concurrence de vingt mille piastres au plus par mille de la section susmentionnée du chemin de fer, au lieu de huit mille piastres par mille de cette section ;

A ces causes, il est décrété que la dite convention ou contrat sera désormais entendu et interprété comme si, au lieu des mots " jusqu'à concurrence de huit mille piastres," partout où ces mots se rencontrent, il y avait, " à l'égard de la dite section, jusqu'à concurrence de vingt mille piastres au plus," et que cette convention ou contrat, en ce qui concerne ses autres dispositions, est par le présent acte ratifiée et confirmée : pourvu, néanmoins, qu'en aucun temps le montant des bons ou débetures duquel le parlement se chargerait, ne soit supérieur à celui consenti par les locataires aux termes du dit bail du vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-quatre."

Sur motion de l'honorable Turner, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le département des postes et M. H. Lavallée au sujet d'une lettre chargée mise au bureau de poste de Sorel le 31 juillet 1884 et adressée à Joseph Théophile Cartier, Abenaquis Springs, et qui a été perdue en cours de transmission.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au parlement du Canada,"

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. McInnes (C.B.), secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour être amendé en pourvoyant que la votation en vertu de ses dispositions aura lieu au scrutin et non par vote ouvert.

La question ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Guévremont,	Pâquet,	Scott,
Armand,	Leonard,	Pelletier,	Stevens,
Baillargeon,	McClelan,	Poirier,	Trudel,
Bellerose,	McInnes (C.B.),	Power,	Vidal,
Dever,	O'Donohoe,	Ross,	Wark.—21.
Grant,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Glazier,	Macdonald (C.B.),	Plumb,
Bolduc,	Howlan,	Miller (Président),	Read,
Botsford,	Lacoste,	Montgomery,	Robitaille,
Carvell,	McKay,	Nelson,	Smith,
Clemow,	McKindsey,	Odell,	Sutherland,
DeBlois,	McMillan,	Ogilvie,	Turner.—25.
Girard,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été, sur la même division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique,"

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé par radiation de la cinquième clause qui pourvoit qu'après l'achèvement du chemin de fer canadien du Pacifique et après sa mise en activité pour le trafic, les actionnaires de la compagnie seront éligibles comme membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Grant, Leonard,	McClelan, McInness,	Pelletier, Power,	Stevens—7.
--------------------	------------------------	----------------------	------------

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander, Allan, Armand, Baillargeon, Bellerose, Bolduc, Botsford, Carroll, Clemow,	DeBlois, Dever, Girard, Glasier, Guévremont, Howlan, Lacoste, McKay, McKindsey,	McMillan, Macdonald, Miller (Président), Montgomery, Nelson, Odell, O'Donohoe, Ogilvie,	Plumb, Read, Scott, Smith, Sutherland, Trudel, Turner, Vidal—34.
--	---	--	---

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise alors sur la motion principale,

L'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général dans le but de retrancher la cinquième clause, et

Une question d'ordre ayant été soulevée,

Son Honneur le Président a déclaré la dite motion en amendement hors d'ordre.

La question ayant été mise sur la motion principale, et

La question de concours ayant été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration du havre de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les péages sur le pont-barrage de Dunnville, qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que la soixante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant les assurances,"

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration Chinoise."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald, a proposé :

Que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé en amendement :

Que le dit comité n'ait pas permission de siéger de nouveau demain, mais qu'il ait permission de siéger d'hui à six mois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Guévremont,	O'Donohoe,	Scott,
Baillargeon,	Howlan,	Pâquet,	Stevens,
Bellerose,	Leonard,	Pelletier,	Sutherland,
Chaffers,	McClelan,	Power,	Trudél,
DeBlois,	McInnes (C.B.),	Read,	Vidal,
Dever,	Odell,	Ross,	Wark.—25.
Gratt,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Glasier,	Macdonald (C.B.),	Plumb,
Bolduc,	Lacoste,	Miller (Président),	Robitaille,
Botsford,	McKay,	Montgomery,	Schultz,
Carvell,	McKindsey,	Nelson,	Smith,
Clemow,	McMillan,	Ogilvie,	Turner.—21.
Girard,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise alors sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

A six heures Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30 P.M.

L'honorable M. Trudel ayant appelé l'attention de cette honorable Chambre sur les affirmations de deux des honorables membres du gouvernement dans deux manifestes, dont l'un a le caractère d'un document officiel, imprimés et répandus dans le public, l'un intitulé : " *In re* Louis Riel, convicted of treason and executed

therefor"; le second: "La question Riel, lettre de l'honorable J. A. Chapleau," et ayant demandé au gouvernement si c'est son intention de faire une déclaration additionnelle sur le même sujet ou de quelqu'autre manière.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Bellerose, il a été

Ordonné, que le dit débat soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Mai 1886.

Les honorables membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (B.-Bret.),</i>	<i>Plumb</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

16

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Leonard,—De A. D. Weeks et autres, d'Uxbridge, province d'Ontario.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 30, retranchez depuis " par " jusqu'à " traité " dans la 31e ligne.

Page 1, ligne 32, retranchez " à " et insérez " par. "

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

L'annexe a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique,"

L'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé:
Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. Power a objecté que les amendements n'étaient pas dans l'ordre, parce que, la Chambre des Communes ayant directement statué sur les dispositions financières du bill, le Sénat n'a point le droit de faire de modifications tendant à augmenter les charges publiques, au cas où le gouvernement voudrait un jour prendre possession du chemin dont il s'agit.

Son Honneur le Président:—Si nous n'étions pas aux derniers jours de la session, j'aurais prié la Chambre de me permettre, avant de donner ma décision, d'étudier la question plus à loisir; mais comme la session touche à sa fin, et que par conséquent tout retard apporté à la délibération du bill pourrait être fatal, je crois devoir me prononcer immédiatement.

Tout d'abord je dirai que lorsque mon attention a été appelée pour la première fois sur le point d'ordre par l'honorable sénateur d'Ottawa, j'inclinai plutôt à croire, comme lui, qu'on ne pouvait faire ici cette proposition qui avait pour effet de modifier une clause de finance d'un bill venu de l'autre Chambre; mais après avoir lu avec soin la clause et l'amendement proposé, je ne doute plus que ce dernier ne soit parfaitement régulier. Voici la clause même:

"6. Dans le but d'assurer le libre échange du trafic à destination ou venant du chemin de fer à construire entre les chemins de fer des locataires et les chemins de fer en correspondance avec lui, en tant que cet échange sera sous le contrôle des locataires, le dit bail stipulera aussi que, dans le cas où le parlement du Canada serait en aucun temps à l'avenir, d'avis que le trafic du réseau de chemins de fer des locataires, venant ou à destination du chemin de fer projeté, et échangé avec des lignes en correspondance avec le réseau de chemins de fer des locataires, n'est pas ainsi échangé sans préférence ou désavantage pour aucune de ces correspondances....."

Que la Chambre veuille bien faire attention à la suite.....

"alors, étant de cet avis, le parlement du Canada pourra, s'il le juge à propos, réilier le dit bail et prendre possession du dit chemin de fer, libre de toute redevance, en se chargeant des dettes en obligations ou débiteures de la compagnie bailleuse, jusqu'à concurrence de huit mille piastres par mille du chemin de fer."

Pour l'amendement, il se réduit à substituer à ce mot de "huit" celui de "vingt." S'il devait donner lieu à quelque charge directe sur l'Etat, je n'hésiterais pas à déclarer, d'accord avec l'honorable monsieur qui a fait l'objection, qu'il ne pourrait point se produire au Sénat; mais il n'en est rien. Cet amendement règle tout simplement les conditions auxquelles le parlement—et non le gouvernement fédéral—peut entrer en possession du chemin de fer, dans le cas où il en aurait la volonté. Il n'impose donc aucune charge au pays; il n'y tend pas, il ne fait que modifier les conditions d'après lesquelles—non pas le gouvernement—mais le parlement du Canada peut exercer un privilège que lui réserve le bill. Pour qu'il en résulte jamais pour l'Etat quelque responsabilité, financièrement parlant, il faut que la Chambre des Communes, après avoir reçu un message de Son Excellence le gouverneur général, adopte un projet de loi à cet effet, suivant les formalités particulières aux bills de finance, que ce projet vous soit soumis ensuite, et que vous l'approuviez. Le public n'aura pas à supporter autrement la dépense des \$20,000 par mille. Je suis donc d'opinion que le Sénat a parfaitement le droit de faire cet amendement au bill en délibération.

Après débat.

A six heures, l'honorable Président a quitté le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Turner : Que les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique" soient agréés maintenant.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Flint,	Miller (Président),	Robitaille,
Allan,	Girard,	Montgomery,	Ross,
Bolduc,	Glasier,	Nelson,	Smith,
Botsford,	Howlan,	Ogilvie,	Sullivan,
Carvell,	McKindsey,	Plumb,	Sutherland,
Clemow,	McMillan,	Poirier,	Turner,
DeBlois,	Macdonald (C.-B.),	Read,	Vidal.—29.
Dever,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Guévremont,	Pâquet,	Scott,
Baillargeon,	Leonard,	Pelletier,	Stevens,
Bellerose,	McClelan,	Power,	Trudel,
Chaffers,	McInnes (C.-B.),	Reesor,	Wark.—18.
Grant,	O'Donohoe,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que les mots suivants soient ajoutés à la clause A : " et pourvu que dans le cas où le parlement déciderait de prendre possession du dit chemin de fer, en vertu des dispositions du " contrat énoncé en l'annexe B, la somme à payer pour le dit chemin ne devra en " aucun cas excéder \$20,000 par mille, nonobstant toute chose au contraire dans le " présent acte ou dans le dit contrat."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Guévremont,	Pâquet,	Reesor,
Baillargeon,	Leonard,	Pelletier,	Scott,
Bellerose,	McClelan,	Poirier,	Stevens,
Chaffers,	McInnes (C.B.),	Power,	Wark.—18.
Grant,	O'Donohoe,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	DeBlois,	McMillan,	Robitaille,
Allan,	Dever,	Macdonald (C.B.)	Ross,
Bolduc,	Flint,	Montgomery,	Smith,
Botsford,	Girard,	Nelson,	Sullivan,
Carvell,	Glasier,	Ogilvie,	Sutherland,
Clemow,	Howlan,	Plumb,	Turner,
Cochrane,	McKindsey,	Read,	Vidal—28.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise alors sur la motion principale,

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Que le troisième paragraphe de la clause A soit biffé et remplacé par ce qui suit :

“ Les parties au dit contrat pourront en changer les conditions en stipulant qu'une somme de \$20,000 au plus par mille pourra être substituée à la somme de \$8,000 par mille, comme maximum de la dette en bons ou débiteures, dont pourra se charger le parlement.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Guévremont,	Pâquet,	Stevens,
Baillargeon,	Leonard,	Pelletier,	Vidal,
Bellerose,	McClelan,	Power,	Wark.—15.
Chaffers,	McInnes (C.B.),	Reesor,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Dever,	Macdonald (C.B.),	Read,
Allan,	Flint,	Miller (Président),	Robitaille,
Botsford,	Girard,	Montgomery,	Ross,
Carvell,	Glasier,	Nelson,	Smith,
Clemow,	Howlan,	O'Donohoe,	Sullivan,
Cochrane,	McKindsey,	Ogilvie,	Sutherland,
DeBlois,	McMillan,	Plumb,	Turner.—28.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Flint,	Miller (Président),	Robitaille,
Allan,	Girard,	Montgomery,	Ross,

Botsford,	Glasier,	Nelson,	Smith,
Carvell,	Howlan,	Ogilvie,	Sullivan,
Clemow,	McKindsey,	Plumb,	Sutherland,
Cochrane,	McMillan,	Poirier,	Turner,
DeBlois,	Macdonald (C.B.),	Read,	Vidal—28.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Guévremont,	O'Donohoe,	Reesor,
Baillargeon,	Leonard,	Pâquet,	Scott,
Bellerose,	McClelan,	Pelletier,	Stevens,
Chaffers,	McInnes (C.B.),	Power,	Wark.—17.
Grant,			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration du havre de Québec, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les péages sur le pont-barrage de Dunnville qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant les assurances, "

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean. "

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Trudel appelant l'attention de cette honorable Chambre sur les affirmations de deux des honorables membres du gouvernement dans deux manifestes, dont l'un a le caractère d'un document officiel, imprimés et répandus dans le public, l'un intitulé : "En re Louis Riel, convicted of treason and executed therefor," le second : "La question Riel, lettre de l'honorable J. A. Chapleau," et demandant au gouvernement si c'est son intention de faire une déclaration additionnelle sur le même sujet ou de quelqu'autre manière.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

Alexander,	Girard,	McMillan,	Reesor,
Allan,	Glasier,	Macdonald (C.B.),	Robitaille,
Armand,	Grant,	Montgomery,	Ross,
Baillargeon,	Gûvremont,	Nelson,	Schultz,
Bellerose,	Haythorne,	O'Donohoe,	Scott,
Bolduc,	Howlan,	Odell,	Smith,
Botsford,	Lacoste,	Ogilvie,	Stevens,
Carvell,	Leonard,	Pâquet,	Sullivan,
Chaffers,	McClelan,	Pelletier,	Sutherland,
Clemow,	McDonald (Cap B.),	Plumb,	Trudel,
Cochrane,	McInnes (C.B.),	Poirier,	Turner,
DeBlois,	McKay,	Power,	Vidal,
Dever,	McKindsey,	Read,	Wark.
Flint,			

PRIÈRES :



Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la Grande Division des Fils de la Tempérance, province du Nouveau-Brunswick ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
27 mai, 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement présente comme son septième rapport,—

Le rapport du sous-comité auquel ont été renvoyées les différentes soumissions reçues pour la fourniture du papier d'impression nécessaire au parlement pendant l'année prochaine ; votre comité, ayant adopté le dit rapport, le recommande à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ,
14 mai, 1886.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du parlement, auquel ont été renvoyées les différentes soumissions pour la fourniture du papier d'impression requis pour le parlement l'année prochaine, ainsi que les échantillons de papier qui les accompagnaient, présente ce qui suit comme son rapport :

Voire sous-comité ayant, pour son information, fait préparer des calculs sur les soumissions pour papier d'impression, et soigneusement examiné les échantillons de papier accompagnant ces soumissions, recommande respectueusement que la soumission de M. J. R. Barber, de Georgetown, Ont., soit acceptée, parce qu'elle est la plus basse :—la rame de papier-raisin étant à \$4.35, et la rame de papier-ministre à \$1.75.

Le tout est respectueusement soumis.

D. BERGIN,
ROBERT READ,
JAS. INNES,
M. A. GIRARD,
G. C. MCKINDSEY,
ALPH. DESJARDINS,
JAMES SOMERVILLE.

CALCUL des soumissions pour papier d'impression.

Nos.	Nom du Soumissionnaire.			
1 & 2	John R. Barber, Georgetown, Ont.....	Papier raisin, A. 4 et B. 4.....	6,000 rames, à \$ 4 35	\$ cts. 20,100 00
		Papier ministre, A. 1 et B. 1.....	700 do 1 75	1,225 00
3	J.B. Rolland et fils, Montréal, Qué.....	Papier raisin, No. 1,020 à 7½c. la lb.	6,000 rames, à \$ 4 50	27,000 00
		do 104B., à 8c. do	do 4 80	28,800 00
		do 133B., à 8c. do	do 4 80	28,800 00
		do 971, à 8½c. do	do 5 10	30,600 00
		do 645, à 9c. do	do 5 40	32,400 00
		Papier ministre, No. 909 à 7½c. do	700 rames, à 1 80	1,260 00
		do 81B., à 8c. do	do 1 92	1,344 00
do 77E., à 8½c. do	do 2 04	1,428 00		
do 85B., à 10½c. do	do 2 52	1,764 00		
4	J. Young, Toronto Paper Co., Cornwall, Ont....	Papier raisin No. A.....	6,000 rames, à \$ 4 95	29,700 00
		do B.....	do 4 80	28,800 00
		do C.....	do 4 80	28,800 00
		do D.....	do 4 73	28,380 00
		do E.....	do 4 65	27,900 00
		do F.....	do 4 50	27,000 00
		do G.....	do 4 45	27,700 00
		Papier ministre No. H.....	700 rames, à 1 92	1,344 00
		do I.....	do 1 86	1,302 00
		do K.....	do 1 80	1,260 00
5	Buntin, Boyd & Co., Montréal, Qué.....	Papier raisin No. O.....	6,000 rames, à \$ 5 85	35,100 00
		do A.....	do 5 70	34,200 00
		do B.....	do 5 40	32,400 00
		do OI.....	do 4 80	28,800 00
		Papier ministre Nos. E, C et F...	700 rames, à 1 92	1,345 00
6	Canada Paper Co., Montréal, Qué.....	Papier raisin.....	6,000 rames, à \$ 4 50	27,000 00
		Papier ministre.....	700 do 1 68	1,176 00

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

27 mai, 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement présente ce qui suit comme son huitième rapport :

La Chambre des Communes ayant renvoyé le quatrième rapport du comité mixte des impressions du parlement, avec instructions, votre comité recommande respec-

inusement de substituer au dit quatrième rapport, le rapport suivant du sous-comité, nommé pour vérifier les comptes d'impression, avec le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, l'état de compte annuel des impressions du parlement, pour l'exercice commençant le 1er juillet, 1884, et finissant le 30 juin, 1885,—les dites pièces ci-annexées—et que votre comité, après les avoir adoptés, recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président, Sénat.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
29 avril, 1886.

Le sous-comité chargé de la vérification des comptes d'impression de l'année dernière et auquel a été renvoyé le rapport du comptable, présente le rapport suivant :

Votre sous-comité a examiné avec soin l'état de compte annuel des impressions du parlement, pour l'exercice commençant le 1er juillet 1884, et finissant le 30 juin 1885, et après avoir comparé les divers items de dépense avec les comptes acquittés, et les pièces justificatives, et s'être ainsi assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité les a certifiés et signés en conséquence.

Le sous-comité recommande aussi, conformément au 8e rapport du comité, de la dernière session, que le greffier du comité envoie immédiatement aux divers fabricants de papier des circulaires demandant des soumissions pour le papier d'imprimerie nécessaire pour l'année prochaine.

Le sous-comité recommande de plus qu'il ne soit apporté aucun changement au système actuel d'assurance sur les feuillets imprimés, les volumes reliés, etc., contenus dans les bâtiments occupés par les entrepreneurs d'impressions et de reliure, ces bâtiments étant exposés à des dangers d'incendie.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

D. BERGIN,
ROBERT READ,
A. VIDAL,
A. DESJARDINS,
JAS. TROW.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre l'état annuel des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin, 1885. Le comité constatera que cet état n'est pas signé par l'Auditeur-Général. Je lui en ai adressé, il y a quelque temps, une copie à cette fin, mais elle ne m'a pas encore été renvoyée.

Le huitième rapport du comité adopté à la session dernière contient la résolution suivante :

Résolu,—Considérant que les différents contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'imprimerie doivent expirer le 31 décembre prochain, le sous-comité recommande de les continuer pendant une année à partir de cette date, et que pendant la vacance, il soit publié des avis demandant des soumissions pour l'exécution des impressions et de la reliure nécessaires au Parlement de la Puissance du Canada, pour des périodes de cinq et dix ans, devant commencer le 1er janvier, 1887, et se terminer le 31 août dans la cinquième ou la dixième année, suivant le cas, au lieu du 31

décembre; telles soumissions devant être envoyées dans une enveloppe cachetée, adressée au greffier du comité mixte des Impressions du Parlement, pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la session prochaine du Parlement de la Puissance, après lequel temps aucune soumission ne sera reçue; telles soumissions devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra obtenir (sur demande) du greffier du comité.

Les calculs établissant la valeur de telles soumissions seront basés sur la quantité des travaux exécutés pendant l'exercice 1883-84, comme on les voit dans les comptes en détail, et les différents termes, conditions et dispositions spécifiés dans la dite formule en blanc seront obligatoires pour les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle seront dressés les divers contrats. Il est aussi recommandé que la quantité de papier d'imprimerie requise pour chaque année soit achetée par soumissions pendant la session, et emmagasinée pour être distribuée quand il y aura lieu, ce qui, il est à espérer, assurera l'uniformité quant à la fabrication et à la couleur.

Conformément à la première partie de cette résolution, j'ai préparé les contrats pour leur continuation pendant un an, et je les ai présentés aux divers entrepreneurs pour y apposer leur signature. Les entrepreneurs pour la fourniture du papier d'imprimerie et pour la reliure ont signé tous deux, mais les entrepreneurs des impressions ont refusé de le faire, et m'ont adressé la lettre suivante :

OTTAWA, 27 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Comme vous l'a dit M. MacLean, hier, nous désirons nous excuser de toute intention de causer du retard afin d'en retirer quelque profit. Nous avions eu le soin de nous assurer vers quel temps nous serions en possession du matériel requis pour le changement dans le format et le caractère des "Débats", et nous n'avions aucune autre intention que d'exécuter le travail, en nous en rapportant au parlement pour ce qu'il jugerait juste et raisonnable de faire. Si nous prenons en bloc les impressions du gouvernement et du parlement, vous comprendrez facilement que la partie la plus onéreuse et la moins profitable ne peut pas être exécutée à aussi bas prix que le tout.

De fait, nous n'hésitons nullement à dire que le contrat actuel des impressions du Parlement ne saurait être maintenu, et que si nous devons nous en tenir à ce seul contrat, il nous faudrait invoquer la générosité du Parlement. Nous ne voulons aucunement nous permettre de suggérer ou demander quoi que ce soit; mais pour nous rendre au désir que vous avez exprimé hier, de voir le service des impressions dont vous êtes chargé, y compris les "Débats", exécuté d'une manière plus satisfaisante, nous dirons que si le contrat des impressions des départements nous est continué pour une autre année, de même que la Chambre l'a fait pour le contrat des impressions parlementaires, nous tâcherons d'avoir le caractère requis par les changements apportés dans l'impression des "Débats."

Bien à vous,

(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

H. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité des Impressions,
Chambre des Communes.

Le 31 décembre dernier le contrat des impressions prenait fin. Le 2 janvier, je reçus la lettre suivante de MM. MacLean, Roger et Cie :—

OTTAWA, 2 janvier, 1886.

MONSIEUR,—Notre contrat avec le parlement pour les impressions des deux Chambres étant expiré le 31 écoulé, nous avons cru convenable, au cas où nous serions requis de continuer ce même service pour toute la durée de l'année qui commence, de vous informer, que sur les prix du contrat qui vient d'expirer, nous vous demanderons une augmentation de trente-cinq pour cent.

Nous pensons, en faisant cette demande, avoir de bonnes et valables raisons, entre autres les suivantes :

1. Les unions ouvrières ont imposé une augmentation des salaires de 10 pour cent, ce qui nous cause un déficit de \$1,000 par année, non prévu lors de la passation de notre contrat.

2. Le fait de nous retrancher la partie la plus profitable du travail, ou en d'autres termes, de changer le format, nous fait perdre les avantages sur lesquels nous comptions lorsque nous avons fait notre soumission.

3. L'incertitude dans laquelle nous sommes quant à la continuation du contrat pour les impressions des départements.

Nous désirons vivement vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de mettre le comité mixte des Impressions dans une position désavantageuse ni de vous mettre personnellement dans l'embarras.

Nous nous proposons de continuer les travaux d'impression et de les exécuter aussi fidèlement, sans le contrat, que nous l'avons fait lorsque nous étions liés par ses clauses, et ce jusqu'à ce que le parlement ait le loisir de prendre d'autres arrangements.

Mais nous vous prions de soumettre cette correspondance au comité comme une pétition que nous lui adressons respectueusement.

Bien à vous,

(Signé) MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

H. HARTNEY, écr.,

Greffier du comité mixte
des impressions du Parlement.

Dans une entrevue subséquente que j'eus avec les imprimeurs, ils convinrent de compléter l'impression des rapports des départements à être soumis au parlement pendant cette session, conformément aux conditions et prix mentionnés dans le dernier contrat. Je n'ai pas encore reçu de pièces justificatives, et l'on ne m'a pas demandé et je n'ai pas fait de paiements sur les prix augmentés par les imprimeurs.

Pour mettre à exécution l'autre partie de la résolution, j'ai publié, pendant la vacance, des annonces demandant des soumissions pour l'impression et la reliure requises par le parlement. En réponse, j'ai reçu sept soumissions, sous enveloppes cachetées, que je sou mets maintenant au comité.

Comme la dernière partie de la résolution prescrit que la fourniture du papier d'imprimerie nécessaire chaque année sera achetée par voie de soumissions pendant la session, le comité devra prendre des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'année prochaine.

J'ai aussi reçu de l'Auditeur-Général la lettre suivante au sujet de l'assurance :

BUREAU DE L'AUDITEUR,
OTTAWA, 17 novembre 1885.

CHER MONSIEUR,—Je remarque que deux paiements ont été faits par vous en octobre, 1885, au montant de \$57.50, pour assurance sur les documents de la session.

Vous trouverez ci-jointe copie d'un ordre en conseil enjoignant aux divers départements de l'administration de discontinuer le système des assurances sur les propriétés publiques.

Comme le même mode d'action est applicable dans le cas actuel, ne serait-il pas opportun de vous assurer des idées du comité à ce sujet ?

Bien à vous,

(Signé) J. L. McDougall,
Auditeur-Général.

A. H. HARTNEY, écr.,

Greffier du comité des Impressions.

COPIE d'un Ordre en Conseil passé le 5 juillet 1881.

Sur la recommandation du ministre intérimaire de l'Intérieur, le comité du Conseil Privé, a pris en considération la question générale de l'assurance des propriétés publiques contre les dangers d'incendie ; et il est d'avis, et il avise humblement Votre Excellence que, vu le nombre considérable et le caractère varié des propriétés appartenant à la couronne en Canada, ainsi que la grande distance qui les sépare, il serait d'une sage économie pour le gouvernement d'assurer lui-même ses propres risques, tant sur les propriétés mobilières que sur les immobilières, et il recommande de laisser s'éteindre toutes polices existantes (s'il en est) et de n'en pas souscrire de nouvelles ; il recommande aussi que copie de cet ordre, s'il est approuvé par Votre Excellence, soit adressé à chaque département du gouvernement.

Attesté.

(Signé) J. O. CORÉ,
Greffier du Conseil Privé.

Je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur le manque d'espace dans le bureau de distribution. Le travail n'y peut être fait d'une manière sûre et satisfaisante par suite de l'encombrement.

La somme de \$80,000—même montant que l'an dernier—a été insérée dans les évaluations budgétaires comme montant probable nécessaire pour solder le service des impressions du parlement pour l'an prochain.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité conjoint des Impressions.

SALLE DU COMITÉ,
6 mars, 1886.

AV.

COMPTES DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet, 1884, au 30 juin, 1885.

Dr.

RECETTES.	t	Pièces justificatives, NO.	DÉPENSES.	\$ cts.
1884-5.		1884-5.		
A crédit, impressions du Parlement.	70,000 00	1	Par impression, 20 p. c. retenus sur le dernier compte.	6,965 86
Remboursements, impressions des rapports des départements.	10,000 00	2	do jusqu'au 31 décembre, 1884, en entier.	14,754 18
		3	do à compte jusqu'au 30 juin 1885.	26,028 19
		4	Reliure.	2,428 60
		5	Papier d'impression.	21,278 62
		6	Lithographie.	82 50
		7	Assurances.	5,025 00
		8	Salaires ... { Montant solde. \$4,945 50 }	80 49
		9	Frais de port.	1,268 99
			Rapports géologiques.	291 58
			Divers.	80,000 00
	80,000 00			

Examiné et trouvé exact.
 D. BERGIN,
Président.
 ROBT. READ,
 JAMES TROW,
 ALPH. DESJARDINS,
 A. VIDAL,

HENRY HARTNEY,
Greffier des impressions du Parlement.

COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, etc.—Suite.

MEMO.

A balance de papier en magasin—
 1,064 rames de grand raisin, à \$2.524 \$6,211 60
 332 7/8 rames de papier-tellière, à 97 1/2 325 03
\$6,536 63

Dépenses comme ci-dessus..... \$80,000 00

REMOUVRANTS—

A compte des rapports des départements..... \$10,000 00

Dépense totale, impressions du Par-
 lement \$70,000 00

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit:

Le Sénat..... \$18,536 60
 La Chambre des Communes..... 51,463 60
\$70,000 00

SALLE DU COMITÉ,
 30 juin 1885.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DU COMITÉ,

27 mai, 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement présente ce qui suit comme son neuvième rapport :—

Le contrat pour les impressions du parlement ayant pris fin le 31 décembre 1885, votre comité recommande qu'il soit continué pour une période de deux ans, à partir de la date ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 1887, aux mêmes termes et conditions qu'aparavant; les entrepreneurs, MM. MacLean, Roger et Cie, ayant déclaré qu'ils sont prêts à accepter la continuation du contrat.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,

Président, Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Haythorne il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. Guévremont, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la minute de délibération du bureau de la trésorerie et de la minute de l'ordre en conseil, portant nomination de John Gray à l'emploi de sous-percepteur du revenu de l'intérieur à Prescott; et aussi copie de l'ordre en conseil ou de tout autre ordre portant révocation de la dite nomination—avec mention des dates respectives de ces pièces.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. McInnes (C.B.), secondé par l'honorable M. Alexander, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes, déclarations et affidavits se rapportant à la réclamation du lot n° 66, situé dans Sainte-Anne de Lorette, rivière Manitoba.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Power a appelé l'attention de la Chambre sur les fortes sommes déposées aux banques d'épargne du gouvernement dans les provinces maritimes, et a demandé si le gouvernement se propose de prendre les moyens de faire cesser la diminution croissante des dépôts dans les banques chartrées des dites provinces et l'augmentation rapide des dépôts dans les dites banques d'épargne.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883."

Aussi, le bill intitulé: "Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant la pêche par les navires étrangers,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général maintenant, pour l'amender de nouveau.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Ordonné que l'annexe soit amendée comme il suit :

Retranchez la partie comprise sous le titre: "Acte de la législature de la province de l'île du Prince-Edouard."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un nouvel amendement.

Ordonné, que le nouvel amendement soit reçu maintenant, et

Le nouvel amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les territoires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre,—le rapport annuel du département des pêcheries de la puissance du Canada, pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 11b.)

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration du havre de Québec."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les péages sur le pont-barrage de Dunnville qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte concernant les assurances."

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faite au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Trudel, appelant l'attention de cette honorable Chambre sur les affirmations de deux des honorables membres du gouvernement dans deux manifestes, dont l'un a le caractère d'un document officiel, imprimés et répandus dans le public, l'un intitulé: "*In re* Louis Riel, convicted of treason and executed therefor"; le second: "La question Riel, lettre de l'honorable J. A. Chap'ean," et demandant au gouvernement s'il a l'intention de faire une déclaration additionnelle sur le même sujet ou de quelqu'autre manière.

Débat.

La Chambre a continué de siéger jusqu'à minuit.

SAMEDI, 29 mai, 1886.

Le débat a été continué sur la dernière motion.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée à aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 29 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKendsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan.</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—Du conseil de la municipalité de Alliston.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De A. D. Weeks et autres, de Uxbridge, province d'Ontario ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de tempérance du Canada, 1878, aucune modification tendant à en altérer le caractère prohibitif, ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application.

L'honorable M. Scott, du comité chargé d'examiner la condition sanitaire de la salles des séances du Sénat et des locaux voisins, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ,
Samedi, 29 mai 1886.

Le comité chargé d'examiner la condition sanitaire de la salle des séances du Sénat et des locaux voisins, a l'honneur de présenter son rapport :

Il a examiné les tuyaux de prise qui amènent l'air extérieur en contact avec les serpentins à vapeur, et il a constaté qu'ils sont parfaitement nets et exempts d'humidité. Le système de conduites par lesquelles l'air est introduit, échauffé et distribué, lui a paru excellent. Si l'on a eu sujet, parfois, de se plaindre que l'air dans la salle des séances était trop lourd, on peut croire que ces faits accidentels, étaient dûs à son extrême siccité, par suite d'un excès d'échauffement des serpentins et tuyaux calorifères. Le comité suggère que l'on tienne au-dessus des serpentins de l'eau en vases ouverts, d'où se dégagerait continuellement une suffisante humidité.

Ceux des membres du Sénat qui ont leurs sièges près des murs de la salle se sont plaints fréquemment d'y être exposés à des courants d'air froid très agréables. Pour y remédier, le comité recommande de ne pas ouvrir les bouches d'air froid, lorsqu'il se trouve des membres dans la salle, et d'établir dans la cheminée d'aéragé, pour régler les courants d'air froid ou chaud, des soupapes qu'on puisse facilement faire agir au besoin. Le comité croit qu'en mettant ces moyens en usage on améliorera très sensiblement l'air et la température de la salle.

Il serait opportun aussi de transférer dans des lieux plus écartés les water-closets qui sont au pied de l'escalier conduisant au logement du concierge et ceux qu'il y a au bas de l'escalier par où l'on se rend à la salle à manger du Sénat.

Les water-closets sont pourvus de bassins d'un ancien modèle, qui depuis longtemps est réputé défectueux au point de vue de la salubrité; car il laisse échapper de l'odeur. Le comité recommande d'y substituer quelque autre type plus nouveau. Le comité conseille d'améliorer aussi la ventilation de ces cabinets par un mode relativement économique, que M. Fuller, l'architecte, approuve tout à fait.

Lorsqu'on déplacera les water-closets, il faudra avoir soin d'enlever les tuyaux de vidange et de fermer très hermétiquement les ouvertures par où ils s'embranchent sur le grand égout.

Le comité est d'avis que l'on remplace par des tuyaux mieux conditionnés les ventilateurs verticaux qui vont des canaux jusqu'au bord du toit.

On trouve le vestiaire extrêmement froid dans certains temps. Les boiseries mal jointes du plafond en sont cause, et il serait nécessaire de les réparer de manière à les rendre impénétrables à l'air.

Il arrive souvent que l'eau en s'échappant du robinet des lavabos est très sale, probablement par suite d'une accumulation de sédiment dans les réservoirs; le comité recommande de faire nettoyer ces réservoirs de temps en temps.

Les tuyaux de chute des éviers, cuvettes, etc., dans tout l'édifice, devraient être nettoyés très souvent avec de l'eau chaude chargée d'alcali concentré. Par là on serait assuré de tenir les tuyaux parfaitement libres et d'en empêcher l'encrassement.

La comité a eu l'avantage d'entendre M. Fuller, qui lui a exprimé ses vues sur les divers points mis en discussion, et qui s'est toujours montré prêt à examiner les propositions des membres du comité.

Le comité recommande que Son Honneur le Président du Sénat soit prié d'envoyer une copie du présent rapport, si cette Chambre l'adopte, au ministre des travaux publics pour son information.

Le tout respectueusement soumis.

R. W. SCOTT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Read, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,

27 mai 1886.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dixième rapport :

Votre comité, ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre.—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

- 1° du journal de Louis Riel ;
- 2° du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;
- 3° de la correspondance de Louis Riel. (No 43h) (*Documents de la session*)

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre.—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

- 1° du journal de Louis Riel.
- 2° du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;
- 3° de la correspondance de Louis Riel. (No 43i.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse.—Copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de Regina, ou au pénitencier provincial du Manitoba ; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'André Nault et d'Abraham Monteur, prisonniers Métis, détenus à Regina et à Battleford. (No 45c.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse (du Sénat).—Copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le Nord-Ouest. (No 52f.) (*Documents de la session.*)

Explorations au Cap-Breton.—Rapport de l'Ingénieur en Chef, 1886. (No 67b.) (*Distribution et documents de la session.*)

Réponse à Adresse.—Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet. (No 79.)

Un état des pensions accordées par ordres en Conseil, par suite de la rébellion de 1885, Territoires du Nord-Ouest. (No 80d.) (*Documents de la session.*)

Copie du rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 8 juillet, 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications—Rébellion—Territoire du Nord-Ouest. (No 80e.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, employés pendant la campagne du Nord-Ouest, soit par le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou l'adjutant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants. (No 80f.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour. (No 80g.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été élevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété. (No 80h.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major-général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi. (No 80i.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre James Anderson et le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du Nord-Ouest. (No 80j.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et

sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées. (No 80k.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loués leurs attelages pour transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs. (No 80l.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au Nord-Ouest. (No 80m.) (*Documents de la session.*)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Adresse (du Sénat), donnant les noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel. (No 20l.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance avec le ministre des travaux publics, le ministre des chemins de fer et canaux et le ministre de la marine et des pêcheries, touchant les réparations du quai public à Port Hastings, Inverness, N.-E. (No 26a.)

Réponse à Adresse,—Copie de la nomination de Angus McDonald, de Upper Washabuck, comté de Victoria, N.-E., en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation. (No 36b.)

Réponse à Ordre,—Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, au 30 juin dernier, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement. (No 37a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité de liqueurs de toutes espèces importées en Canada pendant l'année 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47e.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île Smith, afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à Port-Hood, Inverness, N.-E.; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet. (No 51a.)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Etat indiquant le montant total des réclamations admises par le gouvernement pour indemnité des pertes de la compagnie de la Baie d'Hudson et de particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest jusqu'au 1er mars 1886, ainsi que les noms des personnes et les sommes réclamées. (No 52e.)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Copie de tous mémoires, lettres ou télégrammes adressés au département de l'Intérieur, ou à aucun membre du Conseil Privé, concernant les règlements affectant les terres fédérales dans la Colombie Anglaise. (No 61c.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute réclamation pour primes de pêche de Louis Pinault et Michel Pinault, de Saint-Cécile du Bic, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits Louis Pinault et Michel Pinault ou autres personnes; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations. (No 77f.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des président, vice-président, directeurs ou directeurs provisoires (suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le parlement du Canada, et le montant d'actions possédées par chacun d'eux. (No 78.)

Réponse à Adresse,—Copie de—

1° Tous les ordres en conseil administratifs touchant la mise en opération de l' "Acte concernant le Cens Electoral";

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou quelqu'un des départements et les dits officiers reviseurs. (No 87.)

Mémoire concernant l'interpellation de l'honorable M. Macdonald : " Le gouvernement a-t-il été informé que des bateaux toueurs américains ont fait le touage dans les ports de la Colombie-Britannique, et en dedans de la limite des trois milles, dans des eaux canadiennes ? " (No 88.)

Appendice No 1,—Rapport du comité des Privilèges et Elections.

Appendice No 3,—2e rapport du comité des Comptes Publics.

Appendice No 4,—3e rapport du comité des Comptes Publics.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la propriété foncière dans les territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques,"

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Glazier,	Montgomery,	Robitaille,
Bolduc,	Howlan,	Nelson,	Schultz,
Botsford,	Macdonald,	Odell,	Smith,
Clemow,	McKay,	Plumb,	Sutherland,
DeBlois,	McKindsey,	Poirier,	Vidal,
Dever,	Macdonald (C.B.),	Read,	Wark.—27.
Flint,	Miller (Président),		
Girard,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,	Guévremont,	McInnes,	Reesor,
Armand,	Haythorne,	O'Donohoe,	Scott,
Bellerose,	Leonard,	Pelletier,	Trudel.—15.
Grant,	McClelan,	Power,	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau ' l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité ' " et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill avec un amendement conséquent auquel elles demandent le concours du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit amendement conséquent soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement conséquent fait par cette Chambre au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la quarante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord. "

Aussi, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Kootnay et Athabaska, " et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 31 Mai 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBois,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 31 mai, 1886.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité recommande que les amendements suivants soient faits aux règles relatives à la publication des avis de demandes en obtention de bills privés et de bills de divorce :

Règle 51. Après les mots " Dans les autres provinces " ajoutez : " ou dans les territoires " ; après les mots " dans le comté " insérez : " ou le district " et a près les mots " du comté " insérez : " ou du district. "

Règle 72. Après les mots " comtés-unis " insérez : " ou du district " et après les mots " autres provinces " insérez : " ou territoires. "

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa première séance demain.

L'honorable M. Plumb a présenté au Sénat copie d'une résolution passée par la Chambre des Communes du Canada, jeudi, le 6 mai 1886, et transmise aux membres de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par sir Charles

Tupper, haut commissaire du Canada, conformément à la dite résolution, laquelle est communiquée au Sénat pour son information.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que cette Chambre ait aujourd'hui, lundi, le 31 mai, et à chaque jour de séance qui suivra, deux séances distinctes, l'une de trois heures à six heures p.m., à moins que l'ajournement ait lieu avant six heures, et l'autre à sept heures et demie p.m.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du septième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du neuvième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement,

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Alexander a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au dit comité, avec recommandation d'y ajouter la clause suivante :—

Qu'en considération des précieux services qu'a rendus au Canada feu M. Todd, en son vivant bibliothécaire du parlement, comme autorité distinguée en droit constitutionnel et comme auteur d'un important ouvrage sur ce sujet, l'on fasse peindre son portrait, à un prix n'excédant pas deux cents piastres, pour le placer dans l'enceinte de la bibliothèque.

Après débat.

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question ayant été mise alors sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité sur la condition sanitaire de la Chambre et des locaux voisins,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les territoires du Nord-Ouest."

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à sept ont été lues et agréées.

La huitième clause ayant été lue, il a été proposé de la retrancher.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été rejetée.

La dite huitième clause et les clauses suivantes jusqu'à la vingt-cinquième inclusivement ont été lues et agréées.

La clause vingt-six a été lue et amendée comme il suit :

Page 6 ligne 38 après "loi" insérez: "pourvu cependant que l'obligation au même effet d'une compagnie de garantie, approuvée par le gouverneur en conseil, puisse être substituée à ce cautionnement."

Page 6 ligne 40 retranchez depuis "et" jusqu'à "à" dans la 41e ligne et insérez: "ce cautionnement ou garantie devra être soumis."

Les clauses vingt-sept à quatre vingt-dix ont été séparément lues et agréées.

La clause quatre vingt-onze a été lue et amendée comme il suit :

Page 24 lignes 27 et 28 retranchez: "en laissant un testament"

Les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

L'annexe a été lue et agréée.

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques."

(En comité).

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le

dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé "Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de Canso et Louisbourg ou Sydney comme entreprise publique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre Métapédia, sur le chemin de fer Intercolonial, et Paspébiac," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (Cap.-B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La préambule a été lu et remis.

La première et la deuxième clauses ont été lues et agréées:

La troisième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :
Page 2, ligne 10, après : " parlement " insérez : " ou pour l'usage des bureaux
des deux chambres "

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS :—9.

NON-CONTENTS :—19.

Ainsi elle a été rejetée.

Les clauses quatre a douze ont été séparément lues et agréées.

La treizième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :
Page 6, ligne 10, après " exercice " insérez : " Conformément, à l'égard de ces
dernières, à leur réquisition et commande respective "

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS :—20.

NON-CONTENTS :—13.

Ainsi elle a été adoptée.

Les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et adopté.

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
l'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine
séance de la Chambre, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte
relatif à la propriété foncière dans les territoires," tel qu'amendé,

L'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé
à un comité général dans le but de l'amender de nouveau.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans
l'affirmative, et

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nou-
veau en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

La douzième clause a été reconsidérée et amendée comme il suit :

Page 4, ligne 34, après "demeurera" insérez: "sauf ce qui est autrement réglé ci-après."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un nouvel amendement.

Ordonné, que le dit nouvel amendement soit reçu maintenant, et

Le dit nouvel amendement ayant été lus une seconde fois par le greffier il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sutherland a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le Détroit de Canso et Louisbourg ou Sydney comme entreprise publique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la quarante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre Métapédia, sur le chemin de fer Intercolonial, et Paspébiac," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Juin 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.)</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.)</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal d'Alliston; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, soit abrogé ou amendé de manière que l'ale, la bière et les vins légers soient exceptés de son application.

L'honorable M. Howlan, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 2,
MARDI, 1er juin 1886.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son quatrième rapport tel qu'il suit :—

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre, 1885.

Ces comptes montrent que la somme totale par lui reçue pendant l'exercice se compose des montants suivants :—

Balance en banque au crédit du greffier du Sénat le 1er janvier, 1885, suivant son précédent état.....	\$ 11,195 48
Lettres de crédit et lettres de change....	190,831 51
Recette provenant de diverses sources	2,261 63
Total.....	\$204,288 62

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction du comité, de la manière suivante :

Dépense effective	\$184,899 42
Argent déposé au crédit du receveur-général	\$1,882 21
Payé à divers journaux pour annonces.....	379 42
	2,261 63
Montant annulé par l'auditeur-général le 30 juin, 1885, sur le crédit ouvert pour 1884-85.....	13,918 79
Balance en banque au crédit du greffier, 31 décembre, 1885 (après provision faite pour chèques non soldés).....	3,208 78
	\$204,288 62

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante; chaque article de dépense et chaque dépôt est accompagné d'une pièce justificative.

Votre comité a constaté que le greffier a reçu en argent pour droits sur les bills privés, les bills de divorce et les copies certifiées d'actes, etc., la somme de \$1,882.21, laquelle a été déposée au crédit du receveur-général, tandis que les frais d'annonces relatives aux bills privés (\$491.34) et les frais de sténographie des enquêtes dans les cas de divorce (471.80) ont été payés sur les fonds et portés au compte du contingent du Sénat.

Votre comité recommande qu'à l'avenir tous deniers reçus par le greffier pour les droits ci-dessus mentionnés soient retenus par lui et que les frais d'annonces, etc., soient payés sur ces deniers, ou de la manière que votre comité pourra indiquer.

Votre comité a donné des instructions au greffier-assistant à l'égard des achats de papeterie; il l'a chargé de choisir du papier beaucoup moins coûteux pour l'usage ordinaire à la salle des séances, aux salles de comités et dans les bureaux; de se procurer en Canada et aux États-Unis (avec escompte) les articles qu'on peut y avoir à bas prix; de les payer lors de la livraison; d'acheter de MM. Henry S. King et Cie ceux qu'on fait venir d'Angleterre; de transmettre immédiatement à Londres la commande de ces derniers articles; et le greffier du Sénat est autorisé à payer les comptes de papeterie dès qu'ils auront été vérifiés par le greffier-assistant.

Votre comité recommande que le salaire de M. C. T. Gibbs, assistant-comptable, soit porté à la somme de \$1,000 par année, à dater du 1er juillet, 1886.

Votre comité recommande d'autoriser l'emploi de \$80 à l'achat de certains statuts nécessaires pour compléter les séries à l'usage de la salle des séances et des bureaux.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. HOWLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Allan, du comité mixte des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le comité mixte de la bibliothèque du parlement a l'honneur de faire rapport que les comptes de recettes et dépenses de la bibliothèque du parlement, pour l'année dernière, ont été renvoyés à un sous-comité pour vérification, et que le rapport, ci-annexé, du sous-comité a été adopté par le comité.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la bibliothèque du parlement pour la session de 1886, de vérifier le compte des recettes et dépenses de l'an dernier se rapportant à la bibliothèque, présente le rapport suivant :—

Votre sous-comité a examiné les comptes et les livres du comptable, les pièces justificatives 1557 à 1659 et 1 à 210, inclusivement, ainsi que les talons des lettres de change adressées aux agents de Londres et de Paris et portant les lettres I, A, B, C, D, et E, respectivement, et il a trouvé le tout exact.

Un sommaire des comptes, du 30 juin, 1885, au 26 mai, 1886, extrait des registres, est annexé au présent rapport pour l'information du comité.

(Signé)	W. H. ODELL,	} <i>Auditeurs.</i>
"	J. SCRIVER,	
"	CHAS. C. COLBY,	

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 31 mai, 1886.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des recettes et dépenses depuis le 30 juin 1885 (date de la dernière vérification) jusqu'au 26 mai 1886.

1886.	\$ cts.	1885.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin.... A balance à la Banque de Montréal.....	840 85	18 sept....		
1er juillet. octroi à la Bibliothèque, pour l'exer-	10,000 00	18 do ...		570 27
do cice 1885-6.....	1,000 00	18 do ...		161 34
do octroi spécial, pour livres sur l'Amé-	1,400 00	1886.		109 24
do rique du Nord.....		26 mai ...		
do octroi spécial, pour reliure.....		26 do ...		4,484 74
		26 do ...		2,061 93
		26 do ...		969 91
		26 do ...		1,630 20
		1886.		9,136 78
		26 mai ...		3,263 22
		26 do ...		13,240 85

Par montant déboursé pour livres anglais de- puis le 30 juin dernier.....

montant déboursé pour livres français de- puis le 30 juin dernier.....

montant déboursé pour livres sur l'Améri- que du Nord depuis le 30 juin dernier..

montant déboursé pour livres anglais de- puis le 18 septembre dernier.....

montant déboursé pour livres français de- puis le 18 septembre dernier.....

montant déboursé pour livres sur l'Améri- que du Nord depuis le 18 sept. dernier.

montant déboursé pour reliure depuis le 1er juillet dernier.....

balance

(Signé) JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1886.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quinzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés,"

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark,</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport,

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte relatif à la propriété foncière dans les territoires," et

Aussi, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," et

Aussi, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Pacifique Nord," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant le cens électoral et l'acte des élections fédérales, 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Plumb,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Juin 1886.

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.),</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRÈRES :

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue durant le reste de la session.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à vendredi prochain à onze heures du matin.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de prohiber la fabrication et la vente de certains substituts du beurre, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec le minerai canadien, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises au et du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'octroi de subventions en terres pour la construction de chemins de fer y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre a repris sa séance.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, la Chambre s'est ajournée à ce soir à sept heures et demie.

A sept heures et demie la Chambre s'est réunie

Les membres présents étaient,—

L'honorable WILLIAM MILLER, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Allan,</i>	<i>McDonald (C.-Bret.)</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McInnes (C.-B.),</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1886 et le 30 juin 1887, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

OTTAWA, 31 mai 1886.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la session du Parlement fédéral, mercredi, le 2 juin, à huit heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD, capitaine.
Secrétaire du gouverneur-général.

L'honorable Président du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnestone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice, et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de Saint-Micôel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada, et Vice Amiral d'icelui, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son président,—

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :—

Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du Canada.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, fidèles compagnes de Jésus."

Acte concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, dans la Colombie-Britannique.

Acte concernant le pont suspendu Union.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

Acte concernant la Banque de Picou.

Acte concernant le canal de la baie de Burlington.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Houille de Medicine-Hat.

Acte constituant en corporation la Compagnie Calvin (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.

Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini.

Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

- Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes, 1875.
- Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Anglo-Canadienne.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Tecumseh du Canada.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.
- Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière E. B. Eddy.
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du Canada."
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'Halifax.
- Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Charbon et de fer de Pictou.
- Acte concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations.
- Acte concernant le transfert du phare du Cap Race, Terre-Neuve, et ses dépendances, au Canada.
- Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.
- Acte à l'effet de constituer "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada," et pour d'autres fins s'y rattachant.
- Acte concernant la compagnie dite *The Saskatchewan Land and Homestead Company (Limited)*.
- Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou.
- Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.
- Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.
- Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport des mines de houille de la Rivière-aux-Arcs.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du Lac Supérieur.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance mutuelles de Kingston et Pembroke, à responsabilité limitée.
- Acte modifiant l'Acte des falsifications.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures de 1879.
- Acte concernant les commissions des employés publics du Canada.

- Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Copper Company*.
 Acte concernant la compagnie dite *The Anglo-American Iron Company*.
 Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.
 Acte modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.
 Acte concernant la protection des eaux navigables.
 Acte concernant la Banque de Yarmouth.
 Acte modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault-Sainte-Marie.
 Acte expliquant l'acte intitulé "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Chambre de commerce de la cité d'Ottawa.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.
 Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg.
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de Niagara.
 Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée.
 Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles.
 Acte concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (Limited)*.
 Acte pour faire droit à Flora Birrell.
 Acte modifiant l'Acte refundu du Revenu de l'intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie.
 Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario.
 Acte modifiant la loi concernant les cas de la Couronne réservés.
 Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.
 Acte modifiant l'Acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie de chemin de fer et de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).
 Acte concernant le Bureau de Commerce de Montréal.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord.
 Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.
 Acte concernant les statuts révisés du Canada.
 Acte relatif à la Compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée).
 Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne.
 Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire.
 Acte concernant les stations agronomiques.
 Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas.
 Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland.
 Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883.

Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables.

Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carlton à la cité de Saint-Jean.

Acte concernant l'amélioration du hâvre de Québec.

Acte concernant les péages sur le pont-barrage de Ducville qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière.

Acte concernant les assurances.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Kootenay à Athabaska.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de Canseau et Louisbourg ou Sydney, comme entreprise publique.

Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre Métapédia, sur le chemin de fer Intercolonial, et Paspébiac.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Acte concernant la propriété foncière dans les Territoires.

Acte modifiant l'acte concernant le cens électoral et l'acte des élections fédérales, 1874.

Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant l'octroi de subventions en terres pour la construction de chemins de fer y mentionnés.

Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises au et du Canada.

Acte à l'effet de prohiber la fabrication et la vente de certains substituts du beurre.

Acte concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec le minerai canadien.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

‘Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1886 et le 30^e jour de juin 1887, et pour d'autres objets liés au service public.’

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu le titre du bill suivant :

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Sur ce bill le greffier de la Chambre, par ordre de Son Excellence a dit :

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté :

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous transmettre mes meilleurs remerciements pour l'empressement et l'assiduité que vous avez mis à remplir vos importantes fonctions.

La législation de la session est d'un caractère éminemment pratique et ne peut manquer d'être au progrès matériel du pays.

La concession du droit de représentation dans la Chambre des Communes, aux Territoires du Nord-Ouest, donnera, si elle est sanctionnée par le Parlement impérial (ce dont il n'y a aucune raison de douter), aux habitants de cette vaste région un intérêt et une voix dans les affaires du Dominion et les mettra à même d'exposer, avec autorité, devant le grand conseil de la nation, les besoins et les nécessités de leurs jeunes provinces.

Vous leur avez aussi conféré les bienfaits d'une organisation judiciaire efficace et d'un mode expéditif et économique pour le transfert de la propriété foncière.

Notre population agricole appréciera grandement la création d'une ferme expérimentale centrale et des stations auxiliaires dans les provinces.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique du Canada et du remboursement en argent et en terres des avances qui avaient été faites par le trésor public pour aider la compagnie.

Je considère comme pleinement assurée la prospérité future de cette grande entreprise, ainsi que l'avantage qu'y trouveront les meilleurs intérêts du pays.

Les subventions votées en faveur de divers chemins de fer contribueront largement à augmenter le commerce et à développer les ressources des districts qu'ils traversent, et je suis particulièrement heureux de voir que, par la mesure qui pourvoit à la construction d'une voie ferrée à travers le Cap-Breton, cette île historique va enfin être reliée au réseau des chemins de fer du Canada.

Parmi les nombreuses lois utiles que vous avez votées peuvent surtout se remarquer l'amendement à l'Acte du cens électoral qui en rend le fonctionnement plus simple et moins dispendieux ; la refonte des Statuts ; les arrangements pour une organisation meilleure et plus économique des impressions du Parlement et des ministères, et les modifications à l'Acte des terres fédérales.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les services publics.

Honorables Messieurs et Messieurs :

En vous disant adieu jusqu'à l'année prochaine, je me réjouis de pouvoir vous féliciter de la prospérité générale du pays et de voir partout la promesse d'une moisson abondante.

L'ORATEUR du Sénat alors dit ;

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le douzième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le douzième jour de juillet prochain.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SÉNATEURS DU CANADA.

4^E SESSION, 5^E PARLEMENT, 49 VICTORIA.

1886.

L'HONORABLE WILLIAM MILLER, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	ADRESSE DES BUREAUX DE POSTE.
Les honorables	
ALEXANDER, GEORGE.....	Woodstock.
ALLAN, GEORGE WILLIAM.....	Toronto.
ALMON, WILLIAM J.....	Halifax.
ARCHIBALD, THOMAS D.....	Sydney, N.-E.
ARMAND, JOSEPH F.....	Rivière-des-Prairies.
BAILLARGEON, PIERRE.....	Québec.
BELLEROSE, JOSEPH HYACINTHE	St. Vincent-de-Paul.
BOLDUC, JOSEPH.....	St. Victor de Tring, P.Q.
BOTSFORD, AMOS EDWIN.....	Westcock, Westmoreland.
BOUCHERVILLE, C. E. BOUCHER DE	Boucherville.
BOYD, JOHN.....	Saint-Jean, N.-B.
CAMPBELL, SIR ALEXANDER, C. C. M. G..	Ottawa.
CARVELL, J. S.....	Charlottetown, I.P.-E.
CHAFFERS, WILLIAM HENRY.....	St. Césaire.
CLEMOW, FRANCIS.....	Ottawa.
COCHRANE, MATTHEW HENRY.....	Compton.
CORMIER, CHARLES.....	Plessisville.
DE BLOIS, P. A.....	Québec.
DEVER, JAMES.....	Saint-Jean, N.-B.
DICKEY, ROBERT B.....	Amherst.
FERGUSON, JOHN.....	Bathurst.
FERRIER, JAMES.....	Montréal.
FLINT, BILLA	Belleville.

SÉNATEURS.	ADRESSE DES BUREAUX DE POSTE.
Les honorables	
G IRARD, MARC AMABLE	St. Boniface, Manitoba.
GLASIER, JOHN	Sunbury, N.-B.
GOWAN, JAMES ROBERT.....	Barrie.
GRANT, ROBERT PATTERSON.....	Pictou, N.-E.
GUVREMONT, JEAN BAPTISTE	Sorel.
H AMILTON, JOHN.....	Montréal.
HAYTHORNE, ROBERT POORE.....	Charlottetown, I. P.-E.
HOWLAN, GEORGE W.....	Alberton, I. P.-E.
K AULBACH, HENRY A. N.....	Lunenburg, N.-E.
L ACOSTE, ALEXANDRE.....	Montréal.
LEONARD, ELIJAH.....	London, Ontario.
LEWIN, JAMES D.....	Saint-Jean, N.-B.
M CCLELAN, ABNER REID.....	Hopewell, comté d'Albert.
MCDONALD, WILLIAM.....	Little Glace Bay, N.-E.
MCINNES, THOMAS R.....	New Westminster, C.-B.
MCKAY, THOMAS.....	Colchester, N.-E.
MCKINDSEY, GEORGE C.....	Milton, O.
MCMASTER, WILLIAM.....	Toronto.
MCMILLAN, DONALD	Alexandria.
MACDONALD, WILLIAM JOHN.....	Victoria, C.-B.
MACFARLANE, ALEXANDER	Wallace, N.-E.
MACINNES, DONALD.....	Hamilton.
MACPHERSON, SIR DAVID L., C.C.M.G.	Toronto.
MILLER, WILLIAM (<i>Président</i>).....	Arichat.
MONTGOMERY, DONALD.....	Park Corner, I. P.-E.
N ELSON, HUGH.....	Burrard Inlet, C.-B.
NORTHWOOD, JOSEPH	Chatham, Ontario.
O 'DONOHOE, JOHN.....	Toronto.
ODELL, WILLIAM HUNTER.....	Frédéricton.
OGILVIE, ALEXANDER W.....	Montréal.
P AQUET, ANSELME HOMÈRE	St. Cuthbert.
PELLETIER, C. A. P.....	Québec.
PLUMB, J. B.....	Niagara.
POIRIER, PASCAL.....	Richibucto, N.-B.
POWER, LAWRENCE GEOFFREY.....	Halifax.
R EAD, ROBERT.....	Belleville.
REESOR, DAVID.....	Yorkville.

SÉNATEURS.	ADRESSE DES BUREAUX DE POSTE.
Les honorables	
ROBITAILLE, THÉODORE.....	New Carlisle, P.Q.
ROSS, JAMES G.....	Québec.
RYAN, THOMAS.. ..	Montréal.
SCHULTZ, JOHN.....	Winnipeg.
SCOTT, RICHARD WILLIAM.....	Ottawa.
SMITH, FRANK.....	Toronto.
STEVENS, GARDNER GREEN.....	Waterloo, P.Q.
SULLIVAN, MICHAEL.....	Kingston.
SUTHERLAND, JOHN.....	Kildonan, Manitoba.
THIBAudeau, JOSEPH ROSAIRE.....	Montréal.
TRUDEL, F. X. A.....	Montréal.
TURNER, JAMES.....	Hamilton.
VIDAL, ALEXANDER.....	Sarnia.
WARK, DAVID.....	Frédéricton.

I N D E X

DU

VINGTIÈME VOLUME.

49 VICTORIA, 1886.

ACTE CANADIEN DE LA MARINE : Pétition de H. et A. Allan, 34.

ACTE DU BUREAU DES POSTES, 1875, NOUVEL AMENDEMENT : (*Voir Bills*, n° 1.)

ACTE D'INTERPRÉTATION, NOUVEL AMENDEMENT : (*Voir Bills*, n° 2.)

ACTE DE MARINE : Pétition de H. et A. Allan, 34.

ADRESSES :—

A SA MAJESTÉ LA REINE :

(Du comité mixte des Communes et du Sénat.)—Pour une adresse à Sa Majesté dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, 107. Considération de la dite adresse, 137. Message des Communes agréé, 147.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

(De la part du Sénat.)—Motion pour une adresse en réponse au Discours du Trône, 19, 20, 22, 23, et 24. Adresse agréé unanimement, 26. Réponse de Son Excellence, 47.

1. Pour copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul (Télesphore Ouimet), etc., 21, 22. Réponse, 57. (*Voir Documents de la session*, n° 69a.)
2. Pour copie des rapports et plans d'explorations des ingénieurs chargés de déterminer le tracé d'un chemin de fer dans l'Isle du Cap-Breton entre le Port Hawkesbury et Louisbourg, etc., 41.
3. Pour toutes correspondances et requêtes adressées au gouvernement relativement à la vente des propriétés du gouvernement dans la Seigneurie de Sorel, 50.
4. Pour tous rapports concernant le lieutenant-gouverneur Edgar Dewdney au sujet des griefs et du mécontentement allégués des colons établis dans le voisinage du Fort-Carlton et dans d'autres endroits, 53.

ADRESSES—Suite.

5. Pour un état indiquant le montant total des réclamations qui ont été jusqu'ici admises par le gouvernement en indemnité des pertes subies par la compagnie d'Hudson et par des particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest, au 1er mars 1886, etc., 71. Réponse 216, 217. (*Voir Documents de la session, n° 52c.*)
6. Pour copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête au sujet de la rébellion du Nord-Ouest, 76. Réponse, 216. (*Voir Documents de la session, n° 32b.*)
7. Pour toute correspondance au sujet d'une subvention à accorder à une ligne de vapeurs entre Vancouver et le chemin de fer Canadien du Pacifique et le Japon, l'Inde et l'Australie, etc., etc., 84.
8. Pour copies de toutes correspondances concernant une certaine quantité de dynamite importée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, en l'an 1885, par messieurs H. H. Fuller et Cie., 86.
9. Pour une copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-gardien J. B. Desormeau, protestant contre sa destitution, portant de très graves accusations contre certains fonctionnaires et réclamant une indemnité, etc., 133.
10. Sièges vacants au Sénat, 139. Perdue sur division, 139,140.
11. Pour une liste donnant les noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel, 145. Réponse, 211. (*Voir Documents de la session, n° 20b.*)
12. Pour copies de toutes demandes de lettres de patentes pour des terres comprises dans l'arpentage du Goulet de la Rivière Sale, etc., 150.
13. Pour copies des lettres, télégrammes, minutes des délibérations en conseil et mémoires, au sujet du gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse aux conditions stipulées pour l'entrée de cette province dans la Confédération, etc., 150.
14. Pour copie d'une lettre adressée au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 31 juillet 1885, par l'ex-garde J. E. Durocher, protestant contre sa destitution et portant de graves accusations contre certains fonctionnaires, 150.
15. Pour copie de l'ordre en conseil autorisant la délivrance de lettres patentes en faveur de dame Longsdale, pour le n° 133, dans la paroisse de Sainte-Agathe, Manitoba, 169.
16. Pour copie de la défense produite sous forme de plaidoyer par le préfet Laviolette, du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, etc., 169.
17. Pour copie des rapports faits par l'inspecteur des pénitenciers à l'occasion de l'évasion d'un prisonnier nommé Fortin, du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 178.
18. Pour copie des rapports concernant l'évasion des nommés Harwood et Williams du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 191, 192.

ADRESSES—Fin.

19. Pour copie de l'enquête concernant certaines plaintes contre Romuald Gadbois, l'un des employés du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, en 1881, etc., 192.
20. Pour copie des lettres patentes portant nomination de John Odonohoe au Conseil Privé, 192.
21. Pour une liste donnant les noms des sénateurs et des membres qui ont reçu des billets de demi-prix sur le chemin du Pacifique et du chemin de fer Grand-Tronc, 194. Perdue sur division, 194.
22. Pour copie d'une lettre de S. G. Baillairgé à Godefroi Laviolette, préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et sa réplique à la défense du sous-préfet Téléphore Ouimet, etc., 196.
23. Pour copie des accusations portées contre le sous-préfet Ouimet par le journal *L'Etendard*, dans les élections du comté de Laval, 1883, etc., 211.
24. Pour copie des témoignages rendus en 1884 par Godefroi Laviolette et autres sur la tenue de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 212.
25. Pour copie du rapport fait par le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul sur la réconciliation de cet officier avec ses deux aides, 217.
26. Pour copie de l'addenda à la défense du préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul en 1884, etc., 217.
27. Pour copie du rapport de l'inspecteur Moylan relatif à la désertion de certains prisonniers du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 217.
28. Pour copie du rapport de l'inspecteur Moylan au sujet des plaintes portées par McCarthy, en 1884, contre Hector Demers, etc., 221.
29. Pour copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur les plaintes faites en 1884 par le député préfet Ouimet, du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre J. E. Durocher, etc., 221.
30. Pour correspondance concernant la destitution des nommés Stanislas A. Bourque et de Donat Cormier des bureaux du chemin de fer Inter-colonial, à Moncton, 222.
31. Modification de la loi de milice, n° 222.
32. Ligne courte entre Saint-Jean et Halifax, 222. Motion retirée, 222.
33. Pour copie de la correspondance au sujet d'une lettre chargée au bureau de poste de Sorel le 31 juillet, 1884, et adressée à Joseph Théophile Cartier, Abénaquis Springs, et qui a été perdue, 237.
34. Pour copie de l'ordre en conseil nommant John Gray à l'emploi de sous-percepteur, etc., 256.
35. Pour copie de la réclamation du lot n° 66, situé dans Sainte-Anne de Lorette, rivière Manitoba, 256.

AFFAIRES DES SAUVAGES: Rapport du département pour 1885, 29. (*Voir Documents de la session, n° 4.*)

AJOURNEMENTS : (Spéciaux) 41, 43, 51, 95, 105, 222, 225, 257.

ALBERTA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' : Pétition de sir A. T. Gait, 28. Rapportée, 35.

ALGOMA, COMPAGNIE DES ESTACADES ET GLISSOIRS DES RIVIÈRES SABLE ET DES ESPAGNOLS D' : Pétition de, 32. Rapporté, 35.

AMÉLIORATION DU HAVRE DE QUÉBEC : (*Voir Bills*, n° 3.)

AMENDEMENT A L'ACTE DE FALSIFICATION : (*Voir Bills*, n° 91.)

AMENDES ET CONFISCATIONS : (*Voir Bills*, n° 4.)

ARTHABASKA : Etat des baptêmes, etc., pour l'année 1885, 61. (*Voir Documents de la session*, n° 55.)

ASSURANCE MUTUELLE : Compagnie d'aide et assurance mutuelle de Kingston et Pembroke, pétition de B. W. Folger et autres, 45, 48. (*Voir Bills*, n° 54.)

ASSURANCE :

Tecumseh, pétition de, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills*, n° 55.)

Compagnie d'aide et assurance mutuelle de Kingston et Pembroke, pétition de B. W. Fulger et autres, 45. Rapportée, 48. (*Voir Bills*, n° 54.)

ATLANTIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L' : (*Voir Bills*, n° 25.)

BAIE-JAMES, CHEMIN DE FER : (*Voir Bills*, n° 38.)

BAIE D'HUDSON, EXPÉDITION À LA : 171. (*Voir Documents de la session*, n° 85.)

BANQUE ANGLO-CANADIENNE : Pétition. (*Voir La Banque Midland*, 21.) Rapportée, 35. (*Voir Bills*, n° 8.)

BANQUES :

Pétition de la Banque Anglo-Canadienne, 21, 35. (*Voir Midland*.)

do de la Banque du Nouveau-Brunswick, 27, 35.

do de la Banque de Yarmouth, 53, 60.

do de la Banque Canadienne-Britannique, 106, 160, 168, 173.

do de la Banque Continentale, 62, 73. (*Voir Coloniale*.)

do de la Banque Midland, 22, 35.

do de la Banque Pictou, 32, 89.

do de la Banque d'Épargne Scolaire, 54, 113.

do de la Banque Union du Bas Canada, 45, 48.

do de la Banque Union d'Halifax, 32, 48.

BANQUE CANADIENNE BRITANNIQUE : demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition, 106. Rapportée, 160. (*Voir Bills*, n° 9.)

BANQUE COLONIALE DU CANADA : Pétition d'Archibald Campbell et autres, 62. Rapportée, 73.

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA : (*Voir* Bills, n° 10.)

BANQUES ET COMMERCE : (*Voir* Comités, n° 4.)

BANQUES D'ÉPARGNES : *Re* dépôts dans les banques chartrées des provinces maritimes, 256.

BANQUES D'ÉPARGNES DU GOUVERNEMENT DANS LES PROVINCES MARITIMES, 256.

BANQUES D'ÉPARGNES : Diminution des dépôts dans les banques chartrées des provinces maritimes, 256.

BANQUE D'ÉPARGNE SCOLAIRE, INCORPORATION : (*Voir* Bills, n° 11.)

BANQUES EN ÉTAT D'INSOLVABILITÉ ET AUTRES CORPORATIONS, NOUVEL AMENDEMENT : (*Voir* Bills, n° 12.)

BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK : (*Voir* Bills, n° 13.)

BANQUE UNION DU BAS-CANADA : Pétition de la, 45. Rapportée, 48. (*Voir* Bills, n° 15.)

BANQUE UNION D'HALIFAX : Pétition de la, 32. Rapportée, 48. (*Voir* Bills, n° 16.)

BANQUE DE YARMOUTH : Pétition de la, 53. Rapportée, 60. (*Voir* Bills, n° 17.)

BATEAUX TOUEURS AMÉRICAINS : Memorandum sur les, 213. Imprimé, 263. (*Voir* Documents de la session, n° 88.)

BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION, 1882. NOUVEL AMENDEMENT : (*Voir* Bills, n° 80.)

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :

Montmagny, pour 1885,	23.
Québec	do 49.
Iberville	do 49.
Saguenay	do 57.
Kamouraska	do 61.
Arthabaska	do 61.
Gaspé	do 86.
Terrebonne	do 103.

(*Voir* Documents de la session, n° 55.)

BÉRUBÉ, ERNEST : Nommé page, 36.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT : Rapport de, 14 à 17.

BIBLIOTHÈQUE : comité conjoint. (*Voir* Comités, n° 2.)

BILL D'ASSURANCE : (*Voir* Bills, n° 6.)

BILLS:**PRIVÉS.**

Délai prolongé pour pétitions, 33.
 do do présentations, 35.
 do do pour rapports sur, 74, 99.

BILLS PRIVÉS: (Voir Comités, n° 7.)

Droits à retenir par le greffier, 273.
 Temps pour prolonger les pétitions, 33.
 do do présentation, 35.
 do do rapports sur, 74, 99.

BILL DE CHEMIN DE FER:

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell, et lu 1re fois, 13.

N° 1.—ACTE DU BUREAU DES POSTES, 1875, NOUVEL AMENDEMENT:

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 26.
 Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 31. Lu 2e fois, 38. En comité, 43. Rapporté sans amendement, 43. Amendé, 51. Lu 3e fois, 51. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 51. Rapporté avec amendement, 107. Amendement agréé par le Sénat, 123. S. R., 282. (Chapitre 21, 49 Vic., 1886.)

N° 2.—ACTE D'INTERPRÉTATION, NOUVEL AMENDEMENT:

Bill présenté par l'honorable Sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 26.
 Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 31. Lu 2e fois, 38. En comité, 43. Rapporté sans amendement, 43. Ordre du jour pour la troisième lecture remis, 50. De nouveau en comité, 55. Rapporté avec amendements, 55. Amendements agréés, 55. Lu 3e fois, 57. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 57. Rapporté avec un amendement, 108. Amendement agréé, 123. S. R. 282. (Chapitre 2, 49 Vic., 1886.)

N° 3.—AMÉLIORATION DU HAVRE DE QUÉBEC:

Bill reçu et lu 1re fois, 239. Lu 2e fois, 246. En comité, 258. Rapporté sans amendement, 258. Lu 3e fois, 258. Passé, et les Communes informées, 258. S. R., 284. (Chapitre 19, 49 Vic., 1886.)

N° 4.—AMENDES ET CONFISICATIONS:

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 140. En comité, 151. Rapporté sans amendement, 151. Lu 3e fois, 155. Passé, et les Communes informées, 155. S. R., 282. (Chapitre 48, 49 Vic., 1886.)

N° 5.—ANGLO-AMERICAN IRON COMPANY:

(Compagnie Anglo-Américaine de Mines de fer.)

Pétition lue, 46. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 135. Lu 2e fois, 152. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 152. Rapporté avec amendement, 162. Amendement agréé, 162. Lu 3e fois, 162. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 162. Retourné sans amendement, 185. S. R., 283. (Chapitre 97, 49 Vic., 1886.)

N° 6.—ASSURANCE:

Bill présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 49.
 Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 67. Lu 2e fois, 70. En

BILLS—*Suite.*

comité, 84. Rapporté quelque progrès, 86. L'ordre du jour pour mettre de nouveau la Chambre en comité général, sur motion a été rayé, 93. Lu 3e fois, 93. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 93. Rapporté avec amendements, 222. Considération des amendements remis, 239, 246. Amendements agréés, 259. S. R., 284. (Chapitre 45, 49 Vic., 1886.)

N° 7.—AUTORISATION POUR SUBVENTIONS AUX LIGNES DE CHEMINS DE FER :

Bill reçu et lu 1re fois, 279. Lu 2e fois, 279. Lu 3e fois, 279. Passé, et les Communes informées, 279. S. R., 284. (Chapitre 10, 49 Vic., 1886.)

N° 8.—BANQUE ANGLO-CANADIENNE, INCORPORATION :

Pétition lue, 21. Rapportée, 35. (*Voir Midland.*)

Bill reçu et lu 1re fois, 85. Lu 2e fois, 87. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 87. Rapporté avec amendements, 101. Amendements agréés, 102. Lu 3e fois, 102. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 102. Rapporté sans amendement, 124. S. R., 282. (Chapitre 64, 49 Vic., 1886.)

No 9.—BANQUE BRITANNIQUE CANADIENNE, AMENDEMENT :

Pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition, 106. Rapportée, 160. Lue, 168. Rapportée, 173.

Bill reçu et lu 1re fois, 163, 164. Lu 2e fois, 175. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 175. Rapporté sans amendement, 190. Lu 3e fois, 190. Passé, et les Communes informées, 190. S. R., 283. (Chapitre 61, 49 Vic., 1886.)

N° 10.—BANQUE CONTINENTALE DU CANADA, INCORPORATION :

Pétition lue, 62. Rapportée, 73. (*Voir Banque Coloniale.*)

Bill reçu et lu 1re fois, 79. Lu 2e fois, 84. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 84. Rapporté sans amendement, 88. Lu 3e fois, 89. Passé, et les Communes informées, 89. S.R., 281. (Chapitre 66, 49 Vic., 1886.)

N° 11.—BANQUE D'ÉPARGNE SCOLAIRE, INCORPORATION :

Pétition lue, 54. Rapportée, 113. (*Voir Caisse d'épargne scolaire.*)

Bill reçu et lu 1re fois, 164. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 176. Lu 2e fois, 185. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 185. Rapporté avec amendements, 204. Amendements agréés, 205. Lu 3e fois, 205. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 205. Retourné sans amendement, 225. S.R., 283. (Chapitre 57, 49 Vic., 1886.)

N° 12.—BANQUES EN ÉTAT D'INSOLVABILITÉ ET AUTRES CORPORATIONS, NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 180. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 193. Lu 2e fois, 207-8. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 208. Rapporté avec amendement, 216. Amendement agréé, 216. Lu 3e fois, 216. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 216. Rapporté avec amendement conséquent, 265. Amendement conséquent agréé par le Sénat, 265. S.R., 284. (Chapitre 46, 49 Vic., 1884.)

BILLS—*Suite.*

N° 13.—BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL :

Pétition lue, 27. Rapportée, 35.

Bill reçu et lu 1re fois, 91. La 2e fois, 95. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 96. Rapporté sans amendement, 101. Lu 3e fois, 101. Passé, et les Communes informées, 101. S. R., 281. (Chapitre 59, 49 Vic., 1886.)

N° 14.—BANQUE DE PICTOU :

Pétition lue, 32. Rapportée, 89.

Bill reçu et lu 1re fois, 91. La 2e fois, 96. Renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 96. Rapporté sans amendement, 101. Lu 3e fois, 101. Passé, et les communes informées, 101. S. R., 281. (Chapitre 62, 49 Vic., 1886.)

N° 15.—BANQUE UNION DU BAS-CANADA, RÉDUCTION DE SON CAPITAL SOCIAL ET CHANGEMENT DE NOM :

Pétition lue, 45. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 123. Rapporté sans amendement, 149. S. R., 282. (Chapitre 58, 49 Vic., 1886.)

N° 16.—BANQUE UNION D'HALIFAX, RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL :

Pétition lue, 32. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois, 122. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 122. Rapporté sans amendement, 149. Lu 3e fois, 150. Passé, et les Communes informées, 149. S. R., 282. (Chapitre 58, 49 Vic., 1886.)

N° 17.—BANQUE DE YARMOUTH :

Pétition lue, 53. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 164. Lu 2e fois, 176. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 176. Rapporté sans amendement, 189. Lu 3e fois, 190. Passé, et les Communes informées, 190. S. R., 283. (Chapitre 63, 49 Vic., 1886.)

N° 18.—CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON :

Bill reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois, 95. Lu 3e fois, 104. Passé, et les Communes informées, 104. S. R., 281. (Chapitre 32, 49 Vic., 1886.)

N° 19.—CAS RÉSERVÉS DE LA COURONNE, AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 197. En comité, 209. Rapporté sans amendement, 209. Lu 3e fois, 209. Passé, et les Communes informées, 209. S. R., 283. (Chapitre 47, 49 Vic., 1886.)

N° 20.—CENS ÉLECTORAL ET L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES, 1874, AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 277. 41e règle suspendue, 277. Lu 2e fois, 277. En comité, 277. Rapporté sans amendement, 277. Lu 3e fois, 277. Passé, et les Communes informées, 277. S. R., 284. (Chapitre 3, 49 Vic., 1886.)

N° 21.—CERTAINES CONSTRUCTIONS DANS ET SUR LES EAUX NAVIGABLES :

Bill reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 208. En comité, 220. Rapporté sans amendement, 220. Motion pour renvoi à comité, 229. En comité,

BILLS—Suite.

229. Rapporté avec amendements, 229. Amendements agréés, 229. Lu 3e fois, 229. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 229. Rapporté sans amendement, 257. S. R., 283. (Chapitre 35, 49 Vic., 1886.)

N° 22.—CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL :

Pétition lue, 68. Rapportée, 113.

Bill reçu et lu 1re fois, 164. Lu 2e fois, 176. Rapporté avec amendements, 190. Amendements agréés, 190. Lu 3e fois, 190. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 190. Rapporté sans amendement, 218. S. R., 283. (Chapitre 55, 49 Vic., 1886.)

N° 23.—CHAMBRE DE COMMERCE D'OTTAWA, AMENDEMENT :

Pétition lue, 42. Rapportée, 142.

Bill reçu et lu 1re fois, 135. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 141. Lu 2e fois, 153. Renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 153. Rapporté avec amendements, 178. Amendements agréés, 178. Lu 3e fois, 178. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 178. Rapporté sans amendement, 194. S. R., 283. (Chapitre 57, 49 Vic., 1886.)

N° 24.—CHAMBRE DE COMMERCE DE TORONTO, AMENDANT DIVERS ACTES :

Pétition lue, 32. Rapportée, 35.

Bill présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 38. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 43. Lu 2e fois, 51. Renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 51. Rapporté sans amendement, 62. Lu 3e fois, 62. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 63. Retourné avec amendements, 103. Amendements agréés 122. S. R., 281. (Chapitre 56, 49 Vic., 1886.)

N° 25.—CHEMIN DE FER ATLANTIQUE CANADIEN :

Pétition lue, 27. Rapportée 48.

Do contre, 94.

Bill reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois, 96. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 96. Rapporté sans amendement, 125. Lu 3e fois, 125. Passé, et les Communes informées, 125. S. R., 282. (Chapitre 72, 49 Vic., 1886.)

N° 26.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 218. Lu 2e fois, 225. En comité, 234. Rapporté sans amendement, 234. Motion pour amendement négative, 238. Lu 3e fois, 239. Passé, et les Communes informées, 239. S. R., 284. (Chapitre 9, 49 Vic., 1886.)

N° 27.—CHEMIN DE FER CENTRAL DU NORD-OUEST, COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :

Pétition lue, 27. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 156, 157. Lu 2e fois, 169. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 169. Rapporté sans amendement, 183. Lu 3e fois, 183. Passé, et les Communes informées, 184. S. R., 282. (Chapitre 74, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

- N° 28.—CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE CARLETON À LA CITÉ DE SAINT-JEAN:
 Bill reçu et lu 1re fois, 229. Lu 2e fois, 239. En comité, 246. Rapporté sans amendement, 246. Lu 3e fois, 257. Passé, et les Communes informées, 257. S. R., 284. (Chapitre 16, 49 Vic., 1886.)
- N° 29.—CHEMINS DE FER D'ESQUIMALT À NANAÏMO:
 Bill reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois, 92. En comité, 96. Rapporté sans amendement, 96. Lu 3e fois, 97. Passé, et les Communes informées, 97. S.R., 281. (Chapitre 15, 49 Vic., 1886.)
- N° 30.—CHEMIN DE FER ENTRE LE DÉTROIT DE GANSON ET LOUISBOURG OU SYDNEY:
 Bill reçu et lu 1re fois, 269. Lu 2e fois, 271. 41o règle suspendue, 271. Lu 3e fois, 271. Passé, et les Communes informées, 271. S.R., 284. (Chapitre 14, 49 Vic., 1886.)
- N° 31.—CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE MÉDICINE-HAT, COMPAGNIE D'INCORPORATION:
 Pétition lue, 45. Rapportée, 48. Bill reçu et lu 1re fois, 79. Lu 2e fois, 92. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 92. Rapporté avec amendements, 100. Amendements agréés, 100. Lu 3e fois, 100. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 100. Rapporté sans amendement, 108. S.R., 281. (Chapitre 86, 49 Vic., 1886.)
- N° 32.—CHEMIN DE FER DE JONCTION DU NORD ET DU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU:
 Pétition lue, 34. Rapportée, 48.
 Bill reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois, 220. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 220. Rapporté avec amendements, 234. Motion que les amendements sont hors d'ordre, 243. Président décide que les amendements sont dans l'ordre, 243. Amendements agréés, 244. Lu 3e fois, 246. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 246. Rapporté sans amendement, 277. S. R., 284. (Chapitre 76, 49 Vic., 1886.)
- N° 33.—CHEMIN DE FER DE JONCTION DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, COMPAGNIE D'INCORPORATION:
 Pétition lue, 34. Rapportée, 113.
 Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 140. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 140. Rapporté avec amendements, 158, 159. Amendements agréés, 159. Lu 3e fois, 159. Passé et envoyé aux Communes pour son concours, 159. Retourné sans amendement, 218. S. R., 283. (Chapitre 78, 49 Vic., 1886.)
- N° 34.—CHEMIN DE FER DE JONCTION DE VICTORIA AU SAULT SAINTE MARIE, COMPAGNIE D'INCORPORATION:
 Pétition demandant de lui permettre de présenter une pétition, 87. Rapportée, 113.
 Pétition lue, 139. Rapportée, 173.
 Bill reçu et lu 1re fois, 175. Lu 2e fois, 182. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 182. Rapporté sans amendement, 160. Lu 3e fois, 190. Passé, et les Communes informées, 191. S. R., 283. (Chapitre 80, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

N° 35.—CHEMIN DE FER DE JONCTION DE GUELPH, COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :

Pétition lue, 53. Rapportée, 113.

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 145. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 145. Rapporté avec amendements, 154, 155. Amendements agréés, 155. Lu 3e fois, 155. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 155. Rapporté avec amendements, 195. Amendements agréés par le Sénat, 196. S.R., 283. (Chapitre 69, 49 Vic., 1886.)

N° 36.—CHEMIN DE FER DE JONCTION DU NORD ET DU NORD-OUEST; COMPAGNIE DU :

Pétition lue, 40. Rapportée, 89.

Bill reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 208. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 208. Rapporté que permission soit donnée de retirer le bill, 236. Rapport adopté, 236.

N° 37.—CHEMIN DE FER DE KOOTENAY ET ATHABASCA, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :

Pétition demandant qu'il leur soit permis de présenter, 71. Lue, 74. Rapportée, 90.

Pétition demandant d'être incorporée. Lue, 80. Rapportée, 90.

Pétition demandant d'être incorporée. Lue, 99. Rapportée, 173. (*Voir Vallée de la Colombie.*)

Bill reçu et lu 1re fois, 217. Lu 2e fois, 225. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 225. Rapporté avec amendements, 228. Amendements agréés, 228. Lu 3e fois, 229. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 229. Rapporté sans amendement, 265. S.R., 284. (Chapitre 83, 49 Vic., 1886.)

N° 38.—CHEMIN DE FER DU LAC NIPISSINGUE A LA BAIE DE JAMES, COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :

Pétition lue, 40. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 91. Lu 2e fois, 96. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 96. Rapporté sans amendement, 112. Lu 3e fois, 112. Passé, et les Communes informées, 112. S. R., 281. (Chapitre 77, 49 Vic., 1886.)

N° 39.—CHEMIN DE FER DE L'ONTARIO CENTRAL :

Pétition lue, 46. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 124. Rapporté avec amendements, 144. Amendements agréés, 153. Lu 3e fois, 153. Passé, et renvoyé aux Communes pour son concours, 153. Rapporté sans amendement, 175. S. R., 282. (Chapitre 71, 49 Vic., 1886.)

N° 40.—CHEMIN DE FER DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST, COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :

Pétition lue, 52. Rapportée, 73.

Bill reçu et lu, 147. Lu 2e fois, 157. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 157. Rapporté sans amendement, 172. Lu 3e fois, 172. Passé, et les Communes informées, 172. S. R., 282. (Chapitre 75, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

- N^o 41.—CHEMIN DE FER DE MASKINONGÉ ET DE NIPIS-INGUE, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :
- Pétition lue, 56. Rapportée, 73. (*Voir Sainte-Ursule.*)
 Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois, 157. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 157. Rapporté avec amendements, 172. Amendements agréés, 173. Lu 3e fois, 173. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 173. Rapporté sans amendement, 108. S. R., 281. (Chapitre 86, 49 Vic., 1886.)
- N^o 42.—CHEMIN DE FER ENTRE MÉTAPÉDIAC ET PASPÉBIAC, SUBVENTIONS :
- Bill reçu et lu 1re fois, 269. Lu 2e fois, 272. 4e règle suspendue, 272. Lu 3e fois, 272. Passé, et les Communes informées, 272. S. R., 284. (Chapitre 17, 49 Vic., 1886.)
- N^o 43.—CHEMIN DE FER MINÉRAL DU LAC SUPÉRIEUR, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :
- Pétition lue, 46. Rapportée, 49.
 Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 123. Rapporté avec amendements, 142. Amendements agréés, 143. Lu 3e fois, 143. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 143. Rapporté sans amendement, 175. S. R., 282. (Chapitre 81, 49 Vic., 1886.)
- N^o 44.—CHEMIN DE FER DE NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, COMPAGNIE DU :
- Pétition lue, 69. Rapportée, 73.
 Bill reçu et lu 1re fois, 218. Lu 2e fois, 239. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 239. 61e règle suspendue, 239. Rapporté sans amendement, 242. Lu 3e fois, 242. Passé, et les Communes informées, 242. S. R., 284. (Chapitre 63, 49 Vic., 1886.)
- N^o 45.—CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE DE L'OUEST D'ONTARIO, COMPAGNIE DU—INCORPORATION ET AMENDEMENT :
- Pétition lue, 32. Rapportée, 60.
 Bill reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois, 96. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 96. Rapporté avec amendements, 100, 101. Amendements agréés, 101. Lu 3e fois, 101. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 101. Retourné sans amendement, 140. S. R., 282. (Chapitre 70, 49 Vic. 1886.)
- N^o 46.—CHEMIN DE FER SHUSWAP A OKANOGAN, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :
- Pétition lue, 53. Rapportée, 60.
 Bill reçu et lu 1re fois, 91. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 95. Lu 2e fois, 122. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 122. Rapporté avec amendements, 143. Amendements lus et agréés, 143. Lu 3e fois, 143. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 143. Retourné sans amendement, 175. S. R., 282. (Chapitre 82, 49 Vic., 1886.)
- N^o 47.—CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE WINNIPEG ET DE LA BAIE D'HUDSON ; COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :
- Pétition, 51 et 57. Règles suspendues, 227.
 Bill reçu et lu 1re fois, 217. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 217. Rapporté, 227. Lu 2e fois, 227. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 227. Rapporté sans

BILLS—Suite.

amendement, 242. Lu 3e fois, 242. Passé, et les Communes informées, 232. S. R., 284. (Chapitre 73, 49 Vic. 1886.)

N° 48.—CHEMIN DE FER DU TUNNEL DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :

Pétition lue, 56. Rapportée, 60.

Bill présenté par l'honorable M. Howlan et lu 1re fois, 61. Lu 2e fois, 82. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 82. Rapporté avec amendements, 112. Amendements agréés, 113. Motion en amendement décidée hors d'ordre par le président, 135. Motion pour la troisième lecture mercredi, 5 mai, a été, sur division, négative, 136. Lu 3e fois, 136. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 136. Rapporté avec amendements, 230. Amendements agréés, 230. S. R., 283. (Chapitre 92, 49 Vic., 1886.)

N° 49.—CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE CHIGNECTOU, COMPAGNIE DU—AMENDEMENT :

Arrangement entre Sa Majesté la Reine Victoria et la,—71.

Bill reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, 163, 164. Ordre du jour pour mettre la Chambre en comité général, remis, 170, 177. En comité, 185. Rapporté avec amendements, 186, 187. Amendements agréés, 187. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 187. Rapporté sans amendement, 218. S. R., 283. (Chapitre 18, 49 Vic., 1886.)

N° 50.—CHEMIN DE FER DE WINNIPEG ET DU PACIFIQUE NORD, COMPAGNIE DU—INCORPORATION :

Pétition lue, 70. Rapportée, 113. (Voir Canadien Nord, etc.)

Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois, 182. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 182. Rapporté avec amendements, 191. Amendements agréés, 191. Lu 3e fois, 191. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 191. Retourné sans amendement, 218. S. R., 283. (Chapitre 84, 49 Vic., 1886.)

N° 51.—CANADIAN COPPER COMPANY (COMPAGNIE CANADIENNE DE MINES DE CUIVRE) :

Pétition lue, 46. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois, 152. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 152. Rapporté avec amendement, 162. Amendement agréé, 162. Lu 3e fois, 162. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 162. Rapporté sans amendement, 185. S. R., 283. (Chapitre 9, 49 Vic., 1886.)

N° 52. COLONISATION DES TERRES DU CANADA, COMPAGNIE DE :—

Pétition lue, 45. Rapportée, 49.

Bill reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois, 96. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 96. Rapporté avec amendement, 125 et 126. Amendement agréé, 126. Lu 3e fois, 126. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 126. Rapporté sans amendement, 206. S. R., 283. (Chapitre 100, 49 Vic., 1886.)

N° 53.—COMMISSIONS DES EMPLOYÉS PUBLICS DU CANADA :

Bill reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, 167. En comité, 182. Rapporté sans amendement, 182. Lu 3e fois, 182. Passé, et les Communes informées, 182. S. R., 282. (Chapitre 5, 49 Vic., 1886.)

BILLS—Suite.**N° 54.—COMPAGNIE D'AIDE ET ASSURANCE MUTUELLE DE KINGSTON ET PEMBROKE
—INCORPORATION :**

Pétition lue, 45. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois, 146. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 146. Rapporté sans amendement, 178. Lu 3e fois, 178. Passé et les Communes informées, 178. S. R., 282. (Chapitre 65, 49 Vic., 1886.)

N° 55.—COMPAGNIE D'ASSURANCE TEGUMSEH DU CANADA, INCORPORATION :—

Pétition lue, 82. Rapportée, 35.

Bill reçu et lu 1re fois, 97. Lu 2e fois, 105. Renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 105. Rapporté sans amendement, 125. Lu 3e fois, 125. Passé, et les Communes informées, 126. S. R., 282. (Chapitre 93, 49 Vic., 1886.)

N° 56.—COMPAGNIE CALVIN, INCORPORATION :

Pétition lue, 45. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 79. Lu 2e fois, 84. Renvoyé au comité des ordres permanent, * et des bills privés, 84. Rapporté avec amendements, 99. Amendements agréés, 99. Lu 3e fois, 99. Passé, et renvoyé aux Communes pour son concours, 100. Rapporté avec des amendements conséquents aux amendements du Sénat, 108. Amendements conséquents, agréés par le Sénat, 103. Passé, et les Communes informées, 108. S. R., 281. (Chapitre 107, 49 Vic., 1886.)

N° 57.—COMPAGNIE DE CHARBON ET DE FER DE PICTOU—AMENDEMENT :

Pétition lue, 62. Rapportée, 142.

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 145. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 145. Rapporté sans amendement, 154. Lu 3e fois, 154. Passé, et les Communes informées, 154. S. R., 282. (Chapitre 98, 49 Vic., 1886.)

**N° 58.—COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT DES MINES DE HOUILLE
DE LA RIVIÈRE À L'ARC—INCORPORATION :**

Pétition lue, 34. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 124. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 124. Rapporté avec amendements, 144. Amendements agréés, 144. Lu 3e fois, 144. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 144. Rapporté sans amendement, 175. S. R., 282. (Chapitre 87, 49 Vic., 1886.)

**N° 59.—COMPAGNIE DE LEVÉE ET DE CHEMIN DE FER DE SAINT-GABRIEL—IN-
CORPORATION :**

Pétition demandant de permettre de présenter une pétition, 107. Rapportée, 113.

Pétition lue, 142. Rapportée, 173.

do 142.

do 168.

Bill reçu et lu 1re fois, 175. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 182. Lu 2e fois, 189. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 189. Rapporté avec amendements, 203. Amendements agréés, 212. Lu 3e fois, 218, 219. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 219. Retourné sans amendement, 241. S. R., 284. (Chapitre 85, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

N° 60.—COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE EDDY—INCORPORATION :

Pétition lue, 27. Rapportée, 35.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 123. Rapporté sans amendement, 142. Lu 3e fois, 142. Passé, et les Communes informées, 142. S. R., 282. (Chapitre 106, 49 Vic., 1886.)

N° 61.—COMPAGNIE PERMANENTE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU CANADA :

Pétition lue, 40. Rapportée, 48.

Bill présenté par l'honorable M. Plumb et lu 1re fois, 50. Lu 2e fois, 57. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 57. Rapporté sans amendement, 76. Lu 3e fois, 76. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 76. Rapporté avec amendements, 166. Amendements agréés, 170, 171. S. R., 282. (Chapitre 104, 49 Vic., 1886.)

N° 62.—COMPAGNIE DE PLACEMENT DE LONDRES ET ONTARIO :

Pétition lue, 32. Rapportée, 35.

Bill présenté par l'honorable M. McKindsey et lu 1re fois, 46. Lu 2e fois, 55. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 55. Rapporté sans amendement, 76. Lu 3e fois, 76. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 76. Rapporté avec amendements, 206. Amendements agréés, 220. S. R., 283. (Chapitre 102, 49 Vic., 1886.)

N° 63.—COMPAGNIE DU PONT DE LA FRONTIÈRE DE NIAGARA—AMENDEMENT :

Pétition lue, 53. Rapportée, 60.

Pétition pour amender, 139.

Bill reçu et lu 1re fois, 175. Lu 2e fois, 187. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 188. Rapporté sans amendement, 200. S. R., 283. (Chapitre 89, 49 Vic., 1886.)

N° 64.—COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ÎLE DE NIAGARA :

Pétition lue, 45. Rapportée, 49.

Bill reçu et lu 1re fois, 74. Lu 2e fois, 82. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 82. Rapporté sans amendement, 90. Lu 3e fois, 90. Passé, et les Communes informées, 90. S. R., 281. (Chapitre 88, 49 Vic., 1886.)

N° 65.—COMPAGNIE DU PONT DE BROOKVILLE ET NEW-YORK—INCORPORATION :

Pétition lue, 53. Rapportée, 90.

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 138. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 138. Rapporté avec amendements, 159. Amendements agréés, 170. Lu 3e fois, 170. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 170. Rapporté sans amendement, 195. S. R., 283. (Chapitre 91, 49 Vic., 1886.)

N° 66.—COMPAGNIE DU PONT DU SUD DU CANADA :

Pétition lue, 45. Rapportée, 49.

Bill reçu et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois, 82. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 82. Rapporté sans amendement, 100. Lu 3e fois, 100. Passé, et les Communes informées, 100. S. R., 281. (Chapitre 16, 49 Vic., 1886.)

BILLS—Suite.**N° 67.—COMPAGNIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU CANADA-OUEST :**

Pétition lue, 40. Rapportée, 60.

Bill présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 66. Lu 2e fois, 69. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 70. Rapporté sans amendement, 89. Lu 3e fois, 89. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 89. Retourné avec amendements, 165. Amendements agréés, 170. S. R., 282. (Chapitre 105, 49 Vic., 1886.)

N° 68.—COMPAGNIE DE PRÊT SUR IMMEUBLES ET D'ÉPARGNE :

Pétition lue, 40. Rapportée, 60.

Bill présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 66. Lu 2e fois, 69. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 69. Rapporté sans amendement, 89. Lu 3e fois, 89. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 89. Rapporté avec amendements, 195. Amendements agréés par le Sénat, 196. S. R., 283. (Chapitre 69, 49 Vic., 1886.)

N° 69.—COMPAGNIE DE STEAMERS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—INCORPORATION—AMENDEMENT :

Pétition lue, 56. Rapportée, 60.

Bill reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois, 96. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 96. Rapporté sans amendement, 125. Lu 3e fois, 125. Passé, et les Communes informées, 125. S. R., 282. (Chapitre 96, 49 Vic., 1886.)

N° 70.—COMPAGNIE DE STEAMERS DE YARMOUTH—INCORPORATION :

Pétition lue, 88, 99. Rapportée, 90, 113.

Bill reçu et lu 1re fois, 164. Lu 2e fois, 176. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 166. Rapporté sans amendement, 200. Lu 3e fois, 200. Passé, et les Communes informées, 200. S. R., 283. (Chapitre 95, 49 Vic., 1886.)

N° 71.—COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE NORD-AMÉRICAIN—INCORPORATION.

Pétition lue, 69. Rapportée, 90. Motion que la 51e Règle soit suspendue, 95, 104.

Bill reçu et lu 1re fois, 207. Lu 2e fois, 213. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 213. Rapporté avec amendements, 227. Amendements agréés, 228. Lu 3e fois, 228. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 228. Rapporté sans amendement, 265. S. R., 284. (Chapitre 94, 49 Vic., 1886.)

N° 72.—CONCESSIONS DE TERRES AUX MILICIEUX EN ACTIVITÉ DE SERVICE :

Bill reçu et lu 1re fois, 265. 41e Règle suspendue, 265. Lu 2e fois, 265. En comité, 271. Rapporté sans amendement, 271. Lu 3e fois, 271. Passé, et les Communes informées, 271. S. R., 284. (Chapitre 29, 49 Vic., 1886.)

N° 73.—CORPORATION DE LA VILLE DE COBOURG, LIBÉRATION DE :

Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois, 189. En comité, 197. Rapporté sans amendement, 198. Lu 3e fois, 198. Passé, et les Communes informées, 198. S. R., 283. (Chapitre 38, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

N° 74.—DIVORCE BIBBELL :

Certificat du greffier que l'honoraire a été payé conformément à la 83e règle, 33. Rapport du service lu, 41. Ampliation, 42. Pétition lue, 42. Rapportée, 49.

Bill présenté par l'honorable M. Plumb et lu 1re fois, 50. Ordonné que le bill soit lu la seconde fois, jeudi le 8 avril, qu'avis soit affiché aux portes, et les sénateurs notifiés, 50. Certificat du greffier que l'avis a été affiché aux portes durant quatorze jours, 81. Défendeur à la barre de la Chambre, 81. Examen du défendeur, 81. Comité spécial nommé, 82. Premier rapport, que permission soit donnée d'employer un sténographe, 83. Second rapport, bill avec amendements, 102. Amendements agréés, 103. Ordre du jour pour la troisième lecture, remis, 122. Lu 3e fois, 136. Passé, et envoyé aux Communes, avec l'enquête et les papiers, 136. Rapporté sans amendement, 207. S. R., 283. (Chapitre 113, 49 Vic., 1886.)

N° 75.—DROITS DE DOUANE—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 279. Lu 2e fois, 279. Lu 3e fois, 279. Passé, et les Communes informées, 209. S. R., 284. (Chapitre 37, 49 Vic., 1886.)

N° 76.—EGLISE EPISCOPALE REFORMÉE—INCORPORATION :

Pétition contre, 53.

Do pour, 53. Rapportée, 60.

Do pour amender, 139.

Bill reçu et lu 1re fois, 109, 110. Lu 2e fois, 140. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 140. Rapporté sans amendement, 161. Lu 3e fois, 161. Passé, et les Communes informées, 161. S. R., 282. (Chapitre 110, 49 Vic., 1886.)

N° 77.—FER EN GUEUSE FABRIQUÉ EN CANADA AVEC LE MINÉRAI CANADIEN :

Bill reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e fois, 279. Passé, et les Communes informées, 279. S. R., 284. (Chapitre 38, 49 Vic., 1886.)

N° 78.—IMMIGRATION CHINOISE :

Bill reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 212. En comité, 224. Rapporté avec quelque progrès, 224. En comité, 231. Rapporté avec nouveau progrès, 231. En comité, 240. Motion pour siéger d'hui à six mois, résolue dans l'affirmative, 240.

N° 79.—IMPRESSIONS ET PAPETERIES PUBLIQUES :

Bill reçu et lu 1re fois, 259. Lu 2e fois, 264. En comité, 208. Rapporté quelque progrès, 269. En comité, 270. Rapporté avec amendement, 270. Amendement agréé, 270. Lu 3e fois, 276. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 276. Rapporté sans amendement, 279. S. R., 284. (Chapitre 22, 49 Vic., 1886.)

N° 80.—INSPECTION DES BÂTEAUX A VAPEUR, 1882—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 175. Lu 2e fois, 182. En comité, 193. Rapporté sans amendement, 193. Lu 3e fois, 167. Passé, et les Communes informées, 197. S. R., 283. (Chapitre 34, 49 Vic., 1886.)

N° 81.—INTÉRÊT DANS LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE :

Bill reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 208. En comité, 213. Rapporté avec amendements, 213. Amendements agréés, 213. Lu 3e fois, 213.

BILLS—Suite.

Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 213. Rapporté sans amendement, 233. S. R., 283. (Chapitre 44, 49 Vic., 1886.)

N° 82.—LES SŒURS, FIDÈLES COMPAGNES DE JÉSUS—INCORPORATION :

Pétition lue, 28. Rapportée, 49.

Bill reçu et lu 1re fois, 79. Lu 2e fois, 84. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 84. Rapporté sans amendement, 91. Lu 3e fois, 91. Passé, et les Communes informées, 91. S. R., 281. (Chapitre 111, 49 Vic., 1886.)

N° 83.—LETTRES-PATENTES POUR LES TERRES DES SAUVAGES :

Bill reçu et lu 1re fois, 111. Lu 2e fois, 145. En comité, 153. Rapporté sans amendement, 153. Lu 3e fois, 153. Passé, et les Communes informées, 153. S. R., 282. (Chapitre 7, 49 Vic., 1886.)

N° 84.—LOI CONCERNANT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 241. Lu 2e fois, 247. En comité, 259. Rapporté sans amendement, 259. Lu 3e fois, 259. Passé, et les Communes informées, 259. S. R., 284. (Chapitre 23, 49 Vic., 1886.)

N° 85.—LOI CRIMINELLE ; CERTAINS TROUS ET OUVERTURES :

Bill reçu et lu 1re fois, 108. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 138. Lu 2e fois, 148. En comité, 157. Rapporté avec amendements, 157. Amendements agréés, 157. Lu 3e fois, 157. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 157. Rapporté sans amendement, 175. S. R., 282. (Chapitre 53, 49 Vic., 1886.)

N° 86.—LOI DE LA PREUVE EN CERTAINS CAS—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill présenté par l'honorable M. Power et lu 1re fois, 178. Ordre du jour pour la seconde lecture, remis, 192. Lu 2e fois, 198. En comité, 210. Rapporté avec amendements, 210. Amendements agréés, 210. Lu 3e fois, 210. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 210. Rapporté sans amendement, 233. S. R., 283. (Chapitre 50, 49 Vic., 1886.)

N° 87.—LOI DE LA PREUVE, NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois, 146. Ordre du jour pour comité général remis, 166. En comité, 174. Point rapport, 174. Motion pour comité général perdue, 196. Motion pour d'hui à trois moins, résolue dans l'affirmative, 196.

N° 88.—MACHINES À VAPEUR ROTATOIRES DE FORBES—INCORPORATION :

Pétition lue, 34. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois, 146. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 146. Rapporté sans amendement, 161. Lu 3e fois, 161. Passé, et les Communes informées, 161. S. R., 282. (Chapitre 109, 49 Vic., 1886.)

N° 89.—MAISON DE RÉFORME POUR LES JEUNES DÉLINQUANTS DANS LE COMTÉ D'HALIFAX :

Bill présenté par l'honorable M. Power et lu 1re fois, 139. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 152. Lu 2e fois, 166. Lu 3e fois, 180. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 180. Rapporté sans amendement, 218. S. R., 283. (Chapitre 54, 49 Vic., 1886.)

BILLS—Suite.**N° 90.—MALADIES CONTAGIEUSES DES ANIMAUX—AMENDEMENT :**

Bill reçu et lu 1re fois, 134. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 140. Lu 2e fois, 153. En comité, 166. Rapporté sans amendement, 166. Lu 3e fois, 167. Passé, et les Communes informées, 167. S. R. 282. (Chapitre 43, 49 Vic., 1886.)

N° 91.—MODIFICATION DE L'ACTE DES FALSIFICATIONS :

Bill reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, 166. Ordre du jour pour un comité général rayé, 181. Lu 3e fois, 181. Passé, et les Communes informées, 181. S. R., 282. (Chapitre 41, 49 Vic., 1886.)

N° 92.—NATURALISATION DE GIROLAMO COSENTINI :

Pétition lue, 45. Rapportée, 49.

Bill reçu et lu 1re fois, 74. Lu 2e fois, 82. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 82. Rapporté sans amendement, 91. Ordre du jour pour la troisième lecture remis, 95, 104. Lu 3e fois, 122. Passé, et les Communes informées, 122. S. R., 281. (Chapitre 112, 49 Vic., 1886.)

N° 93.—OCTROI DE SUBVENTIONS EN TERRES POUR CHEMINS DE FER :

Bill reçu et lu 1re fois, 279. Lu 2e fois, 280. Lu 3e fois, 280. Passé, et les Communes informées, 280. S. R., 284. (Chapitre 11, 49 Vic., 1886.)

N° 94.—OFFENCES CONTRE LA PERSONNE—AMENDEMENT :

Bill présenté par l'honorable M. Gowan et lu 1re fois, 69. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 84. Lu 2e fois, 87. Ordre du jour pour comité général remis, 95, 122, 167. En comité, 181. Rapporté avec amendement, 181. Amendement agréé, 181. Lu 3e fois, 181. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 181. Rapporté avec amendement, 218. Amendement agréé, 225. S. R., 283. (Chapitre 51, 49 Vic., 1886.)

N° 95.—PÊCHE PAR NAVIRES ÉTRANGERS—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 229, 230. Lu 2e fois, 242. En comité, 242. Rapporté avec amendements, 242. Amendements agréés, 243. En comité, 257. Rapporté avec un nouvel amendement, 257. Amendement agréé, 257. Passé, et renvoyé aux Communes pour son concours, 257. Rapporté sans amendement, 277. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 285.

N° 96.—PHARMACIENS :

Bill présenté par l'honorable M. McMillan et lu 1re fois, 53. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 58. Lu 2e fois, 68. En comité, 72. Rapporté avec amendements, 72. Amendements agréés, 72. Ordonné de nouveau en comité, 76 à 78. Rapporté avec amendement, 78. Amendement agréé, 78. Lu 3e fois, 79. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 79.

N° 97.—PHARE DU CAP RACE, TERRENEUVE :

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 140. En comité, 152. Rapporté sans amendement, 152. Lu 3e fois, 155. Passé, et les Communes informées, 155. S. R., 282. (Chapitre 20, 49 Vic., 1886.)

BILLS—Suite.**N° 98.—POIDS ET MESURES, ACTES DE 1879—NOUVEL AMENDEMENT :**

Bill reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, 167. Motion pour que l'ordre du jour soit rayé, 181. Lu 3e fois, 181. Passé, et les Communes informées, S. R., 282. (Chapitre 40, 49 Vic., 1886.)

N° 99.—PONT-BARRAGE DE DUNNVILLE :

Bill reçu et lu 1re fois, 239. Lu 2e fois, 246. En comité, 258. Rapporté sans amendement, 258. Lu 3e fois, 258. Passé, et les Communes informées, 258. S. R., 289. (Chapitre 30, 49 Vic., 1886.)

N° 100.—PONT SUSPENDU UNION :

Bill reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2e fois, 92. En comité, 97. Rapporté sans amendement, 97. Lu 3e fois, 97. Passé, et les Communes informées, 97. S. R., 281. (Chapitre 31, 49 Vic., 1886.)

N° 101.—POUVOIRS CONFÉRÉS À LA COMPAGNIE DES ESTACADES ET GLISSOIRS DES RIVIÈRES SABLE ET DES ESPAGNOLES :

Pétition lue, 32. Rapportée, 35.

Bill reçu et lu 1re fois, 100. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 123. Rapporté sans amendement, 142. Lu 3e fois, 142. Passé, et les Communes informées, 142. S. R., 212. (Chapitre 108, 49 Vic., 1886.)

N° 102.—PRÊTEURS SUR GAGES—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill présenté par l'honorable M. Gowan et lu 1re fois, 24. Ordre du jour pour seconde lecture, remis, 42, 106, 152, 175, 192. Rayé des ordres du jour, 198.

N° 103.—PROCÉDURES SOMMAIRES DEVANT LES JUGES DE PAIX ET AUTRES MAGISTRATS :

Bill présenté par l'honorable M. Gowan et lu 1re fois, 24. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 42. Lu 2e fois, 51. En comité, 58. Rapporté avec amendements, 58. Amendements agréés, 58. Sur motion de nouveau en comité, 66, 67. Rapporté avec amendements, 67. Amendements agréés, 67. Retourné avec amendements, 133. Considération des amendements remis, 156, 169. Amendements agréés, 176. S. R., 282. (Chapitre 49, 49 Vic., 1886.)

N° 104.—PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DE STELLARTON À PICTOU :

Bill reçu et lu 1re fois, 97. Ordre du jour pour la seconde lecture remis, 122. Lu 2e fois, 146. En comité, 156. Rapporté sans amendements, 156. Lu 3e fois, 162, 163. Passé, et les Communes informées, 163. S. R., 282. (Chapitre 13, 49 Vic., 1886.)

N° 105.—PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES :

Bill reçu et lu 1re fois, 257. Lu 2e fois, 264. En comité, 268. Rapporté avec amendements, 268. Amendements lus et agréés, 268. En comité, 270. Rapporté avec un nouvel amendement, 271. Amendement agréé, 271. Lu 3e fois, 271. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 271. Retourné sans amendement, 277. S. R., 284. (Chapitre 26, 49 Vic., 1886.)

BILLS—*Suite.*

N° 106.—PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES :

Bill reçu et lu 1re fois, 155. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 169. Lu 2e fois, 176. En comité, 188. Rapporté sans amendement, 188. Lu 3e fois, 188. Passé, et les Communes informées, 188. S. R., 283. (Chapitre 36, 49 Vic., 1886.)

N° 107.—RÉCLAMATIONS DU MANITOBA CONTRE LE CANADA, RÈGLEMENT DÉFINITIF :

Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 1e fois, 188. En comité, 193. Rapporté sans amendement, 193. Lu 3e fois, 194. Passé, et les Communes informées, 194. S. R., 283. (Chapitre 8, 49 Vic., 1886.)

N° 108.—REFONTE DE L'ACTE DES CHEMINS DE FER—AMENDEMENT :

Pétition de la chambre de commerce de Toronto, 56.

Pétition du chemin de fer Grand-Tronc, 71.

Bill reçu et lu 1re fois, 108. Lu 2e fois, 145. Renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 145. Rapporté que permission soit donnée de retirer le bill, 216.

N° 109.—REFONTE DE L'ACTE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, 1883—AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 197. En comité, 208. Rapporté sans amendement, 208. Lu 3e fois, 208. Passé, et les Communes informées, 209. S. R., 283. (Chapitre 39, 49 Vic., 1886.)

N° 110.—REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DANS LE PARLEMENT DU CANADA :

Bill reçu et lu 1re fois, 207. Lu 2e fois, 212. Ordre du jour pour mettre la Chambre en comité général remis, 225. En comité, 233. Rapporté sans amendement, 234. Motion pour comité général négative, 237. S. R., 283. (Chapitre 24, 49 Vic., 1886.)

N° 111.—SASKATCHEWAN LAND AND HOMESTEAD COMPANY: (*Compagnie de terres Homestead de la Saskatchewan.*)

Pétition lue, 45. Rapportée, 48.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois, 123. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 123. Rapporté sans amendement, 161. Lu 3e fois, 162. Passé, et les Communes informées, 162. S. R., 282. (Chapitre 101, 49 Vic., 1886.)

N° 112.—SÉDUCTION, PROTECTION DES FEMMES ET DES FILLES :

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 136, 137. Lu 2e fois, 146, 147. Ordre du jour pour comité général remis, 156, 167. 1er item, 171. En comité, 179. Rapporté avec amendements, 180. Amendements agréés, 180. Lu 3e fois, 114. Passé, et envoyé au Communes pour son concours, 184. Retourné sans amendement, 206. S. R., 283. (Chapitre 52, 49 Vic., 1886.)

N° 113.—STATUTS REVISÉS DU CANADA :

Bill reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois, 207. En comité, 119. Rapporté sans amendement, 220. Lu 3e fois, 229. Passé, et les Communes informées, 220. S. R., 283. (Chapitre 4, 49 Vic., 1886.)

BILLS—Suite.**N° 114.—STATIONS AGRONOMIQUES :**

Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois, 193. Lu 3e fois, 205, 206. Passé, et envoyé aux Communes pour son concours, 206. Rapporté sans amendement, 233. S. R., 283. (Chapitre 48, 49 Vic., 1886.)

N° 115.—SUBSIDES :

Bill reçu et lu 1re fois, 280. Lu 2e fois, 280. Lu 3e fois, 280. Passé et les Communes informées, 280. S. R., 285. (Chapitre 1, 49 Vic., 1886.)

**N° 116.—SUBVENTIONS EN TERRES A CERTAINES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.
—AMENDEMENT :**

Bill reçu et lu 1re fois, 151. Ordre du jour pour seconde lecture remis, 169. Lu 2e fois, 176. En comité, 188. Rapporté sans amendement, 188. Lu 3e fois, 188. Passé, et les Communes informées, 188. S. R., 284. (Chapitre 12, 49 Vic., 1886.)

N° 117.—SUBSTITUTS DU BEURRE :

Bill reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e fois, 278. Lu 3e fois, 278. Passé, et les Communes informées, 278. S. R., 284. (Chapitre 42, 49 Vic., 1886.)

N° 118.—TERRES FÉDÉRALES,—ACTE 1883,—NOUVEL AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 212. Ordre du jour pour un comité général remis, 225. En comité, 231. Rapporté avec amendements, 233. Amendements agréés, 233. Lu 3e fois, 233. Passé, et renvoyé aux Communes pour son concours, 233. Rapporté sans amendement, 257. S. R., 284. (Chapitre 27, 49 Vic., 1886.)

N° 119.—TERRES PUBLIQUES DU CANADA DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—NOUVELLES DISPOSITIONS :

Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois, 197. En comité, 209. Rapporté sans amendement, 210. Lu 3e fois, 210. Passé, et les Communes informées, 210. S. R., 283. (Chapitre 28, 49 Vic., 1886.)

N° 120.—TRAITEMENTS DE CERTAINS JUGES DE LA COUR SUPRÊME DE JUDICATURE D'ONTARIO—AMENDEMENT :

Bill reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 197. En comité, 209. Rapporté sans amendement, 209. Lu 3e fois, 209. Passé, et les Communes informées, 209. S. R., 283. (Chapitre 6, 49 Vic., 1886.)

BILLETS DE DEMI-PRIX ET PASSES GRATUITES, 194. (Voir Adresses, n° 21.)

BILLOTS, DROIT SUR L'EXPORTATION DES : Pétition, 27.

BONAVENTURE, COMTÉ DE : Pétition de T. Blaylock, B. A., et autres, demandant une nouvelle aide pour soulager la détresse de la population menacée de famine, 52.

BOURQUE, STANISLAS A. : Destitution de,—222. (Voir Adresses, n° 30.)

BUREAU DU GREFFIER EN LOI : Statuts provinciaux, \$150 autorisées pour achats des, 149.

BUREAU DE POSTE, ACTE DE 1875, NOUVEL AMENDEMENT : (Voir Bills, n° 1.)

- CAISSE D'ÉPARGNE SCOLAIRE** : Pétition de T. Royal et autres, 54. Rapportée, 113. (*Voir Banque d'Épargne Scolaire.*)
- CAMPBELL, HONORABLE SIR ALEXANDER** : Télégramme du Sénat à l'occasion de son départ pour l'Angleterre, 235.
- CANADA, ACTE DE TEMPÉRANCE, 1878** :
Pétitions à l'effet d'amender, 32, 106, 112, 158, 183, 200, 226, 272.
Pétitions contre amendements, 99, 112, 125, 139, 141, 148, 149, 154, 168, 177, 183, 214, 226, 236, 248, 260.
- CANADA, COMPAGNIE DU PONT DU SUD DU** : Pétition de, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 66.*)
- CANADA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ATLANTIQUE** : Pétition de, 27. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 25.*)
- CANADA, COMPAGNIE PERMANENTE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU** : Pétition de, 40. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 61.*)
- CANADA OUEST, COMPAGNIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU** : Pétition de la, 40. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 67.*)
- CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON** : (*Voir Bills, n° 18.*)
- CARLETON À LA CITÉ DE SAINT-JEAN, EMBRANCHEMENT DE CHEMIN DE FER** : (*Voir Bills, n° 28.*)
- CARTIER, JOSEPH THÉO** : Lettre enregistrée perdue, 237. (*Voir Adresses, n° 33.*)
- CAS RÉSERVÉS DE LA COURONNE, AMENDEMENT** : (*Voir Bills, n° 19.*)
- CENS ÉLECTORAL** : (*Voir Bill, n° 20.*)
- CENTRAL D'ONTARIO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER** : Pétition de, 46. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 39.*)
- CHAMBRES DE COMMERCE** :
- Montréal* :
Pétition de, 68. Rapportée, 113. (*Voir Bills, n° 22.*)
- Ottawa* :
Pétition de, 62. Rapportée, 142. (*Voir Bills, n° 23.*)
- Toronto* :
Pétition de, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 24.*)
Pétition *re* la cour de commissaires des chemins de fer, 56.
- CHARBONNAGE ET DE TRANSPORT DE LA RIVIÈRE-À-L'ARC; COMPAGNIE DE** : Pétition de, 34. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 58.*)
- CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, NOUVEL AMENDEMENT** : (*Voir Bills, n° 26.*)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES : (Voir Comités, n° 5.)

CHEMINS DE FER :

- Tracés de lignes de chemin de fer du pont Hawkesbury à Sydney et Louisburg, 41. (Voir Adresses, n° 2.)
- Lac au Rocher, Souris et Brandon, Pétition d'Alexander Manning, 45. Rapportée, 48.
- Portage La Prairie et lac au Bois, compagnie de chemin de fer et de navigation. Pétition de T. C. Scoble et autres, 45.
- Baie des Chaleurs, compagnie de chemin de fer, contrat entre la Reine Victoria, 158.
- Chemin de Jonction du Nord et Pacifique. Pétition de, 34. Rapportée, 48. (Voir Bills, n° 32.)
- Chemin de fer des mines de houille de la Rivière à l'Arc. (Voir Bills, n° 53.)
- Chemin de fer et de houille de Medicine Hat, compagnie, Pétition de la, 45. Rapportée, 48. (Voir Bills, n° 31.)
- Autorisation pour subventions aux lignes de chemins de fer. (Voir Bills, n° 7.)
- Autorisation pour subventions aux chemins de fer. (Voir Bills, n° 42.)
- Subventions en terres à certaines compagnies de chemin de fer, amendement. (Voir Bills, n° 116.)

CHIGNECTO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE TRANSPORT MARITIME DE : Contrat entre Sa Majesté la Reine Victoria, 71. (Voir Documents de la session, n° 68. (Voir Bills, n° 49.)

COBOURG, LIBÉRATION DE LA CORPORATION DE : (Voir Bills, n° 73.)

COLONISATION, COMPAGNIE DE : Terres fédérales, Pétition de, 45. Rapportée, 49. (Voir Bills, n° 52.)

COMITÉS NOMMÉS :

ORDRES, COUTUMES ET PRIVILÈGES :

1. Tous les membres présents nommés, 14.

BIBLIOTHÈQUE :

2. Comité du Sénat nommé pour agir conjointement avec les Communes, 29. Message des Communes nommant les membres pour agir dans le comité mixte, 58. Premier rapport, 214, 215. Considération du dit rapport remis, 239, 258. Adopté, 267. Second rapport, 274, 275. Adopté, 276.

DES IMPRESSIONS :

3. Nommé, et instructions d'agir conjointement avec le comité nommé par les Communes, 29. Message des Communes pour agir dans le comité mixte, 29. Premier rapport, 36 à 38. Adopté, 42, 43. Second rapport, 57. Adopté, 57. Troisième rapport, 63 à 66. Adopté, 69. Quatrième rapport, 114 à 122. Considération remise, 152, 166, 181, 193. Référé de nouveau, 208. (Voir huitième rapport). Cinquième rapport, 126 à 133. Adopté, 152. Sixième rapport, 200 à 203. Adopté, 219. Septième rapport, 248, 249. Adopté, 267. Huitième rapport, 249 à 256. Adopté, 267. Neuvième rapport, 256. Adopté, 267. Dixième rapport, 261. Adopté, 267, 268.

COMITÉS—*Suite.*

BANQUES ET COMMERCE :

4. Nommé, 30. Premier rapport réduisant son *quorum* à neuf membres adopté, 40. L'honorable M. Robitaille ajouté au comité, 41. Pour autres rapports, voir Bills, n^{os} 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 52, 54, 61, 62, 67, 68, 69.

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES :

3. Nommé, 30. Premier rapport, réduction du *quorum* à neuf membres, 34. Adopté, 34. Pour autres rapports, voir Bills, n^{os} 25, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 57, 58, 59, 71.

COMPTES CONTINGENTS :

6. Nommé, 30. Premier rapport, réduction du *quorum* à neuf membres, recommandant qu'Arthur Fosbery, Ernest Bérubé et Edward Fitzgerald soient nommés pages, adopté, 36.
 Second rapport recommandant qu'Andrew Wilson soit nommé pour le présent messenger sessionnel au même salaire que les pages, adopté, 40, 41. L'honorable M. Plumb ajouté au comité, 95.
 Troisième rapport, recommandant que la somme de \$150 soit autorisée pour compléter la série des statuts provinciaux pour l'usage du bureau du greffier en loi, 149. Adopté, 167.
 Quatrième rapport : Etat des comptes du greffier ; frais retenus sur les bills privés par le greffier ; achat de papeterie chez M.M. Henry S King et Cie. ; augmentation de salaire à M. C. T. Gibbs, 273. Achat de statuts pour l'usage de la salle des séances et des bureaux, 274. Adopté, 276.

ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS :

7. Nommé, 30.

Premier rapport ; réduction du *quorum* à neuf membres, adopté, 34.

Second rapport—Pétitions suivantes : Banque de Midland ; Chemin de fer entre Medicine Hat ou Dunmore ; Compagnie manufacturière d'Eddy ; Banque du Nouveau-Brunswick ; Chemin de fer de Lethbrige et Dunmore ; Glissoires et estacades des rivières à la Martre et Espagnol ; Compagnie d'assurance la Tégumseh ; Compagnie de placement de Londres et Ontario, et Chambre de Commerce de Toronto, 35.

Troisième rapport—Bills privés, délai pour la présentation prolongé, 35. Adopté, 42.

Quatrième rapport—Pétitions suivantes : Chemin de fer Central du Nord-Ouest ; Chemin de fer Atlantique du Canada ; Compagnie de charbonnage et de transport de la rivière à l'Arc ; Machines à vapeur rotatives Forbes ; Chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique ; Banque Union d'Halifax ; Chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest ; Compagnie de prêt permanente et d'épargne du Canada ; Chemin de fer du Lac à la Roche, Souris et Brandon ; Chemin de fer de charbonnage de Medicine-Hat ; Assurance et aide mutuelle de Kingston et Pembroke ; Compagnie Calvin ; Terres et homesteads de Saskatchewan ; Banque Union du Bas-Canada, 48. Colonisation des terres fédérales ; Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara ; Compagnie du pont du Sud du Canada ; Compagnie du chemin de fer minéral du lac Supérieur ; Sœurs fidèles compagnes de Jésus ; Naturalisation De Consentini et Bill de divorce de Birrell, 49.

Cinquième Rapport—Bills privés, délai fixé pour la présentation des pétitions, prolongé, 49 ; adopté, 49.

COMITÉS — *Suite.*

Sixième rapport—Pétitions suivantes : Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest ; Compagnie de prêts sur immeubles et d'épargnes ; Compagnie du chemin de fer de Nipissing et de la Baie James ; Compagnie canadienne de mines de cuivre ; Compagnie Anglo-américaine de mines de fer ; Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario ; Compagnie de chemin de fer de Shuswap et Okonagan ; Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest ; Compagnie du pont de la frontière de Niagara ; De la banque Yarmouth ; De l'Église Episcopale réformée ; De la Compagnie de vapeurs de la Nouvelle-Ecosse ; Compagnie du passage sous-marin du détroit de Northumberland ; Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Ouest, 60 ; Compagnie du chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie au lac des Bois ; Compagnie du chemin de fer Brandon, Battleford et Edmonton, 61.

Septième rapport—Pétitions suivantes : Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Minnesota et Manitoba ; Compagnie du chemin de fer Ste-Ursule, Mattawan et lac Témiscamingue ; Banque Coloniale du Canada ; Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec ; Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie ; Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ; Pont sur la Passe Lennox.

Huitième rapport—Pétitions suivantes : Banque de Picou ; Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest, 89 ; Compagnie du Pont de Brockville et New-York ; Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie ; Compagnie du chemin de fer de Kootenay ; Compagnie de vapeurs de Yarmouth ; Compagnie du télégraphe de l'Amérique, 90.

Neuvième rapport—Rapporté que le délai fixé pour la présentation des rapports des bills privés soit prolongé, 99 ; adopté, 99.

Dixième rapport—Pétitions suivantes : Compagnie du chemin de fer de jonction Saint-Laurent et Atlantique ; La Caisse d'Épargne Scolaire ; Compagnie du chemin de fer de Guelph ; Chambre de Commerce de Montréal ; Compagnie du chemin de fer Canadien septentrional du Pacifique ; Compagnie de vapeurs de Yarmouth (à responsabilité limitée) ; Compagnie du chemin de fer Victoria et Sault Sainte-Marie ; Compagnie de Lévis et de chemin de fer de Saint-Gabriel, 113.

Onzième rapport—Pétitions suivantes : Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa ; Compagnie des houilles et de fers de Picou, 143.

Douzième rapport—Pétitions suivantes : Banque Britannique Canadienne, 160.

Treizième rapport—Pétitions suivantes : Compagnie du chemin de fer de Kootenay dans la Colombie-Britannique ; Compagnie de Lévis et de chemin de fer Saint-Gabriel ; Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie ; Banque Britannique Canadienne, 173, 174.

Quatorzième rapport—Rapporté sur le bill suivant : Chemin de fer de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson, 227.

Quinzième rapport—Recommandant que des amendements soient faits aux règles, 266. Adopté, 276.

DÉBATS :

8. Nom. més, 30, 31. Premier rapport, Quorum a cinq membres, 69. Adopté, 69.

COMITÉS (SPÉCIAUX) :

Comité sanitaire : Nommé, 80. Rapporté, 260. Adopté, 267.

Condition sanitaire : Nommé, 80. Rapportée, 260. Adoptée, 267.

Débats : Nommé, 80.

Divorce Birrell : Nommé, 82. Premier rapport, 83. Second rapport, 102. Adopté, 102.

Règles : Nommé, 71.

Territoires du Nord-Ouest : Renseignements concernant les produits des, 155.

COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER : Pétition de la Chambre de Toronto, 56. Pétition du Grand-Tronc, 71. Pétition de la Chambre de Commerce d'Ottawa, 76.

COMMISSAIRES : Rébellion du Nord-Ouest, 76. Rapportés, 216. Imprimé, 262. (*Voir Adresses*, n° 6.)

COMMISSION DES EMPLOYÉS PUBLICS DU CANADA : (*Voir Bills*, n° 53.)

COMPAGNIE ANGLO-AMÉRICAINE DE MINES DE FER : Pétitions de la, 46. Rapporté, 60. (*Voir Bills*, n° 5.)

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON : Réclamations soulevées au sujet de la rébellion du Nord-Ouest, etc., 71. État, 216, 217. (*Voir Adresses*, n° 5.)

COMPAGNIE BRITANNIQUE CANADIENNE DE PRÊT ET DE PLACEMENT : Liste des actionnaires, 29. (*Voir Documents de la session*, n° 56.)

COMPAGNIE CALVIN : Pétition de F. A. Calvin et autres, 45. Rapportée, 48. (*Voir Bills*, n° 56.)

COMPAGNIE DE CHARBONNAGE ET DE TRANSPORT DE LA RIVIÈRE À L'ARC : Pétition de, 34. Rapportée, 48. (*Voir Bills*, n° 58.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BRANDON, BATTLEFORD ET EDMONTON : Pétition de R. R. Fitch et autres, 57. Rapportée, 61.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE-DES-CHALEURS : Contrat conclu entre la reine Victoria et la, 158. (*Voir Documents de la session*, n° 84.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE : (*Voir Bills*, n° 33.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE DE L'OUEST D'ONTARIO : Pétition de la, 22. Rapportée, 60. (*Voir Bills*, n° 45.)

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L'OUEST, NOUVELLE-ÉCOSSE : Pétition de A. T. Drummond, et autres, 53. Rapportée, 60.

COMPAGNIE DE COLONISATION DES TERRES DU CANADA :—Pétition de la, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills*, n° 52.)

COMPAGNIE DE MINES DE CUIVRE CANADIENNE :—Pétition de, 46. Rapportée, 60. (*Voir Bills*, no. 51.)

COMPAGNIE DE PLACEMENT DE LONDRES ET ONTARIO :—Pétition de la, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills*, n° 62.)

COMPAGNIES DE PRÊTS :

Compagnie de prêt sur immeubles et d'épargne, Pétition de la, 40. Rapportée, 60. (*Voir Bills*, n° 68.)

Liste des actionnaires de la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne, 29. (*Voir Documents de la session*, n° 56.)

Compagnie permanente de prêt et d'épargne canadienne. Pétition de la, 40. Rapportée, 48. (*Voir Bills*, n° 61.)

Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, Pétition de, 40. Rapportée, 60. (*Voir Bills*, n° 67.)

COMPAGNIE DU PONT DE BROCKVILLE ET NEW-YORK : Pétition de, 53. Rapportée, 90. (*Voir Bills*, n° 65.)

COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ILE DE NIAGARA : Pétition de, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills*, n° 64.)

COMPAGNIE DE PRÊTS SUR IMMEUBLES ET D'EPARGNE : Pétition de, 40. Rapportée, 60. (*Voir Bills*, n° 68.)

COMPAGNIE DE TERRE : Compagnie de terres Homestead de la Saskatchewan, Pétition de la, 45. Rapportée, 48. (*Voir Bills*, n° 111.)

COMPTES CONTINGENTS : (*Voir Comités*, n° 6.)

Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année 1885, 29. Quatrième rapport du comité des contingents, certifiant que le tout est correct, 273.

CONGES : Motion pour fête religieuse et autres congés, 71.

CONSEIL PRIVE : Représentation de la section Centrale ou région des prairies et l'Ouest du Pacifique, 61. Motion retirée, 61.

CONSEIL PRIVE DE LA REINE : Représentation de la section Centrale ou région des Prairies et l'Ouest du Pacifique, 61. Motion retirée, 61.

CONSENTINI; NATURALISATION : Pétition de, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills*, n° 92.)

CONTRATS DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE : Copie de, 46. (*Voir Documents de la session*, n° 35c.)

CORMIER, DONAT : Destitution de, 222. (*Voir Adresses*, n° 30.)

COUR SUPRÊME DE JUDICATURE D'ONTARIO : (*Voir Bills*, n° 120.)

DÉBATS : (*Voir Comités*, n° 8.)

DÉBATS; CHAMBRE DES COMMUNES : Comité spécial nommé, 80. Débats du Sénat (Hansard), 84. (Holland et frères, 84.)

DEMANDES : Envasement du port de Tracadie, Ile du Prince-Edouard, 41.

DEMERS, HECTOR: Témoignage de, 21. (*Voir Adresses, n° 1.*)

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR: Rapport du, pour l'année 1885, 38. (*Voir Documents de la session, n° 8.*)

DESORMEAU, J. B.: Ex-gardien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. (*Voir Adresses, n° 9.*)

DÉTROIT DE CANSO, CHEMIN DE FER DE LOUISBOURG OU SYDNEY: (*Voir Bills, n° 30.*)

DEWDNEY, LIEUT.-GOUVERNEUR: Rapports concernant les griefs et mécontentement dans le voisinage de Fort-Carleton, 53. (*Voir Adresses, n° 4.*)

DISCOURS:

Son Excellence, 12, 13.

Considération du, 13, 18 à 20, 22, 23, 24, 25. Adresse, 26.

Réponse de Son Excellence, 47. Discours de prorogation, 285, 286.

Divisions, 76, 77, 78, 87, 104, 136, 139, 140, 146, 156, 163, 174, 179, 196, 205, 207, 219, 234, 237, 238, 240, 244, 245, 246, 264, 270.

DIVORCE: (*Voir Bills, n° 74.*)

DIVORCE BIRRELL: Pétition, 42. Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 74.*)

DROITS DE DOUANE, NOUVEL AMENDEMENT: (*Voir Bills, n° 75.*)

DROIT D'EXPORTATION SUR LES BILLOTS: Pétitions, 27.

DROITS REMBOURSÉS: Sœurs de Charité des territoires du Nord-Ouest, 145.

DROITS SUR LES BILLOTS: Pétitions, 27.

DUNMORE, OU CHEMIN DE FER DE MEDICINE-HAT: Pétition d'Archibald Macdonald, 27. Rapportée, 35.

DUNMORE ET LETHBRIDGE: Pétition de sir A. T. Galt, 20. Rapportée, 35.

DUNNVILLE, PÉAGES SUR LE PONT-BARRAGE DE: (*Voir Bills, n° 99.*)

DUROCHER, T. E.:

Protestant contre sa destitution, 150. (*Voir Adresses, n° 14.*)

Plaintes contre, 221. (*Voir Adresses, n° 29.*)

DYNAMITE: Importée à Halifax, N.-E., par H. H. Fuller & Co., pendant l'année 1885, 86. (*Voir Adresses, n° 8.*)

EAUX NAVIGABLES, CERTAINES CONSTRUCTIONS DANS ET SUR LES: (*Voir Bills, n° 21.*)

EAUX NAVIGABLES, PROTECTION DES: (*Voir Bills, n° 106.*)

EDDY, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE: Pétition de la, 27. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 60.*)

- EDMONTON, CHEMIN DE FER : Pétition de R. R. Fitch et autres, 57. Rapportée, 61.
- EGLISE ÉPISCOPALE REFORMÉE : Pétition contre, 53. Pétition pour, 53. (*Voir Bills*, n° 76.)
- EGLISE ÉPISCOPALE REFORMÉE : (*Voir Bills*, n° 76.)
- ELECTIONS DES MEMBRES : Pétition pour prolonger le temps de la votation, 168.
- EMERSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD-OUEST ET D'— : Pétition de A. R. Irwin et autres, 40. Rapportée, 48.
- ESQUIMALT A NANAÏMO, dans la Colombie-Britannique. (*Voir Bills*, n° 29.)
- ESTACADES ET GLISSOIRS DES RIVIÈRES À LA MARTHE ET ESPAGNOLE, COMPAGNIE DES :— (*Voir Bills*, n° 101.)

ETATS :

Baptêmes, mariages et sépultures :

Montmagny, pour l'année 1885,	23.
Québec, do	49.
Iberville, do	49.
Saguenay, do	57.
Kamouraska, do	61.
Arthabaska, do	61.
Gaspé, do	86.
Terrebonne, do	103.

(*Voir Documents de la session*, n° 55.)

- Recensement dans Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Kéwatin, 33.
(*Voir Documents de la session*, n° 36.)
- Copie de Protêt, député préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul (Télesphore Ouimet) etc., 57. *Non imprimé*, 132. (*Voir Documents de la session*, n° 69.)
- A une adresse du Sénat, en date 15 avril 1885, relativement à l'enquête faite entre le département de la justice et des membres du parlement au sujet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, etc., 59. *Non imprimée*, 132.
(*Voir Documents de la session*, n° 69.)
- Commissaires de la police pour 1885, 46. (*Voir Documents de la session*, n° 44.)
- A une adresse du Sénat, en date du 16 avril 1885, relative aux Sauvages américains sur le sol canadien, etc., 46. *Non imprimée*, 130. (*Voir Documents de la session*, n° 38c.)
- Service civil, état des noms et des salaires du, 47. (*Voir Documents de la session*, n° 50.)
- Statuts du Canada, distribution des, pendant l'année 1885, 38. (*Voir Documents de la session*, n° 29a.)
- Adresse, en date du 4 mai, 1885. Liste des personnes occupant en vertu de baux annuels dans la Seigneurie de Sorel, 211, 263. *Imprimée*. (*Voir Documents de la session*, n° 20b.)
- Adresse, en date du 16 juillet 1885, lettres et télégrammes concernant les terres et les bois dans la Colombie-Britannique, 215. *Imprimée*, 263.
Voir Documents de la session, n° 61c.)
- Adresse, en date du 7 avril 1886, commissaires, territoires du Nord-Ouest, 216. *Imprimée*, 262. (*Voir Documents de la session*, n° 32b.)

ETATS—*Suite.*

Adresse en date du 15 avril 1886, pertes subies par la Compagnie de la Baie d'Hudson et autres parties privées par la rébellion du Nord-Ouest en 1885, 216, 217. *Imprimée*, 263. (*Voir Documents de la session*, n° 52e.)

FER EN GUEUSE FABRIQUE EN CANADA AVEC LE MINERAI CANADIEN : (*Voir Bills*, n° 77.)

FITZGERALD, EDOUARD : Nommé page, 36.

FORBES, MACHINES A VAPEUR ROTATOIRES DE : Pétition de, 34. Rapportée, 47. (*Voir Bills*, n° 88.)

FORT-CARLETON : Griefs et mécontentement, 53. (*Voir Adresses*, n° 4.)

FORT-QU'APPELLE ET CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE A BOIS : Pétition de M. Jackson et autres, 71.

FORTIER, ÉVASION DU PENITENCIER DE SAINT-VINCENT DE PAUL EN 1884, 178. (*Voir Adresses*, n° 17.)

FOSBERY, ARTHUR : Nommé page, 36.

FULLER, H. H. & Co., HALIFAX : Importation de la dynamite pendant l'année 1885 86. (*Voir Adresses*, n° 8.)

GADBOIS ROMUALD : Accusations portées contre lui, 192. (*Voir Adresses*, n° 19.)

GASPÉ : Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour 1885, 86. *Voir Documents de la session*, n° 55.)

GIBBS, C. T. : Augmentation de salaire, 273. (*Voir Comités*, n° 6.)

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL : Communication du, 12. Commande la présence des Communes, 12. Ouvre la session, 12. Discours du Trône, 12, 13. Se retire, 13. Considération du discours, 13, 18. Motion pour une adresse en réponse au discours du Trône, 19, 22, 23, 24, 25. Adresse agréée unanimement, 26. Réponse de Son Excellence, 47. Communication de sa part informant la Chambre qu'il prorogera le parlement, 281. Discours, 285.

GRANDE ILE DE NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT DE LA : Pétition, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills*, n° 69.)

GRAY, DÉFUNT JOHN : (*Voir Adresses*, n° 34.)

GUELPH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE : Pétition, 53. Rapportée, 113. (*Voir Bills*, n° 35.)

- HALIFAX**, MAISON DE RÉFORME POUR LES JEUNES DÉLINQUANTS : (*Voir* Bills, n° 89.)
- HERWOOD ET WILLIAMS** : Rapports de l'inspecteur Moylon. Evasions du pénitencier de Saint-Vincent de Paul en 1881, 191-2. (*Voir* Adresses, n° 18.)
- HOMESTEAD COMPANY** (Compagnie de terres homestead de la Saskatchewan) : Saskatchewan Land and Homestead Company, Pétition de la, 45. Rapportée, 48. (*Voir* Bills, n° 111.)
- LIBERVILLE**, district de : Etat des baptêmes, mariages, sépultures pour 1885, 49. (*Voir* documents de la session, n° 55.)
- ILE DU PRINCE-EDOUARD** :
Termes de la Confédération avec, 150. (*Voir* Adresse n° 13.)
Information au sujet de l'envasement du Port de Tracadie, 41.
- IMPRESSIONS**, comité mixte des : (*Voir* Comités, n° 3.)
- IMMIGRATION AU CANADA** : Pétition demandant qu'il ne soit plus dépensé d'argent pour cet objet, 32, 53.
- IMMIGRATION CHINOISE** : (*Voir* Bills, n° 78.)
- IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES** : (*Voir* Bills, n° 79.)
- INTÉRÊT DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE** : (*Voir* Bills, n° 81.)
- INTERCOLONIAL, PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DE STELLARTON À PICTOU** : (*Voir* Bills, n° 104.)
- INTERCOLONIAL, BUREAU DE CHEMIN DE FER, MONCTON** : Destitution de Bourque et Cormier, 222 : (*Voir* Adresses, n° 30.)
- INVENTION, AUX CHEMINS DE FER** : (Pétition de P. DeGuerre pour récompense, 69.)
- IRLANDE** : Résolution de la Chambre des Communes du Canada, 266.
- JUGES DE PAIX ET AUTRES MAGISTRATS, PROCÉDURES SOMMAIRES DEVANT LES** : (*Voir* Bills, n° 103.)
- KAMOURASKA** : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, etc., pour 1885, 61. (*Voir* Documents de la session, n° 55.)
- KEWATIN, RAPPORT DU RECENSEMENT DE**, 33. (*Voir* Documents de la session, n° 36.)
- KINGSTON ET PEMBROKE, COMPAGNIE D'AIDE ET D'ASSURANCE MUTUELLE** : Pétition de B. W. Folger et autres, 45. (*Voir* Bills, n° 54.)
- KOOTENAY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER-DE** : (*Voir* Bills, n° 37.)

LAC DES BOIS ET COMPAGNIE DE NAVIGATION ET DE CHEMIN DU PORTAGE DE LA PRAIRIE :

Pétition de T. C. Scoble et autres, 45. Rapportée, 61.
Pétition de R. J. Bell et autres, 83.

LAC NIPISSING ET COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE JAMES : Pétition de, 40.
Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 38.*)

LAC AU ROCHER, CHEMIN DE FER SOURIS ET BRANDON : Pétition d'Alexander Manning, 45. Rapportée, 48.

LAC SUPERIEUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MINERAL DU : Pétition de John McIntyre et autres, 46. Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 43.*)

LAVALLEE, H. : Lettre enregistrée mise au bureau de poste de Sorel, 31 juillet 1884. adressée à Joseph Théo. Cartier, Abenaquis Springs, qui a été perdue, 237, (*Voir Adresses, n° 33.*)

LAVIOLETTE, préfet du pénitencier de St-Vincent-de-Paul. (*Voir Adresses, n° 16.*)

L'ETENDARD : Accusations contre le député-préfet Ouimet, du pénitencier de St-Vincent de Paul, 211. (*Voir Adresses, n° 23.*)

LETHBRIDGE ET DUNMORE CHEMIN DE FER : Pétition de sir A. J. Galt, 28. Rapportée, 35.

LETTE ENREGISTRÉE : Restée à Sorel, 237. (*Voir Adresses, n° 33.*)

LETTRES PATENTES POUR TERRES DES SAUVAGES. (*Voir Bills, n° 83.*)

LIGNE COURTE DE CHEMIN DE FER, ST-JEAN A HALIFAX. (*Voir Adresses, n° 32.*)

LOI DE LA PREUVE. (*Voir Bills, n° 87.*)

LOI DE LA PREUVE EN CERTAINS CAS, NOUVEL AMENDEMENT. (*Voir Bills, n° 86.*)

LOI SUR LA FAILLITE : Pétition demandant qu'aucune loi ne soit passée, 45.

LONDRES ET ONTARIO, COMPAGNIE DE PLACEMENT : Pétition de la, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 62.*)

LONGSDALE, DAME : Lot 133, Ste-Agathe, 169. (*Voir Adresses, n° 15.*)

LOUISBURG : Lignes de chemin de fer à, 41. (*Voir Adresses, n° 2.*)

LUMIERES SUR LES NAVIRES : Pétition de H. et A. Allan, 34.

MACHINES A VAPEUR ROTATOIRES : (*Voir Bills, n° 88.*)

MAGISTRATS, PROCÉDURES SOMMAIRES DEVANT LES : (*Voir Bills, n° 103.*)

MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES : Rapport pour l'année finissant le 30 juin 1885, 32. (*Voir Documents de la session, n° 7.*)

MALADIES CONTAGIEUSES DES ANIMAUX : (*Voir Bills, n° 90.*)

MALLES : Pétition de J. King demandant une compensation, 53.

MANITOBA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CANADA, DU NORD-OUEST ET DU :
Pétition de, 52. Rapportée, 73. (*Voir Bills, n° 40.*)

MANITOBA, RÈGLEMENT FINAL DES RÉCLAMATIONS DU : (*Voir Bills n° 107.*)

MANITOBA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET KÉWATIN : Recensement, Etat du, 33.
(*Voir Documents de la session, n° 36.*)

MARINE, DÉPARTEMENT DE LA : Rapport du, 30 juin 1885, 18. (*Voir Documents de la session, n° 11.*)

MASKINONGÉ ET NIPISSING, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER : (*Voir Bills, n° 41.*)

MATTAWAN ET LAC TÉMISCAMINGUE, COMPAGNIE DU CHEMIN, SAINTE-URSULE : Pétition du Rév. E. Beliveau, et autres, 56, 73.

MEDICINE HAT AU CHEMIN DE FER DUNMORE : Pétition d'Archibald Macdonald, 27.

MEDICINE HAT, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE : Pétition de, 45. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 31.*)

MESSAGES :

De la Chambre des Communes :

Nommant les membres du comité mixte des impressions du Parlement, 29.

Nommant les membres du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, 58.

Adresse à Sa Majesté, concernant la représentation dans le Parlement du Canada des divers territoires du Nord-Ouest.

Adresse agréée, 147.

Du Sénat :

Nommant les membres du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, 29.

Nommant les membres du comité mixte des impressions, 30.

Adresse agréée, 137.

MESSAGERS SESSIONNELS : Andrew Wilson, nommé pour le présent, pour être placé sur la liste des pages, dès qu'une vacance se présentera, 40.

MÉTAPÉDIAC ET PASPÉBIAC, SUBVENTIONS DE CHEMIN DE FER : (*Voir Bills, n° 42.*)

MIDLAND, BANQUE DU CANADA : Pétition de John Hallam, 21. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 8.*)

MILICE, CONCESSIONS DE TERRES À LA FORCE DE : (*Voir Bill N° 72.*)

MILICE, LOI DE : Modification, 222. (*Voir Adresses, n° 31.*)

MINÉRAL, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER, LAC SUPÉRIEUR : Pétition de John McIntyre et autres, 46. Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 43.*)

MINNESOTA, CHEMIN DE FER : (*Voir Ontario.*)

MINISTRES DE LA JUSTICE, RAPPORTS DES, LÉGISLATIONS PROVINCIALES, 1867-1884, 66.
(Voir Documents de la session, n° 15a.)

MONTAGNE À BOIS ET FORT QU'APPELLE, CHEMIN DE FER : Pétition de M. Jackson et autres, 71.

MONTMAGNY, ÉTAT DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES POUR 1885, 25. (Voir Documents de la session, n° 55.)

MONTREAL, CHAMBRE DE COMMERCE DE : Pétition de la, 68. Rapportée, 113. (Voir Bills, n° 22.)

MOTIONS :—

Représentation de la section centrale des prairies, dans le Conseil Privé de la Reine pour le Canada, 61.

Pour traité d'extradition, 69.

Pour fêtes religieuses et autres congés, 71.

Pour *Hansard* (Débats), 84.

Pour comité concernant les produits des territoires du Nord-Ouest, 155.
Motion retirée, 155.

Pour comité général sur la loi de la preuve en certains cas, 196.

Pour comité général sur la Compagnie de levée et chemin de fer de Saint-Gabriel, 218.

Pour appeler l'attention sur l'affaire Louis Riel, 234, 240, 247, 259.

Télégramme à l'honorable sir Alexander Campbell lors de son départ pour l'Angleterre, 235.

Immigration chinoise, bill renvoyé à six mois, 240.

Portrait du défunt M. Todd, bibliothécaire, 267. Motion retirée, 267.

MOYLAN, INSPECTEUR :—

Pénitencier de Saint-Vincent de Paul, évasion d'Herwood et Williams, 191, 192.

Accusations contre Romuald Gadbois, 192.

Évasion de l'un des détenus, 217.

NAPANEE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TAMWORTH ET QUÉBEC : Pétition de la, 62. Rapportée, 73. (Voir Bills, n° 44.)

NATURALISATION, BILL POUR VENIR EN AIDE À CONSENTINI : Pétition de, 45. Rapportée, 49. (Voir Bills, n° 92.)

NAVIGATION, COMPAGNIE DE : Chemin de fer du lac des Bois et du Portage la Prairie, pétition de T. C. Scoble et autres, 45. Rapportée, 61. Pétition de R. J. Bell et autres, 83.

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ÎLE DE : Pétition de la, 40. Rapportée, 60. (Voir Bills, n° 64.)

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT DE LA FRONTIÈRE DE : Pétition de la, 53. Rapportée, 60. (Voir Bills, n° 63.)

NIPISSING, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE JAMES ET DE : Pétition de 40. Rapportée, 60. (Voir Bills, n° 38.)

- NORD-AMÉRICAINNE, COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE :** Pétition de R. C. Carter et autres, 69. Rapportée, 90. (*Voir Bills, n° 71.*)
- NORD-CANADIEN, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU :** Pétition de A. Manning et autres, 70. Rapportée, 113. (*Voir Bills, n° 26.*)
- NORD ET NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :** Pétition de la, 40. Rapportée, 89. (*Voir Bills, n° 36.*)
- NORD ET PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :** (*Voir Bills, n° 32.*)
- NORD-OUEST :** Recensement, état du, 33. (*Voir Documents de la session, n° 36.*)
- NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :** Pétition, 27. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 27.*)
- NORD-OUEST, CORPS DE POLICE À CHEVAL DU :** Rapport du commissaire, 51. (*Voir Documents de la session, n° 8a.*)
- NORD OUEST, RÉBELLION DU :** Réclamation de la compagnie de la Baie-d'Hudson, etc., 71. État, 216, 217. (*Voir Adresses, n° 5.*) Pertes subies, 76. (*Voir Adresses, n° 6.*)
- NORD-OUEST, SAUVAGES DU :** Estimation de l'augmentation ou diminution, etc., 46. (*Voir Documents de la session, n° 38c.*)
- NORD-OUEST, TERRITOIRES DU—LOI DES—NOUVEL AMENDEMENT :** (*Voir Bills, n° 84.*)
- NORD-OUEST ET EMERSON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU :** Pétition de A. R. Irwin et autres, 40. Rapportée, 48.
- NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :**
- Motion pour comité sur les produits du, 155. Motion retirée, 155.
 - Commissaires nommés pour s'enquérir au sujet de la Rébellion, 216. (*Voir Documents de la session, n° 32b.*)
 - Pétition des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus, 28.
- NORD-OUEST, REPRÉSENTATION DANS LE PARLEMENT DU CANADA DES TERRITOIRES DU :** (*Voir Bills, n° 110.*)
- NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE DU TUNNEL DU DÉTROIT DE :** Pétition de R. H. Bull et autres, 56. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 48.*)
- NOUVEAU-BRUNSWICK, BANQUE DU :** Pétition, 27. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 13.*)
- NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPAGNIE DE STEAMERS DE LA :** Pétition de la, 56. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 69.*)
- NOUVELLE-ÉCOSSE, ET COMPAGNIE DU CHEMIN DE L'OUEST :** Pétition de A. T. Drummond et autres, 53. Rapportée, 60.

- O'DONOHUE, HON. JOHN**: Lettres patentes portant nomination au Conseil Privé, 192, 199. (*Voir Adresses, n° 20.*)
- OFFENSES CONTRE LA PERSONNE**: (*Voir Bills, n° 94.*)
- OKANAGAN, CHEMIN DE SHUSWAP ET**: Pétition du, 53. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 46.*)
- ONTARIO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MINNESOTA ET DU MANITOBA**: Pétition de R. E. Mitchell et autres, 54.
- ONTARIO-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D'**: Pétition de la, 32. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 45.*)
- ORDRES EN CONSEIL**, rapport des législatures provinciales, 1867-84, 66. (*Voir Documents de la session, n° 15a.*)
- ORDRES ET COUTUMES**: Comité des privilèges, 14.
- ORDRES PERMANENTS**: (*Voir Comités, n° 7.*)
- OTTAWA, CHAMBRE DE COMMERCE D'**: Pétition de la, 62. Rapportée, 142.
Pétition, cour des Commissaires de chemins de fer, 76. (*Voir Bills, n° 23.*)
- OUMET, TÉLESPHORE**: Député préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul *re protégé* de, 21, 196, 211, 217.

PACIFIQUE:

- Compagnie du chemin de fer de Jonction Nord du: Pétition de la, 34. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 26.*)
- Chemin de fer Canadien Nord du: Pétition de A. Manning et autres, 70. Rapportée, 48. (*Voir Bills, n° 26.*)
- PAGES**: Nommés—Arthur Fosbery, Ernest Bérubé, Edward Fitzgerald, 36. Andrew Wilson, comme messenger sessionnel, pour le présent pour être placé sur la liste des pages lorsqu'une vacance se présentera, 40.
- PAPETERIE**: Devant être achetée de Messrs Henry S. King & Co., 273.
- PARLEMENT**: Proclamations, 5 à 10. Convoqué, 11. Prorogation, avis de, 281. Prorogation, 285.
- PASSES GRATUITES ET BILLETS DE DEMI-PRIX**, 194. Négative, 134. (*Voir Adresses, n° 21.*)
- PASSAGE LENNOX**: Pétition de F. N. Paint et autres, 69.
- PATENTES, LISTE DES**, 150. (*Voir Adresses, n° 12.*)
- PÊCHERIES, DEPARTEMENT DES**: Rapport pour 1885, 258. (*Voir Documents de la session, n° 116.*)

PÊCHES: Mesures à prendre sur les côtes maritimes pour favoriser cette industrie, 54.

PÊCHE PAR NAVIRES ÉTRANGERS, NOUVEL AMENDEMENT: (*Voir Bills*, n° 95.)

PÊCHERIES SUR LES CÔTES MARITIMES: Attention appelée pour favoriser l'intérêt des :
54.

PÊCHEURS, PRIME FIXE AUX: Pétition, 32, 45, 52, 69, 80, 125, 177.

PENITENCIERS: Rapport du ministre de la justice, 30 juin, 1885, 18. (*Voir Documents* de la session, n° 15.)

PÉTITIONS:

Alberta, Compagnie du chemin de fer d', 28, 35.

Anglo-Américaine, Compagnie de fer, 46, 60.

Banque Britannique Canadienne, 106, 160, 168, 173.

Banque Coloniale du Canada, 62, 73.

Banque du Nouveau-Brunswick, 27, 35.

Banque Midland, 21, 35.

Banque de Pictou, 32, 89.

Banque Union du Bas-Canada, 45, 48.

Banque Union d'Halifax, 32, 48.

Banque de Yarmouth, 53, 60.

Birrell, Bill de divorce, 42, 49.

Brandon, Battleford et Edmonton, Compagnie de chemin de fer, 53, 90.

Brockville et New-York, Compagnie du pont, 53, 90.

Caisse d'épargne scolaire, 54, 113.

Calvin, Compagnie, 45, 48.

Canada Atlantique, chemin de fer, 27, 48.

Canadian Copper Company, (Compagnie canadienne de cuivre), 60.

Canada, Compagnie de placement permanente et d'épargne, 40, 48.

Canada, Pont du sud, 45, 48.

Canada-Ouest, Compagnie de prêts et d'épargnes, 40, 60.

Canadien, Acte de marine, 34.

Canada, Acte de tempérance, 1878.

Pétitions pour l'amender, 31, 106, 112, 158, 183, 200, 226, 272.

Pétitions contre, 99, 112, 125, 139, 141, 148, 149, 154, 168, 177, 183, 214, 226, 248, 260.

Central, chemin de fer d'Ontario, 46, 60.

Colombie, Compagnie du chemin de fer de la vallée de la, 71, 73, 80, 90.

Consentini, naturalisation, 45, 49.

Colonisation des terres fédérales, 45, 48.

Détresse de la population de Bonaventure, 52.

Droits sur les billots, 27.

Eddy, Compagnie manufacturière d', 27, 35.

Eglise Episcopale Réformée, 53, 60, 139.

Elections, prolongement des heures, 168.

Emerson et Nord-Ouest, Compagnie de chemin de fer, 40, 48.

Forbes, Compagnie de machines à vapeur rotatives, 34, 48.

Grand-Tronc du Canada, Compagnie du chemin de fer, 71.

Guelyh, Chemin de fer de jonction, 53, 113.

Immeubles, Compagnie de prêts et d'épargnes, 40, 60.

Immigrants au Canada, 32, 53.

Insolvabilité, actes, 45.

Kingston, Compagnie d'aide et assurance mutuelle, 45, 48.

PÉTITIONS—*Suite.*

- Kootenay, Compagnie du chemin de fer, 74, 99, 173.
 Lac-au-Rocher, Souris et Brandon, Chemin de fer, 45, 48.
 Lac Supérieur, Compagnie du chemin de fer minéral, 46, 49.
 Londres et Ontario, Compagnie de placement, 32, 35.
 Malles entre Picton et l'Île du Prince-Edouard, 53.
 Manitoba et Nord-Ouest, Chemin de fer, 52, 73.
 Medicine-Hat à Dunmore, 27, 35.
 Medicine-Hat, Compagnie de chemin de fer et de houille, 45, 48.
 Montagne-à-Bois et Fort-Qu'Appelle, Chemin de fer, 71.
 Montréal, Chambre de Commerce, 68, 113.
 Napanee, Tamworth et Québec, Compagnie de chemin de fer, 69, 73.
 Niagara, Compagnie de la Grande-Île, 45, 48.
 Niagara, Compagnie du pont de la frontière, 53, 60, 139.
 Nipissing et Baie James, Compagnie de chemin de fer, 40, 60.
 Nord-Américaine, Compagnie de télégraphe, 69, 90, 95, 104.
 Nord et Nord-Ouest, Compagnie du chemin de fer de Jonction, 40, 89.
 Nord Canadien Pacifique, Compagnie du chemin de fer, 70, 113.
 Nord et Pacifique, Compagnie du chemin de fer de Jonction, 34, 48.
 Nord-Ouest Central, Compagnie du chemin de fer, 27, 48.
 Northumberland, tunnel du détroit de, 56, 60.
 Nouvelle-Ecosse et l'Ouest, Compagnie du chemin de fer, 53, 60.
 Nouvelle-Ecosse, Compagnie de Steamers, 56, 60.
 Ontario, Chemin de fer du Minnesota et du Manitoba, 54, 73.
 Ontario-Ouest, Chemin de fer du Pacifique, 32, 60.
 Ottawa, Chambre de Commerce, 62, 76.
 Passage Lennox, Pont sur, 69, 73.
 Pêcheurs, prime fixe, 32, 45, 52, 59, 80, 125, 177.
 Picton, Compagnie de fer et de houille, 62.
 Portage la Prairie et lac des Bois, Compagnie de chemin de fer et de navigation, 45, 61, 83.
 Rémunération pour inventions aux chemins de fer, 69.
 Rivière à l'Arc, Compagnie de chemin de fer et de mines de houille, 34, 43.
 Sainte-Ursule, Mattawan et lac Témiscamingue, Compagnie de chemin de fer, 56, 73.
 Saskatchewan, Compagnie de terres et de biens-fonds, 45, 48.
 Shuswap et Okanagan, Chemin de fer, 53, 60.
 Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus, 28, 49.
 St-Gabriel, Compagnie de levée et de chemin de fer, 107, 113, 142, 168, 173.
 St-Laurent et Atlantique, Chemin de fer de jonction, 34, 113.
 Tecumseh, Compagnie d'assurance, 32, 35.
 Temps prolongé, 33, 49.
 Toronto, Chambre de commerce de, 32, 35, 56.
 Victoria et Sault Ste-Marie, Compagnie de chemin de fer, 87, 113, 139, 173.
 Yarmouth, Compagnie de Steamers, 88, 90, 99, 113.

PHARE DU CAP RACE : (*Voir Bills*, n° 97.)

PHARMACIENS, BILL : (*Voir Bills*, n° 96.)

PICTOU, BANQUE DE : Pétition de, 32. Rapportée, 89. (*Voir Bills*, n° 14.)

PICTOU ET ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD : Pétition de J. King, compensation pour transport de malles entre, 53.

PICTOU, COMPAGNIE DE FER ET DE CHARBON : Pétition de la, 62. Rapportée, 142. (*Voir Bills*, n° 57.)

- PLUMB, L'HONORABLE M.** : Adresse au comité sur les comptes contingents, 95.
- PORT HAWKESBURY** : Chemin de fer de Sydney et Louisburg, 41. (*Voir Adresse n° 2.*)
- PORTAGE LA PRAIRIE** : Chemin de fer de, à Emerson, pétition de A. R. Irwin et autres, 40. Rapportée, 48.
- PORTAGE LA PRAIRIE ET COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DU LAC DES BOIS** : Pétition de T. C. Scoble et autres, 45. Rapportée, 61. Pétition de R. J. Bell et autres, 83.
- PORT DE TRACADIE** : Enquête sur l'envasement du, 41.
- POIDS ET MESURES, ACTE, 1879, NOUVEL AMENDEMENT** : (*Voir Bills, n° 98.*)
- POLICE** : Corps de police à cheval du Nord-Ouest, Rapport des commissaires pour 1885, 51. (*Voir Documents de la session, n° 8a.*)
- POLICE DE LA PUISSANCE** : Rapport des commissaires, pour 1885, 46. (*Voir Documents de la session, n° 44.*)
- PONT SUR LA PASSE LENNOX** : Pétition de F. N. Paint et autres, 69.
- PONT DU SUD, COMPAGNIE DU CANADA** : Pétition de la, 45. Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 66.*)
- PONT SUSPENDU UNION** : (*Voir Bills, n° 100.*)
- POPULATION EN DETRESSE DE BONAVENTURE** : Pétition, 52.
- PRESIDENT** :
- Communication du secrétaire du Gouverneur-général, 12.
 - Rapport du discours de Son Excellence, 13.
- Questions d'ordres décidées :
- Bill de la compagnie du chemin de fer de tunnel du détroit de Northumberland, 135.
 - Bill de la compagnie de chemin de fer Central du Nord-Ouest, 170.
 - Bill de Stations Agronomiques, 206.
 - Bill de la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, 243.
 - Bill du chemin de fer Canadien du Pacifique, 238.
- PRÊTEURS SUR GAGES, NOUVEL AMENDEMENT** : (*Voir Bills, n° 102.*)
- PRIME FIXE AUX PÊCHEURS** : Pétition pour une, 32, 45, 52, 69, 80, 125, 177.
- PROCEDURES SOMMAIRES DEVANT LES JUGES DE PAIX ET AUTRES MAGISTRATS** : (*Voir Bills, n° 103.*)
- PROPRIETE FONCIERE DANS LES TERRITOIRES** : (*Voir Bills, n° 105.*)

QUÉBEC, CHEMIN DE FER DE : (*Voir Napanee.*)

QUÉBEC, DISTRICT DE : Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour 1885, 49.
(*Voir Documents de la session, n° 55.*)

RAPPORTS :

- Bibliothécaires du Parlement, 14. (*Voir Documents de la session, n° 16.*)
 Marine, Département de la, 30 juin 1885, 18. (*Voir Documents de la session, n° 11.*)
 Pénitenciers du Canada, 30 juin 1885, 18. (*Voir Documents de la session, n° 15.*)
 Département des affaires des Sauvages pour 1885, 29. (*Voir Documents de la session, n° 4*)
 Maître général des postes, pour l'année finissant le 30 juin 1885, 32.
 Département de l'intérieur, pour l'année 1885, 38. (*Voir Documents de la session, n° 8.*)
 Commissaire pour le corps de police à cheval du Nord-Ouest, 1885. (*Voir Documents de la session, n° 8a.*)
 Correspondance, rapports des ministres de la justice, et ordres en conseil relatifs à la législation provinciale 1867-1884, 66. (*Voir Documents de la session, n° 15a.*)
 Ministre de l'agriculture pour la Puissance du Canada pour l'année expirée 1885, 104. (*Voir Documents de la session, n° 10.*)
 Expédition à la baie d'Hudson sous le commandement du lieutenant A. R. Gordon, R. N., 1885, 171. (*Voir Documents de la session, n° 85.*)
 Département des pêcheries pour 1885, 257. (*Voir Documents de la session, n° 11b.*)

RÉBELLION, TERRITOIRES DU NORD-OUEST : Pertes subies par la, 76. (*Voir Adresses, n° 6.*)

RECENSEMENT DANS MANITOBA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET KÉWATIN : Etat du, 33. (*Voir Documents de la session, n° 36.*)

REFONTE DE L'ACTE DES CHEMINS DE FER, 1879. AMENDEMENT : (*Voir Bills, n° 108.*)

REFONTE DE L'ACTE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, 1883. AMENDEMENT : (*Voir Bills, n° 119.*)

RÈGLEMENTS SUR LES BOIS : Terres fédérales dans la Colombie-Britannique, 216.
(*Voir documents de la session, n° 61c.*)

RÈGLES :

83e, observée, 33.

72e, " 49.

49e, suspendue, 73, 74, 90, 113, 114, 135, 161.

51e " 73, 74, 90, 95, 104, 173, 174.

61e, " 96, 239.

41e, " 265, 271, 277.

15e, rapport du comité des ordres permanents et des Bills Privés, 266.

Comité nommé pour reviser, 71.

RÉMUNÉRATION : Pétition de P. DeGuerre pour, 69.

REPRÉSENTATION DANS LE CONSEIL PRIVÉ DE LA REINE :

Section centrale ou région des Prairies et l'Ouest du Pacifique, 61. Motion retirée, 61.

Représentation dans le Parlement du Canada des divers territoires, etc., 107. (Voir Adresses.)

RÉSOLUTION : Irlande, 266.

RIEL, LOUIS : Motion contre le document des membres du gouvernement, 234, 240, 247, 259.

ROBITAILLE, L'HONORABLE M. : Ajouté au comité des Banques et du Commerce, 41.

SAGUENAY, DISTRICT DU : Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour 1885, 57. (Voir Documents de la session, n° 55.)

SAINTE-AGATHE, MANITOBA : (Voir Adresses, n° 15.)

SAINTE-GABRIEL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE LEVÉE DE : Pétition demandant permission de présenter, 107, 113, 142, 168, 173. (Voir Bills, n° 59.)

SAINTE-LAURENT ET ATLANTIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION : (Voir Bills, n° 33.)

SAINTE-ANNE, RIVIÈRE LORETTE, MANITOBA : Lot n° 66 et privilège sur le foin, 256. (Voir Adresses, n° 38.)

SAINTE-URSULE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MATTAWIN ET LAC TÉMISCAMINGUE : Pétition du révérend E. Beliveau, et autres, 56, 73.

SASKATCHEWAN, COMPAGNIE DE TERRES HOMESTEAD ET :—Pétition de la, 45. Rapportée, 48. (Voir Bills n° 111.)

SAUVAGES AMÉRICAINS SUR LE TERRITOIRE CANADIEN, 46. (Voir Documents de la session n° 38c.)

SÉANCES :—

Du soir, 140, 188, 193, 197, 203, 224, 233, 240, 244, 258, 259.

Séances distinctes, 267, 269, 276, 280.

Séances du soir, 140, 188, 193, 197, 208, 224, 233, 240, 244, 258, 259.

Séances distinctes, 267, 269, 276, 280.

SÉDUCTION, PUNITION ET PROTECTION DES FEMMES ET DES FILLES : (Voir Bills, n° 112.)

SÉNAT, COMPTES DU : (Voir Comptes.)

SÉNAT :

Ajournement du, 41, 43, 51, 92, 95, 105, 222, 225, 257.

Vacances ne devant pas être remplies, 139.

Sénateurs, liste des, 287.

- SERVICE CIVIL: Etat des noms et salaires, etc., 47. (*Voir Documents de la session, n° 50.*)
- SHUSWAP ET OKANAGAN, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER: Pétition de la, 53. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 46.*)
- SEURS DE CHARITÉ: TERRITOIRES DU NORD-OUEST: Droits remis, 145.
- SEURS, FIDÈLES COMPAGNES DE JÉSUS: Pétition, 28, Rapportée, 49. (*Voir Bills, n° 82.*)
- SOREL, SEIGNEURIE DE:
 Propriété du gouvernement, Vente de, 50. (*Voir Adresses, n° 3.*)
 Baux annuels, 145. Etat, 211. (*Voir Adresses, n° 11.*)
- SOURIS ET BRANDON, CHEMIN DE FER: Pétition d'Alexander Manning, 45. Rapportée, 48.
- STATIONS AGRONOMIQUES (Fermes expérimentales): (*Voir Bills, n° 114.*)
- STATUTS: Devant être achetés pour la Chambre du Sénat et les bureaux, 274. Bureau du greffier en loi, 167.
- STATUTS DU CANADA:—
 Révisés, Parties des, 29 (*Voir Documents de la session n° 29.*)
 Etat de la distribution pendant l'année 1885, 38. (*Voir Documents de la session, n° 29a.*)
- STATUTS RÉVISÉS DU CANADA: (*Voir Bills, n° 113.*)
 Parties des, 29. (*Voir Documents de la session, n° 29.*)
- SUBSIDES, BILL DES: (*Voir Bills, n° 115.*)
- SUBSTITUTS DU BEURRE: (*Voir Bills, n° 117.*)
- SUBVENTION À UNE LIGNE DE VAPEURS ENTRE VANCOUVER ET LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE ET LE JAPON, L'INDE ET L'AUSTRALIE, etc., etc., 84. (*Voir Adresses, n° 7.*)
- SYDNEY: Lignes de chemin de fer du port Hawkesbury à Sydney et Louisbourg. (*Voir Adresses, n° 2.*)
- TAMWORTH, CHEMIN DE FER: (*Voir Napanee.*)
- TECUMSEH, COMPAGNIE D'ASSURANCE: Pétition de la, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 55.*)
- TÉLÉGRAPHES ET HAVRES: (*Voir Comités, n° 5.*)
- TÉLÉGRAPHES, COMPAGNIE NORD-AMÉRICAINE DE: Pétition de R. C. Carter et autres, 69. (*Voir Bills, n° 71.*)
- TÉMISCAMINGUE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER: Pétition du Rév. E. Béliveau et autres, 56.

TEMPÉRANCE, ACTE, 1878 : (*Voir Canada.*)

TERREBONNE : Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour 1885, 103. (*Voir Documents de la session, n° 55.*)

TERRES FÉDÉRALES, ACTE 1883, NOUVEL AMENDEMENT : (*Voir Bills, n° 118.*)

TERRES PUBLIQUES DU CANADA DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : (*Voir États.*)

TERRES PUBLIQUES DU CANADA DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUVELLES DISPOSITIONS : (*Voir Bills, n° 119.*)

TODD, M. : Motion pour portrait de, 267. Motion retirée, 267.

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE :

Pétition, cours de commissaires de chemin de fer, 56.
Pétition de la, 32. Rapportée, 35. (*Voir Bills, n° 24*)

TRAITÉ D'EXTRADITION : Pour négocier une extension du, 69. Négativé, 69.

TROUS ET OUVERTURES, LOI CRIMINELLE : (*Voir Bills, n° 85.*)

V ALLÉE DE LA COLOMBIE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE : Pétition de C. W. Moberly et autres, 71, 74, 80. Rapportée, 90. (*Voir Kootenay et Athabaska, Bills, n° 37.*)

VICTORIA ET SAULT SAINTE-MARIE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION, INCORPORATION : (*Voir Bills, n° 34.*)

VOTATION AUX ELECTIONS : Pétition pour prolonger le temps des heures de, 168.

W ILLIAMS ET HERWOOD : (*Voir Adresses, n° 18.*)

WILSON, ANDREW : Nommé messenger sessionnel, et payé le même salaire que pages, 40, 41.

WINNIPEG ET BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS, AMENDEMENTS : (*Voir Bills, n° 47.*)

WINNIPEG ET PACIFIQUE NORD, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER, INCORPORATION : (*Voir Bills, n° 50.*)

Y ARMOUTH :

Banque de : Pétition de, 53. Rapportée, 60. (*Voir Bills, n° 17.*)
Compagnie de steamers de : (*Voir Bills, n° 70.*)